

SAINT-PIERRE
PARIS
AFIOL
E PARIGL

PLUS PARTIE
DE LA FAMILLE

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2022

LUTTE CONTRE
LA LESBOPHOBIE, LA GAYPHOBIE, LA BIPHOBIE,
LA TRANSPHOBIE ET L'INTERSEXOPHOBIE

RAPPORT SUR
LES LGBTIPHOBIES
2022

Vous êtes victime ou témoin d'insultes, de violences, de menaces ou de discriminations liées à votre orientation sexuelle ou votre identité de genre par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

**VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ-E,
VOUS CHERCHEZ DES INFORMATIONS,
VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS...**

***VICTIMES OU TÉMOINS,
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS***

SOShomophobie 
Ligne d'écoute anonyme

01 48 06 42 41

APPELEZ-NOUS

Du lundi au vendredi : 18 h – 22 h
Samedi : 14 h – 16 h
Dimanche : 18 h – 20 h
(Hors jours fériés)



CONTACTEZ NOTRE CHAT'ÉCOUTE

sos-homophobie.org/chat
Jeudi : 21 h – 22 h 30
Dimanche : 18 h – 19 h 30
(Hors jours fériés)



TÉMOIGNEZ EN LIGNE

sos-homophobie.org/temoigner



CONSULTEZ NOTRE PLATFORME D'AIDE EN LIGNE

sos-homophobie.org/aide-en-ligne



COMPRENDRE ET S'INFORMER SUR LA CULTURE LGBTI

cestcommeça.net

Un site destiné aux adolescent·es
sur l'orientation amoureuse/sexuelle
et l'identité de genre



DONNER OU ADHÉRER, C'EST AGIR

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)
sos-homophobie.org/faire-un-don



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR BÉNÉVOLE?

sos-homophobie.org/devenir-benevole

SOMMAIRE *INTERACTIF*

ÉDITORIAL	9
L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE	10
DÉFINITIONS	12
PLUS DE 25 ANS D'ÉVOLUTION	14
ÉLABORATION DU RAPPORT 2022	18
INTERFACE D'AIDE EN LIGNE	22

ANALYSES ET TÉMOIGNAGES

SYNTHÈSE GÉNÉRALE	24
AGRESSIONS PHYSIQUES	30
LESBOPHOBIE	36
GAYPHOBIE	42
BIPHOBIE ET PANPHOBIE	48
TRANSPHOBIE	54
COMMERCE, SERVICES	60
FAMILLE, ENTOURAGE PROCHE	66
HAINE EN LIGNE	74
LIEUX PUBLICS	82
MAL DE VIVRE	90
MÉDIAS	96
MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	102
POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE	108
POLITIQUE	114
RELIGIONS	118
SANTÉ	122
SPORT	128
TRAVAIL	132
VOISINAGE	138
INTERNATIONAL	144
INTERSECTIONNALITÉ	150
UN REGARD SUR LES VIOLENCES SEXUELLES ET CONJUGALES	154
UN REGARD SUR LA GROSSOPHOBIE	160

ANNEXES

LE DROIT FRANÇAIS	164
REMERCIEMENTS	168

ÉDITORIAL

Pour soutenir toujours plus les personnes LGBTI, SOS homophobie a mis en ligne sur son site Internet, en juin 2021, un nouveau dispositif d'aide aux victimes et d'information pour les personnes sur tous les sujets en lien avec l'orientation sentimentale ou sexuelle et l'identité de genre. Cette nouvelle plateforme a pour objectif d'apporter une première réponse aux utilisateur·s et utilisatrices, en complément de notre ligne d'écoute, de notre chat'écoute et du formulaire de témoignage en ligne.

Au cours de ces sept premiers mois, 1 620 personnes ont accédé à la plateforme et entamé le parcours de réponse aux questions. La fiche d'information en lien avec les discriminations au travail a été particulièrement consultée, avec 288 visites uniques.

Le retour progressif au travail en présentiel après la crise sanitaire s'est accompagné d'une augmentation des témoignages auprès de nos pôles d'écoute, ce qui démontre une nouvelle fois que le milieu professionnel est, pour nombre de personnes LGBTI, un environnement d'insécurité.

L'année 2021 fut également marquée par deux avancées tendant vers davantage d'égalité des droits pour les personnes LGBTI. Ainsi, ont été adoptées la loi qui prohibe les thérapies de conversion, ainsi que la loi bioéthique qui a ouvert l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules. Cette dernière, attendue depuis près de dix ans, reste encore largement insuffisante. En effet, elle crée une filiation dérogatoire pour les couples de femmes et ne permet pas aux personnes trans d'exercer leurs droits reproductifs une fois leur état civil modifié.

Au fil des années, la visibilité des personnes trans est de plus en plus importante. En 2021, la diffusion du film *Petite fille*, ou encore d'émissions grand public, a été un tournant. Malheureusement, cette visibilité s'est accompagnée d'une hausse des violences transphobes dans tous les contextes de la vie. Les prises de parole de personnalités publiques et les débats parlementaires sur les droits des personnes trans ont été et

sont encore d'une violence inouïe.

Cette année fut aussi celle de la libération de la parole sur les violences conjugales et/ou sexuelles subies au sein de la communauté LGBTI, avec le mouvement #MeTooGay, inspiré du mouvement #MeToo. Il a permis à certain·es de mettre des mots sur leur vécu, et surtout de lever le tabou qui pèse sur les violences dites « intracommunautaires ». Oui, la violence peut exister dans tous les rapports humains, même entre les personnes LGBTI.

La fin de l'année 2021 nous a montré que l'élection présidentielle et les débats afférents ne seront pas de toute sérénité pour les personnes LGBTI. En effet, le dénigrement des personnes LGBTI et la lutte contre leurs droits semblent faire partie intégrante du programme de certain·es candidat·es à la présidence de la République.

SOS homophobie appelle de ses vœux le ou la prochain·e président·e à porter les combats contre le sexisme et les discriminations LGBTIphobes, et à présenter et mettre en œuvre un projet ambitieux en ce sens. Les bénévoles de SOS homophobie seront vigilantes à ce que les droits des personnes LGBTI ne soient ni oubliés ni atteints par les différents projets de loi, et à ce que leur honneur et leur dignité ne soient jamais mis en cause lors des prises de parole politiques. ▲

L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE



SOS homophobie



SOUTENIR LES VICTIMES D'ACTES LGBTIPHOBES

ÉCOUTER ET RÉPONDRE

SOS homophobie dispose de trois dispositifs d'accueil de la parole des victimes de LGBTIphobies. Ces dispositifs sont animés par des bénévoles formé·es au recueil des témoignages et qui apportent aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat·es, etc.) peuvent être communiquées.

Cet accueil de la parole est aussi assuré par une ligne d'écoute anonyme historique, un dispositif de chat et un formulaire en ligne où les victimes et témoins de LGBTIphobies peuvent témoigner.

INFORMER ET AIDER

Une plateforme pour apporter des premières réponses aux utilisateurs et utilisatrices selon leur besoin spécifique. Qu'ils soient en questionnement ou qu'ils aient besoin d'aide, une série de questions les mènera à une fiche d'information précise, contenant les contacts d'organisations pouvant leur apporter le soutien nécessaire.

SOUTENIR ET AGIR EN JUSTICE

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant·e, l'anonymat peut être levé pour un soutien juridique personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeur·ses, de voisin·es ou d'autres personnes commettant des actes

LGBTIphobes. Ayant plus de cinq ans d'existence, SOS homophobie est également habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes LGBTIphobes.



PRÉVENIR LES LGBTIPHOBIES

INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé·es. Objectif : déconstruire les stéréotypes et les idées reçues qui forment le terreau des LGBTIphobies, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée par le ministère de l'Éducation nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, et par les académies de Paris, Strasbourg et Aix-Marseille.

FORMER LES PROFESSIONNEL·LES

La formation pour adultes sensibilise les professionnel·les des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations, etc.), ainsi que les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur, à la prise en compte des phénomènes de discrimination LGBTIphobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure LGBTIphobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre aux différentes pratiques professionnelles.

INFORMER LES ADOLESCENT·ES

Le site Internet C'est comme ça (www.cestcommeca.net) propose aux adolescent·es LGBTI un soutien spécifique et met à disposition des internautes de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc.



MILITER POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

ANALYSER ET PRENDRE POSITION

Le *Rapport sur les LGBTIphobies*, publié tous les ans depuis 1997, s'appuie sur les témoignages que SOS homophobie reçoit chaque année et sur l'actualité pour donner une capture de l'état des violences LGBTIphobes en France. Principale source d'information à ce sujet, ce document soutient les autres actions de l'association, notamment dans ses interventions en milieu scolaire et auprès des élu·es locaux·ales et nationaux·ales. SOS homophobie intervient directement auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits et des médias pour porter son combat pour l'égalité des droits, quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

MANIFESTER ET SENSIBILISER

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations partout en France : Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (Idahot), Journée de lutte pour les droits des femmes, Marches des fiertés, forums des associations, Solidays, et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

LUTTER SPÉCIFIQUEMENT CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE/PANPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Des commissions et groupes de SOS homophobie travaillent sur ces axes particuliers. Ils coopèrent avec les associations spécia-

lisées, publient des supports d'information comme le *Guide pour l'accueil des personnes trans destiné aux médecins*, le *Manuel des IST pour les personnes ayant une vulve*, l'enquête sur la visibilité des lesbiennes, etc. Ces groupes et commissions participent et organisent des débats, manifestations et animations. ▲



Fonds SOS homophobie

Aide aux victimes et prévention des LGBTIphobies

En avril 2019, 25 ans après sa création, SOS homophobie crée un fonds de soutien pour financer des actions d'aide et d'accompagnement des victimes de violences et de discriminations LGBTIphobes, ainsi que des projets de sensibilisation et de formation. Le Fonds SOS homophobie permet notamment de prendre en charge des frais de justice ou médicaux suite à des situations de violences LGBTIphobes.

Il apporte également une aide financière aux victimes dans le besoin et auxquelles l'État ou les dispositifs de solidarité nationale n'apportent pas une réponse suffisamment rapide ou adaptée, par exemple en participant à des dépenses de la vie courante ou pour une aide au logement, dans l'urgence ou de façon plus pérenne.

Habilité à recevoir des donations et des legs, le Fonds SOS homophobie permet à toutes et à tous, personnes privées, entreprises et associations, administrations et collectivités locales ou territoriales, d'exprimer leur solidarité envers les victimes de LGBTIphobies.

DÉFINITIONS

ASEXUEL·LE

Qui ne ressent d'attraction sexuelle pour quiconque.

L'asexualité se décline sur tout un spectre. On appelle ace une personne qui se situe sur le spectre de l'asexualité.

BIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à la bisexualité.

Si la biphobie a bien ses spécificités, les personnes bies avec des partenaires du même genre sont souvent perçues comme homos et subissent aussi de la gayphobie ou de la lesbophobie.

BISEXUEL·LE

Qui peut avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des personnes de toute identité de genre.

On emploie souvent l'abréviation bi·e.

CIS(GENRE)

Qui s'identifie au genre assigné à la naissance. C'est le pendant du terme trans.

COMING OUT

Fait d'annoncer que l'on est LGBTI.

Il revient aux personnes LGBTI de faire leur coming out si, quand et comme elles le souhaitent en fonction des circonstances et des risques. Une fois son coming out effectué, un individu est dit « out ». À ne pas confondre avec « outing ».

DEADNAME

Prénom assigné à la naissance et abandonné par la personne.

DISCRIMINATION

Attitude, action ou loi qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération.

DYADIQUE

Qualifie une personne non intersexe.

DYSPHORIE DE GENRE

Émotions négatives ressenties à propos de son corps ou de son apparence.

Cet état de mal-être profond résulte d'une insatisfaction vis-à-vis de son propre corps et/ou vis-à-vis de la manière dont son corps est perçu par les autres.

EXPRESSION DE GENRE

Choix personnels permettant à une personne d'expérimenter et d'exprimer son genre et sa personnalité.

Cela peut passer par la tenue vestimentaire, le maquillage, le langage corporel, le choix d'un pronom, etc. L'expression de genre ne s'aligne pas toujours avec l'identité de genre.

FSF

Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bies ou hétéros.

GAYPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les hommes.

Elle vise aussi bien les hommes gays et bis que les hétéros.

HOMOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés à l'homosexualité.

L'homophobie ne touche pas que les gays et les lesbiennes, mais affecte aussi les personnes bisexuelles et hétérosexuelles.

HÉTÉROCENTRISME

Système de représentations et de valeurs plaçant l'hétérosexualité comme la norme évidente, unique et supérieure sur les plans symbolique, sexuel et affectif.

Il traduit et renforce les privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des lesbiennes, gays et bi·es.

HSH

Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les HSH peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros.

IDENTITÉ DE GENRE

Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun·e.

Cette identité peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance ou avec le système binaire du genre en vigueur dans la plupart des pays, dont la France.

INTERSEXE

Qui présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques et/ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement mâle ou typiquement femelle, que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie.

LESBOPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les femmes.

Ces femmes peuvent être lesbiennes, bies ou hétéros. L'homophobie s'ajoute au sexisme.

LGBTIPHOBIES

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBTI (lesbiennes, gays, bies, trans et intersexes) et tout ce qui est supposé s'y rattacher.

MÉGENRER

Utiliser un pronom ou des accords qui ne sont pas ceux utilisés et souhaités par la personne. Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe.

NON BINAIRE

Qui ne se reconnaît pas dans un ou plusieurs des systèmes binaires femme-homme, féminin-masculin, hétéro-homo.

Les personnes non binaires peuvent rejeter ces catégories, contester leur caractère figé ou exclusif, transcender l'idée de norme ou se reconnaître dans des catégories différentes.

OUTING

Révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

PANSEXUEL·LE

Qui peut éprouver du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son genre.

Cette notion se distingue de la bisexualité en ceci qu'elle transcende complètement la notion de genre.

RACISÉ·E

Qui est assigné·e à une « race », au sens social du terme du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques.

SEXISME

Croyances ou attitudes discriminatoires fondées sur le genre, très généralement au détriment des femmes.

TRANS

Qui ne se reconnaît pas, ou pas exclusivement, dans le genre assigné à la naissance.

Les transidentités désignent les nombreux parcours qui vont à l'encontre des normes régissant le corps et le genre.

TRANSPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associés aux transidentités.

Toute personne cis ou trans qui exprime, ponctuellement ou non, un genre perçu comme non conforme peut être victime de manifestations transphobes et/ou homophobes. ▲

PLUS DE 25 ANS D'ÉVOLUTION



En 1997, trois ans après le début de son action d'écoute des victimes d'homophobie, l'association décide de devenir un observatoire de ces discriminations en France et de publier, chaque année, un *Rapport sur l'homophobie* fondé sur les témoignages de plus en plus nombreux qu'elle reçoit.

Nous sommes en 2022 et la 26^e édition vient de paraître. Plus de vingt-cinq ans d'évolution d'un document devenu de plus en plus central et militant pour porter la voix des victimes de LGBTIphobies auprès des pouvoirs publics, des établissements scolaires où nous intervenons, de tous les adultes que nous sensibilisons, des médias, du grand public, etc. De grandes étapes ont fait changer notre *Rapport* dans la forme, la structure, les sources d'information, les thématiques abordées. Mais ces étapes ne signifient cependant pas de réelles ruptures, il y a un continuum que l'analyse qui suit ne doit pas gommer.

1997-1998 : LES DÉBUTS

Les deux premiers numéros se distinguent par leur forme : un format A4, incluant des illustrations « humoristiques », et une impression en noir et blanc peu soignée par manque de

moyens. Des graphiques sont déjà présents. Dans l'édition 1998, la plupart des articles sont signés.

Le contenu de ces deux premiers *Rapports* se veut pédagogique et informatif sur l'association encore jeune : qui sommes-nous ? Qu'est-ce que l'homophobie (en particulier en France) ? Qu'est-ce que ce rapport ? Qu'est-ce que la ligne d'écoute ?

Les sources sont diverses : un sondage est réalisé auprès de 500 personnes, des informations sont amenées par d'autres associations. Les actions concrètes menées par SOS homophobie sont aussi présentées : les projets, une revue de presse, les communiqués de presse.

L'analyse des appels reçus occupe une place très modeste : six pages sur 62 en 1997. Pour la première édition, cela s'explique notamment par la quantité d'appels reçus à la ligne d'écoute les premières années d'existence de l'association : 555 témoignages sont comptabilisés de 1994 à 1996. 365 appels sont reçus en 1997, plus des courriers. Cette analyse ne comporte que peu de chapitres : le profil des appelant-es, les agressions, les discrimina-



tions, le vécu, les demandes d'informations. Et jusqu'en 2010, la distinction entre le nombre d'appels/témoignages et le nombre de cas n'est pas faite (voir Élaboration du Rapport 2022).

D'un point de vue thématique, les deux premiers *Rapports sur l'homophobie* abordent ce qui faisait l'actualité d'alors : les définitions (homosexuel, lesbienne) souvent très problématiques trouvées dans les dictionnaires les plus courants, un écho des problèmes rencontrés avec l'association des polytransfusés¹ et des difficultés avec la mairie de Paris², les débats sur le CUC (contrat d'union civile, ancêtre du pacs). À partir de la deuxième édition, les réalités vécues par les personnes bies et trans commencent à être abordées, souvent de manière très parfaite par manque de connaissances au sein de l'association.

1999-2000 : UNE MEILLEURE MISE EN PAGE ET UN RAPPORT MIEUX STRUCTURÉ

Dès 1999, le *Rapport sur l'homophobie* prend son format actuel (15 x 12 cm) et reçoit des soutiens financiers (dont la fondation Yves Saint-Laurent) qui permettent une impression plus soignée. La féminisation des noms communs apparaît de manière non systématique. Le terme lesbophobie apparaît en 2000.

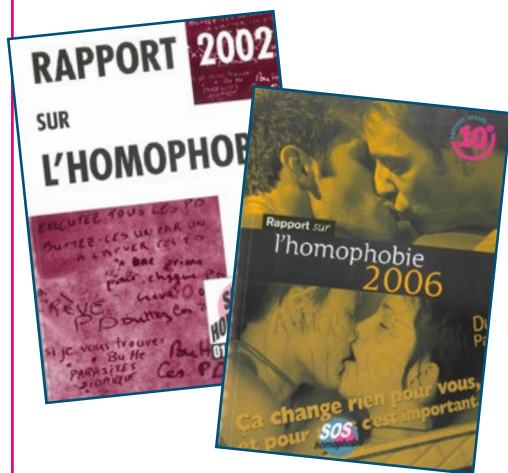
Le plan devient plus clair : une présentation de l'association, un portrait d'ensemble de l'homophobie, puis un bilan des témoignages reçus via la ligne d'écoute, une revue de presse, les actions menées par SOS homophobie et d'autres associations, et enfin des informations pratiques.

L'analyse des appels reçus s'étoffe. Des « témoignages anonymes » sont intégrés dans l'édition 2000, on y trouve les rubriques suivantes : Fonctionnement de la ligne d'écoute, Agressions physiques (et verbales), Travail, Discriminations au quotidien, Mal de vivre, Questions diverses et Analyse du courrier. Les thèmes d'actualité abordés sont principalement le pacs et la pénalisation de l'homophobie.

2001-2010 : DES ANALYSES D'APPELS DE PLUS EN PLUS FINES

À partir de 2001, les dessins humoristiques sont supprimés, et les graphiques moins nombreux. Dès 2004, SOS homophobie propose ses propres définitions pour remplacer celles, controversées, des dictionnaires. Les termes « gayphobie » et « biphobie » apparaissent cette année-là aussi. La « transphobie » est définie en 2006 de façon très maladroite, l'association n'étant pas experte de ces sujets. De 2004 à 2009, un panorama des années écoulées depuis le début de la parution du *Rapport* est aussi présent. Le langage inclusif devient de plus en plus systématique (2006 : adolescent(e)s ; 2008 : homosexuel-le-s ; le point médian devient la norme choisie à partir de 2018).

Le *Rapport* comptera désormais quatre parties principales : l'association et l'homophobie portrait d'ensemble (jusqu'en 2003), ensuite l'analyse des témoignages (appels, Internet, courrier), puis une partie au contenu variable (actualité, actions de SOS homophobie, demandes de formation des policiers, un plaidoyer pour des actions en milieu scolaire,



1. Cette association accusait les hommes gays d'être à l'origine de l'épidémie du sida, et donc responsables de la contamination et de la mort de personnes transfusées.

2. À la demande d'une association d'habitantes du IV^e arrondissement, la mairie de Paris et le maire, Jean Tiberi, avaient interdit aux établissements LGBTI d'accrocher le drapeau arc-en-ciel à leur devanture. Prétexte invoqué : la loi n'autorise que le drapeau français aux fenêtres de particuliers.

puis la charte des IMS), le droit français et, pour finir, les annexes (informations pratiques, remerciements).

L'analyse des témoignages prend de plus en plus d'importance pour constituer finalement l'essentiel du rapport, passant de sept chapitres en 2001 à vingt-trois en 2018 : Lesbophobie est ajouté en 2003 ; Internet, Milieu scolaire, Politique, Religions en 2004 ; Commerces et services, Banlieues (supprimé en 2007), Sport, Santé et médecine, Voisinage en 2005 ; Transphobie, International en 2010.



2010-2018 : UN DOCUMENT TOUJOURS PLUS MILITANT

Le *Rapport* 2010 voit l'apparition des « Focus » : un récit anonymisé d'un cas emblématique reçu par nos pôles d'écoute des victimes. Des contributions de personnes physiques ou morales extérieures à SOS homophobie sont aussi ajoutées dans certains chapitres sous la mention « Le point de vue de... », qui devient « La parole à... » à partir de 2011.

Le *Rapport sur l'homophobie* est aussi une tribune pour les victimes de LGBTIphobies : y est publiée en 2006 la lettre des parents de François Chenu³ à ses assassins. Il rend aussi hommage à des victimes médiatisées : Sébastien Nouchet, brûlé vif dans son jardin en 2004, ou Vanessa Campos, assassinée au cœur du bois de Boulogne en 2018. Au

cours des deux dernières décennies, les bénévoles rédigeant ce *Rapport annuel* ont abordé les grandes actualités qui ont marqué la communauté LGBTI : les débats sur le pacs, la problématique des pacsés·es ayant une double nationalité, la lutte pour obtenir le mariage pour tous·tes, le don du sang, le combat en faveur de la PMA pour tous·tes, les difficultés rencontrées par les personnes trans et intersexes (refus de changement d'état civil, opérations de réaffectation dès la naissance, etc.), les thérapies de conversion, et bien d'autres choses encore.

2018-2020 : UNE MÉTHODOLOGIE QUI S'AFFINE

À mesure que les prises de contacts auprès de notre association augmentent, les données qui en ressortent se précisent et demandent une méthodologie de plus en plus rigoureuse pour être analysées. Des bénévoles ayant une expertise en analyse de données ont ainsi affiné la vision statistique sur les témoignages que nous recevons chaque année. C'est ainsi que la partie Élaboration du Rapport devient centrale à partir de 2018.

Le *Rapport* de cette année-là innove aussi par les soins apportés à la mise en page, l'impression en couleur, la clarté et la lisibilité des graphiques, et l'apparition de la



rubrique « Un regard sur... », consacrée à des situations particulières : discriminations intersectionnelles, les LGBTIphobies en Outre-mer, chez les seniors, les personnes LGBTI racisées, celles en situation de handicap, la sérophobie, et l'intersexophobie, etc. Et, afin de mettre en lumière ces thématiques multiples de manière pérenne, un chapitre dédié à l'analyse des Discriminations croisées est instauré à partir du *Rapport 2019*.

26 ANS D'ANALYSE, DE RÉDACTION ET DE VALORISATION PAR LES BÉNÉVOLES

Comme expliqué en introduction, l'une des premières missions de SOS homophobie a été d'être un observatoire de l'homophobie en France. Au fil des années, l'association a développé ses expertises à d'autres formes de discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. C'est ainsi qu'en 2020, dans le but de mieux représenter la diversité des victimes, qui nous contactent ou non, le *Rapport sur l'homophobie* change de nom et devient le *Rapport sur les LGBTIphobies*. La 26^e édition de cet observatoire vient de

paraître. Fidèle à ses origines il est et reste, à travers les analyses, les témoignages, cette fenêtre sur la réalité des LGBTIphobies dans notre pays.

Mais ce document est aussi un reflet de l'association elle-même, de son évolution, de la rigueur des actions menées, de son importance au niveau national. Une chose est constante : en dehors de la conception graphique et de la relecture réalisées par des professionnel·les, le *Rapport sur les LGBTIphobies* a toujours été et reste l'œuvre de militant·es bénévoles. ▲

3. Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, François Chenu, 29 ans, est agressé avec une extrême violence à Reims par trois hommes skinheads. François sera jeté agonisant dans un étang où il mourra noyé. Ses agresseurs ont été condamnés en 2004 à vingt ans de prison (quinze pour l'un d'eux, mineur au moment des faits).

ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2022

SOURCES

Les données chiffrées du *Rapport sur les LGBTIphobies 2022* proviennent exclusivement des 1 515 témoignages reçus par SOS homophobie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sur sa ligne d'écoute, par courriel via un formulaire en ligne, ou par chat'.

L'interprétation de ces chiffres et le contenu des chapitres s'appuient en outre sur :

- les faits relatés par les victimes dans leurs témoignages ;
- le suivi de l'actualité, notamment politique ;
- l'analyse des médias ;
- le travail et l'expertise des différents groupes et commissions de l'association ;
- l'expertise de contributeurs et contributrices invitées (section La parole à...).

APPROCHE ET BIAIS

Profils de données variables

Le présent document n'est pas le recensement exhaustif des manifestations de gayphobie, de lesbophobie, de biphobie, de transphobie et d'intersexophobie survenues en 2021, mais le reflet d'une partie de ces LGBTIphobies, perçues à travers les outils de l'association et sa connaissance du terrain. Aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les discriminations et les violences dont elles font l'objet. Contrairement à une enquête sur échantillon représentatif, notre échantillon varie d'une année à l'autre, ce qui impose une grande prudence dans les comparaisons entre les éditions du *Rapport*.

En outre, le niveau de détail permettant de caractériser les victimes et les situations fluctue fortement d'un témoignage à l'autre. Seuls les thèmes correspondant à plus de trente témoignages donnent lieu à des analyses chiffrées et des graphiques. Tous les pourcentages sont arrondis à l'unité, si bien

que le total des proportions correspond parfois à 99 % ou 101 %.

Interprétation

Nos services étant centrés sur l'écoute, nous ne remettons pas en cause la parole des victimes. Quelques rares témoignages sont écartés de l'analyse en raison de propos très incohérents.

Les priorités de l'écoute ne permettent pas toujours de demander des informations précises aux appelant·es, et les détails peuvent manquer dans les courriels. En cas de doute, nous ne précisons pas le genre de la victime. Toutefois, dans une certaine mesure, nous procédons à des interprétations raisonnables de l'identité de genre voire de l'orientation sexuelle à partir d'indices (pronoms utilisés, termes du récit, etc.). Ainsi, ne sont considérées comme trans que les personnes qui nous en font mention explicitement, les autres étant présumées cis, ce qui peut induire une sous-représentation.

Témoignages internationaux

Les témoignages recensés à l'étranger sont réservés au chapitre International et n'alimentent pas les statistiques générales du rapport. En effet, SOS homophobie est active sur le territoire français et axe sa communication sur les LGBTIphobies en France. De plus, il est difficile de comparer les situations internationales et françaises en raison du faible nombre d'actes recensés hors de France, ainsi que de la variabilité des situations politiques, de l'acceptation et des droits des personnes LGBTI dans le reste du monde.

GRILLE DE LECTURE

Ce rapport prend appui sur les témoignages et demandes de soutien reçues par l'association. Ce sont ces récits qui alimentent les analyses thématiques et servent à élaborer

les statistiques présentées dans les différents chapitres.

Notre grille de lecture caractérise la victime et catégorise les cas en fonction de la nature des violences et de leur contexte. Certaines dimensions concernant les victimes (parents ou futurs parents, personnes racisées, en situation de précarité, etc.) alimentent notamment le chapitre Discriminations croisées.

Nature des violences

Les récits sont caractérisés selon la nature générale et les manifestations précises des LGBTIphobies signalées. Par nature générale, on entend lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie et LGBTIphobie générales. Les manifestations précises incluent menaces, agressions physiques et sexuelles, viols (au sens légal), dégradations de biens et vols, licenciements et :

- **insultes** : propos à caractère injurieux ;
- **rejet et ignorance** : moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrements et préjugés véhiculés sur les personnes LGBTI ;
- **diffamation** : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBTI, de nature à porter atteinte à sa dignité ;
- **discrimination** : traitement particulier et défavorable des personnes homosexuelles, bissexuelles, trans ou intersexes par rapport aux personnes non LGBTI ;
- **harcèlement** : agissements malveillants et répétés en vue d'affaiblir et de déstabiliser la personne qui en est victime ;
- **outing** : révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré ;
- **traquenard** : pour les situations où des personnes LGBTI sont piégées par leurs agresseur·ses ;
- **sexualisation** : en cas de proposition/remarque non sollicitée réduisant la victime à un objet sexuel ou à sa sexualité ;
- exemple** : « Salut les lesbiennes, allez, embrassez-vous ! » ;
- **invisibilisation** : lorsqu'une dimension LGBTI est omise dans une situation où elle existe ;
- exemple** : un reportage sur le thème de l'homophobie qui ne présenterait que des cas de gayphobie ;

- **amalgame avec pédocriminalité** : dans les situations où des orientations sexuelles et/ou des identités de genre sont associées à des comportements pédocriminels ;

- **inaction** : dans les situations où une LGBTIphobie est patente et les témoins ne réagissent pas.

Dans certains chapitres, cette caractérisation repose sur des critères particuliers plus pertinents, par exemple les refus de plainte ou la culpabilisation dans le chapitre Police, gendarmerie, justice.

Cinq chapitres sont consacrés à l'analyse de types de violences spécifiques : agressions physiques, lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie. D'autres sections examinent des questions intersectionnelles différentes d'une année à l'autre, à l'instar des sections Un regard sur...

Contexte des violences

Les contextes des LGBTIphobies retenus sont : Commerces, services et administration ; Famille et entourage proche ; Internet ; Police, justice et gendarmerie ; Lieux publics ; Mal de vivre ; Médias et communication ; Milieu scolaire et enseignement supérieur ; Politique ; Religions ; Santé et médecine ; Sport ; Travail ; Voisinage ; International.

TRAITEMENT STATISTIQUE

Nombre de cas

Les témoignages peuvent rapporter une même situation (témoignages doublons) ; le nombre de situations uniques correspond au nombre de cas. Chaque cas fournit des informations qui sont analysées : profil des victimes, identification du ou des contextes et des diverses manifestations de LGBTIphobies. Ces données permettent de quantifier et d'étudier les faits signalés à SOS homophobie.

TÉMOIGNAGES TOTAUX	1 515
TÉMOIGNAGES DOUBLONS (FRANCE)	190
TÉMOIGNAGES INTERNATIONAUX	61
TÉMOIGNAGES SANS LGBTIPHOBIES	126
CAS TOTAUX (FRANCE)	1 138

Cas par contexte

Un même cas peut concerner plusieurs types de violences et plusieurs contextes. Sont alors identifiés un contexte principal et un ou plusieurs contextes secondaires. Le traitement statistique distingue contextes principaux et secondaires ; ce sont les premiers qui servent à classer les cas dans les divers chapitres. Les contextes primaires et secondaires sont néanmoins croisés pour faire ressortir des convergences pertinentes.

LGBTIphobies générales et spécifiques

Les manifestations de lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie sont cumulables. La catégorie **LGBTIphobie générale** concerne les actes reflétant un rejet général de tout ce qui dévie de l'hétérosexualité et des normes de genre. Ces cas ont la particularité de ne pas cibler de victimes spécifiques, mais l'ensemble des personnes LGBTI. Il s'agit notamment des attaques contre le « lobby LGBT » ou les droits LGBTI. À cet égard, nous avons adopté une approche plus inclusive, les personnes bies ou trans étant par exemple très souvent concernées par des propos ciblant les homosexuel·les ou leurs droits, même implicitement.

Les lesbiennes, gays, bi·es, trans sont évidemment touché·es par les LGBTIphobies générales, dont le total (207 en 2021) complète les cas spécifiquement lesbophobes, gayphobes, biphobes et transphobes dans les chapitres concernés. En revanche, en vue d'affiner l'étude, **les LGBTIphobies générales ne sont pas intégrées dans l'analyse statistique des chapitres Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie et Transphobie**, ce qui permet de mieux dégager les spécificités des différents groupes. À titre d'illustration, les statistiques de la transphobie sont calculées à partir des 179 cas spécifiquement transphobes sur les 386 cas (179 + 207) qui rapportent des manifestations transphobes. Les cas de LGBTIphobie générale sont bien pris en compte dans l'analyse des autres contextes.

Exemple

Une femme a été agressée verbalement (« sale lesbienne ») et physiquement par l'un de ses voisins. La police, qu'elle a ensuite appelée, ne s'est pas déplacée. Depuis ces

événements, qui datent de plusieurs mois, elle n'ose plus sortir de chez elle et fait des crises d'angoisse.

Ce cas sera comptabilisé dans les nombres de cas rapportés à SOS homophobie pour le contexte principal Voisinage, et pour les chapitres Agressions physiques et Lesbophobie. Les contextes Police, gendarmerie, justice, et Mal de vivre sont secondaires.

Cette méthode aboutit à une sous-évaluation manifeste des cas dans certains chapitres (particulièrement dans les deux mentionnés précédemment). Des statistiques peuvent être calculées en intégrant les contextes secondaires : elles n'apparaissent pas dans les graphiques mais sont utilisées dans les analyses, lorsqu'elles se révèlent pertinentes (le caractère « secondaire » des contextes est alors spécifié). Par exemple, l'analyse des sept cas impliquant la religion comme contexte principal semble peu pertinente au vu de la taille de l'échantillon. Cependant, en ajoutant les 50 cas secondaires à caractère religieux, on se rend ainsi compte que les LGBTIphobies sur fond religieux se produisent dans 36 % des cas en famille.

FORME

Pour aller plus loin dans l'égalité des représentations entre les femmes, les hommes et les personnes non binaires, le rapport privilégie la grammaire égalitaire qui accorde adjectifs et participes passés avec le genre du terme le plus proche. De plus, des pronoms neutres (iels, celleux, etc.) sont utilisés dans ce rapport, de même que certains mots-valises contractant les formes masculines et féminines d'un mot (ex : lectrices). Ce rapport, comme les précédents, est entièrement rédigé par les bénévoles de l'association : les différences d'approche et de style en font toute la richesse. Les prénoms utilisés dans les extraits de témoignages sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. ▲



PLATEFORME D'AIDE EN LIGNE

UN NOUVEL OUTIL D'INFORMATIONS POUR LES PERSONNES LGBTI

En juin 2021, SOS homophobie a refondu son site Internet et, dans le même temps, a mis en ligne un nouveau canal d'aide aux victimes de LGBTIphobies et aux personnes en questionnement. En complément de sa ligne d'écoute anonyme historique, de son pôle de chat'écoute et du formulaire de témoignage, elle propose désormais une plateforme pour apporter des premières réponses aux utilisateurs et utilisatrices en leur proposant une série de questions les menant à une fiche d'information à propos de leur besoin spécifique ainsi que des contacts d'organisations pouvant leur apporter le soutien nécessaire. Ainsi, entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2021, ce sont 1 620 personnes qui ont accédé à cette plateforme et entamé le parcours de réponse aux questions.

DES SITUATIONS DE DISCRIMINATION AU TRAVAIL

Du côté des personnes ayant cliqué sur le bouton « J'ai besoin d'aide », la majorité des consultations finales concerne la fiche d'information des discriminations au travail : cette page comptabilise 288 vues uniques. Cela concorde avec l'augmentation du nombre de témoignages dans le monde des entreprises reçus par les autres canaux d'écoute de l'association en 2021. Les contextes du Travail et des Commerces et services représentent chacun 11 % des cas de LGBTIphobies recensés (voir Synthèse générale).

Parmi les types d'agressions pour lesquelles les utilisatrices de la plateforme avaient le plus besoin de renseignements, les atteintes à la dignité comptaient pour 199 vues uniques, quand 74 personnes ont consulté des fiches relatives au harcèlement (moral ou sexuel). Les informations concernant des agressions physiques ont été consultées par 56 utilisateur·rices uniques.

Quelqu'un·e peut aussi chercher à en savoir plus sur une situation où l'agresseur·se s'en est pris à quelque chose lui appartenant. Les vues uniques concernant ce contexte sont au nombre de 58 au total. Les pages les plus consultées concernaient des actes de chantage, de vol et d'extorsion.

LE DON DU SANG, PREMIER SUJET DE QUESTIONNEMENT

Les personnes arrivant sur la plateforme d'aide en ligne peuvent aussi venir pour obtenir des réponses sur des questions de droit, sur leur identité de genre ou leur orientation amoureuse et sexuelle. Dans ce cas, elles cliquent sur « Je me questionne » dans l'interface.

Sans conteste, le sujet phare d'interrogation était le don du sang. La page dédiée a été consultée par 635 utilisatrices uniques. Suivent des consultations autour des droits des personnes trans (93 vues) et des personnes LGBTI étrangères (58 vues). Puis les fiches sur les droits de la famille, en particulier autour de la parentalité (48 vues uniques). La PMA, ayant été élargie à une plus grande part de la population (sans pour autant être ouverte à toutes), a dû susciter l'intérêt des internautes sur leurs droits à fonder une famille (voir chapitres Politique et Santé).

Une section de la plateforme concerne des détails sur le dépôt de plainte. Les personnes accédant à cette partie souhaitent savoir pourquoi, quand et comment porter plainte (52 consultations uniques). 22 personnes ont semblé rencontrer des difficultés pour porter plainte. On ne peut cependant pas déterminer si ces problèmes venaient d'une procédure trop complexe ou de refus de plainte de la part des forces de l'ordre (sur ce sujet, voir chapitre Police, justice, gendarmerie).

Enfin, quelques personnes avaient besoin d'informations sur l'identité de genre, l'orientation amoureuse et sexuelle, ou la santé. Les questionnements autour du genre ont davantage concerné les adolescent·es (20 vues uniques contre 9 pour les adultes), qui ont pu être renvoyé·es vers le site dédié aux jeunes de SOS homophobie : www.cestcommeca.net. Les adultes semblaient, elleux, un peu plus concerné·es par les sujets liés à l'orientation amoureuse et sexuelle (21 vues contre 18 chez les ados). Les questions de santé restent peu consultées avec, au total, 6 vues uniques.

parole des victimes qui ressentent le besoin d'exprimer leur mal-être ou d'exposer leur situation à nos bénévoles. Mais certaines personnes préfèrent accéder à l'information par leurs propres moyens ; c'est ainsi que les prises de contact auprès des trois pôles d'écoute de SOS homophobie ont pu se réorienter en 2021 vers cette plateforme, qui devient un quatrième pan d'information de l'association sur les spécificités des LGBTiphobies en France. ▲

MIEUX ACCÉDER À L'INFORMATION

L'objectif de cette interface d'aide en ligne est d'apporter aux personnes LGBTI toutes les informations nécessaires et les plus complètes possibles sur leur situation spécifique. Les autres canaux d'écoute de SOS homophobie restent primordiaux pour entendre la

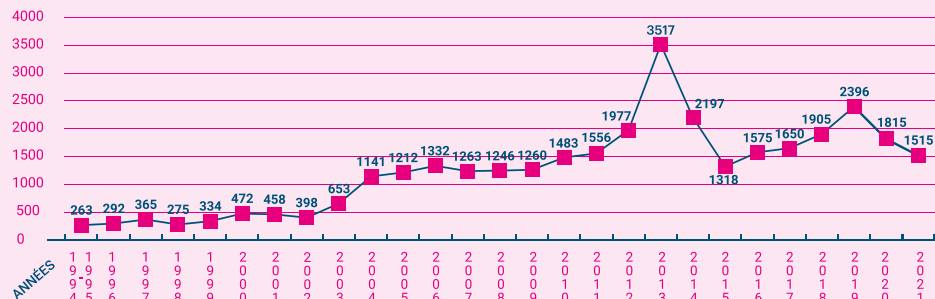


SYNTHÈSE GÉNÉRALE

LES ENTREPRISES : OUTING ET HARCÈLEMENT EN OPEN SPACE

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÉMOIGNAGES

TÉMOIGNAGES



À NOTER : la partie Élaboration du Rapport 2022 détaille la production et l'analyse des données 2021 ainsi que les évolutions méthodologiques par rapport à l'édition précédente qui limitent certaines comparaisons.

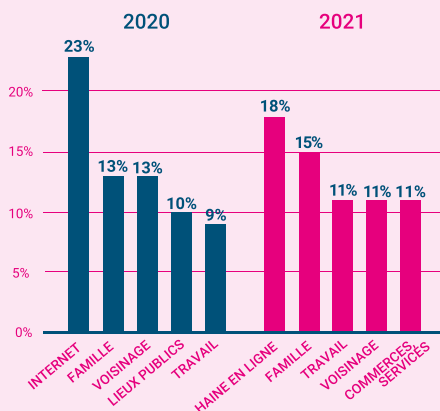
En 2021, SOS homophobie a reçu **1 515 témoignages** via ses pôles d'écoute et de soutien aux victimes de LGBTIphobies (ligne téléphonique anonyme, chat'écoute, courriel). Ces témoignages décrivent **1 138 situations LGBTIphobes en France**. C'est sur ces situations, désignées comme des « cas », que s'appuient nos analyses. Ce nombre de cas total ne prend pas en compte les 126 témoignages ne mentionnant aucune LGBTIphobie, ni les 61 concernant des situations à l'étranger, traitées séparément dans le chapitre International.

La baisse constatée en 2020, en raison notamment des conditions sanitaires, se poursuit. Un facteur principal explique en partie cette baisse. En juin 2021, SOS homophobie a ajouté sur son site Web une plateforme d'aide en ligne permettant aux utilisateurices d'accéder à des informations juridiques, des contacts d'autres

associations spécialisées, en fonction de leur situation particulière. C'est à partir de juin 2021 que le nombre de contacts baisse considérablement. On peut donc imaginer que les personnes qui contactaient auparavant SOS homophobie pour des informations pratiques se sont davantage tournées vers la plateforme d'aide en ligne pour trouver ce qu'elles cherchaient. Une partie d'analyse des consultations de l'interface a ainsi été ajoutée au Rapport à la suite de la synthèse. Notre rapport reste une photographie des LGBTIphobies subies en France, et si le nombre de cas les illustrant s'avère moins important que celui des années précédentes, leur nature ne suggère en rien une diminution des violences. Bien au contraire. Les agressions se font plus violentes, plus récurrentes, laissant les victimes profondément bouleversées dans leurs relations à l'autre et à elles-mêmes. La sensation de ces personnes de ne pas être à l'abri des LGBTIphobies quel que soit l'environnement dans lequel elles se trouvent est malheureusement encore et toujours une réalité.

Les effets de la pandémie de Covid se font encore ressentir en 2021 dans **la répartition des contextes dans lesquels se sont concentrées les haines LGBTIphobes**. Ainsi, la part des signalements dans la Famille et

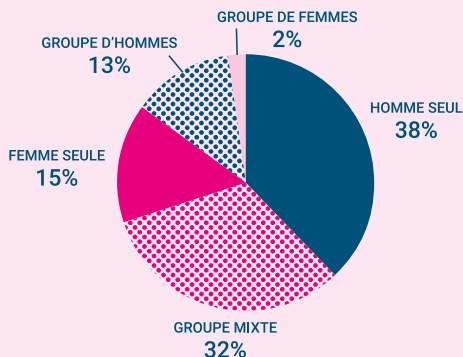
l'entourage proche continue d'être importante et représente 15 % de l'ensemble des cas en 2021 (contre 13 % en 2020). À noter également, les faits relevés au Travail, dans le Voisinage et les Commerces et services sont ex aequo, avec 11 % des signalements. Les effets des confinements et différentes restrictions autour des jours de télétravail imposés continuent de jouer sur les violences dans les sphères privées. Et, de retour au bureau, les discriminations et violences dites ordinaires sur le lieu de travail sont potentiellement moins supportées qu'auparavant par les victimes.



ÉVOLUTION DES CONTEXTES PRINCIPAUX DE LGBTIPHOBIES ENTRE 2019 ET 2020

Une première dans l'histoire du *Rapport sur les LGBTiphobies*, les faits de transphobie sont plus nombreux que les années précédentes et sont ainsi le deuxième type de LGBTiphobie relevé par nos pôles d'écoute. **179 cas spécifiquement transphobes sont à dénoter**, avec une représentation toujours importante des mineur-es. Que ce soit dans des contextes scolaires, en ligne, dans des commerces, ou dans le cadre de soins médicaux, les témoignages de transphobie ressortent souvent dans plus de 20 % des cas (voir chapitre Transphobie). Une autre nouveauté de l'édition 2022 de ce *Rapport*, le profil des agresseurs et agresseuses a été indiqué dans le classement des signalements chaque fois que cela était possible¹. Ainsi, il est désormais possible de généraliser le fait que **les agresseurs**

sont majoritairement des hommes. Un témoignage sur deux relate des actes LGBTiphobes de la part d'agresseurs, qu'ils soient seuls (38 %) ou en groupe (13 %).



PROFIL DES AGRESSEUR-SES
Proportions calculées pour les cas où les auteur-rices sont connus

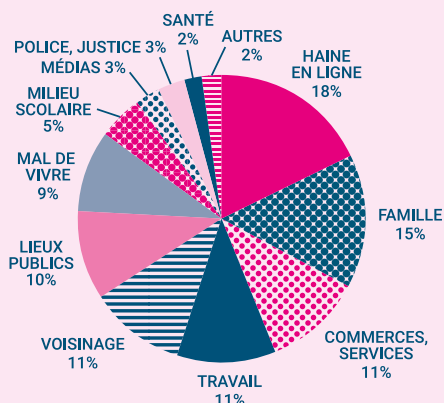
Quel que soit le contexte, ces LGBTiphobies sont bien souvent associées à d'autres discriminations. Du sexisme au racisme, en passant par des critiques sur une situation de précarité, ou contre des personnes migrant-es, ces dimensions intersectionnelles sont à mentionner, et nous y consacrons une analyse dédiée. Toutes ces violences concernent malheureusement aussi les personnes LGBTI entre elles, c'est

À NOTER : lorsqu'un cas relève d'une **LGBTiphobie générale** (essentiellement sur Internet et dans les médias), il n'est pas pris en compte dans l'analyse chiffrée des cas spécifiques de gayphobie, de lesbophobie, de biphobie et de transphobie, afin de ne pas noyer ces dimensions dans un rejet global. C'est le cas par exemple des références démultipliées cette année à un « puissant lobby LGBT » lors du débat sur la loi bioéthique. En 2021, 207 situations de LGBTiphobie générale ont été rapportées à SOS homophobie.

1. Les années passées, cette information n'était précisée que pour les cas d'agressions physiques.

pourquoi nous avons aussi choisi de poser un **Regard sur les violences sexuelles et conjugales**. La **grossophobie**, toujours très **prégnante dans l'ensemble de la société**, fait également l'objet d'une analyse de la part de l'organisation **Gras Politique**.

CONTEXTES DES LGBTIPHOBIES



2021 voit un renforcement des discriminations LGBTIphobes dans le milieu des entreprises. Le Travail devient le troisième contexte cumulant le plus de signalements (127, soit 11 % des cas totaux). On note davantage de cas de gayphobie et de lesbophobie au travail, tandis que les personnes trans signalent plus de cas dans les Commerces et services. Ce contexte est lui aussi très présent, avec 121 cas rencontrés en 2021 (11 % des cas également) et dont les proportions sont bien plus importantes cette année-là que les précédentes.

Le Voisinage reste aussi un environnement hostile, principalement pour les hommes cis (80 % des 123 cas dans ce contexte). Un quart des signalements d'agressions physiques concerne un conflit de voisinage, et c'est dans ce contexte que les forces de l'ordre minimisent ou refusent le plus de plaintes. Tout espace, du plus privé aux lieux publics, reste une zone dangereuse pour les personnes LGBTI encore en 2021. Le nombre d'agressions physiques (144, soit 13 % du total) reste dramatiquement

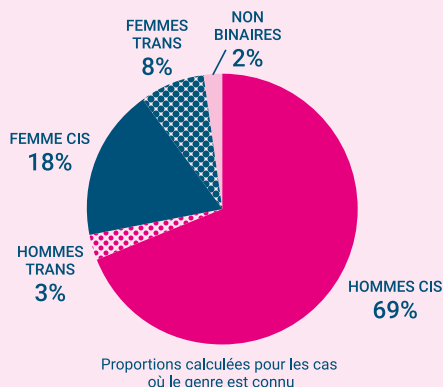
stable. Ces attaques se produisent de nouveau davantage dans l'espace public (34 % des cas), après une période de confinements et couvre-feux en 2020 ayant réduit cette proportion. Les types de violences sont sensiblement plus graves : un meurtre a ainsi été rapporté à SOS homophobie en 2021 (aucun en 2020) ainsi que douze viols ou tentatives (neuf en 2020).

Autant de situations qui ont pérennisé encore les situations de mal-être, qui représentent 9 % des cas. Cette dimension très transversale des LGBTIphobies est toujours révélatrice : le Mal de vivre représente 102 cas en 2021, on le retrouve dans 75 autres en contexte secondaire de situations tendues en famille, au travail ou dans le quartier.

La Haine en ligne reste le contexte qui comptabilise le plus de signalements, avec 207 cas. Bien qu'Internet et les réseaux sociaux soient en première place depuis plusieurs éditions du *Rapport*, la part de ce contexte baisse d'année en année. Représentant un tiers des cas en 2019, la Haine en ligne descendait sous les 25 % en 2020 et représente moins d'un cas sur cinq (18 %) en 2021. Il est possible qu'un découragement se soit installé et perdure chez les victimes et témoins de la haine LGBTIphobe en ligne, au vu de l'absence de modération efficace et du refus des pouvoirs publics d'y consacrer les moyens humains nécessaires, et qu'elles aient été moins nombreuses à nous la signaler.

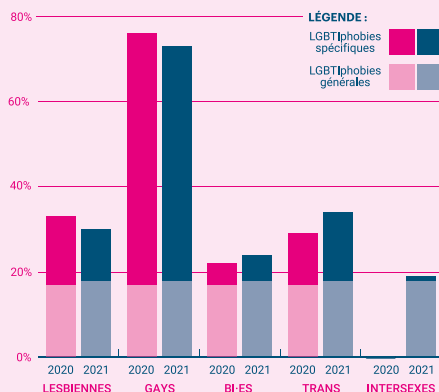
GENRE DES VICTIMES ET SPÉCIFICITÉS DES LGBTIPHOBIES

Dans un quart des situations de LGBTIphobie, le genre des victimes n'est pas connu (les personnes ne l'indiquent pas ou il n'y a pas de victimes spécifiques, comme pour les cas de LGBTIphobie générale). Le graphique ci-avant donne la répartition des 853 cas où le genre est connu. Les hommes cis restent les plus nombreux à contacter SOS homophobie (69 % des cas). La part des témoignages de femmes cis (18 %), de femmes trans (8 %), d'hommes trans (3 %) et de personnes non binaires (2 %) doit nous astreindre à poursuivre et amplifier



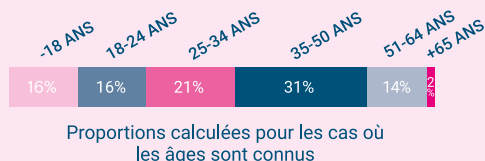
nos actions pour inciter davantage ces victimes à témoigner et faire en sorte que SOS homophobie puisse être identifiée comme une association pouvant leur apporter aide et soutien.

Deux tendances identifiées les années précédentes se poursuivent. **Les femmes lesbiennes sont davantage stigmatisées lorsqu'elles sont en couple.** Les violences lesbophobes dans les lieux publics concernent des couples dans 63 % des cas. De même, les agressions physiques de personnes lesbiennes se produisent dans plus d'un quart des cas quand elles sont en couple. Le Mal de vivre reste aussi présent dans les témoignages de personnes bi-es, beaucoup ne se sentant accepté-es nulle part, subissant des commentaires niant l'existence même de la bisexualité. **La proportion des cas de biphobie mentionnant un mal de vivre est de 17 %.** Ces situations d'exclusion spécifiques sont aussi vécues par les personnes intersexes, qui restent fortement invisibilisées. **L'intersexophobie a été intégrée aux classements des témoignages en 2021** et SOS homophobie a relevé huit cas spécifiques sur l'année. Bien que l'intersexophobie ait aussi ses particularités², nous ne disposons pas encore d'assez de cas rapportés pour en faire des analyses significatives.



Part des cas qui concernent les personnes lesbiennes, gays, bi-es, trans et intersexes (LGBTIphobies générales + cas spécifiques) par rapport au total de 1 138 cas – 2020-2021. Ces dimensions peuvent être cumulées pour un même cas.

ÂGE DES VICTIMES



L'âge des victimes est une donnée absente dans 36 % des cas. Parmi ces 36 %, on retrouve l'intégralité des 207 cas de LGBTIphobie générale, où il n'y a pas de victime précise. Les proportions présentées ci-avant ont donc été calculées en fonction des 723 cas où l'âge des victimes est mentionné. Si les tranches des 25-34 ans et des 35-50 ans représentent toujours celles qui témoignent le plus (52 % des cas à toutes les deux), le rajeunissement des victimes constaté par l'association en 2020 se poursuit en 2021 avec un tiers des cas concernant les moins de 25 ans. Chez les mineures, le nombre de faits de lesbophobie (un quart des cas) et de biphobie (28 %) est en augmentation.

Parallèlement, 15 % des victimes ont entre 51 et 64 ans. SOS homophobie reste peu sollicitée par les seniors de plus de 65 ans, avec seulement seize signalements en 2021.

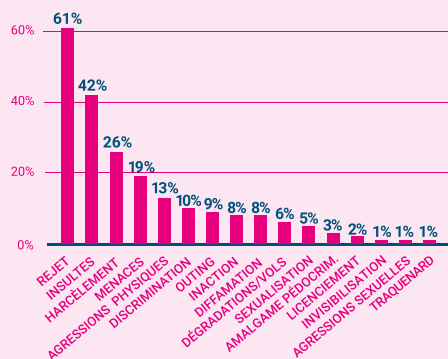
2. Sur ce sujet, voir les travaux du Collectif intersexé et allié·es : <https://cia-oiifrance.org/>.

MANIFESTATIONS DES LGBTIPHOBIES

Un acte LGBTIphobe peut englober plusieurs manifestations de violence. En 2021, les marques de rejet et d'ignorance restent majoritaires (61 % des cas). Ce rejet s'exprime dans tous les contextes mentionnés ci-avant. Des insultes fusent dans 42 % des cas et **un quart des témoignages font état de violences répétées et de harcèlement**. Suivent les 212 situations faisant état de menaces (19 %) et les 144 agressions physiques (13 % des cas), qui restent dramatiquement stables. C'est le cas également des **situations d'outing, manifestation répandue au Travail avec 22 % des cas**.

Cinq nouvelles manifestations ont été ajoutées à la dizaine existante. Les **traquenards**, situations où des personnes LGBTI sont piégées par leurs agresseur-ses (1 %). Les faits de **sexualisation** (5 %), en cas de proposition ou remarque non sollicitée, réduisant la victime à un objet sexuel ou à sa sexualité. **L'invisibilisation** (14 cas), lorsqu'une dimension LGBTI est omise dans

une situation où elle existe. Par exemple, un reportage sur le thème de l'homophobie qui ne présenterait que des cas de gayphobie et pas de lesbophobie. Les **amalgames avec la pédocriminalité** (3 % des cas), où des orientations sexuelles et/ou des identités de genre sont associées à des comportements pédocriminels. Et, enfin, les situations où une LGBTIphobie est évidente et où les témoins ne réagissent pas. Ces **inactions** sont relevées dans 8 % des cas. ▲



AGRESSIONS PHYSIQUES

PLUS VIOLENT, PLUS ÉPUISENT

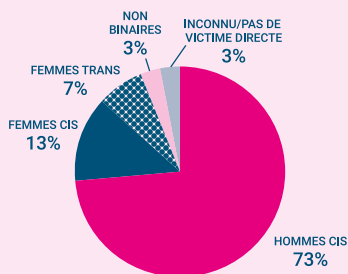
NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

144

ÂGE DES VICTIMES



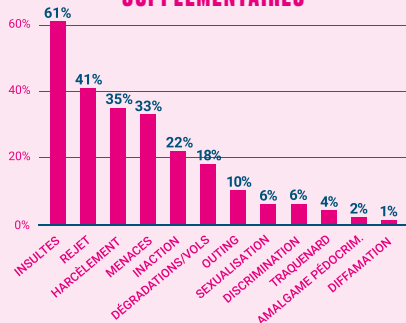
GENRE DES VICTIMES



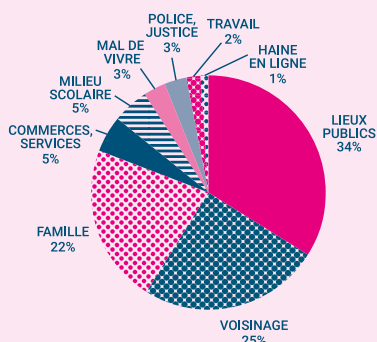
% DES CAS RELATANT UNE AGRESSION PHYSIQUE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
13%	15%	18%	0%	24%

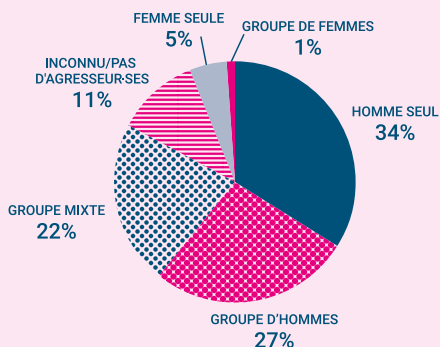
MANIFESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES



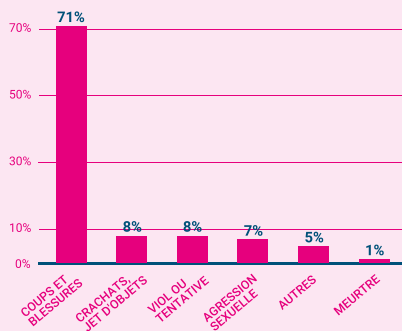
CONTEXTE



AGRESSEUR-SES



TYPES D'AGRESSIONS



L'année 2021 n'a pas épargné les personnes LGBTI, avec 144 cas d'agressions physiques reportés, représentant 12 % des témoignages. Les victimes sont le plus souvent surprises dans un environnement dont elles sont familières, comme leur voisinage, leur famille ou leur entourage. Cette année est particulièrement marquée par une recrudescence alarmante des cas en milieu scolaire (5 % des agressions physiques, contre 2 % en 2020), dans les commerces ou au sein de la police et de la justice. Ces agressions sont animées par des stéréotypes de genre d'anciens temps, mais aussi par le racisme, le handicap ou la précarité des victimes – des facteurs les rendant plus vulnérables (voir chapitre Discriminations croisées). 2021 est également synonyme d'humiliation et de brutalité pour les victimes. En effet, les agressions s'accompagnent régulièrement de crachats ou de jets d'objets, mais sont aussi de plus en plus violentes, avec une intensification des cas de coups et blessures et une montée des cas de viols (8 % des agressions physiques en 2021, contre 5 % en 2020), malgré une baisse observée en 2020.

DES AGRESSIONS QUI MÈNENT À L'ÉPUISEMENT

On remarque que les manifestations de violences physiques (coups et blessures, agressions sexuelles) vont souvent de pair avec une expression de rejet, associée à des insultes, des menaces, ou encore du harcèlement. Toutes ces humiliations entraînent chez les victimes une dégradation considérable de leur estime de soi et les conduisent à un épuisement psychologique, pouvant faire naître des pensées suicidaires (voir chapitre Mal de vivre). C'est le cas de Quentin, un jeune homme qui nous fait part de ses idées noires alors qu'il est harcelé tant au collège que dans la sphère familiale depuis son coming out. Comme pour Quentin, les agressions peuvent survenir dans n'importe quel environnement que fréquente la victime et sont opérées par des agresseur·ses souvent connu·es de cette dernière – allant, dans certains cas, jusqu'au cercle le plus direct puisque, dans la sphère familiale, les agressions sont majoritairement commises par les parents de la victime (voir chapitre Famille).

**«LES HOMOS, IL FAUT
LES INTERNER DANS
DES CAMPS»**

DES VIOLENCES PRÉMÉDITÉES ET EXTRÊMES

On observe une réelle brutalité des attaques sur la voie publique, qui constituent un tiers des cas rapportés à l'association (voir chapitre Lieux publics). Les agressions peuvent survenir dans les espaces les plus communs, comme les commerces, les institutions publiques ou encore les lieux de drague. Lucas, en sortant d'un bar, est suivi sur plusieurs centaines de mètres par un groupe d'individus avant de se faire insulter puis passer à tabac. Ces guet-apens sont très souvent prémédités et ne laissent aucune chance aux victimes, la plupart du temps seules. En 2021, nous constatons une part encore plus importante de ces agissements brutaux en groupe, qui représentent la moitié des agressions physiques remontées à nos pôles d'écoute. Celle de Jérôme, un homme gay quadragénaire vivant au Pays basque, en est un exemple. En rentrant du travail, il est interpellé puis roué de coups par un groupe de quatre jeunes hommes. Les individus savaient à quelle heure Jérôme sortirait et l'attendaient patiemment pour pouvoir l'agresser au meilleur moment...

DES VICTIMES TRAUMATISÉES ET DÉSEMPARÉES

En plus du traumatisme d'une agression physique, les victimes peuvent se retrouver rejetées par leurs proches qui n'acceptent

pas qu'iels soient LGBTI+. Étant désemparées, leur premier réflexe est de tenter de trouver une source de soutien. Certaines se demandent en premier lieu si porter plainte est une réelle option. Elles peuvent être notamment retenues par la honte ou bien par la peur de ne pas être prises au sérieux. Une peur parfois alimentée par leur entourage. Dans certains cas, c'est même le comportement des représentant-es de l'État qui n'incite pas à la confiance (voir chapitre Police, justice, gendarmerie). C'est notamment le cas de Swan, une jeune femme trans ayant subi une humiliation sévère de la part des policiers lors de son dépôt de plainte lorsque l'un d'eux, remarquant que la mention du sexe sur sa carte d'identité ne correspond pas à son genre, l'insulte de « bon gros travelo ». C'est après avoir subi toutes ces situations traumatisantes et ces rejets que ces personnes décident alors de se tourner vers des associations comme

SOS homophobie, afin de trouver l'écoute et le soutien dont elles ont besoin. Ce dernier peut prendre la forme d'un accompagnement personnalisé, à travers un soutien juridique apporté par l'association après analyse de leur dossier. ▲

**«JE SUIS ÉPUISÉE,
JE SUIS AU BORD
DU SUICIDE»**

TÉMOIGNAGES

LE CERCLE PROCHE DE LA HAINE

Depuis que la mère d'**Amélie**, jeune lesbienne de 15 ans, a découvert que sa fille avait une petite amie, celle-ci s'est mise à l'insulter, déclarant qu'elle ne veut pas de lesbienne chez elle. Après les paroles sont venus les coups. Amélie est aujourd'hui séquestrée chez elle, hormis pour se rendre en cours. Ses parents épient son téléphone et l'obligent à insulter sa petite amie par messages vocaux.

Âgée de 16 ans, **Jade** est victime de LGBTIphobie au sein de sa famille. Sa mère, ayant découvert son homosexualité, l'a fait suivre par un éducateur et des psychologues pendant six mois. Depuis la fin de ce « suivi », Jade cherche à échapper aux conflits en évitant les sujets qui « fâchent », dont son orientation sexuelle. Un jour, sa mère fouille sa chambre, tombe sur une lettre que la victime avait écrite pour sa petite amie et reprend les insultes de plus belle : « Pute, salope, connasse, lécheuse de chatte, merde ! » Jade est constamment angoissée et ne se sent plus en sécurité lorsqu'elle est chez elle.

Louis, jeune homme de 16 ans, se fait surprendre par son beau-père alors qu'il souhaite faire le mur pour rejoindre son copain un soir. Son beau-père lui confisque alors son téléphone et découvre son homosexualité en consultant ses messages. Il se met alors à le battre et à l'étrangler. Coupé du monde et coincé chez lui, Louis vit dans la peur alors que son beau-père lui promet de le marier de force à une femme.

Timéo a emménagé avec son compagnon en région parisienne il y a onze ans. Suite à cela, un voisin s'est rapidement mis à insulter le couple sur fond d'homophobie. Un jour, alors que Timéo sortait de chez lui, le voisin s'est mis à le poursuivre dans la rue. Il l'a aspergé de gaz lacrymogène et l'a menacé avec un tournevis : « Je vais te buter, sale pédé », ou : « Tu ne mérites pas de vivre. » Timéo a porté plainte dans l'heure et l'agresseur a été placé en détention après avoir agressé deux policières.

UN MANQUE D'EMPATHIE DE LA JUSTICE

Depuis quatre ans, **Raphaël**, père de trois enfants, lutte contre son ex-femme pour avoir la garde de deux d'entre eux. Celle-ci l'humilie publiquement auprès de son entourage proche. Vivant dans un petit village, Raphaël subit de l'homophobie quotidiennement, dont des agressions physiques (treize au total). Il a déposé des plaintes, en a retiré certaines : aucune n'a abouti.

Arthur, 47 ans, est en couple avec Jules, 21 ans. Lorsque Jules fait son coming out, à son frère et son père, ces derniers se rendent au domicile d'Arthur pour l'insulter, le frapper au visage, et violenter sa mère. Après

avoir réussi à s'enfuir, Arthur décide de déposer plainte. L'officier refuse de mentionner la circonstance aggravante d'homophobie car l'agression serait seulement due à la différence d'âge selon lui.

Après avoir été frappé par derrière, projeté contre une barrière et couvert d'insultes homophobes, **Abel** se rend au commissariat. Lors de son dépôt de plainte, les policiers n'ont montré aucun intérêt pour son cas, minimisant l'agression et tentant de le faire culpabiliser. Plusieurs semaines après son agression, Abel appelle le commissariat qui lui apprend que sa plainte serait probablement classée sans suite, priorité étant

« JE VAIS TE BUTER, SALE PÉDÉ »

Il y a trois ans, un homme s'introduit de force chez **Lucie**. Il l'insulte, la cogne au visage et finit par la violer dans le but de « soigner » son orientation sexuelle. Lucie se débat et est finalement sauvée lorsqu'un voisin, alerté par les cris, fait fuir l'agresseur. Un parcours infernal commence alors pour Lucie, qui subira humiliations sur humiliations. D'abord, à travers les examens qu'elle subit à l'hôpital, puis de par la réaction des policiers qui prennent sa plainte. Ces derniers l'interrogent longuement, jusqu'à sous-entendre qu'elle pourrait avoir sa part de responsabilité dans cette affaire. Lucie

fait appel à une avocate et finit par s'entretenir avec une juge d'instruction un an plus tard. Cette dernière finit elle aussi par remettre en cause les propos et les intentions de la jeune femme. Ce comportement d'une représentante de la justice est vécu comme une troisième agression par Lucie qui est, aujourd'hui, très affaiblie. Cette expérience lui a fait perdre plus de vingt kilos et les médecins s'inquiètent de son état de santé. Cependant, elle puise aussi de la force dans cette expérience traumatique et déclare s'investir aujourd'hui auprès d'associations pour aider les victimes de LGBTIphobies. ▲

donnée au respect des mesures sanitaires liées au Covid et aux viols.

Alors qu'elles se promènent du côté d'une gare francilienne, **Swan et sa cousine Lydia** passent devant un homme qui les interpelle et ne cesse de les suivre. Il finit par devenir agressif quand il comprend qu'elles sont toutes deux trans. L'homme les bouscule en les insultant. Swan finit par pousser sa cousine dans un bus, fait barrage à l'agresseur qui tente de monter aussi. L'homme arrive malgré tout à tendre le bras, pousser Swan et arracher la perruque de Lydia dans un mouvement violent, et part en courant. Depuis le début de la scène, personne autour ne réagit. Quelques arrêts plus loin, Swan décide d'aller récupérer la perruque dérobée. Elle finit par retrouver l'agresseur et réclame l'objet. L'homme tente encore de la frapper. Cette fois, les passantes interviennent et des policiers s'arrêtent pour interpellier l'agresseur. Une fois au commissariat, Swan est alors humiliée par l'un des policiers lors de son dépôt de plainte. Remarquant que la mention du sexe sur sa carte d'identité ne correspond pas à son genre, il l'insulte de « bon gros travelo ».

DES AGRESSEUR·SES TOUJOURS PLUS VIOLENT·E S : LES LIEUX DU QUOTIDIEN NE SONT PAS ÉPARGNÉS

Henri a récemment été victime d'une violente agression dans un bois. Une bande d'individus lui a volé son vélo et son sac après l'avoir roué de coups de poing et de pied, lui cassant ainsi des côtes et lui causant dix jours d'arrêt de travail. Selon lui, cette bande est particulièrement organisée. Des dizaines de cas similaires, avec le même mode opératoire et au même endroit, ont eu lieu dans ce bois. Selon Henri, la réaction de la police et de la préfecture est trop faible, voire inexistante.

Jordan dit à un garçon de son entourage qu'il le trouve mignon. Il subit alors de nombreuses insultes et se fait agresser par les personnes qu'il considérerait comme ses ami·es. On lui enlève son pantalon et ses sous-vêtements afin de se moquer de lui avant de le frapper. Jordan, sidéré, n'arrive pas à réagir pour se défendre.

Arouf entre dans une boulangerie où deux hommes commencent à se montrer hostiles envers lui. Ils tiennent des propos dégra-

dants sur son orientation sexuelle, avant de lui donner plusieurs coups au visage.

Antoine et Ludovic témoignent d'une situation éreintante qu'ils subissent du fait de leurs voisins dans les Landes. Cela a commencé par du harcèlement psychologique, des intimidations et des injures homophobes. Une première plainte est alors déposée, mais reste sans suite. Un an et demi après, les agresseurs passent des menaces aux actes, et Antoine et Ludovic sont violemment agressés, ce qui leur vaut treize jours d'ITT et une reconnaissance pour Ludovic du statut de personne handicapée à plus de 80 %.

Alice est victime depuis un long moment d'insultes et de menaces lesbophobes de la part de son voisinage. Et pour joindre le geste à la parole, un groupe de trois individus l'a agressée physiquement dans une ruelle proche de chez elle et de sa compagne. Ses agresseurs l'ont bloquée contre le mur et lui ont dit qu'elle ne méritait pas d'être de ce monde, prenant son homosexualité comme prétexte, avant de la bousculer.

Dans la Gironde, **Eva**, jeune femme trans de 18 ans, se rend chez des ami-es. Soudain, un groupe de jeunes hommes les prend à partie, et particulièrement Eva. « Réponds-moi ou je te tape », entend-elle avant d'être mise à terre et frappée. Elle nous appelle car elle est complètement perdue et veut garder la ligne car « cela [la] rassure ».

Élisa est une femme trans quinquagénaire qui attend son bus dans une ville de l'Isère. Un homme arrive soudain vers elle et lui demande agressivement si elle n'a pas honte et la traite de « travelo ». Elle répond aussi sèchement que son agresseur et ce dernier, « voyant qu'il ne pouvait [lui] tenir tête », se rapproche d'elle pour l'intimider. Sans se laisser gagner par la peur, elle se lève du banc où elle était assise et le repousse en arrière. Il tente alors de la frapper, elle se défend et rend le coup. Bien que des gens autour interviennent pour calmer l'agresseur, il revient

plusieurs fois à la charge. Finalement, le bus arrive et Élisa monte dedans, l'autre restant à l'arrêt de bus. « Ça n'a pas été une bonne idée de lui répondre et de le pousser. Mais j'en ai assez de devoir toujours me taire. Il faut que ces gens comprennent que leurs menaces et leur violence ne changera rien. Je sais bien que la violence n'est pas la solution, mais comment faire ? Discuter dans ce genre de situation ne sert à rien. J'ai déjà essayé », se désole Élisa.

Gaëtan est un jeune lycéen bisexuel. Il pense que deux de ses camarades connaissent son orientation sexuelle après des échanges de regards dans un vestiaire. Un jour, ces derniers lui proposent d'aller marcher. La balade tourne mal lorsque ses agresseurs le déshabillent, l'attachent et lui font subir une série d'agressions sexuelles. Gaëtan, qui sera retrouvé par un passant, refuse de porter plainte de peur que l'histoire ne s'ébruite. Au lycée, l'affaire se règle très discrètement avec un renvoi des agresseurs mais le mal est fait : Gaëtan, traumatisé, se sent profondément humilié et perdu. ▲

« TU NE MÉRITES PAS DE VIVRE »

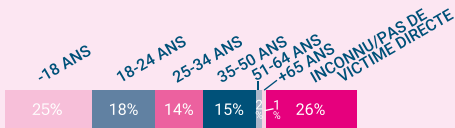
LESBOPHOBIE

BRAVO LES LESBIENNES!

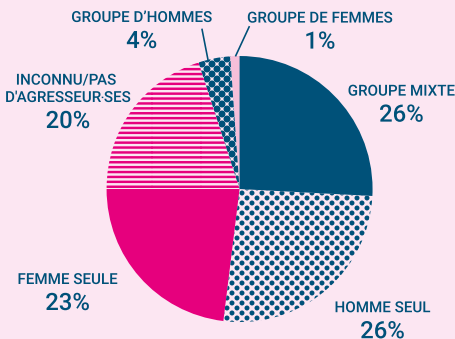
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

137

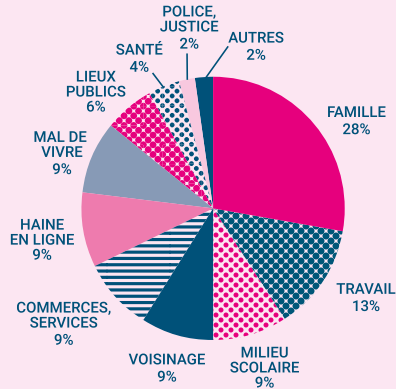
ÂGE DES VICTIMES



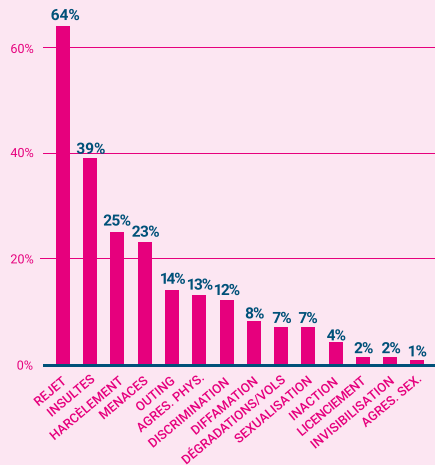
AGRESSEUR-SES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



En 2021, le parcours de vie des lesbiennes demeure encore semé d'embûches. Cette année, on recense ainsi 137 cas spécifiquement lesbophobes, soit 12 % des cas de LGBTIphobies rapportés à SOS homophobie. Dans la lignée des dernières années, ces violences ont principalement lieu dans le cercle familial (dans 28 % des cas), suivi par le cadre professionnel (13 % des cas), le voisinage (9,5 %) et le milieu scolaire (9,5 %). Les manifestations de la lesbophobie sont polymorphes : souvent du rejet (dans 64 % des cas) et des insultes (39 %), elles prennent aussi les traits du harcèlement (25 %) et des menaces (23 %).

SE DIRE LESBIENNE, AU RISQUE DE SUBIR LE REJET

Constat alarmant en 2021 : les lesbiennes qui subissent des violences et discriminations sont de plus en plus jeunes. Pas moins d'une sur quatre est mineure (contre une sur cinq en 2020) et près de la moitié a moins de 24 ans. Les violences qu'elles vivent ont principalement lieu dans le cadre familial, qui reste de loin le premier contexte de lesbophobie. La souffrance engendrée par le rejet de leurs parents (« Je ne veux pas de lesbienne chez moi », « T'es pas normale ») pousse de nombreuses jeunes lesbiennes à faire appel à l'association. D'autres sont insultées, menacées, voire séquestrées par leurs parents qui cherchent à leur imposer leurs croyances, en allant parfois jusqu'à les priver d'eau et de nourriture (« Fais carême, ça te purifiera l'esprit »).

Par la suite, les lesbiennes souffrent dans le cadre professionnel de discriminations et de mises à l'écart qui les incitent parfois à cacher leur vie de couple ou de famille comme n'ont pas à le faire leurs collègues hétérosexuel·les. Julia a ainsi été licenciée du jour au lendemain, après six ans dans son entreprise, sans qu'aucune plainte ou alerte la concernant n'ait jamais été faite. Ce licenciement est survenu deux semaines après la discussion qu'elle a eu avec le responsable de son nouveau service, connu pour être conservateur et anti « mariage pour tous·tes ». Sous la pression de ses questions intrusives (« Qui est le père de ton enfant ? », « Ce que j'ai compris, c'est que tu avais eu un homme à un moment donné, et qu'il t'avait quittée ? »), elle lui explique qu'elle a fait une PMA seule et qu'elle est désormais en couple avec une femme. S'ensuit un appel lui annonçant qu'elle ne fait plus partie de l'équipe...

Plus largement, l'État lui-même participe de ce sentiment de « sous-citoyenneté ». Les cas où des représentant·es des institutions françaises refusent d'appliquer aux lesbiennes les droits qui sont les leurs ne sont pas rares. Près de Biarritz, une employée de mairie rejette par exemple le dossier d'Isabelle et Sibylle qui souhaitent se marier,

sous le prétexte fallacieux qu'une virgule sur l'extrait de naissance de l'une d'elles a été remplacée par un trait d'union entre les troisième et quatrième prénoms.

LE POIDS QUOTIDIEN DU HARCÈLEMENT ET DES INTIMIDATIONS

Tout comme le rejet, l'intimidation et le harcèlement figurent parmi les violences les plus courantes. Ils conduisent les lesbiennes à vivre dans un climat de peur et de vigilance permanentes. Les menaces s'installent au plus proche des victimes, que ce soit dans la famille, à l'école ou sur leur palier. Ici, une mère menace sa fille de lui couper les vivres ; là, un voisin harcèle un couple de femmes retraitées, les traite de « sales gouines » en leur précisant qu'il est armé ; ailleurs, c'est un homme âgé qui menace deux femmes en couple de les « descendre avec un fusil ».

L'outing fait par ailleurs partie des formes de violences qui ont le plus augmenté cette année : ce dévoilement de l'orientation ou de l'identité de genre sans le

consentement de la victime représente 14 % des cas de lesbophobie rapportés à l'association en 2021, contre 10 % en 2020. Gabrielle est ainsi victime de harcèlement de la part de ses camarades de classe après qu'un garçon l'a outée en ajoutant qu'elle « devrait mourir » ; et Liane ne se sent pas en confiance chez elle depuis qu'un tag homophobe avec une flèche pointe en direction de sa porte.

Les situations de mal-être liées au harcèlement lesbophobe sont souvent aggravées par un manque de soutien ou de considération par les témoins ou autorités compétentes. Les entretiens avec la direction des ressources humaines ou les dépôts de plainte sont souvent décrits comme des épreuves qui ne font que renforcer la douleur des victimes. À ce titre, il est intéressant de noter que les cas rapportés de lesbophobie sur Internet sont en baisse (9 % contre 16 % en 2020), ce qui peut s'expliquer par une lassitude des victimes face à l'inaction des plateformes et autorités suite à leurs signalements (voir chapitre Haine en ligne).

« ET VOUS VOUS ÉTONNEZ DE VOUS FAIRE VIOLER »

VERS PLUS D'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC ?

Le mois d'avril 2021 a été marqué par la première Marche pour la visibilité lesbienne en France. Plusieurs milliers de personnes se sont réunies pour lutter contre l'invisibilisation des personnes lesbiennes et militer pour l'accès pour tous·tes à la PMA. Pour autant, la rue demeure un lieu d'agressions verbales, physiques et symboliques pour bon nombre de lesbiennes. Les agressions physiques et sexuelles représentent encore 14 % des cas rapportés tous contextes de lesbophobie confondus. Les femmes en couple sont par-

ticulièrement exposées à ces violences : 21 % d'entre elles sont en couple, contre 11 % des victimes de gayphobie, par exemple. Alors qu'elles se donnent la main dans le bus, Florence et Khawla sont ainsi violemment prises à partie par un homme : « Les gens comme vous, on n'en veut pas en France, vous méritez juste de mourir. Ne vous étonnez pas de vous faire violer. » Ailleurs, Alice et Sophia s'embrassent sur le quai d'une gare quand un contrôleur SNCF prend le haut-parleur et fait semblant de jouir avant d'imiter des bruits de bisous (voir chapitre Commerces et services). En 2021, la marche à faire semble encore longue... ▲

TÉMOIGNAGES

SÉQUESTRATIONS, MENACES ET VIOLENCES DANS LE CERCLE FAMILIAL

Amélie est victime de harcèlement et de violence lesbophobe physique et morale de la part de ses parents, chez qui elle vit. Ils lui confisquent son téléphone et l'empêchent de communiquer avec sa sœur, avec qui ils sont en conflit, ainsi qu'avec sa petite amie. Amélie reçoit des claques et des coups de pied. Ses parents ont été confrontés à la gendarmerie et à une assistante sociale mais, sous les menaces de sa mère, et pour récupérer son téléphone (son unique moyen d'entrer en contact avec sa petite amie), Amélie est revenue sur ses dires en prétextant qu'elle avait menti. Depuis, ils lui interdisent de sortir seule et son téléphone est souvent confisqué et/ou épié. Sa mère oblige Amélie à envoyer des insultes par message vocal à sa petite amie et la contacte également pour la menacer directement sur les réseaux sociaux.

Fatia, 20 ans, est inquiète de ne plus avoir de nouvelles de sa petite amie **Nora**. La mère de cette dernière vient d'apprendre son orientation sexuelle et ne l'accepte pas au nom de la religion. Elle la brime, bloque son téléphone et lui interdit d'entrer en contact avec des personnes extérieures.

Les parents d'**Ariane** n'acceptent pas l'homosexualité de leur fille, et l'empêchent de sortir et de voir sa petite amie avec qui elle est depuis un an. Elle déprime, a des idées noires et s'automutile.

Un an après son coming out, **Séréna** subit encore les agressions de sa mère, qui n'accepte pas l'homosexualité de sa fille. Elle l'empêche de voir sa petite amie et la séquestre désormais.

AGRESSIONS DANS LES LIEUX PUBLICS

Lilia et Marianne sont assises en terrasse en plein cœur de Paris, quand un groupe d'une dizaine d'individus commence à les filmer et à les traiter de tous les noms :

« Sales gouines », « Bande de salopes », « Crasseuses »... Après ce flot interminable d'insultes, le groupe entreprend de les agresser physiquement. Lilia parvient à s'échapper, mais l'un des hommes tire Marianne par les cheveux et la gifle. Pendant ces dix longues minutes, une vingtaine de témoins, dont un vigile, assistent à l'agression sans intervenir. Il faut que les jeunes femmes pleurent et hurlent pour qu'on appelle enfin la police.

Violette et Luna s'embrassent dans Paris. Violette s'aperçoit alors qu'un groupe d'hommes les observe. Peu après, les insultes commencent à fuser. Elle se dirige vers le meneur du groupe, qui est en fait le physionomiste d'un bar, et s'aperçoit qu'il a une bombe lacrymogène. Sa partenaire tente alors de la lui saisir et reçoit la totalité de la bombe à quelques centimètres du visage. Malgré plusieurs soins, elle souffre de brûlures sévères.

INSULTES ET HARCÈLEMENT DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Irène fait appel à l'association car elle a besoin de conseils pour ouvrir le dialogue avec l'école de son fils : Jordan est en CM2 et il subit de la violence physique et des menaces de mort de la part d'un de ses camarades car il a deux mères. L'année passée, il avait déjà souffert de remarques de la part de certaines camarades mais celles-ci s'étaient progressivement atténuées. Depuis quelques semaines, un nouvel élève est arrivé après avoir été renvoyé de sa précédente école et d'une autre classe de l'école de son fils. Il insulte et bouscule Jordan, qui pleure désormais en rentrant de l'école. L'élève a commencé par lui dire : « T'es pas normal, tu as deux mamans. » Elle a demandé à son fils d'aller voir l'institutrice mais celle-ci lui a répondu qu'il fallait ignorer ce garçon et les insultes. Les insultes sont allées plus loin et sont devenues des menaces : « Il faut buter les lesbiennes », « Tes mères vont crever. » Ses camarades le soutiennent mais Irène s'inquiète réellement de la situation.

Annick rapporte que ses jumelles de 13 ans connaissent un mal-être récurrent depuis un an car des rumeurs lesbophobes courent dans leur collège de Bretagne. Ses filles sont devenues victimes de moqueries et de curiosité malsaine de la part de plus en plus d'élèves, qui les accusent de « faire des choses » ensemble dans les toilettes de l'établissement et de dormir dans le même lit. La rumeur s'est calmée mais est revenue plusieurs fois dans le courant de l'année. Au mois de mai, une de ses filles est rentrée du collège en état de sidération : les filles de sa classe avaient décidé de l'éjecter du vestiaire de sport sous les cris et les insultes sous prétexte que sa fille les regardait « comme une lesbienne ». Annick a contacté l'équipe de direction de l'établissement. En réponse, la CPE a reçu les filles de la classe et sa fille, et a décidé que celle-ci n'aurait plus accès au vestiaire, si ce n'est pour se changer, « pour ne pas mettre mal à l'aise l'ensemble des filles de la classe ». Elle déplore un immobilisme total de la part du corps enseignant face à cette décision.

ARCHAÏSME DANS LE MILIEU MÉDICAL

Tatiana et Myriam témoignent d'une expérience douloureuse au centre de PMA d'Aix-en-Provence. Le couple s'est vu refuser la création d'un dossier pour la liste d'attente de don de sperme au motif que la clinique dépend d'un hôpital privé catholique et que la directrice est contre la PMA pour les couples de femmes. Bien que ce droit soit désormais inscrit dans la loi, le médecin qui les a reçues leur a conseillé de continuer à aller en Espagne.

Léa est en séance avec sa psychiatre, quand celle-ci lui demande si elle a d'autres maladies, « outre son homosexualité ». Son orientation sexuelle ne constituait pas du tout l'objet de sa séance et n'avait d'ailleurs jamais été mentionnée par Léa, qui suppose qu'elle s'est basée sur son apparence physique et son style vestimentaire.

MENACES JUSQU'AU PAS DE SA PORTE

Un jour, alors qu'elle rentre dans son immeuble, **Brigitte** est agressée par une voisine qui l'insulte sans aucune raison : « Sale gouine, va te faire enculer par un mec, tu sauras ce que c'est. » Elle la menace ensuite de mort. Brigitte est très choquée. Cette agression empire la dépression dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs années, et ravive des souvenirs traumatisants de viols qu'elle a subis par le passé. L'appelante porte plainte, mais la police lui répond que, faute de témoignage ou de preuve, la plainte serait certainement classée sans suite.

Depuis deux ans, **Mylène et Fatia** sont agressées et menacées par leur voisin, malgré les plaintes qu'elles ont déposées. Régulièrement, il jette des lingettes anesthésiantes dans leur jardin et des récipients d'eau sur le linge, les mégenre et épie leur enfant de 3 ans qui se baigne parfois nu dans le jardin. L'individu les a également menacées avec un couteau de cuisine. Mylène et Fatia sont d'autant plus inquiètes que la femme du voisin leur interdit de s'asseoir dehors en mentionnant que son mari a un fusil et qu'il

s'en servirait si elles continuaient. Le couple vit dans l'angoisse, et leur petite fille fait des cauchemars dans lesquels le voisin l'observe et hurle. Elles sont désespérées.

RUMEURS ET REMARQUES DANS LE CADRE PROFESSIONNEL

Krystel est ravie d'avoir obtenu un stage d'été d'aide-soignante dans un hôpital. Mais rapidement, une collègue titulaire lui tient un discours lesbophobe et la présente comme une menace auprès de ses autres collègues, en leur disant : « Fais gaffe, elle a vu que tu avais un beau cul. » Krystel vit très mal cette situation, qui la conduit à se renfermer sur elle-même et à craindre que l'affaire ne se répande dans l'hôpital ou la région.

Chloé travaille dans un ministère. Lorsqu'elle mentionne à l'une de ses collègues et amies, témoin de Jéhovah, qu'elle est lesbienne, cette dernière réagit très mal. Elle lui dit qu'elle sera « attrapée par le Diable », que les « accouplements entre femmes sont sales » et qu'il faut qu'elle se soigne. ▲

Aminata, une femme noire de 25 ans, vit avec sa compagne depuis trois ans dans un groupement HLM dans un quartier réputé difficile. Depuis plusieurs mois, les jeunes femmes subissent des menaces de la part de leur voisine. Cette dernière, très pieuse, n'accepte pas du tout l'homosexualité. Elle prend le couple à partie presque quotidiennement et commence à lancer des ragots auprès de tout le voisinage. Cette situation libère les propos homophobes et racistes dans le quartier. Après que la voisine a lancé une pomme de terre contre ses stores, le couple va déposer une main courante. En sortant du commissariat, des jeunes du quartier interpellent Aminata : « On ne touche pas à la daronne !

On va faire de ta vie un enfer jusqu'à ce que vous déménagiez. » Le lendemain, l'un d'eux agresse la petite amie d'Aminata et la « fracasse sur le sol ». Elles se rendent alors à l'hôpital, car elle souffre de fortes douleurs, et portent plainte au commissariat dans l'après-midi. En rentrant chez elles, les jeunes les attendent et les menacent de viol. « T'es pas dans le coma, toi ? Nique ta mère, sale macaque ! Bouffeuse de chatte ! », et tout en écartant les jambes de la victime : « La prochaine fois que je te vois, je te l'enfonce dans la gorge ! » Sous le choc, elles ont quitté leur logement et sont désormais hébergées chez un ami. Elles sont déterminées à lancer toutes les démarches possibles pour obtenir justice. ▲

LA PAROLE À... DALILA ET CHELCIE

Créatrices de contenu sur les réseaux sociaux.

Bonjour Dalila et Chelcie ! Est-ce que vous pourriez vous présenter pour celles et ceux qui ne vous connaissent pas ?

Bonjour ! Nous sommes Dalila et Chelcie. On est en couple depuis bientôt dix ans et on est créatrices de contenu sur TikTok, YouTube et Instagram. On y publie des vidéos plutôt humoristiques, des mises en situation, qui banalisent les couples de femmes. Le but, c'est de montrer aux gens qu'on est un couple comme tous les autres.

Qu'est-ce qui vous a poussées à vous lancer sur les réseaux sociaux, et plus particulièrement sur TikTok ?

L'ennui, le confinement [rires]. Et ce qui nous a motivées à continuer, c'est la communauté qu'on y a trouvée. Au départ, on ne s'en rendait pas compte mais, à force de recevoir des messages de remerciements, on s'est dit que nos vidéos pouvaient avoir un impact sociétal important, donc on continue. On a choisi TikTok pour sa communauté majoritairement bienveillante, par rapport à Twitter où il y a plus de polémiques et d'attaques.

Quels sont les retours que vous recevez ?

Ils sont majoritairement positifs. Il y a tout une communauté qui voit en nous une sorte d'exemple et de l'espoir, qui est rassurée. Des parents nous remercient parce que nos TikTok leur permettent de comprendre leurs enfants qui « sont comme nous ». Et puis, il y a des gens qui nous suivent depuis des pays où les droits ne sont pas les mêmes, et qui nous disent qu'ils et elles ont le sentiment de vivre leur orientation sexuelle à travers nous. Bien sûr, on reçoit aussi des insultes lesbophobes, notamment quand on parle d'avoir des enfants. Généralement, notre communauté répond d'elle-même aux commentaires négatifs, mais il y a une fois où on a eu peur. On avait posté une vidéo sur une situation assez banale où on va se coucher en se faisant un câlin. Au réveil, la vidéo est passée

de 1 à 6 millions de vues. En regardant dans les interactions, on s'est rendu compte qu'il y avait plein de commentaires en arabe : des versets du Coran, des insultes, des menaces de mort. Le lendemain, nos comptes Instagram se sont fait hacker depuis Dubaï. On n'a pas porté plainte, parce qu'on a déjà eu une très mauvaise expérience avec la police.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez sur les réseaux ?

TikTok, c'est une plateforme qui est hyper censurée. Avant, le simple fait d'écrire « lesbienne » pouvait faire que la vidéo était supprimée. Il fallait détourner l'algorithme, en remplaçant une lettre, par exemple. On pense que c'est parce que le mot lesbienne a une connotation pornographique à leurs yeux, ou alors des gens ont signalé la vidéo. Maintenant, ça va mieux, et on rencontre très peu de désagréments avec nos posts.

Cette année, beaucoup de jeunes lesbiennes nous ont fait part de leur difficulté à faire leur coming out. Quels conseils pourriez-vous leur donner ?

On dit souvent à notre communauté qu'il ne faut pas avoir l'impression d'être obligé-e de le dire à quelqu'un. Ça ne les concerne qu'eux et elles. C'est une démarche personnelle, pas une obligation envers les parents ou un-e patron-ne. Par ailleurs, n'hésitez pas à attendre d'avoir un minimum d'indépendance, et commencez par une personne en qui vous avez confiance, que ce soit la famille ou des ami-es.

Quelles sont vos ambitions pour 2022 ?

On essaie de s'investir plus sur YouTube, car ça nous permet de toucher plus de monde et de profiter de formats plus longs, qui permettent de répondre aux questions et aux histoires de nos abonné-es. C'est ce qui nous tient à cœur. Plus tard, on aimerait pouvoir le faire sous forme de lives.

Et, plus largement, si on sent que les choses bougent pour la communauté lesbienne et qu'il y a une représentation plus active, on trouve qu'il y a énormément de transphobie, en ce moment. On aimerait que ça avance, grâce à la génération qui arrive qui est très prometteuse. ▲

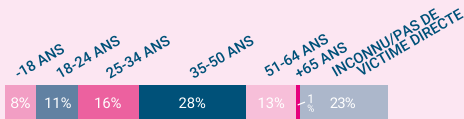
GAYPHOBIE

PARTOUT, TOUT LE TEMPS

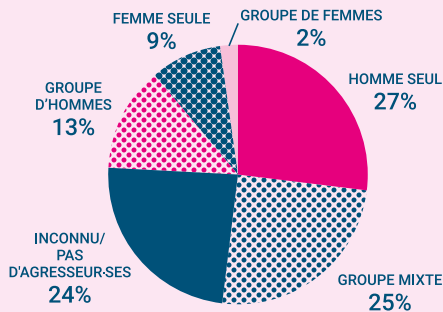
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

625

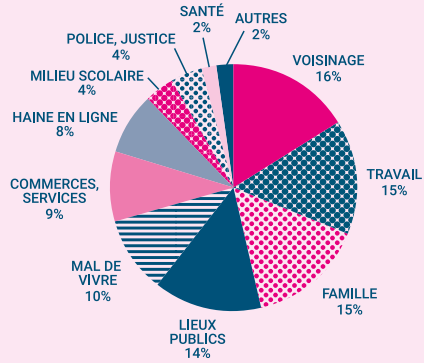
ÂGE DES VICTIMES



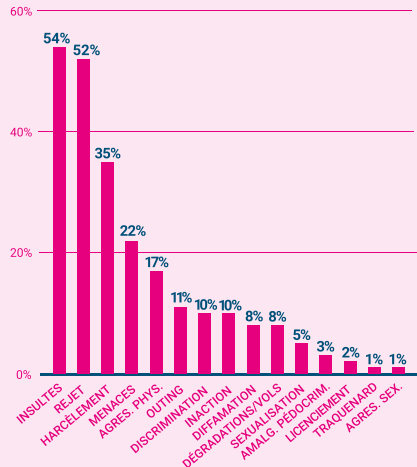
AGRESSEUR-SES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



Une nouvelle fois, les témoignages de gayphobie sont nombreux, bien qu'en baisse par rapport aux années précédentes (625 contre 806 en 2021, et 1 113 en 2020). Avec 50 % des témoignages reçus par l'association, ceux-ci illustrent tout le travail restant à accomplir afin d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes gays. Cette haine se manifeste principalement au travers d'insultes (54 %), de rejet (52 %) ou encore de harcèlement (35 %). Les agressions sont parfois le fait d'hommes seuls (27 %), mais restent largement commises en groupe (39 %, tous types de groupes confondus). Cette année encore, toutes les classes d'âge et tous les contextes sont concernés, montrant à quel point les gayphobies sont omniprésentes, ne laissant aucun répit aux personnes gays.

LE QUOTIDIEN FACE À LA GAYPHOBIE ORDINAIRE

La gayphobie, ça n'est pas qu'un déchaînement de violences physiques et verbales ou des agressions spectaculaires. C'est aussi le rejet « ordinaire » qui parsème le quotidien de nombreuses personnes, celui qui passe par les petits gestes moqueurs, les regards en coin, les sous-entendus à demi-mot. Cette haine se nourrit d'un sexisme patriarcal encore trop présent dans nos sociétés. Les codes virils dictent certaines réactions, faisant des personnes qui ne répondent pas à ces codes des êtres inférieurs, inutiles pour la société. Ce qui est rattaché à la féminité devient une tare, ce que disent sans gêne les agresseur·ses aux relents virilistes. « Tapette, pédale, tafiole, tarlouze », le féminin devient une honte ordinaire. L'imaginaire collectif se construit sur cette distinction entre l'homme viril et l'autre ; celui qui porte la société et celui dont on se moque. Cela illustre une rhétorique masculiniste, portée par certaines personnes, faisant état d'un « efféminement » de la société perçu comme un grave danger. L'homosexualité reste une insulte courante, les « PD » et « enculés » fleurissent dans le langage de la vie quotidienne, accompagnés de gestes moqueurs. Cette banalisation de l'insulte homophobe, à laquelle viennent s'ajouter les agressions physiques et verbales violentes, peut faire du quotidien de ces personnes un véritable enfer.

AUCUN LIEU DE RÉPIT

Une nouvelle fois, nous pouvons faire le constat d'une violence gayphobe dans tous les espaces publics et privés. Chez soi, dans la rue, sur le Web, au travail ou pendant les études, tous les lieux sont propices aux gayphobies, ne laissant alors aucun espace de répit aux victimes. Le voisinage est le lieu privilégié des agressions (16 %), suivi du travail (15 %) et de la famille et l'entourage (15 %). Cela peut s'expliquer par les mesures liées à la crise sanitaire, confinant les personnes chez elles et au travail. Tous ces contextes d'agression potentielle

sont traversés par une homophobie décomplexée qui frappe de nombreuses victimes. Cette continuité de violence est un véritable facteur d'exclusion sociale pour certaines personnes, qui peuvent se sentir obligées de vivre leur vie cachées de peur de subir des agressions. Toutes les activités de la vie quotidienne sont rendues difficiles de peur de subir des moqueries, des insultes, voire des coups. Le simple fait d'aller au travail, de sortir de chez soi, de prendre les transports en commun, de faire ses courses, devient une épreuve que beaucoup redoutent. S'il est nécessaire d'agir dans les lieux publics, il est également important d'accompagner les personnes pour qu'elles puissent se protéger dans les espaces privés, notamment au sein des familles.

LA GAYPHOBIE S'INVITE À TOUTES LES TABLES

Cette année encore, les témoignages concernent toutes les tranches d'âge : des mineurs aux personnes âgées, personne n'est épargné par les gayphobies. Si les 35-50 ans sont les plus représentés dans ces agressions (28 %), la jeunesse l'est tout autant (19 % ont moins de 25 ans). C'est notamment le cas de Nicolas, 16 ans, battu et menacé par son père à la suite de son coming out. Les plus jeunes n'ont pas le monopole des agressions. Laurent et son compagnon, 60 ans, ont été agressés à de nombreuses reprises par leur voisin. Si l'âge n'est pas un critère pouvant protéger des agressions gayphobes, ni le statut marital ni le statut socio-professionnel ne semblent protéger des agressions. À cela s'ajoutent de nombreuses autres discriminations, telles que des attaques racistes ou sérophobes. Ces agressions se moquent des catégories sociales, des religions ou encore de l'âge, et nous concernent tous·tes. Ainsi, toute personne gay sait qu'elle peut être discriminée ou agressée ; crainte diffuse chez certaines, mais écrasante pour d'autres. Il est nécessaire d'y répondre en augmentant les moyens humains et financiers alloués à la formation et la sensibilisation à tous niveaux pour accompagner et protéger les personnes LGBTI. ▲

« JE NE VIS PAS, JE SURVIS. L'HOMOPHOBIE TUE VRAIMENT »

TÉMOIGNAGES

C'est au retour des vacances de Noël qu'**Antoine** est victime d'une agression homophobe. Il se fait interpellé dans le métro parisien par un homme seul. L'agresseur le traite à plusieurs reprises de « sale PD », menace de le frapper et de le suivre jusque chez lui. L'agresseur le suit jusqu'à la sortie du métro en continuant à l'insulter et à le menacer. La peur au ventre, Antoine est obligé de se cacher auprès d'un groupe d'inconnus et de fuir en taxi afin de rentrer chez lui en toute sécurité.

Malik habite depuis plusieurs années dans son appartement. Cependant, il est régulièrement agressé physiquement et verbalement par des jeunes de son immeuble. Les coups, les insultes et les crachats sont devenus monnaie courante. Même les menaces de mort qu'il a reçues n'ont pas permis de faire avancer les nombreuses plaintes déjà déposées. Ces agressions empirent lors du ramadan, faisant de la vie de Malik un véritable enfer. Cela affecte grandement sa vie affective : il a rompu avec son compagnon, trop effrayé par la situation. Il ne souhaite pas déménager car il se plaît chez lui et espère plutôt des solutions concrètes pour être protégé.

**« LES HOMOS, ON
N'EN VEUT PAS ICI,
SI J'EN VOIS
JE LES BUTE,
JE LES FLINGUE »**

Étienne a 56 ans et vient d'hériter d'une maison en Bretagne. Malheureusement, son voisinage est homophobe. Commencent alors insultes, agressions, harcèlement et menaces de mort. Cela entraîne Étienne dans une grave dépression menant à une hospitalisation. Malgré cela, le harcèlement ne cesse pas, et Étienne fait une tentative de suicide peu de temps après sa sortie de l'hôpital. Chaque retour dans cette maison lui vaut un lot d'insultes et de violences. Cette gayphobie s'accompagne d'un racisme explicite envers son compagnon. Malgré de nombreuses plaintes auprès de la police et de la mairie, rien n'est fait pour aider le couple. Étienne est obligé de déménager.

Tao a 35 ans et travaille comme mécanicien dans un atelier de réparation en Île-de-France. Il doit faire face aux propos homophobes de ses collègues et la peur l'empêche de faire son coming out au travail. Les propos sont violents et parlent de « brûler des homosexuels ». Tao craint pour sa vie et ne sait pas quoi faire. Il ne se sent pas soutenu par sa hiérarchie, qui rit aux remarques homophobes. Lié par un contrat d'alternance, Tao souhaite changer de site de formation pour échapper à son agresseur et ses propos homophobes mais craint de faire la demande.

Jean a la cinquantaine et vient de voir son CDD de téléconseiller non renouvelé dans la région de Lille. Lui et son collègue, également homosexuel, sont les seuls dans cette situation : ils n'auraient « pas le profil adapté ». Jean a subi de nombreuses pressions pendant son contrat, notamment concernant sa voix qu'il qualifie de « pire ennemie ». Il soupçonne que c'est la raison pour laquelle son contrat n'a pas été reconduit. Jean en est à sa sixième reconversion et est fatigué de devoir prétendre être hétéro au travail pour espérer ne pas être discriminé. À bout, il espère trouver rapidement un travail où sa voix ne sera pas un sujet de moqueries et de discriminations.

Depuis de très nombreuses années, **Charles** se fait agresser par une femme de son quartier au point de déposer une main courante. Cependant, rien n'a changé depuis, et les insultes continuent de pleuvoir : « Les pédés, je peux pas les blairer », « Je vais te niquer, sale pédé. » Ces agressions verbales constantes poussent Charles à changer d'itinéraire tous les jours dans l'espoir de ne pas croiser cette voisine. Malheureusement, la situation atteint son paroxysme lors d'une rencontre fortuite dans un supermarché. Charles est alors frappé au visage à plusieurs reprises par cette femme et une de

ses amies. Seule l'intervention d'un vigile permet de les séparer. Charles se sent complètement désemparé par cette situation, qu'il doit affronter seul après le rejet de sa famille face à son homosexualité. Il ne peut plus vivre normalement, étant constamment dans la peur de croiser cette femme. Cette peur est renforcée car le jeune homme entretient une relation avec un membre de la famille de son agresseuse. Il soupçonne cette situation d'être la source des agressions répétées de sa voisine. Charles est engagé dans une bataille juridique afin de se protéger et faire valoir ses droits. ▲

Paul et Simon ont la vingtaine et sont en couple. La famille de Simon refuse son homosexualité au point de lui couper tout moyen de communication et de l'isoler de tous ses proches. Simon est obligé de fuir sa propre famille pour trouver refuge auprès de son compagnon. Cependant, son père continue de le harceler jusque chez Paul. Face aux menaces de mort, le jeune couple est obligé de se cacher chez une amie. Malgré de nombreuses plaintes à la police, la situation ne change pas, et les deux jeunes hommes doivent continuer à vivre cachés.

Achille aime le cosplay et partage sa passion sur les réseaux sociaux. Depuis peu, on l'ajoute d'office à des groupes dont les membres se moquent de sa sexualité et de sa passion. Les propos homophobes, sexistes, transphobes ou encore racistes s'enchaînent sans qu'il puisse réagir. Son échappatoire numérique devient un véritable enfer dans lequel il n'ose plus afficher sa passion. Achille envisage de porter plainte envers les différentes personnes de ces groupes.

Antoine et Faris sont en couple depuis plusieurs années. Cependant, depuis quelques mois, leur voisinage a complètement changé d'attitude et se montre

maintenant violent et homophobe. Les agressions s'enchaînent, dans la rue et dans leur propre maison dans le Grand Est. La violence atteint des sommets lorsque les pneus de leur véhicule sont lacérés, puis qu'un voisin armé d'un couteau les agresse chez eux. Malgré une plainte, la situation n'évolue pas et laisse le couple dans une grande détresse. Ils songent à vendre leur maison.

Bakary habite dans son appartement à Paris depuis dix-sept ans. Tout se passait bien avant l'arrivée de nouveaux voisins. Les insultes homophobes commencent alors, avec des « PD » et « séropo » quotidiens. Régulièrement poussé dans les escaliers et frappé, il vit un enfer. Malgré son handicap, il est expulsé de chez lui à la suite de dénonciations calomnieuses. Heureusement, la décision a été annulée, mais Bakary ne sait plus comment faire face à cette situation qui ne peut pas durer. Il ne souhaite pas déménager, car il se sent bien dans son appartement, adapté à sa situation personnelle.

Michel a deux jeunes enfants. Après un coming out tardif, il est en instance de divorce avec son ex-femme, qui insulte Michel et cherche tous les moyens possibles pour lui retirer tous droits de garde et de

visite. Selon elle, l'homosexualité de Michel fait forcément de lui un "pédophile", et elle n'hésite pas à chercher à monter ses enfants contre lui. Des propos gayphobes sont tenus devant les enfants, qui se plaignent régulièrement du comportement de leur mère. Michel espère trouver une solution pour continuer à élever ses enfants sans cette menace permanente.

En sortant du travail, **Karl** se fait régulièrement traiter de « petit PD » par un groupe de collégiens. Malgré les nombreuses plaintes auprès de la direction de l'établissement, rien de suffisant n'est mis en place pour lutter contre ces propos. Karl doit alors affronter quotidiennement une homophobie de plus en plus décomplexée chez ces jeunes, que même les exclusions temporaires ne semblent pas affecter. Karl espère de réelles mesures pour enfin vivre tranquillement.

Karim habite avec sa mère, dont il doit s'occuper. Son seul lien social se trouve dans un snack proche de chez lui, jusqu'au jour où le patron commence à prononcer des insultes homophobes et à menacer Karim. Depuis, il est régulièrement agressé par un groupe d'hommes : insultes, rackets, crachats, menaces. Tout cela mène à une violente agression physique dans la rue. Malgré les plaintes déposées, Karim continue de se faire insulter dans la rue et doit maintenant faire face au refus de tous les commerces de sa rue de le servir. Il se retrouve complètement isolé, seule sa mère reste pour le soutenir. Karim sombre dans la dépression et l'alcool face aux nombreuses agressions dont il est victime quotidiennement. ▲

**« J'APPREHENDE
LA SOLITUDE
ET LE REJET
QUE JE VAIS
DEVOIR VIVRE »**

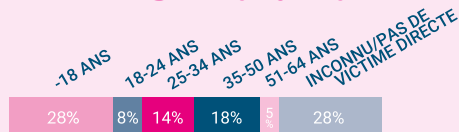
BIPHOBIE ET PANPHOBIE

AUCUN CHOIX, PAS MÊME CELUI D'ÉCHAPPER AUX VIOLENCES

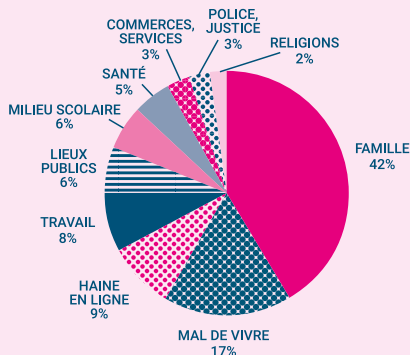
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

65

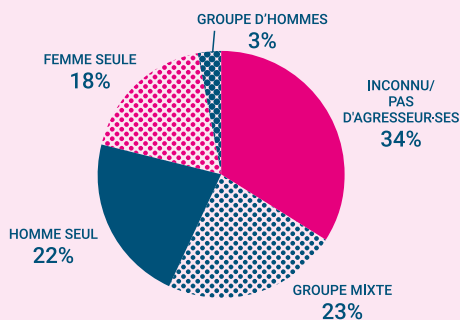
ÂGE DES VICTIMES



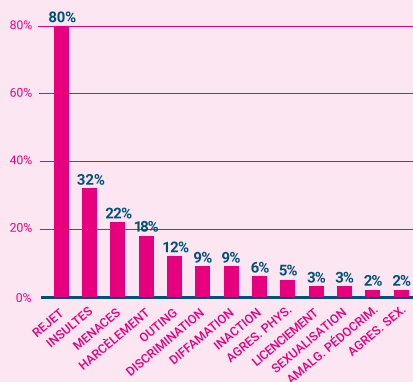
CONTEXTE



AGRESSEUR-SES



MANIFESTATIONS



Les cas relevant de la biphobie ou de la panphobie représentent 6 % des violences LGBTIphobes enregistrées sur toute l'année 2021. Cette proportion, stable, reflète la persistance des actes et des paroles biphobes en France. La famille et l'entourage proches sont les premiers contextes de biphobie : ils accueillent presque la moitié des témoignages reçus (contre 12 % en 2020). Ces violences biphobes touchent tout particulièrement les jeunes, qui sont surreprésenté-es dans ce contexte. La première forme de violence subie par les personnes bies et pansexuelles est le rejet (dans 80 % des cas) ; une singularité qu'elles partagent avec les personnes trans. Mais la biphobie et la panphobie peuvent aussi se manifester par des insultes (dans 32 % des cas), des menaces (22 %), du harcèlement (18 %), voire de l'outing dans plus d'un cas sur dix, ce qui alimente encore la fragilité des victimes.

LES JEUNES DANS LE VISEUR

C'est le constat alarmant de l'année 2021 : la proportion de victimes mineures de biphobie atteint presque 30 % des cas, alors qu'elle s'élève à 10 % sur l'ensemble des LGBTIphobies recensées. Des ados expriment notamment leurs angoisses vis-à-vis du coming out. Ils craignent d'être incompris-es voire frappés-es et jetés-es à la rue par leurs parents. Un garçon bisexuel âgé de 16 ans nous raconte ainsi avoir le sentiment de « porter un masque » et dit qu'il se « sent couler » dans les pensées suicidaires. Habitant généralement le foyer familial, plusieurs jeunes détaillent d'ailleurs les répercussions de leur coming out bi ou pan sur leur vie quotidienne : privation de sorties, téléphones confisqués et interdiction de voir leur petite ami-e (si celui ou celle-ci est du même genre).

Ces ados souffrent d'un climat hostile à domicile ou, dans d'autres cas, à l'école. Une lycéenne bisexuelle, constamment « terrorisée » à l'idée « que "ça" se sache », nous écrit car des élèves multiplient les appels à la haine et au meurtre des personnes LGBTI. Une autre, en classe de 5^e, parle de sa détresse à l'idée que sa bisexualité et celle de ses amies soient connues de ses camarades. Cette violence peut également se muer en cyberviolence, sur les réseaux sociaux, et s'ajouter à la détresse et l'isolement de ces ados. Un jeune garçon bi de 16 ans nous partage ainsi les messages de menaces de mort, portées contre lui sur Instagram par des élèves de son collège. L'isolement de ces jeunes est accentué par leur difficulté à trouver l'appui d'adultes de confiance au sein de leur famille ou des établissements scolaires. Plusieurs réclament des actions de lutte contre les LGBTIphobies au collège et au lycée, qu'ils voient comme leur seule planche de salut (voir chapitre Milieu scolaire, enseignement supérieur).

« C'EST JUSTE UN TRUC À LA MODE »

MENACES, RUMEURS ET PRÉJUGÉS

« On entend beaucoup de choses fausses et humiliantes sur la bisexualité », démarrait en 2019 le podcast *Cinq pour cent* lancé par Anaïs de Muret. L'émission tirait son nom du pourcentage estimé de personnes bies en France (selon un sondage Ifop de 2018) et donnait la parole à celles qui « se sont déjà senti-es rejeté-es, stigmatisé-es ou invisibilisé-es ». Autant de manifestations qui pèsent encore sur la vie quotidienne des

personnes bies et pansexuelles. Une femme fait ainsi état à SOS homophobie du changement de comportement de son compagnon depuis qu'elle l'a informé de sa bisexualité : « Je ne fais

qu'être rabaissée et jugée tous les jours. » Sur le lieu de travail, aussi, des cas de harcèlement prennent la forme de bousculades, de messes basses, de propos salaces et d'insultes de collègues bénéficiant d'une indifférence de la hiérarchie (voir le chapitre Travail). Ces préjugés ont même leur place dans les institutions publiques : un appelant explique ainsi comment sa bisexualité a été utilisée comme prétexte, lors d'un procès, pour lui retirer la garde de ses enfants ; une autre explique qu'elle se prétend hétéro lors de visites médicales car elle craint les réactions du personnel soignant. Plusieurs personnes bisexuelles ont également contacté SOS homophobie car elles étaient victimes de chantage et menacées d'outing de la part d'anonymes, voire de membres de leur famille.

LE SENTIMENT D'ISOLEMENT JUSQU'AU SEIN DES COMMUNAUTÉS LGBTI

D'après les chiffres de SOS homophobie, le rejet est la première forme de violence ressentie par les personnes bies et pansexuelles, et ce dans une proportion écrasante (80 %). Présentes dans les familles, à l'école, au travail et même dans le couple, les manifestations biphobes s'invitent également au sein des cercles LGBTI. Ces

personnes souffrent en effet d'une invisibilisation récurrente (même du point de vue des personnages historiques) et sont souvent réduites aux catégories homo ou hétéro selon les personnes qu'elles fréquentent. Elles doivent faire face à une double méfiance, de la part des milieux queers et hétéronormés, et subissent des stéréotypes tenaces d'infidélité et de « phase ». Une témoignante bisexuelle se plaint ainsi d'être repoussée par ses amies lesbiennes, qui la qualifient d'hétéro. Les victimes de biphobie ou de panphobie peuvent parfois même intérioriser ce sentiment d'illégitimité. Une

lycéenne bisexuelle, craignant d'être mise à la rue par ses parents et endurant les LGBT-phobies constantes de ses camarades, nous explique qu'elle estime « avoir de la chance » au vu des violences gayphobes et transphobes... ▲

**« ON NE PEUT PAS
AIMER LES DEUX »**

TÉMOIGNAGES

C'est un adolescent terrifié qui nous appelle depuis l'Occitanie. **Raphaël**, 15 ans, n'ose plus remettre les pieds chez son père. Bisexuel, il vient d'apprendre à ce dernier qu'il est en couple avec un garçon. Or, il sait son père violent et manipulateur ; sa grande sœur et lui ont déjà souffert de ses coups. Il est persuadé que de la violence physique l'attend chez lui. Le lycéen a, pour l'heure, trouvé refuge chez sa mère et envisage toutes les solutions pour que celle-ci récupère sa garde.

Le coming out pansexuel de **Sasha**, ado intersexe résidant en Île-de-France, a été accueilli par une scène d'une extrême violence. Son père lui a porté des coups, puis a fracassé la télévision et menacé de se suicider « par [sa] faute ». « C'était la dispute la plus longue de ma vie », nous raconte Sasha, « quelques minutes après tout ça, j'ai fait une crise d'angoisse : ma respiration était coupée et je suffoquais. » Au bord de l'évanouissement, l'ado entend tout de même son père dire à sa propre sœur : « C'est pas grave, laisse-la mourir... » Sasha regrette surtout l'inaction de sa mère, pourtant présente

dans la pièce. Son père a ensuite continué les insultes avant de « renier » Sasha de la famille. « C'était en mai 2021 et, jusqu'à aujourd'hui, mon père ne m'adresse plus la parole. »

Lou, 15 ans et en couple avec une fille, nous appelle depuis la Nouvelle-Aquitaine car sa mère n'accepte pas sa bisexualité. « Tu n'es pas comme ça », lui a-t-elle dit après son coming out. Lou est désespérée ; elle se sent jugée et mal regardée par ses frères et sœurs. Selon elle, la religion de sa mère, ancienne témoin de Jéhovah, est un obstacle omniprésent. Lou peut néanmoins compter sur le soutien de son père, qui l'a déjà aidée à organiser des rencontres timides entre sa mère et sa petite amie. C'est un premier pas...

Medhi, bisexuel et en couple avec un homme, souffre des propos que son ex-femme tient à leurs enfants. Celle-ci maintient devant eux que « pour être amoureux, il faut une fille et un garçon » et qu'« entre deux hommes, ça n'existe pas ». Elle a également humilié un de leurs fils car celui-ci portait du vernis à ongles, au prétexte que « ça ne se faisait pas » et qu'il n'avait « qu'à porter une robe s'[il voulait] être une femme ». Medhi craint que ces paroles aient un impact négatif sur ses enfants, qui adorent son compagnon et qui sont très ouverts d'esprit.

Le message de **Deborah** est un appel à l'aide. Plusieurs garçons de son collège, en Occitanie, ont commencé à les qualifier de « PD », elle et une de ses copines. « Sur le coup, j'en ai ri pour ne pas inquiéter mon amie, mais ça m'a fait très mal », confie la collégienne. Son amie est lesbienne et Deborah se définit comme panromantique et asexuelle. Elle a très peur que la situation arrive aux oreilles de ses parents. Elle vit en effet sous le toit d'un père violent, qui justifie ses coups par ceux qu'il a reçus quand il était enfant. Encore un cycle de la violence qui ne se referme pas...

**« JE VEUX UN
HOMME AVEC PLUS
DE COUILLES »**

Adel, 46 ans, est harcelé par ses collègues depuis qu'il a évoqué sa bisexualité sur son lieu de travail, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il avait pour seul but de recadrer un collègue homophobe en abordant sa situation personnelle. Depuis, il se fait insulter, bousculer et menacer par les membres de son équipe. Sa hiérarchie, malgré ses signalements, n'est d'aucun soutien car elle défend que sa bisexualité est un « sujet tabou ». Adel se dit brisé, abattu et fatigué. La situation, insoutenable, a abouti à son licenciement.

Francesca est étudiante dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est pansexuelle et en couple avec une femme mais sa famille, qu'elle décrit comme catholique, n'approuve pas cette relation. « C'est un sujet dont on ne parle pas », nous explique Francesca, bien que celle-ci ait eu le courage de discuter longuement avec sa famille à ce sujet. Pour ses parents, la pansexualité est au mieux une passade, au pire une maladie. Elle redoute de devoir un jour faire un choix entre sa vie et sa famille, avec laquelle elle ne désire pas rompre le contact. Son vœu le plus cher est que ses parents les acceptent, elle et sa compagne.

Nathan, 26 ans, se sent en danger : depuis plusieurs semaines, il reçoit des menaces anonymes par SMS. Ses corbeaux assurent qu'ils vont « le tabasser » s'il consulte à nouveau des « sites de pédés ». Surtout, ils le menacent de l'outter auprès de son père, qui ignore la bisexualité de son fils et qui est, selon les propos de Nathan, « extrêmement homophobe ». Il a notamment expliqué à son fils quel « traitement » il réservait aux non-hétéros, à savoir les attacher et les tabasser. « S'il découvre mes orientations, il va me traquer », s'inquiète Nathan, « je ne pourrais plus vivre tranquillement. » Le jeune homme ne peut pas compter sur son frère, religieux pratiquant, ni sur aucun membre de sa famille, où l'atmosphère LGBTIphobe règne. Il n'ose pas non plus porter plainte car il a peur que ses corbeaux mettent leurs menaces à exé-

cution. Il vit désormais dans une angoisse quotidienne et n'ose plus sortir de chez lui... La plupart de ses ami-es homosexuel·les et bi-es n'habitent pas en France, ce qui accentue encore son sentiment d'impuissance et de solitude. SOS homophobie essaie de le rassurer : les menaces n'ont réclamé aucune contrepartie financière et se sont espacées ; peut-être que ces individus cherchaient avant tout à l'effrayer. SOS homophobie suggère aussi à Nathan de rompre son isolement en entrant en contact avec des associations d'Île-de-France, où il réside, comme le centre LGBT de Paris, l'association Bi'Cause ou l'association Contact spécialisée dans le dialogue entre parents et personnes LGBTI. Nathan n'a jamais rejoint d'association mais il est emballé par la proposition et nous remercie : « J'ai besoin de vivre pleinement les choix de mon cœur. » ▲

Karl, qui habite en Nouvelle-Aquitaine, essaie de se reconstruire après une tentative de suicide et plusieurs mois passés en services psychiatriques. Il n'a pas supporté que sa bisexualité soit utilisée pour lui refuser la garde alternée de ses enfants, lors d'un procès devant le juge aux affaires familiales. La partie adverse a en effet argumenté qu'il fallait « préserver ses enfants »

de son orientation sexuelle. « J'ai une sensation d'avoir été jugé sans loyauté », dit-il. À ce jour, Karl a finalement obtenu la garde alternée, mais « au prix d'actes homophobes et d'une blessure qui ne cicatrise pas ».

« On m'a outée... », démarre **Donnia** lorsqu'elle nous appelle. Cette Francilienne d'une trentaine d'années est en couple avec une femme mariée en instance de divorce. Par vengeance, le mari de sa compagne a dévoilé la bisexualité des deux femmes à leurs familles respectives, qui vivent au Maroc et en Algérie. Or, dans ces deux pays, l'homosexualité est punie par la loi. Le mari a également outé et mis en danger plusieurs autres femmes queers de la même communauté... Car elles retournent régulièrement au Maghreb, Donnia et sa compagne ont nié en bloc et obtenu le soutien de leur famille. Mais Donnia reste inquiète : le mari de sa compagne a déjà réagi avec cris, violence et menaces de suicide. Elle souhaite porter plainte pour violences conjugales avant que la situation ne dégénère.

Mike, lycéen bisexuel de 16 ans, recherche de l'aide. Il est dévasté depuis qu'un des profs qu'il admirait, et qui était même un modèle à ses yeux, s'est mis à proférer des « blagues » LGBTIphobes pendant ses cours. La situation est d'autant plus inconfortable que d'autres élèves rigolent et renchérisent... Mike multiplie maintenant les crises d'angoisse lorsqu'il est en classe. Il ne voit pas d'issue.

Myriam, 15 ans et fraîchement arrivée en Île-de-France depuis l'Algérie, vit dans l'angoisse. Sa cousine menace de dire à ses parents qu'elle est bisexuelle et la fait chanter : soit Myriam leur dit, soit elle s'en charge... L'adolescente ne se sent pas prête

et craint la réaction de ses parents. Elle n'a pas Internet sur son téléphone et ne peut donc pas accéder aux ressources et à l'aide en ligne. Elle ne fait pas non plus confiance à sa psychologue scolaire, persuadée que celle-ci ira tout raconter à ses parents. SOS homophobie espère qu'elle trouvera quelque apaisement dans des lectures : le roman *La Petite Dernière* de Fatima Daas et la thèse de Salima Amari : « Lesbiennes de l'immigration : construction de soi et relations familiales ».

Pauline nous écrit depuis le Pays de la Loire, hébétée par les clichés biphobes que le père de son compagnon vient de lui dérouler. Persuadé qu'elle ne saurait se satisfaire d'une relation avec un homme car elle est bisexuelle, il a expliqué à son fils qu'il devrait se résoudre à accepter un couple à trois. « Bisexualité ne veut pas dire polygamie », rappelle, désespérée, la jeune femme.

Malcolm, la cinquantaine et vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, commence à « péter les plombs ». Depuis plusieurs mois, tout le monde autour de lui parle d'une vidéo le concernant et qui circulerait sur Internet. Il en ignore le contenu et personne ne veut lui révéler. Pourtant, les commérages sur cette mystérieuse vidéo ont envahi son lieu de travail et son voisinage. « Quand je vais faire mes courses, je vois le regard des gens. Ils disent : "C'est lui sur Internet". » Malcolm est très inquiet car bisexuel mais perçu comme gay ; il fait déjà l'objet de moqueries et de chuchotements sur son passage. Ces brimades s'accumulent depuis une quinzaine d'années. ▲

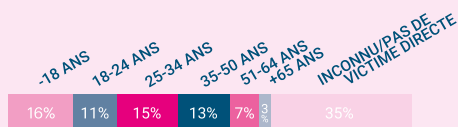
TRANSPHOBIE

QUAND LA TRANSPHOBIE DEVIENT MAINSTREAM

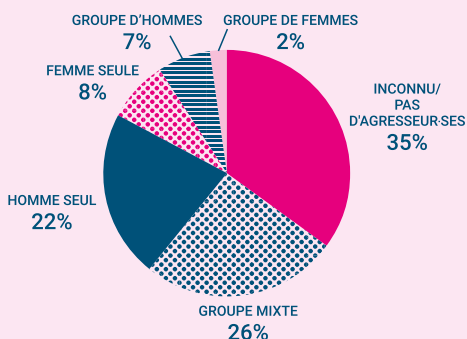
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

179

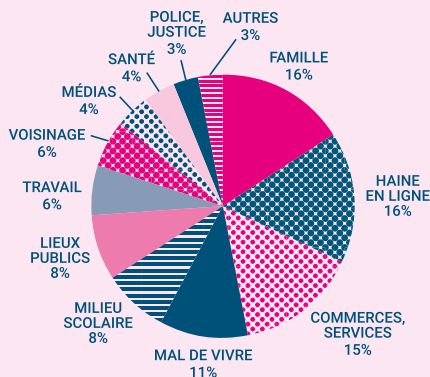
ÂGE DES VICTIMES



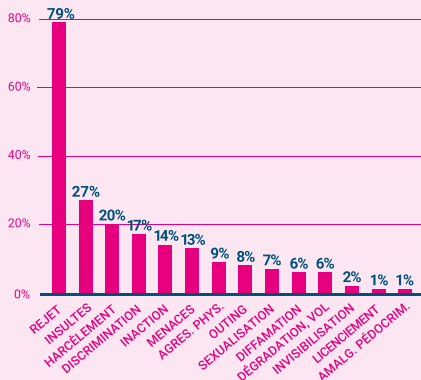
AGRESSEUR-SES



CONTEXTE



MANIFESTATIONS



En 2021, la transphobie a été le seul type de LGBTIphobie pour lequel SOS homophobie a eu une augmentation de témoignages comparé à l'année précédente. En 2021, 179 situations de violence envers les personnes trans et non binaires ont été dénoncées sur nos canaux d'écoute. Ces cas sont perpétrés aux deux tiers par un homme, un groupe d'hommes ou un groupe mixte. Bien que les femmes trans constituent toujours le plus grand groupe de victimes qui contactent SOS homophobie, en 2021 encore, la proportion de personnes non binaires est plus importante (10 %). La transphobie se déverse principalement en famille, mais aussi de plus en plus en ligne et dans les commerces. Le rejet reste toujours de loin la manifestation principale de la transphobie (79 %). Celle-ci concerne toujours une population majoritairement jeune : 16 % des victimes sont mineures.

LES REVERS DE LA PLUS GRANDE VISIBILITÉ DES PERSONNES TRANS

La visibilité des personnes transgenres est enfin là. C'est un phénomène dont l'ampleur et les enjeux politiques ne peuvent plus être ignorés. Cette évolution positive a aussi comme effet d'attirer l'attention d'acteurs peu bienveillants. Cette année, pour la première fois, la transphobie est le deuxième type de contexte de LGBTIphobies qui nous est rapporté.

Cette transphobie s'éveille dans les médias, où de plus en plus de personnes donnent leur avis à propos de la transidentité. Élisabeth

Roudinesco affirme

dans *Quotidien* : « Il y a un peu une épidémie de transgenres. Il y en a beaucoup trop. »

Dans la presse conservatrice, les attaques envers les personnes

transgenres sont décomplexées. Valeurs Actuelles titre en une : « Le délire transgenre ». Avec la campagne de l'élection présidentielle de 2022, les candidat·es de la droite n'ont pas hésité à utiliser les personnes trans comme bouc émissaire (voir chapitre Politique). Éric Zemmour nie régulièrement l'existence de ces personnes et Valérie Pécresse a affirmé vouloir interdire « les opérations de changement de sexe sur mineur·es ». Ces opérations n'existent pas (sauf pour les enfants intersexes, ce que SOS homophobie condamne). Les réseaux sociaux sont de forts vecteurs de ce type de propos, qui sont souvent dans un angle mort de leur modération.

Cette banalisation de la transphobie s'est aussi vue au sein de nos luttes. Sont apparus dans plusieurs Marches des fiertés des cortèges transphobes.

« LES GENS LA TRAITAIENT DE TRAVELO SUR LA TOURNÉE ET ON SE MOQUAIT D'ELLE AU BUREAU »

s'illustre ici particulièrement. Nous dénombrons de nombreux cas de mégenrage et de pathologisation de la transidentité par des personnels juridiques. En instance de divorce, Esmeralda vient de recevoir les conclusions de l'avocat de sa femme qui, tout au long de l'acte, parle d'elle au masculin alors que son état civil a été changé. Les instances de divorce sont aussi des moments où la garde des enfants est encore souvent enlevée au parent trans. Max a reçu une assignation en justice par son ex-mari qui souhaite obtenir la garde exclusive des deux plus jeunes enfants, sous prétexte que son « changement de sexe » leur est préjudiciable et qu'il constitue « une réelle menace pour

leur stabilité psychologique ».

La police, qui pourtant devrait punir la transphobie, trop souvent ne fait rien et parfois même en est à l'origine. Face à Swan,

un policier s'esclaffe : « Là, elle est belle, mais avant, je suis sûr que ça devait être un bon gros travelo ! » Les violences transphobes sont encore très présentes dans le milieu médical, ce qui porte préjudice à la santé mentale et physique des personnes transgenres (voir chapitre Santé).

Travailler et être une personne trans, c'est souvent être en situation de précarité. En effet, l'accès à l'emploi est plus difficile. James s'est vu plusieurs fois refuser un poste dans des magasins car « il ferait fuir la clientèle ». Les personnes trans doivent aussi davantage lutter au quotidien face aux nombreux abus et harcèlements de leurs collègues et hiérarchie. De plus, il faut souvent faire preuve de pédagogie sur son lieu de travail pour déconstruire les clichés, ce qui

UNE SOCIÉTÉ INADAPTÉE AUX PERSONNES TRANS

Plus visibles, de plus en plus de personnes trans se découvrent et se manifestent, mais elles se retrouvent face à une société qui n'a pas assez évolué. Le monde juridique

« TRANSGENRE EST POUR MOI UNE INFIRMITÉ »

GENEVIÈVE DE FONTENAY

peut être moralement éprouvant. De même, en tant que clientes, les personnes trans sont fortement stigmatisées. Les administrations aussi ont encore beaucoup à faire pour accueillir les personnes trans. Souvent, rien n'est mis en place pour s'adapter aux besoins de celles-ci. Des employé·es d'un opérateur téléphonique affirment à Anne qu'il leur est impossible de procéder à un changement d'identité selon leur règlement.

UNE JEUNESSE TRANS DE MOINS EN MOINS BINAIRE ET DE PLUS EN PLUS STIGMATISÉE

Grâce à la diversité des ressources qui leur sont maintenant disponibles, de plus en plus de mineur·es se découvrent trans. Iels sont particulièrement vulnérables à la transphobie en famille et à l'école. Dans le cercle familial, cela va du simple refus de l'identité à la tentative de thérapie de conversion.

À l'école, les élèves sont à la merci de la bonne volonté des professeur·es et de leur direction. Selon son établissement, un·e élève transgenre pourra être plus ou moins respecté·e. La circulaire de l'Éducation nationale demandant l'accord parental pour genre correctement leur enfant trans est dangereuse en ce qu'elle essaie d'harmoniser la manière de traiter les élèves trans, et ne tient pas compte de l'autodétermination en cas de désaccord entre l'enfant et ses représentants légaux (voir cha-

«ON A BESOIN DE FÉMINISME, PAS DE TRANSITION MUTILANTE»

pitre Milieu scolaire). Des démarches, comme le changement de mention de sexe à l'état civil, sont parfois exigées mais celles-ci sont lourdes et non accessibles à des mineur·es. De plus, elles n'entrent que dans le cadre d'une binarité de genre.

Car c'est un point sur lequel se démarque la nouvelle génération : celle-ci est de plus en plus à l'aise à l'idée d'explorer les nuances de son genre. L'expression de non binarité ou de xénoggenre¹ s'y fait de plus en plus visible. Il est plus facile d'attaquer une identité si celle-ci ne semble concerner que des personnes jeunes. Il pourra être dit qu'il s'agit d'une mode, que c'est l'influence des réseaux sociaux, qu'après tout, cela n'est pas vraiment sérieux... Or, ces identités qui sont en train d'éclore sont belles et précieuses. Il est de notre devoir d'agir pour les protéger. ▲

1. Xénoggenre : terme parapluie, genre d'une personne qui ne peut pas être définie par les prismes de la féminité et de la masculinité ni décrite de manière traditionnelle.
www.lebonbon.fr/paris/societe/le-xenoggenre-non-binaire-genre-homme-femme-question/.

«LA DIRECTION A DÉCIDÉ DE ME VIRER SANS RAISON VALABLE»

TÉMOIGNAGES

Alice est une jeune femme trans travaillant dans une entreprise en région parisienne, dont l'objectif est de repérer des scénarios de films et de les proposer à des sociétés de production. Depuis quelques mois, elle est victime de harcèlement sur son identité de la part du responsable de la société, alors qu'avec ses collègues tout se passe bien. Celui-ci lui reproche en pleine réunion de communiquer avec les client·es avec une identité féminine et dit devant l'ensemble des personnes présentes : « On voit bien que c'est un mec. » Après cela, Alice n'en a plus entendu parler. Plusieurs mois plus tard, le responsable lui demande de lire un scénario d'une production liée à la transidentité. En faisant ensuite le point avec elle, il en profite pour lui poser plein de questions, lui demander des explications, lui reprochant de ne pas s'intégrer dans l'équipe et de s'habiller de façon féminine tout en la genrant au masculin et en l'appelant par son ancien prénom. Depuis, Alice ne souhaite plus se rendre au travail.

Max est un homme trans ayant transitionné il y a quatre ans. Il a des enfants d'un précédent mariage, dont il a la garde exclusive, et vit désormais avec un homme, transgenre également. Il a reçu une assignation en justice par son ex-mari, qui souhaite obtenir la garde exclusive des deux plus jeunes enfants (âgé·es d'une dizaine d'années). Pour justifier sa demande, l'ex-mari indique que le changement de sexe de leur « mère » (qu'il continue d'appeler ainsi) leur est préjudiciable et qu'il constitue « une réelle menace pour leur stabilité psychologique ». Les enfants, de leur côté, ne souhaitent pas changer de domicile et vivent bien la situation actuelle.

Catherine est maman d'un jeune homme transgenre, **Karl**. Son fils a été agressé par deux agents de sécurité dans une ligne de

transport en commun francilienne. Alors qu'il leur montre ses papiers d'identité qui ne sont pas encore en adéquation avec son genre, Karl est bousculé par l'un des deux agents qui l'insulte : « Alors tu es une homme » [sic], et lui demande de lever son T-shirt. Catherine explique que son fils porte encore les cicatrices de sa mammectomie récente. Elle en a assez des fréquentes insultes et agressions subies par Karl.

Alexandre est un garçon trans de 15 ans au collège dans le Vaucluse. Depuis le dernier conseil de classe, la principale adjointe impose à tous·tes ses professeur·es de le mégenrer et de l'appeler par son deadname. Sa transidentité est acceptée par ses camarades de classe et plusieurs professeurs, qui le genraient volontiers au masculin et l'appelaient par son nouveau prénom. Le motif donné est que les démarches administratives et médicales relatives à la transition n'ont pas été réalisées.

Béatrice est en couple avec **Marie**, une femme trans. Celle-ci a eu un enfant avec son ex-compagne qui l'a quittée lorsqu'elle lui a fait part de son souhait de faire une transition. L'enfant a bien accepté ce changement. Un jour, alors qu'il y avait une garde alternée, l'ex-compagne n'a pas voulu ramener l'enfant en incriminant la transition de Marie. L'affaire est passée devant un juge, qui s'est d'abord rangé du côté de l'ex-compagne. Une enquête sociale et psychologique pour les deux parents et une enquête psychiatrique pour Marie (pour s'assurer qu'elle veut réellement devenir une femme) a été ordonnée. Béatrice a été entendue seule par l'enquêtrice sociale, qui lui a demandé quelles étaient les natures de ses relations sexuelles avec sa compagne. Ne comprenant pas, Béatrice a souhaité plus d'explications. L'enquêtrice lui a alors demandé si elle et sa compagne avaient des relations homme/femme ou femme/femme. À aucun moment l'enquêtrice ne l'a questionnée sur comment cela se passait avec son enfant.

Camille se décrit comme non binaire et habite une petite ville en Franche-Comté. Là-bas, iel est fréquemment insulté (« travelo », « grosse folle », etc.). Un jour, alors qu'il sort maquillé, il est agressé par des personnes qu'il ne connaît pas. Ces dernières lui cassent ses lunettes. Il a été agressé à plusieurs autres reprises, physiquement et verbalement, et n'ose plus sortir de chez lui. Il a déjà tenté de se suicider. Même les pompiers et la police rejettent la faute sur son identité, lui conseillent d'arrêter « d'être comme ça », et le dissuadent de porter plainte. Camille ne peut pas non plus se tourner vers sa famille. Sa mère a des amis et amants

qui l'ont maltraité·e, sa sœur le harcèle sur les réseaux sociaux, sa grand-mère est très religieuse et pense qu'il « ne s'est pas trouvé »... Il est allé voir une association pour trouver de l'aide et n'a pas été bien accueilli non plus. Il enchaîne des petits boulots qui ne se pérennisent pas, le laissant dans une grande précarité. Iel voudrait partir dans une grande ville et faire ses études, a peur et pleure dans son lit tous les matins et n'a pas la force de chercher. Il est allé au Crous, où on lui a dit qu'à son âge, il était « trop vieux pour des aides ». Aujourd'hui, il souhaite créer une association pour que personne ne vive ce qu'il vit. ▲

Claude travaille dans un restaurant. Un de ses collègues s'en est pris à lui en l'appelant devant les autres par son deadname, et l'a ensuite menacé en lui disant qu'il allait lui « casser la gueule à la sortie du travail ».

Lorsque **Charlie** fait son coming out demi-boy/demi-non binaire à son père, ce dernier lui rétorque que « non, ce n'est pas possible, qu'[iel] reste une fille, qu'[il ne pourra] jamais l'appeler par un autre prénom ». « Je ne pourrai jamais dire "il" comme je le fais pour tes frères. » Lorsque Charlie lui explique que les pronoms « il » et « iel » lui vont très bien, son père lui lance que ce dernier pronom n'existe pas, que c'est juste un effet de mode. Son père va même jusqu'à lui dire : « C'est pas parce que tu aimes les filles que tu dois changer de sexe, il y a beaucoup de filles aimant les filles qui sont féminines et qui restent des filles. »

**« ILS SE MOQUENT DE MA
COMPAGNE, CAR C'EST UNE
PERSONNE TRANSGENRE »**

Julie est une femme trans militante qui participe à la Marche des fiertés de Bordeaux. Lors de celle-ci, le collectif Résistance lesbienne brandit des pancartes avec des slogans transphobes et enbyphobes² : « La non binarité renforce les stéréotypes féminins » ; « Les lesbiennes n'aiment pas les pénis » ; « Tu n'es pas née dans le mauvais corps, tu es née dans la mauvaise société. » Des photos et une vidéo sont ensuite diffusées sur les réseaux sociaux et sur des sites d'extrême droite, montrant Julie en train de leur crier de quitter la marche. Depuis, des commentaires ciblent directement Julie qui est insultée, menacée de violences, etc. Elle se considère désormais comme victime de cyberharcèlement.

Morgan est une femme non binaire de l'Est de la France. Alors qu'iel marchait aux alentours de 20 heures dans les rues d'une grande ville, iel est abordé·e par un homme : « Sale trans de merde. » Celui-ci finit par amener d'autres personnes qui cassent la guitare de Morgan sur sa tête, l'attaquent au couteau et lui lancent du verre. Iel s'est défendu·e, mais « personne n'est blessé gravement ». Morgan remarquera plus tard qu'iel a été blessé·e par un coup de couteau superficiel. ▲

2. L'enbyphobie est une forme de discrimination qui vise spécifiquement les personnes non binaires.

LA PAROLE À... SASHA YAROPOLSKAYA

Sasha Yaropolskaya est une personne trans et militante qui a quitté la Russie pour des raisons de sécurité liées à son identité. Elle a co-créé le média transféministe XY Média en 2021.

Pourriez-vous revenir sur ce qui vous est arrivé lors de la Marche des fiertés de Paris ?

J'étais dans le cortège quand des personnes sont passées et nous ont dit qu'il y avait des TERF¹ avec des slogans transphobes qui manifestaient depuis quasiment une heure en tête de la pride sans que ça fasse réagir. On est allé-es voir ce qu'il se passait. À l'avant de la manifestation, juste devant les policiers, des militantes transphobes et transmisogynes étaient bien là avec leurs pancartes à propos d'une « épidémie de personnes transmasculines » qui se font opérer... Quand j'ai vu ça, ça m'a mise en colère, qu'elles puissent manifester et que personne ne fasse rien, et du coup, j'ai commencé à arracher les pancartes. Immédiatement, les policiers sont arrivés et m'ont embarquée avec eux. J'ai eu un contrôle d'identité et ils ont voulu garder mon titre de séjour. Quand je suis partie, le cortège scandait des choses super violentes à mon égard comme : « Violeur », « Misogyne », « Agresseur », alors qu'en réalité, je n'ai pas touché une seule de ces personnes, j'ai juste arraché leurs pancartes, qui sont un moyen d'expression politique. En l'occurrence, un moyen d'expression politique de la haine de l'autre. La semaine qui a suivi, j'ai eu des dizaines, voir, des centaines de messages. Mon Instagram était inutilisable tant il y avait d'insultes transphobes, disant que je suis « un bitârd » ou des choses comme ça.

Vous disiez savoir d'où provenaient les idées de ces militantes ?

Les mouvements TERF au Royaume-Uni se sont aussi infiltrés dans des prides et ont provoqué des polémiques. Ils ont fondé des assos transphobes comme LGB Alliance.

Et ensuite, ils ont réussi aussi à s'imposer dans les médias importants. Là-bas, il y a tout le temps des articles et des tribunes transphobes. Ils ont imposé leur agenda, leur discours réactionnaire. Ils ont par exemple obtenu l'interdiction (temporaire) des bloqueurs de puberté pour les adolescent-es trans. Ils ont réussi aussi parce qu'ils sont présents et qu'ils ont la capacité à générer et à provoquer des polémiques. À la pride de Paris, c'était très clairement une importation de stratégie des TERF du Royaume-Uni. Une semaine après la pride, il y a eu une visioconférence publique entre les militants transphobes du Royaume-Uni et les militants de Résistance lesbienne (l'association transphobe en tête du cortège à Paris). Il y a une coordination, un échange d'expériences sur les stratégies qu'elles adoptent. Donc évidemment, ça fait un peu flipper.

Est-ce que vous pouvez nous présenter XY Média, dont vous faites partie, qui met en lumière ces violences et les moyens de lutter contre ?

En 2021, suite au constat de la mauvaise représentation des personnes trans dans les médias et de la banalisation des discours transphobes, j'ai proposé qu'on fonde un média audiovisuel qui consisterait dans des vidéos pédagogiques informatives. Parfois, on parlerait d'actualité ; parfois, ce serait des vidéos essais plus longues. Le principe d'XY Média, c'est qu'il n'y a que des personnes trans qui participent, pour pallier leur absence dans les médias traditionnels. C'est un moyen de formation audiovisuel et journalistique pour ces personnes qui n'en auraient pas l'opportunité sinon. Ce média permet vraiment de défendre notre communauté, en créant des contre-narratifs et en permettant d'imposer nos discours. On a un site – xymedia.fr – et nous sommes sur YouTube aussi. ▲

1. L'acronyme TERF (Trans Exclusionary Radical Feminist) est utilisé pour qualifier des personnes qui utilisent une prétention de féminisme pour exclure les personnes trans de ces luttes. Elles nient l'existence des personnes trans et affirment que les femmes trans sont des hommes qui veulent infiltrer les espaces réservés aux femmes, et que les hommes trans sont des femmes qui, pour échapper au sexisme et au patriarcat, se sont convaincus qu'elles sont des hommes. Les TERF sont pour les thérapies de conversions quand il s'agit de personnes trans.

COMMERCES ET SERVICES

LE SENS DU COMMERCE, MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE...

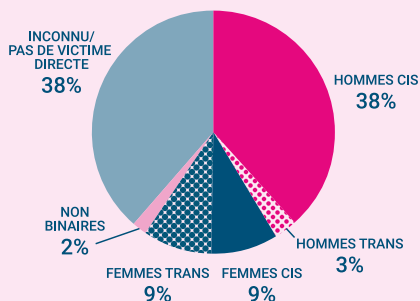
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

121

ÂGE DES VICTIMES



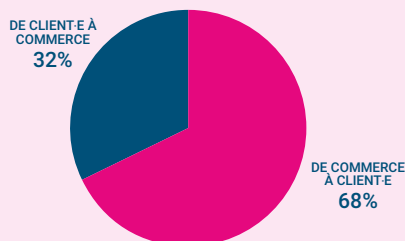
GENRE DES VICTIMES



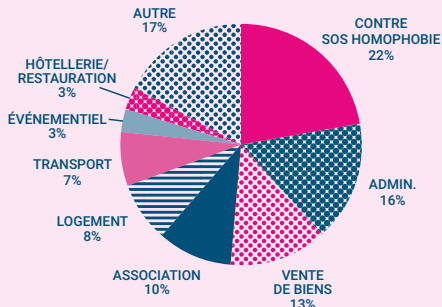
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
7%	17%	8%	14%	14%

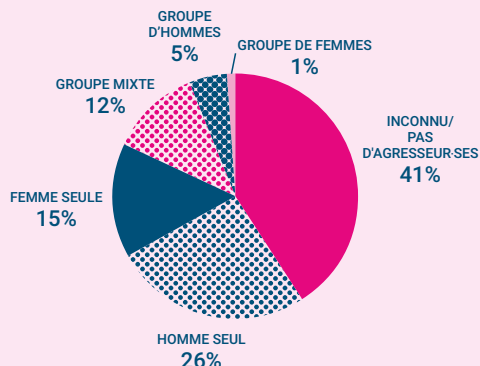
CADRE



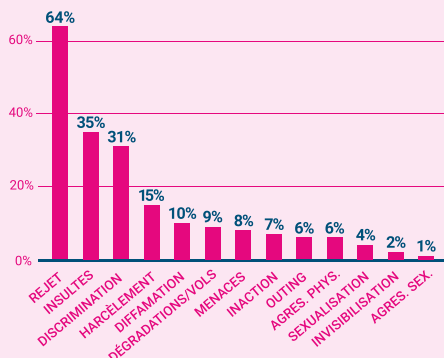
SECTEURS CONCERNÉS



AGRESSEUR·SES



MANIFESTATIONS



En 2021, la part de témoignages signalant des discriminations et agressions LGBTIphobes dans les commerces, les services, les associations et l'administration a très fortement augmenté. Les 121 cas rapportés représentent 11 % de l'ensemble des faits enregistrés par l'association, en faisant le troisième contexte de LGBTIphobie cette année-là. Les rejets sont les manifestations de violence les plus fréquentes (64 % des cas), suivis par les insultes (35 %) et les discriminations (31 %). Les femmes trans demeurent particulièrement exposées dans les commerces : 17 % des témoignages de leur part sont liés à ce contexte (en augmentation de 3 points par rapport à 2020). Enfin, les LGBTIphobies dans le monde associatif continuent et se renforcent : 32 % des cas signalés en 2021, contre 16 % en 2020 et 10 % en 2019.

C'EST L'HUMOUR DU COMMERÇANT !

Ce sont des regards insistants, des remarques déplacées, et parfois des agressions verbales voire physiques. Les LGBTIphobies dans les commerces, services et administrations surviennent dans les deux directions : des commerçant·es vers les client·es, et inversement. Chaque année, nous recevons

des témoignages de client·es qui ont été insulté·es et agressé·es

par des commerçant·es refusant de les servir en raison de leur orientation sexuelle supposée ou de leur identité de genre. Et chaque année, nous recevons également des témoignages de commerçant·es qui se font agresser dans leur propre boutique par des client·es LGBTIphobes.

Les LGBTIphobies dans les commerces et services se déploient malheureusement partout en France. C'est une agence immobilière du Calvados qui refuse de louer à un couple de femmes. Ce sont les vendeurs d'un bar à Bordeaux qui agressent verbalement et physiquement un groupe de jeunes gays. Et à l'inverse, les propriétaires d'un bar LGBTI-friendly à Amiens qui retrouvent leur façade taguée d'insultes et de menaces.

Mais très souvent, lorsque l'on refuse de se taire, lorsque l'on met les coupables face à leurs responsabilités, c'est un supposé « humour du commerçant » qui est invoqué. Qu'est-ce donc ? En quoi un commerce pourrait-il se targuer d'un droit à l'humour qui lui permettrait d'insulter et d'agresser sa clientèle ?

Un grand nombre de témoignages reçus cette année nous parlent ainsi de cet

« T'ES PD PUISQUE TU AS UN PORTE-MONNAIE ROSE »

« humour du commerçant ». Par exemple, une délégation de bénévoles de SOS homophobie participe à la Marche des fiertés de Montpellier. En fin de journée, iels se rendent dans un restaurant, avec les T-shirts magenta de l'association. Le serveur les voit arriver et parle à la cantonade : « Alerte aux pédés ! » Lorsqu'on lui demande des explications, le serveur répond que c'est de l'humour. Citons également un agent de la SNCF dans une

gare de l'Ain qui regarde deux lesbiennes s'embrasser sur un quai et s'amuse à faire des

bruits d'orgasme dans le haut-parleur de la gare. Autre exemple sur le site officiel de Pet Alert, application très utilisée pour retrouver les animaux disparus. Les responsables de l'application ont décidé de montrer l'efficacité de leurs alertes disparitions en mettant en avant une blague homophobe sur un chien : « Youki vient de couiner comme une tapette à la fenêtre du jardin. » Signalée dès le mois d'avril 2021, cette blague devait être retirée. Elle est toujours présente en première page du site lors de la rédaction de ce rapport, au mois de février 2022.

COMPLIQUER LA VIE QUOTIDIENNE DES GENS

Les LGBTIphobies dans le domaine du commerce et des services ne sont pas à reléguer au second plan d'une hypothétique échelle graduée des discriminations et agressions. Elles touchent au quotidien et peuvent perturber sérieusement la vie des personnes LGBTI. Ce sont autant de grains de sable qui empêchent de vivre dans la tranquillité, autant de bâtons dans les roues qui ajoutent

stress et tensions sur des actions pourtant simples et habituelles pour tout·e citoyen·ne. C'est une femme trans qui doit aller dans un bureau de tabac à quinze minutes en voiture depuis qu'elle a amorcé sa transition et que sa buraliste refuse de la servir. C'est un couple de femmes qui ne peut plus se dire « au revoir » sur le quai de la gare le matin, de peur que les agents SNCF ne recommencent les moqueries et humiliations commises un jeu. C'est un homme trans qui a toujours la boule au ventre lorsqu'il doit retirer un colis dans un point relais et présenter sa carte d'identité.

Enfin, lorsque ces LGBTIphobies sont pratiquées au sein de l'administration par des agent·es de l'État ou des collectivités, les discriminations peuvent avoir un impact considérable sur la vie des citoyen·nes. Dans une commune du Morbihan, la procédure de mariage d'un couple de femmes est bloquée : l'agent·e municipale leur indique que le maire et ses adjoint·es refusent de réaliser la cérémonie, demandant toujours plus de preuves quant à la véracité de leur relation et prétextant une suspicion de « mariage blanc ». Le couple, qui était très bien inséré dans la vie locale, découvre qu'il n'était pas si apprécié que cela. Leur relation se trouve fortement ébranlée. Elles pensent à démissionner et tout leur projet de vie bascule dans l'inconnu.

LES LGBTIPHOBIES PRÉSENTES DANS LE MONDE ASSOCIATIF

Depuis plusieurs années, force est de constater que le monde associatif n'échappe malheureusement pas aux LGBTIphobies. Les valeurs sociales et humanistes que mettent en avant la plupart des associations sont parfois vite oubliées lorsque des adhérent·es LGBTI se présentent et subissent rejet, exclusion ou humiliation en pleine réunion.

32 % des cas signalés dans le chapitre Commerces et services en 2021 concernent le secteur des associations. Ce chiffre

impressionnant s'explique en partie par le très grand nombre de messages d'insultes reçus par notre association, messages qui sont comptabilisés dans ces données. Sur notre ligne d'écoute, via le chat¹, ou via les formulaires de contact du site Internet, des personnes, toujours de façon anonyme, injurient et menacent les bénévoles de notre association. Reprenant les discours de haine et les propos caricaturaux de certain·es responsables politiques durant la précampagne présidentielle, le nombre de ces messages haineux a fortement augmenté en 2021. Ce sont des menaces à l'encontre d'un prétendu lobby LGBT qui tenterait d'imposer sa « vision du monde » aux enfants dans les écoles publiques. Ou des messages virulents et agressifs contre le « mariage pour tous », la PMA et la GPA. On nous reproche d'être soit-disant « islamo-gauchistes », quand d'autres au contraire nous accusent de faire

« VOUS LES LGBT, TIREZ-VOUS ! »

« du mal aux musulmans », ou d'être « contre l'Église et les croyants ». Enfin, des militant·es politiques nous promettent des heures

sombres quand leur candidat·e sera élu·e. Une libération de la parole LGBTIphobe dans l'espace public qui se traduit donc concrètement par un flot de haine à l'encontre de nos bénévoles. ▲

« L'AGENT SNCF FAIT DES BRUITS D'ORGASME DANS LE HAUT-PARLEUR DE LA GARE »

TÉMOIGNAGES

COMMERCES

Jean-Louis et Michel arrivent aux caisses libre-service d'un magasin IKEA en Bretagne. Une employée leur demande d'utiliser deux caisses différentes, étant donné qu'ils sont deux hommes. Jean-Louis et Michel pensent d'abord à une blague, mais une seconde employée intervient pour demander la même chose. Ils rétorquent que les couples gays existent et qu'ils ont le droit d'acheter et de payer ensemble, comme les couples et les familles hétérosexuelles qui sont devant les autres caisses automatiques à deux, trois ou quatre personnes. Les employées s'énervent et appellent la sécurité du magasin. Les deux hommes payent, s'en vont et écrivent à la direction du magasin. Ils attendent toujours une réponse.

«LA NOUNOU NE VEUT PAS TRAVAILLER AVEC DEUX MAMANS»

Raphaël est aide-soignant, il a 39 ans et travaille dans le département de la Côte-d'Or. Un soir, à la caisse d'un magasin Leclerc, des clients se moquent de lui à cause de son porte-monnaie : « T'es PD puisque tu as un porte-monnaie rose. » Les deux hommes le bousculent. Au lieu de l'aider, le caissier rigole et l'appelle « Madame ». Raphaël va se plaindre à la caisse centrale, mais on refuse de le croire. Il appelle plus tard le directeur du magasin qui minimise les faits : « Que mon employé soit homophobe, c'est son problème, pas le mien. »

Daniel est un homme gay de 58 ans, propriétaire d'un local commercial dans les Alpes-de-Haute-Provence. Son ancienne locataire, condamnée pour défaut de paiement des loyers, l'insulte régulièrement depuis : « Fais pas chier, l'homme », « Je vais porter plainte et les gendarmes n'aiment pas les folles », « Je sais que vous n'aimez pas les femmes. » Daniel envisage de porter plainte.

À Toulouse, pour le dîner de la Saint-Valentin, **Giovanni et Victor** vivent une expérience très désagréable dans un restaurant. Les serveurs les ignorent volontairement, et le patron se permet de tenir des propos homophobes et de les insulter. Giovanni dépose un avis négatif sur la page Google du restaurant. Le patron, sans aucune honte, répond publiquement : « La Saint-Valentin c'est la soirée de Madame et Monsieur, et cela doit le rester. »

Rayan, jeune homme trans, se rend dans un restaurant KFC en Ille-et-Vilaine. Tous les employé-es s'amuse à le mégenrer et à l'appeler « Madame ». Quand il corrige « Non, Monsieur », on lui répond : « D'accord, Madame. » De retour chez lui, Rayan effectue une réclamation sur le site de KFC. Le directeur du restaurant l'appelle quelques jours plus tard, minimise les faits, ne formule aucune excuse et lui propose uniquement un « geste commercial ». Rayan se demande si une humiliation vaut un sundae gratuit.

Interrogées dans « La parole à... » du chapitre Commerces et services de l'édition 2020, les gérantes du salon de coiffure LGBTI-friendly **Roxy Coiffure**, à Chambéry, ont découvert leur vitrine vandalisée en 2021. Tous les sigles « LGBTI » ont été recouverts avec un marqueur.

Jean-Luc et Christian regardent les polos sur un stand d'un marché en banlieue parisienne. Le vendeur les apostrophe : « Vous, les LGBT, tirez-vous. » Jean-Luc précise qu'ils ne s'embrassaient pas et ne se tenaient pas la main. Les deux hommes vont se plaindre au gestionnaire du marché et à un inspecteur municipal, qui prennent leur défense. Mais le gérant du stand refuse de s'excuser, insulte et menace avec plus de violence Jean-Luc et Christian.

Une demi-douzaine de témoignages différents sont parvenus à SOS homophobie pour signaler une blague homophobe diffusée dans les haut-parleurs d'un TGV de la SNCF.

Nous sommes au début du mois de juin, dans un train reliant Paris à la Bretagne. Durant le trajet, la responsable du wagon-bar prend le micro : elle annonce qu'aujourd'hui est un jour spécial pour elle et qu'elle souhaite partager une blague avec les voyageur-ses. Les passager-ères entendent clairement des rires derrière le micro, provenant sans doute de ses collègues de travail. La barmaid continue : « Est-ce que vous savez pourquoi les gays s'habillent avec des couleurs vives ? Parce que c'est plus facile pour se faire enculer. » Les rires des collègues redoublent en arrière-fond.

Plusieurs témoins décrivent avoir été blessé-es par cette blague et humilié-es alors qu'ils n'avaient rien demandé et ne s'y attendaient absolument pas.

Christine explique avoir été dans un état de sidération du fait de cette agression verbale soudaine en plein milieu de son trajet, se sentant très seule et désespérée : « Je me suis sentie particulièrement blessée et impuissante. »

Plusieurs passager-ères ont fait remonter le caractère homophobe inacceptable de cette « plaisanterie » aux contrôleur-ses. Ces dernier-ères ont prétendu n'avoir rien entendu. Aucune excuse n'a été présentée par le personnel de bord durant le trajet. Interpellé-es sur les réseaux sociaux par la clientèle, les community manageureuses de la SNCF ont simplement répondu que « la SNCF ne cautionne pas ces actes » et n'ont présenté aucune excuse de la part du groupe ferroviaire. Certain-es client-es ont tenté en vain d'obtenir une lettre d'excuses de la SNCF adressée à toutes les personnes voyageant dans le TGV concerné. **Marine** nous dit envisager de continuer les pressions sur le groupe SNCF pour obtenir de vraies excuses. ▲

SERVICES

Thomas est démarché au téléphone par la société Enedis. Il répond au téléconseiller que c'est son mari qui s'occupe des contrats d'électricité. L'employé lui demande alors s'il est « PD ». Thomas souhaite parler au manager et lui expliquer la situation. Le manager répond à Thomas qu'il ira « en Enfer ».

Corinne est une femme transgenre de 54 ans vivant dans les Bouches-du-Rhône. Elle est en conflit avec RED by SFR qui refuse d'actualiser sa ligne avec sa nouvelle identité, ce qui est totalement illégal. D'un point de vue administratif, tous ses papiers et abonnements sont à jour sauf celui de RED by SFR. La seule solution proposée : la réattribution de la ligne, une démarche payante.

Lors d'un conseil syndical de son immeuble, un couple d'hommes se fait humilier par deux

autres copropriétaires, qui s'amuse à imiter le couple avec des voix et gestuelles caricaturales. Aucun-e membre du conseil syndical n'intervient pour défendre les deux hommes, ni même le représentant et employé du syndicat Foncia Lodgis.

Margaux et Élodie sont les heureuses mamans d'un petit garçon de deux mois. Elles ont trouvé une nounou en garde partagée avec une autre famille. Mais juste avant la signature, la nounou annule tout. Lorsque Margaux et Élodie échangent avec la deuxième famille, elles apprennent que la nounou lui a confié ne pas vouloir travailler avec « deux mamans ». Les jeunes femmes se disent « anéanties par la situation ».

Sultana est une jeune femme trans de 22 ans. Elle commande son dîner sur l'application Uber Eats. Lorsqu'elle descend chercher sa commande, le livreur lui fait des

avances qu'elle repousse. À partir de là, il la mégenre, pose le sac au sol, l'écrase avec ses deux pieds, crache dessus et s'en va.

Cédric et Titouan sont mariés et fans du jeu *Pokémon GO*. Ils subissent depuis plusieurs mois du harcèlement de la part d'un couple de joueurs hétérosexuels. Outing, insultes sur des forums et, dernièrement, modification du nom de l'arène virtuelle de Cédric et Titouan, géolocalisée à côté de leur véritable maison : « sodomparty », « openfesses », « l'arène des tantes ». N'ayant pas encore atteint le niveau suffisant pour renommer l'arène, Cédric a demandé à la société Niantic (propriétaire du jeu *Pokémon GO*) de supprimer ces noms ouvertement homophobes. Niantic écarte toute modération et refuse d'agir contre ce harcèlement gayphobe.

TRANSPORTS

Alexia a 20 ans, vit en Charente-Maritime et est hétérosexuelle. Alors qu'elle est dans un train avec une amie, le contrôleur SNCF passe vérifier les titres de transport. Une erreur figure sur les noms indiqués lors de la réservation. Le contrôleur est sympathique et plaisante avec les filles. Tout se passe bien. D'un coup, il leur demande : « Vous êtes amies ? », en insistant sur « amies ». Les deux jeunes filles répondent « oui » sans comprendre tout de suite. L'attitude et le regard du contrôleur changent brutalement. Il leur met une amende de 249 euros. Alexia témoigne : « On n'est pas lesbiennes, mais cela aurait été traumatisant si on l'avait été. »

Dans l'Ain, **Alice** accompagne **Sophia** à la gare. Les deux amoureuses s'enlacent sur le quai. Un agent SNCF les observe puis les salue avec un « sourire pervers ». Alors que les jeunes femmes s'embrassent sur le quai, du haut-parleur de la gare retentit une voix d'homme faisant semblant de jouir puis reproduisant des bruits de bisous. Une fois Alice dans le train, Sophia se retourne et voit

le même agent en train de les observer, tout sourire : « Oh, bah non, il fallait prendre votre temps, il restait encore une minute. » Alice a contacté la SNCF pour se plaindre du comportement humiliant de ce chef de gare, mais n'a jamais reçu de réponse.

ADMINISTRATION

Isabelle est en couple avec **Sibylle** depuis six ans. Elles souhaitent se marier. Lors du dépôt de leur dossier dans une mairie de la côte basque, l'employée municipale fait tout pour rejeter leur demande. Finalement, après une heure et demie de rendez-vous, elle réussit à trouver une virgule sur l'extrait de naissance entre le troisième et le quatrième prénom qui a été remplacée par un trait d'union sur la carte d'identité d'Isabelle. L'employée de mairie, visiblement ravie, rejette le dossier.

ASSOCIATIONS

Rémi a 26 ans et est passionné d'histoire et de généalogie. Il est membre d'une association de jeunes généalogistes. Le président de cette association, embourbé dans des conflits internes, révèle l'orientation sexuelle de Rémi à l'ensemble des membres de l'association pour se débarrasser de lui.

Kévin habite dans le Nord et est âgé de 30 ans. Il est membre d'une association à but caritatif dans laquelle un autre bénévole le traite de « tafiole » ou « tarlouze perdue » de manière répétée, ou lui dit : « Tu es ma tarlouze préférée. » Kévin vit très mal cette situation et aimerait que les responsables de l'association prennent sa défense. ▲

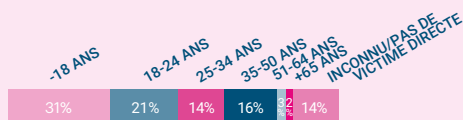
FAMILLE ET ENTOURAGE PROCHE

AMOUR TRÈS CONDITIONNEL

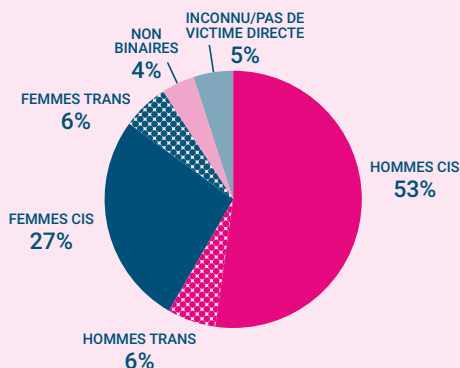
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

169

ÂGE DES VICTIMES



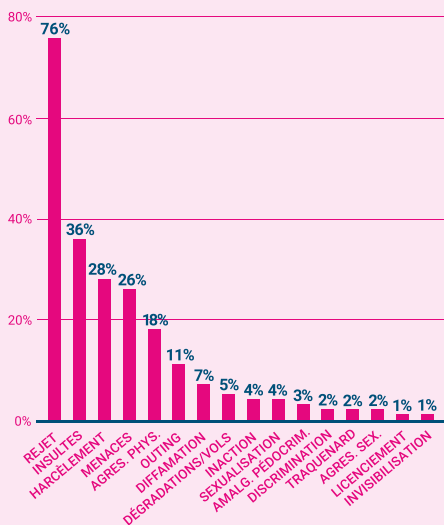
GENRE DES VICTIMES



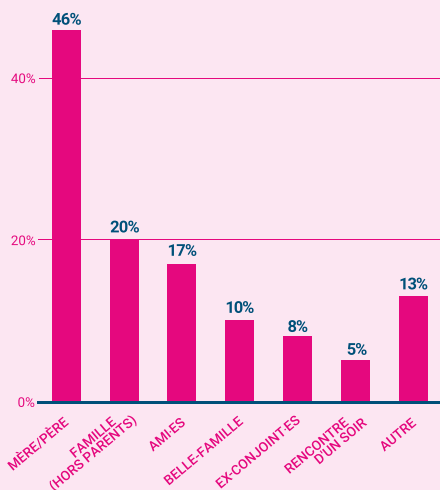
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
31%	15%	15%	36%	29%

MANIFESTATIONS



AGRESSEUR·SES



Réprésentant 15 % des cas de 2021, le poids des violences dues aux proches ne cesse de progresser. Sans doute les épisodes de confinement et un certain repli social expliquent-ils cette évolution. Une constante cependant : les agressions signalées sont très largement le fait de la famille (deux tiers des cas), et plus spécifiquement des parents (46 %). Les victimes, dont plus de la moitié ont moins de 25 ans, signalent avant tout rejets, moqueries et brimades, dans les trois quarts des cas. La religion reste un facteur important, cité dans 11 % des cas. La difficulté de certaines familles à accepter l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de leurs enfants constitue donc la majorité des situations, qui peuvent prendre une tournure dramatique puisque le mal de vivre est particulièrement fort (dans 15 % des cas).

VOLONTÉ DE CONTRÔLER

Pour certains parents, éduquer, c'est poser des limites ; mais beaucoup dépassent les bornes en voulant contrôler l'identité même de leurs enfants. Cela passe par des injonctions plus ou moins explicites. Pour Manon, jeune fille trans, entendre : « Ça on n'en veut pas » complique une acceptation de soi encombrée par les représentations négatives et la peur du rejet. Dénis, chantages et brimades envoient le même message : « Ma mère continue de m'appeler "ma puce, ma chérie" ou de m'acheter robe, jupe, décolleté », nous raconte Cédric, pourtant majeur. À l'école, l'autorité parentale peut empêcher la bonne prise en charge des élèves trans. Le rejet symbolique est violent quand les parents d'Elie, ado pansexuel·le et genderfluid, jettent ses bracelets arc-en-ciel, ou

« FAIS PAS ÇA CHEZ MOI »

quand ceux de Rayan, 17 ans, cessent de lui préparer ses repas après avoir appris qu'il est en couple avec un garçon. Souvent domine une culture du secret. Ici, un bi en souffrance tend à sa mère des perches qu'elle refuse de saisir. Ailleurs, la mère d'une lesbienne lui interdit d'aborder sa sexualité à l'école. La simple visibilité des personnes LGBTI serait-elle un danger pour les familles ? « Mon frère m'interdit de venir à l'anniversaire de mon neveu de 5 ans si elle m'accompagne », confie Ariane à propos de sa compagne trans.

Ce contrôle peut aller loin. Souvent, les ados voient leur téléphone surveillé ou confisqué, et de jeunes adultes sont victimes d'un chantage financier risquant d'obérer leurs études. Plusieurs cas de séquestration ont été rapportés, ainsi que des mariages forcés. Ces violences (parfois physiques) atteignent

souvent leur objectif : inculquer aux victimes qu'elles n'ont pas le droit d'être pleinement qui elles sont, même hors du cadre familial, avec des comportements d'autocensure. Ainsi, Rayan s'éloigne de son copain et refuse désormais de lui tenir la main en public.

RELENTS PATRIARCAUX

Le poids des rapports de domination sexiste est parfois manifeste. Le père d'Aline règne en maître sur toute la famille, et depuis qu'elle a une copine, elle craint qu'il lui « coupe les vivres ». Ce système oppressif transparaît dans les stéréotypes de genre. Christophe se souvient d'une enfance marquée par « un refus de la faiblesse chez les garçons », son père pouvant le frapper en ajoutant : « Si tu pleures, je t'en donne une seconde. » C'est perturbé que Samuel

nous contacte, à 13 ans, pour se plaindre des propos de sa mamie : « Il y a trop de PD... On veut de vrais hommes. » Les ami·es prennent parfois la relève pour jouer la police du genre. Au karaoké, les connaissances de Séverine insistent : « T'as une coupe masculine, hein ? C'est vraiment très masculin », lui proposant finement « une chanson trans » [sic]. Violence sexiste au paroxysme dans le cas de Céleste, lesbienne victime de plusieurs agressions physiques et sexuelles de la part d'un ami : « On aurait dit qu'il me considérait comme un jouet que l'on peut manipuler pour son plaisir, qu'il me réduisait à un objet qui par tous les moyens doit obéir ou céder. » De la boultade à l'agression la plus insupportable, ces attaques visent à réaligner les victimes sur les normes patriarcales. Serge, cible d'une imitation gayphobe de la part d'un ami enivré,

s'étonne de ses réflexes : « Hier, nous étions invités chez d'autres amis, et j'ai évité de me raser pour ne pas faire trop PD ! »

LGBTIPHOBIES QUI VULNÉRABILISENT

Sa réaction montre combien notre construction, alimentée par l'entourage amical et familial, reste marquée par des peurs qui laissent vulnérable. La crainte de réactions hostiles fait partie du quotidien de personnes LGBTI au fil de révélations aux conséquences incertaines : après avoir été acculé à déclarer son orientation, Bastien se découvre constamment outé (au lycée, en ligne, en soirée, etc.) par des proches qui l'ont bien accepté mais ne se rendent pas compte de l'enjeu. Hélas, cette peur reste justifiée par de nombreux cas de rejet qui marquent les victimes. Des années de lesbophobie, notamment familiale, ont causé chez Sandrine un « traumatisme » et une « phobie sociale ».

Jeunes en famille hostile, adultes craignant ou subissant le rejet d'ami-es, personnes en instance de divorce dont l'identité de genre ou l'orientation sexuelle est instrumentalisée pour les éloigner de leurs enfants... Les violences exercées par les proches sont délétères et se traduisent parfois par des automutilations, des dépressions et des idées ou passages à l'acte suicidaires. En dépit d'agressions graves, certaines victimes éduquées dans la violence et le culte de la discrétion minimisent ou renoncent aux plaintes. Un environnement hostile peut également favoriser la prise de risque, comme Théo, 19 ans, qui a quitté son domicile, loge chez des inconnus et survit dans une précarité extrême. ▲

« BAH SUICIDE-TOI ! »

TÉMOIGNAGES

CONTRÔLE VIOLENT

Samy nous écrit, ne sachant que faire : « Mon petit copain de 21 ans a fait son coming out ce samedi. Cela se passe très mal et il est retenu prisonnier chez ses parents. Son père lui crie dessus, il est insulté. »

Les parents de **Maud**, étudiante toulousaine de 19 ans, menacent de l'expulser si « elle ne change pas rapidement d'orientation sexuelle ». Elle est dépendante financièrement de ses parents et sa copine est trop éloignée géographiquement pour l'héberger. Les parents de Maud sont catholiques traditionalistes.

Rayan, 17 ans, vit moins bien sa sexualité depuis son coming out difficile, car il souffre du rejet d'une mère avec qui il entretenait une relation fusionnelle. Quant au père, il recourt au chantage affectif en menaçant de se suicider. Cela pourrit la relation de Rayan avec son copain, qui le voit déprimer et craint une tentative de suicide : « Des fois, il hésite beaucoup avant de venir car il sait que ses parents ne vont pas l'en empêcher, mais lui feront la gueule. »

Fatia est inquiète pour sa copine de 19 ans, qui a fait savoir à sa mère qu'elle était bie. Depuis, elle n'a plus le droit de communiquer avec l'extérieur, son téléphone est bloqué et les brimades pleuvent... Fatia n'a aucun moyen d'entrer en contact avec elle.

Maxime a 17 ans, il est bi. Il vit avec un père violent qui, quand son fils lui confie son mal-être, rétorque : « Bah suicide-toi ! » Ses parents refusent qu'il parte en week-end chez son copain et même en vacances avec ses ami-es au prétexte qu'il y a un gay dans ce groupe.

C'est enfermée dans sa chambre que **Sarah** nous contacte un soir. La veille, cette Francilienne de 19 ans a annoncé qu'elle était lesbienne à sa mère et son beau-père, qui la retiennent depuis sans rien à boire ni manger : « Ça te purifiera l'esprit. » Témoin de Jéhovah, le couple rejette les personnes LGBTI et compte faire venir un prêtre pour exorciser Sarah. La jeune fille ne sait vers qui se tourner et a honte de la situation.

« Ma mère ne m'accepte pas comme je suis », confie **Elea**, 12 ans. Comme elle a une copine depuis six mois, elle a fait son coming out auprès de sa mère qui nie la situation. Elea en souffre énormément. « À chaque fois que j'aborde le sujet, elle ne me croit pas. » De son côté, sa copine a pu parler de leur relation à ses parents, une liberté qu'envie Elea. Elle pleure à plusieurs reprises au téléphone.

VOLONTÉ DE NUIRE

Karine est en instance de divorce. La séparation est conflictuelle et son ancienne épouse exploite le fait que Karine ait effectué une transition. Leurs deux grands enfants seraient « sous l'emprise » de leur autre mère et refusent de voir Karine. Aujourd'hui, elle a reçu un courrier de l'avocat de son ex : elle y est mégenrée tout du long, bien qu'elle ait officiellement changé d'état civil.

**«JE NE ME SENS
PAS EN SÉCURITÉ
CHEZ MOI»**

Dans le Pays basque, **Guillaume** a accepté de prêter de l'argent à son neveu, qui pourtant le traite parfois de « sale PD ». Les mois passent, aucun remboursement ; quand il s'en plaint, son neveu l'insulte à nouveau, le frappe, et bouscule aussi son père qui se bat contre un cancer. Il n'hésite pas à répéter ses insultes devant la police. Guillaume a fait constater ses blessures et compte porter plainte.

Fred se promène avec son compagnon près de chez lui dans le Var. Il croise son oncle : celui-ci crache au sol pour exprimer son dégoût. Plus tard, Fred apprend que son oncle essaie de persuader sa grand-mère de ne plus le voir.

Dans la Loire, **Dounia** est au bord des larmes. Sa colocataire, mécontente d'être évincée, l'a outée auprès de sa famille pour lui nuire. Dounia connaît les convictions religieuses de sa famille, qui lui font craindre une rupture irrémédiable.

En Auvergne, **Bernard**, un homme gay de 57 ans, est sous le choc : sa mère et le

deuxième mari de celle-ci le mettent à l'écart et l'accusent d'attouchements sur mineurs sur pas moins de quatre générations ! Il nous demande comment se défendre d'une telle diffamation.

La demi-sœur de **Christophe** a été l'épouse d'un pédocriminel et depuis, selon lui, elle voit des coupables partout, en faisant l'amalgame gay = pédophile. Depuis qu'il lui a annoncé être bi, elle l'accuse de mauvais soins vis-à-vis de leur mère, et a cherché à arracher des accusations d'attouchements à leur sœur. Christophe a vu débarquer six gendarmes chez lui, sans savoir encore quelle diffamation le vise. Heureusement, le reste de la famille le soutient, ainsi que les soignants de sa mère.

DES POTES EN OR !

Sasha, 12 ans, se définit comme genderfluid. Il l'a fait son coming out à une amie qui l'a bien accueilli. Pourtant, cette dernière l'a récemment outé-e auprès d'une autre élève. Depuis, on rappelle constamment à Sasha qu'il est « une fille ». L'ado se sent trahi-e :

Il y a deux semaines, **Salomé** annonce à ses parents qu'elle est lesbienne et qu'elle souhaite rejoindre sa compagne à Barcelone dans quelques semaines car elle termine son contrat d'alternance et ses études. Ces derniers réagissent très mal : « Tu vas gâcher ta vie », « C'est une honte. » Le père de Salomé connaît l'adresse de sa petite amie en Espagne et menace de la tuer, quelles qu'en soient les conséquences. Salomé prend cela très au sérieux, même s'il n'a jamais été violent auparavant. Sa mère n'est pas en reste : elle a contacté la mère de sa compagne via Facebook et lui a adressé des messages agressifs et menaçants. Salomé a quitté le domicile familial et vit chez un ami en attendant son déménagement.

Sa situation financière et matérielle ne semble pas inquiétante : elle termine un stage en alternance et a mis un peu d'argent de côté. Depuis son départ, elle reste en contact avec ses parents qui cherchent à la joindre par téléphone, mais ne souhaite leur répondre que par messages pour le moment. Ses parents sont très en colère contre elle, et elle-même reste dans la sidération et l'incompréhension quant à la violence de leur réaction, qu'elle n'attendait pas.

Ils pourchassent leur fille chez l'ami qui la loge, la recherchent à son travail, contactent directement ses ami-es, qui confirment à Salomé que ses parents restent braqués dans leur rejet, avec une virulence qui semble même s'aggraver. ▲

« C'était un peu comme si elle m'avait planté un couteau dans le ventre. Je n'ai personne à qui parler, quelqu'un de non binaire ou au moins trans. »

En Moselle, **Élodie** et sa compagne ont vu leur entourage sombrer dans la lesbophobie. « On connaît les personnes, c'était des ami-es, on a eu des menaces de mort et des injures, on commence à fatiguer, on a peur, ils allaient nous descendre. »

« En dix jours, tout a déraillé », confie **Christophe**. Ce Parisien de 24 ans compartimentait avec soin sa vie intime, mais il y a quelques jours, un ami l'a vu embrasser un homme. Depuis, Clément sait qu'il a été outé : son entourage détourne le regard. « Ce qu'il m'a fait, il m'a tué. » Son frère lui a craché au visage et dit : « Je n'ai pas de frère comme toi. »

Céleste est lesbienne et vit avec un handicap. Un ami, avec qui elle partage divers services, se fait toujours plus insistant au fil des mois. Un soir, il s'introduit de force dans sa chambre, l'y enferme et la viole pour « prouver » qu'elle est en fait hétéro ou au moins bisexuelle.

Parti en randonnée avec des connaissances, **Tristan**, 37 ans, découvre qu'une des filles a fouillé dans son sac et, ayant trouvé des médicaments, a écrit sur la messagerie du groupe : « Je vous l'avais bien dit qu'il était super maigre et qu'il était malade, il a le sida, il est pédé. »

Cédric est un jeune homme trans qui n'a pas osé entamer une transition du fait du rejet de son entourage. Certain-es ami-es l'ont « traité de "Transformers", de "malade mental" ». « On m'a dit de me faire interner parce que c'est une maladie ; certains ne veulent même plus me toucher pensant que je suis contagieux. »

Il a suffi d'une dispute au restaurant pour qu'une amie de **Kilian** se mette à le harceler par SMS, le traitant de « PD », « pédophile », et autres remarques sexuelles. Elle appelle les habitant-es de leur petite commune pour prétendre qu'il se prostitue et les inviter à se méfier de lui. Kilian, qui est par ailleurs hétéro, s'est tourné vers la gendarmerie.

Loïs, 26 ans, se dit non binaire. Iel a progressivement subi le rejet de presque tout son entourage amical et familial. Une ancienne amie, apparemment radicalisée, a prétendu qu'iel « n'est pas normal-e », et même dans certains lieux ou cercles LGBTI, iel a été insulté-e. ▲

**« J'ESPÈRE QUE
TU MOURRAS
ÉCRASÉE
PAR UN BUS »**

LA PAROLE À... AUGUSTIN

Dans la série Au nom du fils du podcast Quouir, Rozenn Le Carboulec interroge Augustin et sa famille, qui participaient il y a dix ans à la Manif pour tous. Désormais âgé de 20 ans et gay, Augustin revient sur ce parcours.

J'ai voulu participer au podcast pour des raisons personnelles, familiales, mais aussi pour porter une certaine parole auprès d'un auditoire varié.

Dans ma famille, tout le monde semblait au courant que j'étais gay, mais ce n'était pas un sujet dont on pouvait parler. Il y avait une volonté de continuer à feindre qu'il n'y avait pas de problème, par gêne, peur, honte. Réunir des proches volontaires autour de la table pour discuter dans un espace au cadre bien défini (un documentaire enregistré qui nécessite de mesurer ses propos, d'écouter l'autre) était pour moi une solution ultime pour aborder le sujet de mon homosexualité avec ma famille et parler des conséquences psychologiques de l'enfermement que constituait mon éducation. Dire ce que c'est qu'être exposé à la haine de ce que je suis au quotidien, il y a dix ans au sein de la Manif pour tous comme aujourd'hui lors des repas de famille, quand « pédale », « gouine » ou « tapette » fusent sans considération pour les personnes visées.

Dans une famille catholique conservatrice, la possibilité d'une orientation sexuelle ou identité de genre différente est évacuée, et le cas échéant souvent ignorée. Des rapports familiaux fondés sur la reproduction (de valeurs et de comportements, sexuels et de genre) expliquent cette méconnaissance, ce déni de l'altérité. Un milieu entier, fermé en grande partie sur lui-même, modèle ses enfants à partir de cet héritage, avec pour effet des coming out tardifs et douloureux, le rejet, la méconnaissance et la haine de ce nouveau soi que l'on découvre, l'ignorance des codes et pratiques des communautés LGBTI que l'on rejoint – et plus largement de la sexualité et du corps.

Ce milieu n'est toutefois pas dépourvu de brèches sur un mode de vie autre que celui des parents, hétéros, mariés jeunes, ayant beaucoup d'enfants et convaincus de la sacralité d'un lien familial qu'il s'agit de ne jamais rompre. Elles apparaissent à l'extérieur, à l'école, dans la rue, dans une sociabilité bien souvent urbaine. La brèche peut surgir « de l'intérieur » : elle est venue pour moi de la méfiance vis-à-vis des prêtres au fil des révélations de cas de pédocriminalité, sources d'une remise en question de l'Église, de ses discours et des valeurs instillées aux familles dont elle a la charge. Ces valeurs façonnent les rapports entre les membres d'une famille, dans une discipline mutuelle visant à produire de vrais hommes, de bonnes femmes.

J'espérais ainsi que le podcast soit une de ces brèches, d'autant plus parlante qu'il s'agit d'un parcours intérieur, dans lequel j'espère que beaucoup se reconnaîtront avec amitié. Je mesure la chance que j'ai que ma famille ait accepté ce projet et que nous ayons encore des liens, c'est pourquoi il était impératif de conclure le podcast en faisant entendre les voix d'autres rescapé·e·s et à travers elles la pluralité des situations familiales. Ces récits disent la beauté des nouvelles familles que l'on peut créer, dès lors qu'on a trouvé chez ses ami·e·s le respect et les valeurs avec lesquelles on aurait aimé grandir.

Les jeunes qui ont baigné dans le milieu de la Manif pour tous peuvent maintenant se retrouver sur un groupe Facebook créé il y a quelques mois, « Les Rescapé·e·s de la Manif pour tous », lieu d'échanges protégé où nous tentons de nous entraider. ▲

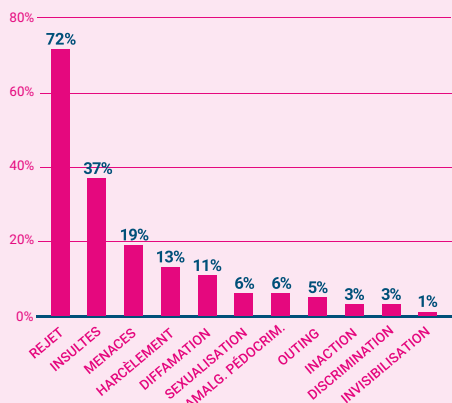
HAINE EN LIGNE

LES RÉSEAUX DE LA COLÈRE

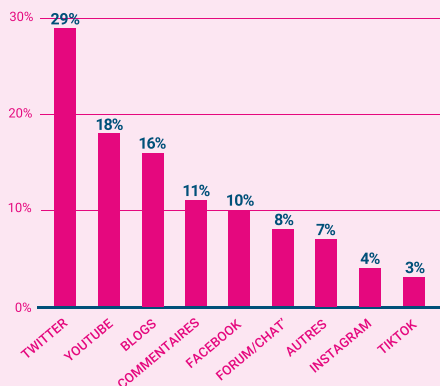
**NOMBRE DE CAS
SPÉCIFIQUES
RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

207

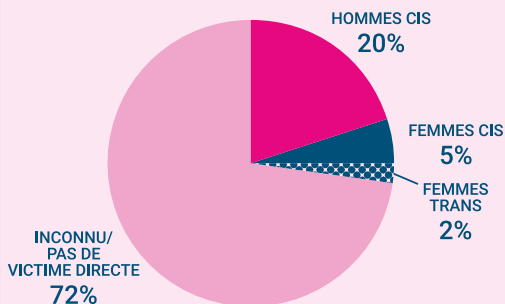
MANIFESTATIONS



PLATEFORME



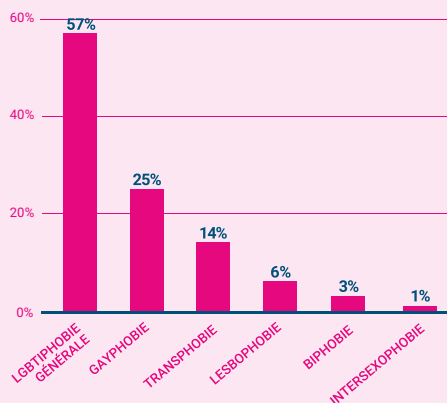
GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
7%	6%	7%	4%	0%

LGBTIPHOBIES



207 cas de haine en ligne ont été rapportés à SOS homophobie en 2021, ce qui représente pratiquement 20 % des témoignages, et qui en fait la catégorie de LGBTIphobie la plus représentée cette année encore, malgré une baisse de son importance relativement aux autres contextes. Cette prépondérance de la haine en ligne s'explique notamment par le contexte sanitaire des deux dernières années : les réseaux sociaux ont connu un essor fulgurant, et les dérives qui vont avec également. Les plateformes comme Twitter, Facebook et TikTok rassemblent à elles seules 45 % des cas de haine en ligne en 2021. Même si la loi s'applique théoriquement de la même façon à l'expression en ligne et dans la vraie vie, Internet semble le terrain de manifestations de LGBTIphobies particulièrement violentes : le rejet (72 % des témoignages), les insultes (37 %), et de manière significative les menaces (19 %) font partie des manifestations de haine les plus courantes.

DES HAINES PERSONNELLES RENDUES PUBLIQUES

La haine en ligne revêt une multitude de visages et montre une grande diversité de modes opératoires. L'un des phénomènes qui s'observe le plus fréquemment est la mise en ligne de messages de haine quotidiens envers des personnes clairement identifiées. Le harcèlement du lycéen dans la cour de l'établissement scolaire se poursuit après les cours sur les réseaux sociaux. Des employé·es LGBTI sont la cible de rumeurs qui s'échangent à l'intérieur de boucles de messageries professionnelles, entre collègues. Les intimidations de voisinage se poursuivent par mails. Au fond, entre la haine « en vrai » et la haine en ligne, il s'agit souvent d'un continuum de souffrance dont la forme change, mais dont le fond et les bourreaux restent les mêmes.

Dans ces circonstances-là, cette intimidation par les réseaux livre aux yeux de la société tout entière cet étalage de haine d'ordinaire plus discrète, plus circonscrite, et la fait ainsi changer d'ampleur. Cette publicisation des LGBTIphobies est à double tranchant : elle permet d'alerter le grand public de l'actualité, de l'ampleur de la violence à l'égard des personnes LGBTI, mais laisse ces victimes à la merci d'une foule d'anonymes.

UNE MODÉRATION DÉFAILLANTE, SINON COMPLICE DES LGBTIPHOBIES

Les lois qui entourent la liberté d'expression et qui sanctionnent les paroles discriminantes ne sont pourtant pas censées s'arrêter aux frontières du World Wide Web. C'est pourquoi des dispositions ont été prises, engageant notamment la responsabilité des plateformes sur les propos qu'elles hébergent, comme la loi contre les contenus haineux sur Internet (Avia, 2020).

Les principales plateformes s'appuient ainsi aujourd'hui sur des algorithmes visant à repérer et neutraliser les mots injurieux. Mais ce système est facilement contourné par

**« LES GAYS ET PD QUI AIME
CE FAIRE DÉFONCÉE LE CUL
(NON MERCI). ALLER VOUS FAIRE
SOIGNE VOUS ÊTES MALADE »**

[SIC]

des astuces orthographiques (les messages homophobes remplacent « pédale » par « pedhalle » par exemple). De plus, cette forme de modération sanctionne autant et sans discernement les propagateurs de cette parole et ceux qui les dénoncent. Ces moyens de lutte contre les propos injurieux en ligne restent ainsi beaucoup trop faibles si l'on compare avec la souffrance quotidienne vécue par les personnes visées, alors que les plus grandes plateformes auraient la possibilité de mettre fin à ces comportements.

Lorsque les plateformes sont plus modestes, comme les forums spécialisés, les blogs, etc., la modération se fait plus artisanale, et donc partielle. Plusieurs témoignages

font ainsi état de l'inaction de plateformes d'échanges ou de serveurs de jeux vidéo pour réguler les attaques LGBTIphobes. Mais parfois, le système de modération va jusqu'à produire l'inverse de la sécurité qu'il est censé garantir : les haters sont protégés, et les victimes exclues. Ainsi, l'auteur d'un message de soutien aux personnes LGBTI est banni d'un forum jeuxvideo.com, un autre se voit suspendu par Twitter pour avoir signalé beaucoup de messages à caractère haineux. Les outils de régulation du Net servent ainsi parfois à réduire un peu plus les personnes LGBTI au silence.

LES PLATEFORMES DE LA HAINE

Les LGBTIphobies sur le Net empruntent aussi des caractéristiques plus frontales, agressives et systématiques au sein de ce qu'on désigne familièrement comme la fachosphère. Cet écosystème de blogs, de chaînes YouTube, de journaux Web ou encore de chaînes Twitch crée et entretient un discours violemment LGBTIphobe. Ce discours est rodé, avec son vocabulaire spécifique (« les socialo-sionistes LGBT »), ses idoles (la Hongrie et son Premier ministre LGBTIphobe Viktor Orbán) et ses sujets de prédilection. Ces acteur·rices de la haine ont la particularité de mobiliser de larges bases de « suiveur·ses » qui s'expriment dans les espaces commentaires de leurs plateformes d'expressions, et qu'ils peuvent mobiliser pour des actions massives de cyberharcèle-

ment selon leur bon vouloir.

Dans l'espace numérique de l'extrême droite, de nombreux anathèmes sont égrainés au fil des articles et des posts Facebook, où se joignent, dans une triste parade de discriminations, le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTIphobies. Y sont dénoncées, pêle-mêle, les familles homoparentales, l'émasculatation prétendue des hommes, le mariage homosexuel, la PMA, etc. La liste est sans fin. Les réseaux sociaux et les blogs, par le plus faible contrôle de la parole publique qui s'y exerce, offrent ainsi une tribune à des idées nauséabondes. Internet peut donc constituer une caisse de résonance pour des discours de haine violents qui seraient tus dans l'espace public. ▲

**« L'HOMOSEXUALITÉ
POUR MOI EST
UNE PROVOCATION
À LA SOCIÉTÉ.
C'EST UNE RACE
DE SALOPE »**

TÉMOIGNAGES

DE FAUSSES IDENTITÉS POUR DE VRAIES AGRESSEUR-SES

Félix, quadragénaire célibataire, a fait la connaissance depuis quelques semaines d'un homme sur une application de rencontres en ligne. Après avoir sympathisé et partagé plusieurs conversations, ils décident de se rencontrer dans un parc. Lorsque Félix arrive au lieu de rendez-vous, il n'est pas accueilli par l'homme qu'il croyait retrouver mais par trois individus cagoulés qui se ruent sur lui. Les trois agresseurs lui assènent plusieurs coups de pied et de marteau. Félix repart du lieu de l'agression avec une dent cassée, des hématomes, et aura besoin de quelques points de suture.

Miguel fréquente un forum depuis sa résidence du Pays de la Loire pour y faire des rencontres occasionnelles avec d'autres hommes homosexuels. Mais lors d'une de ces rencontres, il tombe nez à nez avec deux hommes de vingt ans qui le menacent d'une arme blanche, et lui extorquent de l'argent et des biens personnels. Pendant toute la durée de l'agression, les insultes gayphobes pleuvent : « On t'encule », « Sale pédé. » En guise de conclusion, lorsqu'ils repartent, les deux agresseurs lui intimement l'ordre d'arrêter de fréquenter ce forum, et de se mettre à aimer les femmes.

OUTÉ-ES VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX

Fabrice prévient SOS homophobie qu'il a été contacté via Instagram par un compte anonyme qui menace de l'outér. Les captures d'écran montrent en effet qu'une personne mal intentionnée présente la révélation de l'homosexualité de Fabrice comme une arme destinée à lui nuire.

Renaud est victime de cyberharcèlement de la part d'un compte Twitter anonyme. Son compagnon et lui ont été outés. La personne qui révèle leur orientation sexuelle accompagne ses messages d'insultes, jouant sur les stéréotypes de genre et comparant la victime, de manière particulièrement odieuse, à un animal.

Adem est un jeune homme d'origine turque, dont le compte sur l'application de rencontres Grindr a été usurpé et qui a commencé à recevoir des messages menaçants et cryptiques : « Tic, tac, tu sors... » La personne qui le menace le connaît visiblement puisque, quelques jours plus tard, ses parents reçoivent une lettre qui les informe de l'homosexualité de leur fils, dont ils avaient déjà connaissance. Depuis, le corbeau s'est à nouveau manifesté via un numéro anonyme, par SMS : « Ceci n'est que le début... » Adem est bouleversé et hésite à donner des suites judiciaires à ce harcèlement.

IMPUNITÉ : LES HOMOPHOBES NE SONT PAS SANCTIONNÉS (ET C'EST PARFOIS LE CONTRAIRE)

Les réseaux sociaux et les espaces de commentaires modérés sur Internet font de plus en plus appel à des algorithmes de reconnaissance de mots pour repérer rapidement les discours de haine. Mais ces stratégies sont facilement contournées par les homophobes qui ont de la suite dans les idées. On peut voir ainsi des contre-stratégies assumées : « J'ai fait exprès d'écrire "pedhalles" pour pas être censuré ! », « Je suis ouvertement anti ALGBT ! Facebook ne va pas oser bloquer un utilisateur pour quelques lettres de l'alphabet quand même. »

Nacer a repéré sur Twitter plusieurs messages haineux sous un post d'un site d'information sur la quantification des

mariages homosexuels. Outré, il en a signalé un nombre relativement important, ce qui lui a valu d'être suspendu par la firme à l'oiseau bleu : « J'ai signalé tous ces messages mais [Twitter] a suspendu mon compte, car ils ont refusé tous mes signalements en estimant que je spammais leur service de traitement des signalements. Je trouve que cette décision les place comme complices de ces insultes et incitations à la haine. »

LE CYBERHARCÈLEMENT, DERNIÈRE ÉTAPE AVANT LE PASSAGE AUX ACTES DE VIOLENCE PHYSIQUE ?

Mathilde est tombée par hasard sur un compte Instagram au nom énigmatique. Elle entre en contact avec ce groupe violemment homophobe et tente de le raisonner. Sans succès. Au contraire, son interlocuteur se vante des attaques, physiques comme informatiques, contre des victimes que le compte a choisies. Pour ce groupuscule, les violences en ligne et dans la vraie vie semblent former un continuum d'intimidations et d'agressions.

Anyà et Virginie sont mariées et vivent dans les Ardennes. Depuis quelque temps, elles reçoivent des menaces de mort par mail, qu'elles ont rapportées à la police, qui ont été suivies de messages violents sur les réseaux sociaux, puis « en réel ». Elles connaissent leur agresseur, Maurice, septuagénaire qui finit par leur déclarer qu'il « voulait les descendre, avec son fusil ». Les deux épouses ont peur, et ne trouvent pas de réconfort auprès de leurs anciens ami-es, qui ne les aident pas. Les intimidations en ligne ont donc cédé la place à un danger plus tangible. ▲

**«EST-IL PERMIS
DE TENIR [UNE] AMITIÉ
AVEC UNE PERSONNE
HOMOSEXUELLE ?
RÉPONSE: NON»**

Michael est un jeune charentais de 28 ans qui découvre un jour sur la plateforme TikTok son visage, auquel est accolée la mention « sale pédé ». Pour couper court à cet acte de cyberharcèlement, il contacte le propriétaire du compte et demande le retrait de cette vidéo. Mais en guise de réponse, il reçoit de nouveaux messages de haine, venant de comptes multiples (qu'il soupçonne d'être des duplicatas du premier) : « Sale pédé, on va te baiser, on va te tuer. Il te reste 12 heures à vivre. » L'anonymat procuré par ces plateformes l'empêche pour le moment de connaître l'identité de la ou des personnes qui lui veulent du mal à ce point. Ses messageries personnelles et professionnelles sont alors piratées et

envoient des messages en son nom, des données personnelles lui sont volées, et il commence à recevoir des appels téléphoniques menaçants. Son employeur reçoit également un appel anonyme qui révèle l'homosexualité de Michael. Terrorisé et bouleversé, le jeune homme met plusieurs jours à trouver le courage d'aller au commissariat. Depuis, des coups ont été donnés dans la porte d'entrée de son appartement, accompagnés de cris : « Sale pédé. » Éloigné des réseaux sociaux pour éviter de s'exposer un peu plus à ce cyberharcèlement, il reste profondément bouleversé. Pour trouver un peu d'apaisement, il a décidé de quitter son appartement, où il ne se sent plus en sécurité depuis quelques semaines. ▲

MAINTENIR LE LIEN : FOCUS SUR LES TABLES RONDES EN VISIO DE NOTRE DÉLÉGATION NORD-PAS-DE-CALAIS

Depuis plusieurs années, la délégation Nord-Pas-de-Calais propose des conférences et tables rondes sur des sujets d'actualité et véhiculant des messages positifs. Des conférences en présentiel ont été réalisées sur la PMA (avec des couples de mamans, des futurs parents, des membres du Centre d'étude et de conservation du sperme de Lille), les homoparentalités, vieillir LGBTI (avec l'association les Audacieux-ses), la lutte contre les LGBTIphobies en milieu professionnel (avec l'association L'Autre cercle), etc. Ces moments d'échanges sont un moyen de donner de la visibilité tout en communiquant des informations essentielles sur des sujets LGBTI.

« Avec la crise sanitaire, il nous a fallu nous adapter », racontent Romain et Thérèse, codéligués de SOS homophobie Nord-Pas-de-Calais. « L'idée de visioconférence est rapidement venue pour continuer ces activités et pouvoir également élargir l'auditoire. La vie et les événements en public étaient mis en pause mais nos activités devaient continuer car les LGBTIphobies, elles, ne s'arrêtent pas. Les réseaux sociaux servent trop souvent à véhiculer de la haine, nous voulons aussi contribuer à y proposer des contenus qualitatifs et utiles à toutes, particulièrement à la communauté LGBTI. »

Lors des premières visioconférences, des personnes malveillantes ont tenté de perturber les échanges. « Cela n'a fait que renforcer notre légitimité à être présentes sur les réseaux sociaux et, grâce à l'ensemble des bénévoles, nous avons réussi à sécuriser ces moments d'échanges et continuer à porter nos valeurs et convictions. La haine ne doit jamais avoir le dernier mot », indiquent les codéligués. Parmi les thématiques abordées lors de ces visioconférences : la lesbophobie, le

coming out, des témoignages de proches de personnes LGBTI, les différentes étiquettes dans la communauté LGBTI, le sexisme, etc. Ceci toujours avec beaucoup de bienveillance et d'émotions lors des échanges. « Il faut aussi constater que ce mode de diffusion nous permet de toucher un public plus important et de solliciter des intervenant·es de toute la France », précisent Romain et Thérèse.

Ces conférences et tables rondes sont portées par les bénévoles locaux et s'appuient sur leurs compétences et leurs connaissances. La conférence de février 2022 sur les thérapies de conversion a bénéficié d'une exposition plus importante en étant diffusée en Facebook Live sur le compte de la délégation Nord-Pas-de-Calais et sur le compte national de SOS homophobie. La députée de l'Allier Laurence Vanceunebrock, qui a porté la loi interdisant ces pratiques, deux membres du collectif Rien à guérir, ainsi que Sébastien Landrieux, doctorant en histoire et bénévole au sein de la délégation, ont participé aux échanges. « La commission Communication nous a apporté son soutien dans la diffusion de ce contenu sur les réseaux sociaux. D'autres délégations ont également été un relais de l'annonce de cette conférence. Il s'agit donc là d'un vrai travail d'équipe, fidèle aux valeurs associatives », se réjouissent les codéligués. Et de conclure que, « fort·es du succès de ces différents événements, nous avons à cœur de reprendre nos activités en présentiel, mais nous continuerons à proposer ce type de formats pour diversifier nos modes d'actions. » Restez connectés !

Et si vous aussi, vous souhaitez rejoindre la délégation Nord-Pas-de-Calais ou une délégation près de chez vous, rendez-vous ici : <https://www.sos-homophobie.org/devenir-benevole#carte>. ▲

LA PAROLE À...

LISA GAUVIN DRILLAUD

Cofondatrice de Stop Fisha, association féministe contre le cybersexisme.

Les confinements successifs depuis mars 2020 ont eu des effets dévastateurs en termes de cyberviolences sexistes et sexuelles auprès des femmes, des minorités de genre et des personnes appartenant à la communauté LGBTQIA+. Comme dans l'espace public et la vie physique, le cyberspace public et la vie numérique sont des lieux qui ont été investis par la haine et la violence anti-LGBTQIA+. L'espace numérique devient un support pour perpétuer la domination patriarcale et hétérosexuelle. Cette dernière se matérialise au sein de différentes cyberviolences à caractère LGBTQIAphobe que nous avons pu constater avec Stop Fisha.

Ces cyberviolences ont lieu en ligne, sur les réseaux sociaux, dans les jeux vidéo ou sur tout autre espace numérique qui vient les héberger. Alors qu'elles émanent du sexisme, les cyberviolences LGBTQIAphobes s'inscrivent dans le continuum des violences hétéropatriarcales exercées dans la vie physique. Stop Fisha reçoit quotidiennement des témoignages de victimes LGBTQIA+ de diffusions de contenus intimes, de chantages à la webcam, de sextorsions¹, d'injures homophobes et transphobes, mais aussi de menaces et de diffamations, et également de cyberharcèlements et de cyberoutings. « Une des particularités du cyberspace est de briser le temps et les distances. Un message peut ainsi être envoyé dans le monde entier, des milliers de fois, quasi instantanément. Internet ouvre la possibilité aux agresseurs d'attaquer des personnes qu'ils ne connaissent pas. Les possibilités d'agression sont infinies. Par ailleurs, leur caractère public accentue le sentiment d'humiliation subi par la victime. L'usage de ces nouvelles technologies permet de décupler les atteintes à la réputation et à la dignité humaine. »²

La dynamique de (cyber) violence que nous retrouvons majoritairement est celle du

cyberouting. L'outing est l'action de révéler l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre d'une personne, sans son consentement, voire lorsqu'elle s'y est expressément opposée. L'objectif est de fragiliser la personne outée, de la rendre honteuse de sa condition, et ce dans le but de lui nuire. Si le fait d'outer existait avant les nouvelles technologies, il est maintenant très facile de le faire publiquement sur Internet³. La victime peut alors connaître une déferlante de haine, qui tend souvent à devenir du cyberharcèlement.

Nous avons également constaté une hausse des discours homophobes, lesbophobes et transphobes sur tous les réseaux sociaux ainsi que dans les canaux fisha⁴, au sein desquels les personnes LGBTQIA+ subissent de la diffusion de contenus intimes et de leurs informations personnelles sur le simple fait de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre. Nous affirmons cela d'après nos différentes infiltrations au sein de ces canaux. Aussi, nous avons pu discuter avec de jeunes homosexuel·les victimes de chantage à la cam et de chantage monétaire après que des inconnus ont récupéré leurs contenus intimes et informations personnelles sur leur orientation sexuelle. Il est important de préciser que les victimes avec qui nous sommes en contact sont majoritairement mineures.

Manifester sa haine contre la communauté LGBTQIA+ au sein du cyberspace est devenu monnaie courante ; cette dernière est renforcée par l'anonymat, l'effet « cockpit »⁵, et surtout par l'impunité dont jouissent les agresseurs. Bien que nous ayons un manque flagrant de données sur la cyberhaine

1. La sextorsion consiste à exercer sur autrui une pression qui le ou la conduit à effectuer devant la caméra de son ordinateur ou de son téléphone des actes à caractère sexuel. Ces cyberviolences sexuelles peuvent avoir lieu dans le cadre d'un appel filmé ou par échange de vidéos. (*Combattre le cybersexisme*, Association Stop Fisha, p. 111)

2. Extrait de *Combattre le cybersexisme*, p. 22.

3. D'après notre définition dans *Combattre le cybersexisme*, p. 61.

4. Un compte dit « fisha », verlan du terme « affiche », est un compte ou un groupe créé sur un réseau social, une plateforme ou une messagerie, exclusivement dans le but d'afficher des photos et des vidéos intimes et dénudées de filles et de femmes pour les humilier. Les contenus, publiés sans le consentement de la victime, sont souvent accompagnés de ses informations personnelles. Certains comptes fisha ont aussi la particularité d'afficher des femmes musulmanes sans leur voile, d'outer des personnes LGBTQIA+, ou encore de diffuser des contenus privés de travailleur·ses du sexe. (*Combattre le cybersexisme*, p. 45).

anti-LGBTQIA+, notre expérience acquise sur le terrain nous permet d'affirmer que les cyberviolences à caractère homophobe, lesbophobe et transphobe, visant particulièrement des personnes mineures, sont en augmentation constante. ▲

Association Stop Fisha

Instagram : [@stopfisha](#)

Facebook : [Association StopFisha](#)

Twitter : [@StopFisha](#)

5. Cet effet a été conceptualisé par les auteurs Wannes Heirman et Michel Walrave, et définit la distance créée entre l'agresseur et sa victime. Cette distance a pour conséquences que l'auteur des violences n'a pas conscience des dommages qu'il cause chez la victime, il n'a pas à faire face à ses souffrances et se trouve dépourvu de toute empathie (*Combattre le cybersexisme*, p. 21-22).

L'INACTION DE TWITTER DEVANT LES TRIBUNAUX

En 2021, plusieurs associations (L'Union des étudiants juifs de France (UEJF), J'accuse ! Action internationale pour la justice, SOS Racisme et SOS homophobie) ont souhaité mettre en cause l'efficacité de la modération mise en place par le réseau social Twitter. En effet, plusieurs études et opérations de testing, aux résultats constatés par huissier-ères, ont établi que parmi les plateformes de réseaux sociaux, Twitter est celle dont la modération est la plus carencée, avec moins de 20 % des tweets haineux supprimés à l'issue de leur signalement pour modération (à titre d'exemple, Facebook atteint un taux de retrait d'un peu moins de 70 %). Pour cette raison, les associations ont introduit une procédure judiciaire, demandant qu'un-e expert-e soit désigné-e pour examiner le dispositif de modération mis en place par Twitter et rendre un rapport.

Le 6 juillet 2021, le tribunal judiciaire a accueilli les demandes des associations, estimant que celles-ci avaient produit « des éléments de preuve établissant la réalité de nombreux messages racistes, homophobes et antisémites échangés

sur le réseau d'information Twitter avec des demandes de retrait non satisfaites promptement ». En conséquence, il a été ordonné à Twitter de communiquer aux associations, sous deux mois, des éléments relatifs aux moyens matériels et humains qu'elle déploie en matière de modération, et notamment le nombre, la localisation, la nationalité, la langue des personnes affectées au traitement des signalements, mais aussi le nombre de tweets signalés et retirés, et le nombre de signalements adressés au parquet, c'est-à-dire l'institution judiciaire chargée des enquêtes et des poursuites pénales.

Twitter a tenté de faire appel de cette ordonnance, mais celle-ci a été confirmée par la Cour d'appel de Paris au début de l'année 2022. Les associations attendent donc désormais avec impatience que Twitter exécute cette décision, pour pouvoir enfin disposer des éléments probants qui permettront, sans le moindre doute, de mettre à nouveau en cause le réseau social pour son inaction, alors même que son statut d'hébergeur de contenu le rend, aux yeux de la loi, responsable des contenus hébergés sur sa plateforme. ▲

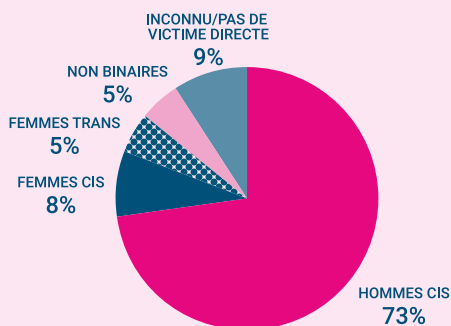
LIEUX PUBLICS

LES LGBTI, TOUJOURS CONFINÉ-ES

NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

115

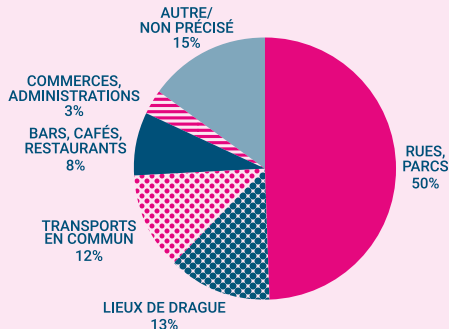
GENRE DES VICTIMES



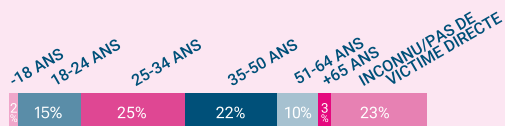
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
6%	9%	14%	0%	29%

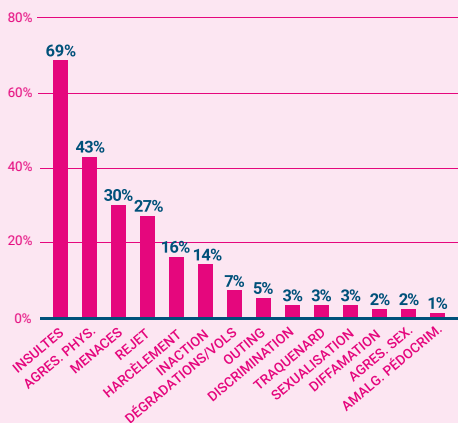
TYPE DE LIEUX



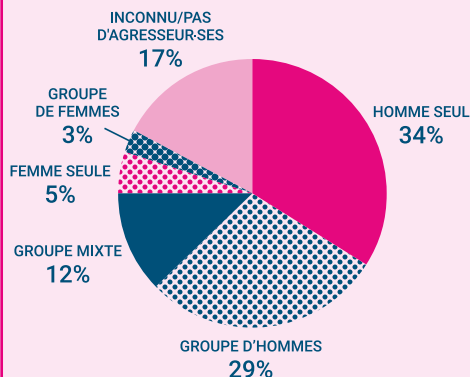
ÂGE DES VICTIMES



MANIFESTATIONS



AGRESSEUR-SES



2021 marque l'allègement progressif des confinements et la possibilité de se réapproprier l'espace public. Cependant, les personnes LGBTI ne peuvent toujours pas se déplacer complètement sereinement dans ces lieux, qui restent potentiellement dangereux. Ainsi, SOS homophobie enregistrait cette année 115 cas de LGBTIphobies dans les espaces publics, dont 43 % incluant des agressions physiques. Il s'agit du principal espace de violences pour les personnes non binaires et les couples lesbiens, dont respectivement 29 % et 63 % des témoignages concernent l'espace public. Par ailleurs, 84 cas proviennent d'hommes cis, qui restent régulièrement agressés dès qu'ils s'écartent des normes binaires de genre.

DÉLIT DE PARAÎTRE LGBTI

Dans l'espace public, beaucoup de LGBTIphobies sont perpétrées sans que leurs auteur·rices connaissent la véritable orientation sexuelle ou identité de genre de la victime. Il s'agit là d'une forme de contrôle qui vise à réprimander tout manquement à la norme. Chacun·e doit être hétérosexuel·le, masculin ou féminin, en fonction d'un corps supposé dyadique.

Assigné·e homme ou femme à la naissance, il faut être soit viril ou masculin – au risque d'être perçu comme un homosexuel pouvant s'en prendre aux autres hommes –, soit docile et à disposition des hommes, qui peuvent sinon chercher à vous corriger. Laure se voit ainsi menacée d'un viol parce qu'elle paraît trop masculine, tandis que Paul est moqué et traité de « pédé » pour son style trop peu viril au goût des passant·es.

Il en résulte que les LGBTI+ vivent dans la peur d'être démasqué·es, d'autant plus quand la façon de se vêtir ou les postures et gestuelles adoptées dérogent aux règles binaires instaurées par la société. Les personnes trans subissent également l'injonction à paraître cis. Et le danger n'est que plus fort quand un acte ne laisse aucun doute sur l'orientation sexuelle : se promener en couple.

« LES HOMOS, ON N'EN VEUT PAS ICI, SI J'EN VOIS JE LES BUTE »

IMPOSSIBLE DE VIVRE SON COUPLE COMME LES HÉTÉROS

L'imaginaire collectif est empli de rêves romantiques : marcher main dans la main sur les Champs-Élysées, admirer un coucher de soleil dans les bras de l'autre, ou profiter d'un après-midi ensoleillé pour pique-niquer avec son amoureux·se. Tant de situations qui présentent de nombreux risques pour nous. Alors que l'amour cis-hétéro peut être célébré en public, beaucoup de couples LGBTI+ sont obligés de s'autocensurer face aux violences dont ils pourraient être victimes.

Ainsi, le simple fait de se prendre la main dans le bus est synonyme d'insultes et de menaces pour Florence et Khawla. Le sort est le même pour Nicolas et Éric, qui se sont fait traiter de tous les noms pour avoir osé prendre le métro ensemble. Ces violences ne sont pas seulement difficiles sur le moment, mais traumatisent les victimes et les obligent à établir des stratégies d'évitement et d'invisibilisation pour ne pas avoir à les revivre.

POUR UN JUSTE ACCÈS AU DROIT À LA VILLE

Ce n'est pas que la vie de couple qui est réprimée, c'est l'entière existence du quotidien. Paul est insulté alors qu'il se rend chez des ami·es, Marvin alors qu'il rentre de son travail et Léonard tandis qu'il achète son pain.

Cette violence est omniprésente, latente. Même lorsqu'on se sent en sécurité, il est possible de tomber au tournant d'une rue sur un graffiti LGBTIphobe. Si, pour la plupart ces tags semblent faciles à ignorer, pour un·e passant·e LGBTI, ils peuvent être source

d'angoisse, renvoyant sans cesse le message selon lequel iel n'aurait pas sa place ici.

Cet acharnement contre les personnes LGBTI s'infiltre même dans les espaces qui sont propres à la communauté. Hugo et Mathieu ont peur de revenir dans leur quartier après avoir organisé un café queer. On lance des objets sur Romane lors d'une soirée en extérieur. C'est même tout un établissement qui se fait harceler après avoir organisé un événement LGBTI+. Y compris dans les espaces les plus inclusifs, les violences perdurent. Ce sont pourtant des lieux nécessaires pour s'entraider, s'organiser, se sentir enfin libre. C'est tout particulièrement le cas des espaces de drague homosexuelle, dont les personnes qui les fréquentent font l'objet d'un harcèlement de la part d'hommes violents. À la suite d'appels à la haine sur TikTok et Twitter, des groupes parfois très nombreux viennent insulter, filmer à leur insu, voire agresser physiquement les usagers de ces espaces. C'est pourtant le seul lieu où certains hommes peuvent faire des rencontres et avoir une sexualité, et il leur est très compliqué d'agir face à ça, la peur d'être reconnu étant grande et le soutien des forces de l'ordre souvent inexistant (voir chapitre Police, justice, gendarmerie).

Face à cette hostilité, il est donc nécessaire d'agir, car pour les LGBTI+, c'est la double peine. D'une part, nous vivons dans la crainte constante d'être insulté·es, tabassé·es ou même violé·es. D'autre part, du fait d'une « anormalité » supposée, nous n'avons paradoxalement pas le droit de vivre une vie normale, comme tout le monde. Sortir, aller voir des ami·es, travailler, et même acheter son pain peuvent se transformer en situations à risque. Prendre ce risque n'est pas normal et peut s'avérer être une réelle épreuve pour certain·es. ▲

**« JE FAIS GAFFE,
JE NE VEUX PAS
MONTRER QUE JE
SUIS GAY ET ME
FAIRE EMMERDER »**

TÉMOIGNAGES

PEUR DE PARAÎTRE LGBTI+

Alors que **Paul**, 40 ans, prend le métro parisien pour se rendre chez des ami-es, deux hommes s'assoient derrière lui et commencent à l'insulter : « Sale pédé », « Enculé »... Craignant de se faire agresser, Paul décide de sortir avant son arrêt. Ce n'est pas la première fois que ça arrive et il est profondément choqué. Il nous confie qu'il a peur et qu'il a eu besoin d'être accompagné ce soir. « Je fais gaffe, je ne veux pas montrer que je suis gay et me faire emmerder. »

Pierre se promène pour faire ses courses. Soudain, un homme dans la rue hurle à ses camarades : « Tiens, une tarlouze. » Énervé mais préférant ignorer ce genre de propos, Pierre continue son chemin. Cependant, à son retour, le même homme tient les mêmes injures. Le garçon rétorque alors, mais se voit insulté de plus belle et menacé de violences physiques. Pierre n'en peut plus, il a peur de sortir et pense à quitter son appartement pour trouver un endroit plus sûr.

Laure se rend en voiture dans un commerce de proximité. Alors qu'elle souhaite se garer, un homme mal stationné l'en empêche. Quand elle demande au conducteur de déplacer son véhicule, il s'insurge et traite Laure de « butch » et de « garçon manqué », proposant de la corriger par une fellation ou une sodomie forcée. La jeune femme prend peur et appelle la police, qui ne daigne pas se déplacer. Elle relève tout de même la plaque d'immatriculation : effrayé, l'agresseur finit par partir.

**« IL ME DISAIT QUE LES GOUINES
NE DEVAIENT PAS EXISTER »**

Jérôme habite une petite ville du Val-d'Oise dans laquelle il fait son jogging quotidien. En courant, il marche malencontreusement sur une flaque d'eau et arrose le père et le chien d'un passant. Les insultes fusent : « PD », « Pédale. » Jérôme s'enfuit mais est rattrapé par ses deux agresseurs qui le suivent jusqu'à son domicile et bloquent sa porte d'entrée. Il finit par réussir à calmer la situation et décide de porter plainte plus tard.

Viktor rentre chez lui dans le centre-ville de Bayonne tard dans la nuit. Il croise le chemin de trois hommes qui lui adressent la parole. N'ayant pas bien entendu ce qu'ils lui disaient, il leur tend un briquet pensant qu'ils demandent du feu. « Tu veux nous draguer sale tapette ? », lui assènent-ils. Ils commencent alors à s'énerver, puis insultent et menacent le quadragénaire. Malgré les appels à l'aide de Viktor, un témoin passe et reste passif. Seule l'arrivée de la police appelée par un voisin déloge les agresseurs.

TERREUR PRÈS DE CHEZ SOI

Ibrahim a 23 ans et vit depuis peu en Savoie. Alors qu'il rentre de soirée, deux hommes l'interpellent et le traitent de « PD ». Il répond en montrant son majeur et part, pensant que l'altercation est terminée. Mais les individus le rattrapent et l'étranglent par derrière. Si le jeune garçon s'en sort sans grandes blessures physiques, il est profondément traumatisé. Obligé de se mettre en arrêt de travail, il est retourné chez sa mère en région parisienne, ne se sentant plus en sécurité dans sa ville d'adoption. Continuellement stressé, un regard un peu insistant suffit dorénavant à créer chez lui un sentiment de panique.

Thomas, 30 ans, rentre de son travail dans une petite ville de Moselle. Alors qu'il marche seul après une rude journée, une voiture ralentit à son niveau. Les occupants

Voulant se retrouver entre eux afin de partager un moment de sociabilité, de jeunes LGBTI+, **Hugo et Mathieu**, organisent un « café queer » en proche banlieue parisienne, non loin de chez Mathieu. Leur tranquillité est troublée par une quarantenaire, connue des victimes, les insultant copieusement et répétant qu'elle « ne [voulait] pas de ça dans le quartier ». Elle rameute alors des amis qui menacent de mort le couple de garçons et le poursuivent pour le passer à tabac. Si ces derniers finissent par trouver asile dans une supérette, sous la protection du gérant, ils s'en sortiront tout de même avec de nombreux hématomes et des membres douloureux. Bilan : dix jours d'ITT.

Hugo et Mathieu sont terrorisés et n'osent plus revenir dans le quartier. Ils se sont donc réfugiés chez Hugo, dans la ville voisine.

C'est lui qui appellera SOS homophobie pour trouver de l'aide, en vue de porter plainte. Il craint les représailles s'il doit se rendre au commissariat à proximité du lieu de l'agression. L'association le rassure en lui notifiant qu'il n'est pas obligé d'aller dans le commissariat le plus proche, mais peut contacter l'association FLAG! afin de trouver un établissement plus accueillant pour ce genre de plainte. De plus, son dossier est solide puisqu'il dispose de témoignages et de photos. Enfin, s'il ne veut pas faire figurer le nom de l'agresseuse, il a toujours le droit de porter plainte contre X. Nous lui rappelons qu'une agression physique entraînant plus de huit jours d'ITT peut mener à une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (voir chapitre Le droit français face aux LGBTI-phobies). ▲

du véhicule commencent à l'insulter abondamment, tout en filmant la scène. « Pédale ! Qu'est-ce que tu as dans le cul ? » Thomas se sent mal, vulnérable. Il a peur que cela se reproduise ou que la vidéo se retrouve en ligne.

Léonard habite un petit village de l'Aude.

Il se rend avec une amie acheter une baguette de pain dans la boulangerie près de son appartement. En sortant du commerce, un groupe d'hommes l'insultent et le menacent, puis le rouent de coups. Le jeune garçon ne réussit à en échapper qu'en utilisant sa bombe lacrymogène. Ce n'est pas la première fois que le groupe s'en prend à lui, il décide donc d'aller porter plainte à la gendarmerie. L'agent qui le prend en charge lui fait comprendre que son dossier sera classé sans suite.

Antoine passe une soirée avec des amis dans un bar d'une commune sur les côtes maritimes du Var. Son amusement est stoppé net par un homme qui l'attaque en l'insultant et le menaçant. Antoine a fini par s'échapper tandis que l'agresseur est

resté dans le pub, se trouvant mille et une excuses auprès du reste de la clientèle. Cette dernière, à l'instar du gérant, est restée totalement passive face à la situation.

NE PAS POUVOIR VIVRE SON COUPLE EN PUBLIC

Florence et Khawla prennent le bus en se tenant la main. C'est alors qu'un homme d'une cinquantaine d'années les prend à partie en les insultant copieusement. « Les gens comme ça, on n'en veut pas en France ! », leur crie-t-il en leur souhaitant la mort et le viol. Les deux femmes sont choquées, au bord des larmes. Bien heureusement, le chauffeur du bus réagit à la situation et chasse l'agresseur de son véhicule.

Un soir dans le métro parisien, **Nicolas** rentre chez lui avec son compagnon, Éric. Un homme d'une soixantaine d'années, visiblement ivre, les prend à partie et commence à les insulter. Après avoir patienté trois stations, le couple finit par répondre. S'ensuit une pluie d'insultes et de menaces

plus virulentes et homophobes les unes que les autres. Un jeune homme finit par leur apporter son soutien après plusieurs minutes passées sans que personne dans la rame ne vienne à leur rescousse.

LES ESPACES LGBTI+ MENACÉS

Romane est une femme de 40 ans. Un soir d'été, elle se rend dans un bar parisien organisant une « fête nationale queer ». La soirée bat son plein, et elle se retrouve à danser sur la terrasse. Les membres de l'assemblée remarquent alors qu'un groupe crache en leur direction depuis un pont. À cette injure s'ajoute un lancer de balai qui vient percuter le crâne de Romane : la douleur est vive, mais les blessures finalement superficielles. Elle est tout de même fortement marquée psychologiquement par cet événement traumatique.

Harrif a 29 ans et se questionne sur son identité de genre. Iel se rend à une fête LGBTI en banlieue parisienne. À la sortie du métro, deux hommes l'arrêtent et lui demandent s'iel est un homme ou une femme. Ne lui laissant pas le temps de répondre, ils ajoutent qu'ils ne « veulent pas de ça ici » et le frappent, lui brisant le nez. L'arrivée de la police sur place met les agresseurs en fuite. La plainte de Harrif est entendue, et iel rapporte sa triste expérience aux responsables de la soirée, qui envisagent de ne plus l'organiser à cet endroit.

Fabrice a 60 ans et réside dans l'Hérault. Il se rend régulièrement dans un bois proche, accessible au public, où il peut rencontrer d'autres hommes. Pourtant, cette fois-ci, le propriétaire de la forêt s'en prend à lui, le bouscule et le met à terre. Fabrice tente de s'échapper, mais l'agresseur le rattrape et lui assène une dizaine de coups de poing. Grièvement blessé, il se rend au commissariat afin de porter plainte et apprend que quatre autres individus ont déjà fait de même. Le gendarme est rassurant, et promet qu'il ira jusqu'au bout de l'instruction de son dépôt de plainte. ▲

**« LES GENS COMME
ÇA, ON N'EN VEUT
PAS EN FRANCE »**

LA PAROLE À... SAINT-DENIS LGBTQI+

Une nouvelle association LGBTQI+ à Saint-Denis (93).

Dans l’imaginaire collectif, la ville est souvent considérée comme un espace de liberté et d’émancipation. Pourtant, en Seine-Saint-Denis comme ailleurs, de trop nombreux actes LGBTphobes restent à déplorer. L’été 2021 a connu un épisode particulièrement violent, avec l’agression homophobe de personnes sortant d’une soirée organisée dans l’espace culturel. Si cet acte a été médiatisé, les personnes LGBTQI+ sont encore bien trop invisibilisées dans la ville et le département. C’est en réaction à cette agression que plusieurs Dionysien-nes ont souhaité se réunir pour créer une association dont l’ambition est notamment de lutter contre les LGBTphobies à Saint-Denis et en Seine-Saint-Denis. Notre association rassemble aujourd’hui une quarantaine d’adhérent-es et se rassemble tous les mois, à l’occasion de réunions de travail ou d’événements plus festifs.

Notre ambition est de fédérer une communauté locale et de nous implanter partout, au gré des événements des villes. Nous prendrons notre part lors de la prochaine Marche des fiertés en banlieue, dont la première édition a d’ailleurs été organisée à Saint-Denis, en 2019.

Nos adhérent-es ont tous-tes un témoignage à apporter concernant les LGBTphobies dont iels ont été victimes, ce qui démontre avec force que les conquêtes sociales récentes ne permettent hélas pas de bannir durablement ce phénomène.

Il n’y a pas de secret : le combat que nous menons contre les agressions, les insultes, est aussi un combat contre les préjugés. À ce titre, il nous semble particulièrement important de poursuivre le nécessaire travail de pédagogie et de dialogue, qui est le mieux à même d’arriver à bout des discriminations que nous subissons, en particulier dans les lieux publics. Notre association a vocation à prendre pleinement sa part, en lien avec le corps associatif local, auprès des profession-

nel-les de santé, des chef-fes d’entreprises, des syndicats et des salarié-es, des professeur-es et des élèves.

Un autre moyen d’y parvenir est aussi d’adopter un mobilier urbain plus inclusif. À Saint-Denis comme à Paris, des passages piétons aux couleurs de l’arc-en-ciel ont été déployés ces dernières années. Ils sont, dans notre ville, demeurés intacts. Ces premiers efforts pourraient être renforcés, en particulier en dehors des centres-villes, où notre communauté est déjà implantée, pour toucher des jeunes plus isolé-es. Ces initiatives devraient, quoi qu’il arrive, être complétées d’une communication, institutionnelle ou associative, afin de mêler le symbolique et le pratique. Notre association y prend sa part en lançant, en mars, une campagne d’affichage dans tout Saint-Denis, ainsi qu’aux endroits clés du département.

En 2019 déjà, le rapport parlementaire des députés Laurence Vanceunebrock et Bastien Lachaud sur les thérapies de conversion relayait une demande du corps associatif visant au déploiement d’une hotline tenue par les forces de l’ordre, afin de signaler rapidement et facilement les actes LGBTphobes. Cette demande n’a pas encore été suivie d’effet, mais elle nous paraît bel et bien essentielle : si notre association a déjà noué des liens avec la préfecture de police et le commissariat de Saint-Denis, ils ne remplacent pas un accès unique que les victimes devraient avoir avec les policiers.

Nous n’y arriverons pas seul-es, mais notre force – et toute notre ambition – est de rassembler les acteur-rices qui travaillent déjà sur ces sujets, et d’avancer ensemble dans ce combat qui nous rassemble. ▲

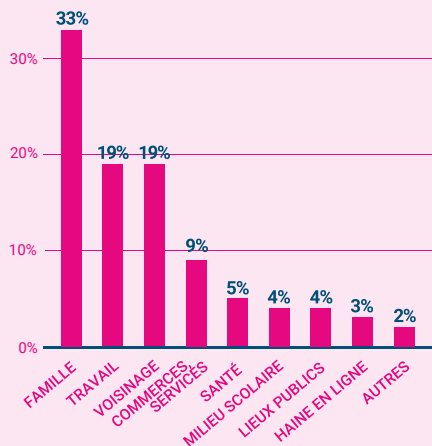
MAL DE VIVRE

UNE TOURMENTE PERMANENTE

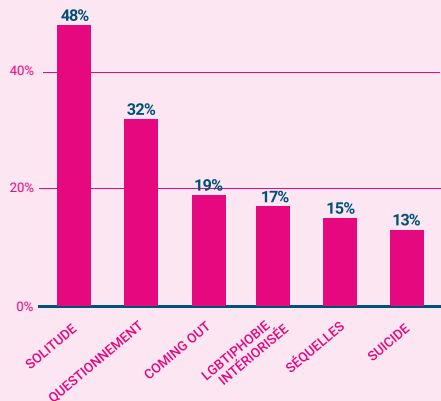
**NOMBRE DE CAS
SPÉCIFIQUES
RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

102

CONTEXTE EN CAS DE MAL DE VIVRE (SECONDAIRE)



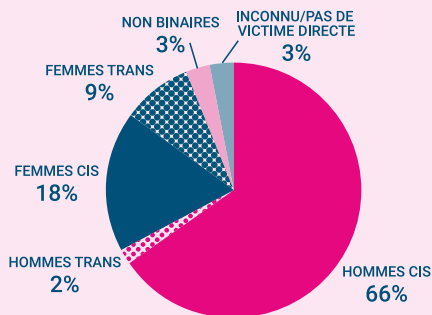
ORIGINE DU MAL DE VIVRE



ÂGE DES VICTIMES



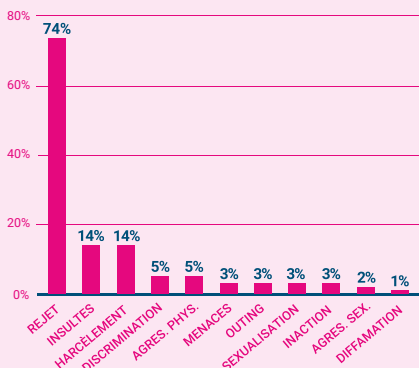
GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
12%	14%	11%	7%	14%

MANIFESTATIONS



Sur un total de 1 138 cas recueillis en 2021, 102 ont pour objet le mal de vivre, soit 9 %. Ces situations de mal-être sont aussi prégnantes dans d'autres contextes (Famille, Voisinage, etc.). Nous les considérons alors comme des situations secondaires de violence, qui concernent 75 autres cas. L'âge des victimes reste homogène, allant de 9 % pour les 18-24 ans, à 29 % pour la tranche d'âge entre 35 et 50 ans. Cependant, la proportion de mineur-es progresse à 17 % (12 % en 2020). Le sentiment de solitude touche 48 % des appelant-es, 32 % connaissent un questionnement douloureux et 13 % ont eu des idées suicidaires ou ont tenté de se tuer.

UN ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN INSOUTENABLE

La crise sanitaire joue un rôle fondamental sur le moral des personnes. L'isolement ne se caractérise pas seulement par un confinement, mais par une atmosphère anxiogène où les interactions sociales sont plus rares. Les situations déjà difficiles de mal-être sont accentuées et sont majoritaires au sein des appels reçus. Bien que le contexte de 2021 ait semblé plus tolérable, beaucoup ont subi les retombées de ce climat anxiogène permanent. Le poids du quotidien est un problème récurrent parmi les témoignages. Se rendre chaque jour dans un environnement angoissant conduit à un état de stress permanent. C'est le cas de Fiona, lycéenne, qui entend tous les jours des propos homophobes qu'elle ne supporte plus : « C'est constant, c'est tout le temps. » Elle ne se sent pas en sécurité et compte vivre cachée : « Heureusement que je ne suis pas out. » Ces insultes gangrènent son esprit au point qu'elle remet en question son identité. Si la crainte et l'anxiété quotidiennes amènent parfois à refouler son identité et à faire des concessions pour se faire accepter, elles ont aussi des conséquences matérielles. Samuel dit combien les discriminations xénophobes et homophobes répétées de la part de son voisinage accaparent son temps et freinent sa recherche d'emploi ainsi que ses démarches pour obtenir des aides de l'État.

**« MES PARENTS VONT
PEUT-ÊTRE ME
FOUTRE À LA PORTE »**

EXCLU-ES

En fonction des fluctuations de la présence associative et du manque d'informations, de nombreuses personnes LGBTI restent sans modèle et n'en connaissent pas d'autres « comme elles ». Beaucoup évoquent la difficulté à trouver et légitimer leur identité dans un contexte où la diversité est invisible. Parfois, vivre dans une petite commune expose davantage aux ragots. Selon Matthieu, qui vit seul à la campagne, son homosexualité est un « problème », car personne ne lui ressemble. Il se sent ostracisé dans un petit village où « tout le monde se connaît », et souffre de l'exclusion et du regard des gens, y compris de celui de sa mère qui a cessé de lui adresser la parole depuis son coming out. Sortir de cette routine quotidienne, pourtant source de problèmes psychologiques, semble une épreuve insurmontable.

Le milieu scolaire constitue un autre cadre de souffrance, d'autant que l'adolescence est une période d'affirmation du genre et d'éveil à la sexualité. À cause d'un manque de sensibilisation aux questions LGBTI et d'une reproduction des schémas hétéro-normatifs dans la cour de récré, l'école est une étape d'oppression pour les élèves sortant des codes classiques. Ainsi, Myriem appelle pour rechercher des personnes comme son enfant, qui se maquille et souhaite « devenir une fille ». La situation est dramatique, entre déscolarisation et tentative de suicide.

COMING OUT, SE LIBÉRER DE PLUSIEURS POIDS

Dévoiler son identité est une étape réfléchie (voire répétée), des dizaines, des centaines, voire des milliers de fois. Comment faire la révélation parfaite ? Et si mes proches réagissaient mal ? Même si le sujet est mis en avant dans les médias depuis de longues années, le coming out reste une épreuve délicate : 19 % des cas de ce chapitre font état de difficultés à ce sujet. Ni évident, ni simple, ni obligatoire, il reste une source d'angoisse dans un large éventail de situations, d'identités et d'âges. David a 40 ans. Il habite chez ses parents et craint leur réaction s'il leur révèle son orientation sexuelle. Personne autour de lui n'est au courant, et il ne peut en parler à aucun·e ami·e. Le rôle de l'entourage est pourtant primordial et contribue parfois à instaurer un climat de confiance permettant à la personne concernée de se sentir à l'aise. Il arrive que des personnes extérieures jouent ce rôle ; c'est le cas de Gabriel, collégien, soutenu par l'infirmière de son collège et par une professeure dans son coming out, face à des parents qui cherchent à le faire « soigner » chez un psy. Trop souvent, la perspective du coming out engendre un stress dévorant qui peut s'accompagner d'autres maux, allant jusqu'aux dépressions et tentatives de suicide. Ces souffrances intérieures ne cessent pas toujours après un coming out, selon que les personnes acceptent ou non l'annonce. ▲

**« JE SUIS EN
TRAIN DE DEVENIR
FOLLE, MAIS
C'EST À CAUSE
DES AUTRES »**

TÉMOIGNAGES

VIVRE AVEC DES SÉQUELLES

Christophe, la trentaine, subit une impression d'homophobie constante dans la rue et de la part de sa famille. À 17 ans, il endure viol et agressions sexuelles et, depuis lors, il ne se sent plus à l'aise avec la communauté LGBTI. Il prend un traitement médicamenteux suite à une tentative de suicide et des bouffées délirantes.

Sasha se définit comme genderfluid et pan-sexuel. Iel évoque son passé de bébé secoué, en plus d'avoir subi un viol étant mineur-e. Son contexte familial étant toxique, iel a été exclu-e par sa famille. C'est la seconde fois qu'iel parle de ne plus se sentir en accord avec le genre assigné à sa naissance et, malgré une perte de confiance envers le corps médical, iel se donne du courage pour accepter d'être suivi-e par un médecin.

**«CHAQUE MOMENT
EST UN TEST»**

Adam est en France depuis quatre ans. Israélien d'origine, il se considère comme homosexuel. Il a quitté son pays pour fuir son passé traumatique. En effet, il a été victime d'abus sexuels enfant, qui provoquent chez lui aujourd'hui des crises d'angoisse quotidiennes. Dans une volonté de libérer ses émotions, Adam a souhaité se confier, notamment à ses ami-es, qui lui ont cependant demandé de se taire car le rabbin de sa communauté serait impliqué. Quant à sa famille très pratiquante, elle considère l'homosexualité comme « une aberration ».

Patrick a 46 ans et mentionne son mal-être provoqué par une « homophobie ambiante » en France : « Je suis mal vu, les autres disent "PD". [...] C'est un mot que je ne supporte plus. » Le souvenir de la Manif pour tous est douloureux et lui fait remonter des souvenirs d'agressions survenues à la plage plus jeune. Dépressif et alcoolique, il cherche du réconfort pour faire face à son isolement. Il remercie l'écoutant-e pour son accueil.

TERRIFIÉ-E PAR LES AUTRES

Maele est une femme trans de 40 ans. Elle a grand besoin de parler et ne supporte plus de rester en hôpital psychiatrique. Elle redoute terriblement la réaction de son père, et demande même que ce soit SOS homophobie qui le contacte pour l'informer de sa transition future.

Alexandra est une femme trans qui se sent dépassée par l'accumulation d'expériences difficiles. Elle s'interroge sur sa transition et son passing : « Je ne sais plus où j'en suis [...], je suis en train de devenir folle, mais c'est à cause des autres. » Elle décide néanmoins de casser sa routine et de bloquer le numéro de son père, qui n'est pas d'un grand soutien.

Il n'est donc pas en mesure de révéler son homosexualité, mais aussi de parler de ses traumatismes à ses proches. De plus, les contextes sanitaire et social accentuent sa solitude, d'autant qu'il ne parle que très peu le français. Malgré tout, Adam cherche à affronter ses souvenirs en contactant un-e psychologue, avec qui les rendez-vous se passent bien. L'appel s'interrompt en raison d'un problème de ligne. Adam n'a jamais rappelé. ▲

Bruno est gay. Après avoir subi une agression sexuelle, il décide de porter plainte. Cependant, il a l'impression que toute la ville est au courant, y compris les hommes qu'il croise sur les sites de rencontres. « J'ai eu droit à des remarques [...] et je me sens insulté tous les jours. » Malgré cette situation, il compte rester dans sa ville mais a peur de souffrir davantage.

Malcolm se définit comme « bi léger ». Depuis quelque temps, une vidéo de lui tournerait à son travail. « Dès que je fais quelque chose au boulot, on parle de moi », car il a la réputation d'être gay. « Quand je fais mes courses, je vois le regard des gens qui disent : "C'est lui sur Internet". » Il ne supporte plus cette situation : « Je commence à péter les plombs. »

Élise va au travail avec « la boule au ventre et une très forte angoisse » à cause d'un coming out auprès d'une collègue qui ne l'accepte pas. Elle reçoit des menaces de cette dernière, même après avoir été contrainte de changer d'équipe de travail. Comme solution, l'agence d'intérim lui propose de « cacher son homosexualité » à l'avenir.

S'OPPRIMER POUR ÊTRE MIEUX ACCEPTÉ-E

Victor, 28 ans, est victime de sa propre homophobie. Il a jadis participé à la Manif pour tous et utilise des expressions insultantes envers la communauté LGBTI. Mais il découvre une attirance qu'il décrit comme « inattendue » pour les garçons : « Je m'en veux beaucoup, je me dégoûte, [...] j'ai le plus grand mépris pour moi-même. » Il demande s'il est possible qu'il soit guéri. Cependant, il travaille sur sa perception de sa sexualité et dit être devenu plus tolérant avec lui-même.

Léa appelle au sujet de son ami Ryadh, qui n'ose pas appeler lui-même car il se sent mal dans sa peau en raison de son orientation sexuelle. Son ami considère ses désirs comme une maladie et son moral se dégrade, faute de « remèdes ». Ryadh est néanmoins prêt à parler à un-e spécialiste pour confier ses difficultés.

Andrea est une femme trans de 44 ans qui évoque les complexités de sa transition, démarrée il y a 14 ans. Isolée de sa famille, elle a l'impression que sa transition l'a rendue encore plus seule. Elle pense ne jamais pouvoir vivre sa vie de femme à travers le regard des gens : « J'ai des traits de visage très masculins. » À cause de la transphobie de la société et de l'image qu'elle lui renvoie, Andrea songe à « détransitionner » afin de retrouver une vie sociale et un travail.

COMPTER SUR LES AUTRES

Une professeure de collège appelle au sujet d'un-e de ses élèves, **Charlie**, qui vient d'une famille très pratiquante et se définit comme non binaire. L'élève est en souffrance et se scarifie car iel est dans l'impossibilité de dévoiler son identité à sa famille. Sa professeure soutient Charlie pour qu'iel puisse continuer à étudier heureux-se.

**« JE CRAINS
CONSTAMMENT QUE
"ÇA" SE SACHE »**

Lucie appelle pour parler de son fils de 11 ans, qui veut faire son coming out à ses camarades d'école. Elle soutient son fils et fait tout pour le protéger des autres élèves qu'elle juge « pas assez matures » sur ces questions. Lucie a prévenu le CPE et le professeur principal que son fils allait faire son coming out dans le but d'apaiser la situation.

Madeleine est la grand-mère d'**Inaya**, assignée fille, qui se genre au masculin : « Je suis le roi », par exemple. Dans un premier temps, elle corrige Inaya : « Je suis la reine » ; mais l'enfant est sûr de lui et confirme : « Je suis le roi. » Madeleine a averti sa maîtresse mais a peur que celle-ci brusque Inaya : « Je suis inquiète car, même en France, des personnes sont méchantes. » ▲

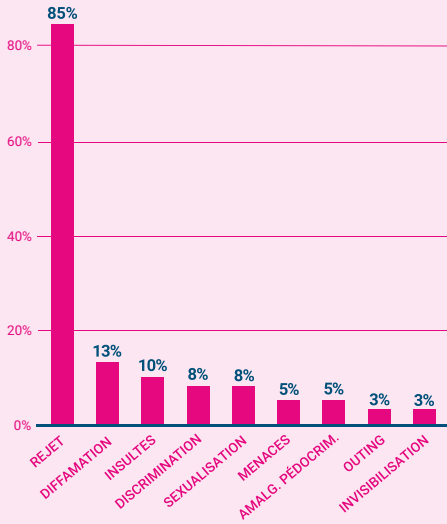
MÉDIAS

AU PROGRAMME CE SOIR, C'EST LGBTIPHOBIES

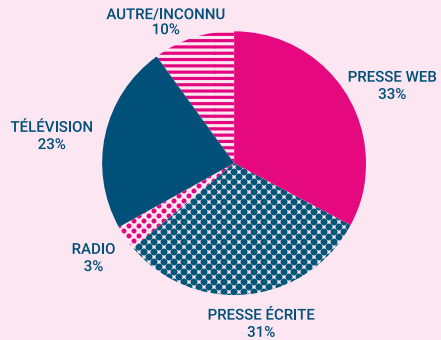
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

39

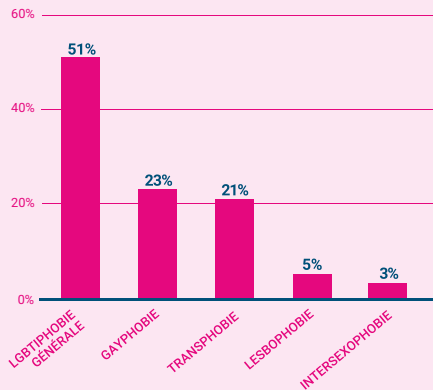
MANIFESTATIONS



TYPE DE MÉDIA



LGBTIPHOBIES



En 2021, 39 témoignages de LGBTIphobies émanant directement des médias et six cas secondaires ont été reçus. Ce chiffre peut sembler relativement contenu. Mais il faut considérer la puissance de frappe d'un discours LGBTIphobe dans une émission de télévision à grande écoute (23 % des témoignages concernent la télévision) ou dans un journal très populaire (31 % concernent la presse écrite), et leur démultiplication via les voix du Web (33 % des témoignages). Les clivages sur les représentations LGBTI se sont enracinés, en cette année précédant les élections présidentielles et législatives. Plus que jamais, deux visions s'opposent et s'accusent mutuellement d'extrémisme : celle d'une société ouverte où les minorités peuvent être représentées positivement, et celle qui rejette la remise en cause des valeurs traditionnelles.

DES VIES MOINS VISIBLES QUE LES AUTRES

Certains temps forts de l'actualité autour des sujets LGBTI en 2021 ont montré la puissance de ce que la coprésidente de l'AJL (Association des journalistes lesbiennes, gays, bi, trans et intersexes), Rachel Garraat-Valcarcel, appelle les « mauvais réflexes ». Ces « réflexes »¹ consistent à passer sous silence des sujets pour leur caractère LGBTI ou à écarter du devant de la scène des personnes en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle dans les médias, que ce soit dans des œuvres de fiction ou pour des sujets de reportage. Par exemple, si l'année 2021 a été celle de la tardive et attendue loi sur la PMA pour toutes (voir chapitre Politique), le très long débat sur le sujet a été caractérisé par une très faible visibilité de la parole des lesbiennes. Les témoignages reçus, comme ceux de James et de Julie – détaillés infra – appuient ce constat de vies LGBTI « coupées au montage ».

La télévision française a tout de même programmé cette année le film *Petite fille*, sur la transidentité au quotidien et à l'école de sa jeune protagoniste, le documentaire *Faut qu'on parle* sur Canal+ donnant la parole à des sportives et sportifs LGBTI, ainsi qu'un épisode de *Zone interdite* (M6) sur la non binarité, qui a fait débat. Aussi, le personnage non binaire et pansexuel Eliott Prévost est arrivé dans la série de TF1 *Ici tout commence*. La victoire de Leslie Barbara Butch (DJ lesbienne, militante contre la grossophobie et pour les droits des exilé-es LGBTI, et égérie de Jean Paul Gaultier) aux Out d'or comme personnalité LGBTI de l'année a été relativement bien relayée (voir Un regard sur la grossophobie). L'exposition médiatique de Leslie Barbara Butch lui a néanmoins valu un déferlement de haine sur les réseaux sociaux. Si le panorama global peut sembler cette année plus inclusif, les avancées de visibilité ont souvent été noyées par la vague de rejet des médias conservateurs.

LES DROITS DES MINORITÉS DANS LES FILETS DES CRISPATIONS IDENTITAIRES

C'est un phénomène qui enfle depuis quelques années et qui avait déjà fait l'objet d'alertes particulières dans notre rapport 2021.

Toute avancée, mise en visibilité, ou évocation de sujets LGBTI déclenche des levées de boucliers au sein des médias réactionnaires. Outre les divers blogs ou comptes de la sphère de l'extrême droite, les médias à audience plus large, comme Valeurs actuelles, BFMTV, ou plus encore CNews, sont souvent cités dans les témoignages

pour des discours qualifiés d'hostiles ou haineux. L'exposition grandissante du polémiste et candidat à l'élection présidentielle Éric Zemmour continue d'exercer une influence sur le ton utilisé dans ces médias. Ce dernier est plusieurs fois cité dans les témoignages collectés cette année, notamment pour ses passages dans l'émission de télévision *Face à l'info*, dont celui de James (détaillé infra). Ces médias qualifient souvent la visibilité des vies et des luttes LGBTI de « propagande » ou de « lobby » voulant briser les valeurs de la civilisation européenne. L'amalgame entre homosexualité et pédocriminalité a aussi été entretenu, une pratique courante des adversaires des droits des personnes LGBTI. Par exemple, Rosalie nous a signalé un article du journal *La Croix* publié à la suite de la remise du rapport final de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase). Si le texte de l'article s'en défend, son titre « Il y a bien une corrélation entre homosexualité et pédophilie dans l'Église » nourrit bien cette veine. De même, Jack nous a alerté-es sur la une du journal *France Antilles*, qu'il qualifie de « honteuse ». Le titre, « L'homosexuel préférerait les petits garçons », met en avant de façon injustifiée l'orientation sexuelle du criminel pour entretenir cette confusion volontaire entre hommes gays et pédocriminalité.

1. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/visibilite-lgbt-hoshoissem-belgacem-ou-encore-leslie-barbara-butch-qui-sera-elu-personnalite-lgbti-de-l-annee-aux-out-d-or-2021-2371720.html>.

INSULTES ET HAINE AU QUOTIDIEN

Si le ton réactionnaire se durcit, cette année n'a pas été exempte de manifestations d'une LGBTIphobie plus « classique » dans les médias. Tout d'abord, des insultes comme « pédé » ou « enulé » ont continué de circuler avec relativement peu de censure, comme mentionné dans le témoignage de Leïla sur la une de Charlie Hebdo à l'ouverture du procès des attentats du 13-Novembre. Aussi, 2021 reste une année très marquée par le traitement inapproprié voire injurieux des sujets de transidentité, avec notamment une une de Valeurs actuelles parlant de « Délire transgenre »². Sous couvert de liberté de la presse, ces messages, parfois véhiculés à large échelle, heurtent les personnes concernées. Comme dans tous les pans de la société, SOS homophobie demande que des formations sur les identités LGBTI et les formes de discriminations liées soient dispensées aux journalistes. Ces dernières peuvent aussi se référer au kit de l'AJL en matière de traitement médiatique des questions LGBTI³. ▲

2. Édition du 27 mai 2021.

3. <https://www.ajlgbt.info/informer-sans-discriminer/>.

**«DES SUJETS
LGBTI COUPÉS
AU MONTAGE»**

«LA PERSISTANCE DES INSULTES ET DU REJET»

TÉMOIGNAGES

En feuilletant le quotidien La Voix du Nord, **James** est interloqué. Papa d'une fille homosexuelle qui est pacsée, il constate qu'il n'y a, en ce jour de Saint-Valentin, que des photos de couples hétérosexuels dans le journal. Il contacte la rédaction et questionne cette invisibilisation des couples gays et lesbiens. On lui répond que « cette année, les équipes qui ont travaillé sur le sujet ont opté pour quelque chose de plus "traditionnel" ». En cette fête des amoureux-ses, il nous interpelle sur une « tradition » qui prive une partie des couples de représentation.

Au moment où s'ouvre le procès des attentats du 13-Novembre, la une du journal Charlie Hebdo choque **Leïla**. Cette dernière représente un prisonnier aux mains liées encadré par deux policiers avec le titre « Faites entrer l'enculé ». Leïla estime cette référence à l'émission de télévision *Faites entrer l'accusé* odieuse, injustifiée, et homophobe. Selon elle, ce titre cherche à rabaisser et déviriliser les terroristes en utilisant une insulte associée à la sodomie. Leïla considère que le journal a choisi d'utiliser des propos gayphobes et aurait pu évoquer les crimes terribles liés au procès de bien d'autres manières.

Jean-Claude nous contacte pour nous alerter à propos d'une publication sur un blog d'information, Nice-Provence Hebdo. Le titre du post est « La propagande LGBT se déchaîne », et celui-ci attaque vivement plusieurs campagnes, dont celle du ministère de la Santé, de la Dilcrah et de Santé publique France, ou des publicités (de Renault notamment) mettant en scène des personnes LGBTI de manière positive. Le blog accuse ces campagnes de « bien-pensance, de matraquage et de tapage », d'où l'alerte de Jean-Claude.

L'hebdomadaire Valeurs actuelles a publié un article intitulé « Transidentité : derrière le phénomène de mode, de réels dangers pour la santé », qu'**Irma** souhaite nous signaler. L'article évoque des trajectoires d'enfants trans présentés dans des émissions de télévision. L'auteur de l'article écrit que la « promotion de la transidentité » est une propagande qui est « un instrument de manipulation destiné à ancrer dans l'esprit l'indifférenciation des genres ». Selon Irma, les propos tenus dans cet article sont transphobes.

« Comment on endoctrine nos enfants », titre Le Figaro Magazine, avant de préciser les sujets de cette « dérive bien organisée » : « antiracisme, idéologie LGBT+ et colonialisme ». **Mathieu** est profondément heurté par cette une, qu'il juge « purement scandaleuse », et nous demande d'agir. Des articles du numéro mentionnent dans cette « dérive » les interventions en milieu scolaire de SOS homophobie pour déconstruire les clichés et lutter contre les violences et les discriminations. Pour rappel, la sensibilisation aux LGBTIphobies et les interventions associées entrent pleinement dans les programmes et objectifs de l'Éducation nationale, et SOS homophobie bénéficie d'un agrément national en tant qu'association complémentaire de l'enseignement public.

Julie est une femme trans d'une cinquantaine d'années. Elle a participé à une émission de télé-réalité et estime que son histoire a été coupée au montage à cause de son identité de genre. Fin février, elle participe à l'enregistrement de l'émission *Tattoo Cover*. La production de l'émission (Coyotte) l'invite à Paris afin de filmer, comme le veut le principe de l'émission, le camouflage d'un ancien tatouage par un nouveau. Lors d'un premier enregistrement, deux autres candidats sont également filmés. Le tatouage de Julie nécessitant des retouches, un second enregistrement est prévu avec la production. Cette session n'aura jamais lieu : avec le confinement lié au Covid, tout est stoppé et la société de production change de direc-

Victoria nous fait part de son outrage quant à un passage du polémiste Éric Zemmour dans l'émission *Face à l'info* de CNews. À l'occasion d'un match de l'Euro de football entre l'Allemagne et la Hongrie, pays hôte, l'Allemagne a souhaité illuminer le stade de Munich où la rencontre était prévue aux couleurs de l'arc-en-ciel. Cette illumination a été proposée par le maire social-démocrate de Munich en protestation au vote récent d'une loi en Hongrie interdisant la « promotion de l'homosexualité » auprès des mineures. Cette loi permet de restreindre l'accès des enfants et des jeunes aux informations de prévention des violences et des discriminations envers les personnes LGBTI, et de les rassurer si iels sont en questionnement. Le maire de Munich a donc voulu affirmer son hostilité à cette loi. L'UEFA, l'instance organisatrice de l'Euro, a refusé le projet d'illumination du stade pour le match par souci de neutralité politique.

Ce sujet est, parmi d'autres, à l'agenda de l'émission *Face à l'info* de CNews. Au moment où la présentatrice évoque ce texte d'interdiction de « promotion de l'homosexualité », Éric Zemmour la corrige et parle de propagande. Puis il explique qu'il y a une « prise en otage » de cet événement sportif de la part des puissants « lobbys » LGBTI qui veulent imposer leur projet politique. Il affirme que « personne ne menace en France et en Europe la liberté des homosexuels » et que le problème est celui des pays « arabo-musulmans ». Selon lui, la défense des droits des personnes LGBTI fait partie non pas des valeurs fondamentales de l'Europe, fondée par des hommes démocrates-chrétiens, mais bien d'une entreprise de l'« idéologie diversitaire [pour] détruire les identités nationales des pays européens ». Il mentionne aussi dans sa démonstration que « les transgenres, c'est la nouvelle mode et on a le droit de s'y opposer sans qu'on nous accuse d'homophobie ». ▲

tion. Entre-temps, l'émission est diffusée mais l'appelante constate que seuls les deux autres candidats passent à l'image. Elle a été écartée de la programmation. Julie appelle plusieurs fois la production pour avoir des explications. Elle se sent humiliée et est convaincue que le rejet de son passage dans l'émission est lié à son identité de genre.

Justin est journaliste indépendant. Il nous contacte car en janvier 2021, il a proposé un article à un magazine français, qui l'a rejeté parce que la protagoniste de l'histoire était ouvertement lesbienne.

Il nous précise qu'il s'agit du magazine mensuel *Amina*, ciblé sur un public de femmes noires. Le magazine lui a expliqué que puisqu'*Amina* est également publié dans des pays africains où l'homosexualité est criminalisée, cette histoire ne peut être publiée. Justin a répondu que le magazine étant français, il trouve cette invisibilisation

inacceptable et discriminatoire. La rédaction lui a proposé d'adapter l'histoire mais Justin a refusé.

En lisant un entretien de Geneviève de Fontenay dans le journal CNews, **Vera** est indignée. Elle souhaite nous communiquer les propos qu'elle juge transphobes de celle qui fut présidente du comité Miss France. Ce concours est aujourd'hui critiqué pour sa promotion d'une acception étroite de la féminité, et notamment son exclusion des femmes trans. Dans cet entretien donné à CNews, Geneviève de Fontenay déclare que « transgenre est pour [elle] une infirmité ». L'article rappelle un récent communiqué de presse publié par Mme de Fontenay où cette dernière qualifie l'idée d'un concours plus inclusif de « contre-nature ». ▲

MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE HARCÈLEMENT TUE ENCORE

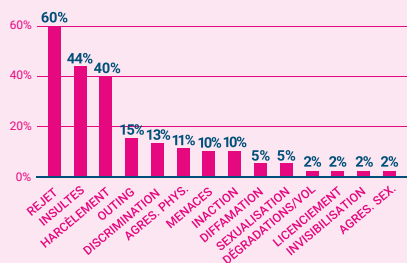
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

62

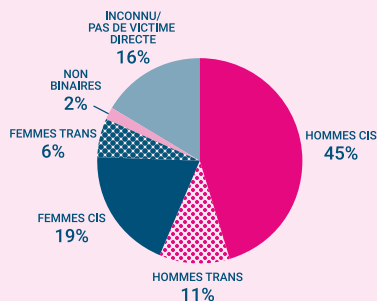
ÂGE DES VICTIMES



MANIFESTATIONS



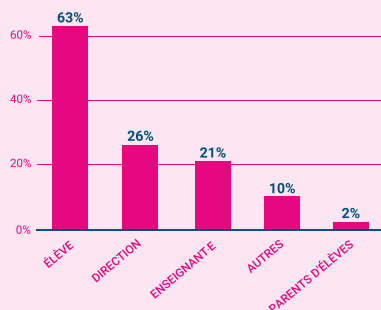
GENRE DES VICTIMES



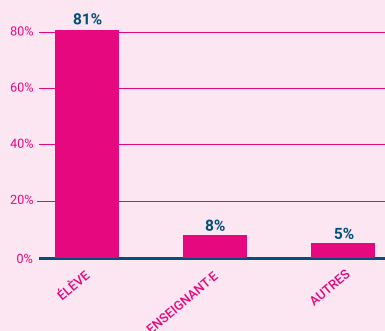
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
8%	6%	5%	25%	5%

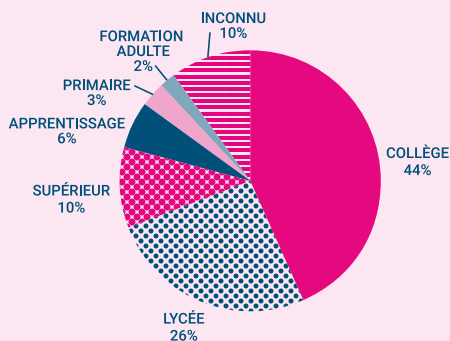
AGRESSEUR-SES



STATUT DES VICTIMES



NIVEAU



En 2021, 62 cas de LGBTIphobie en milieu scolaire ou dans l'enseignement supérieur ont été signalés à SOS homophobie (5 % de l'ensemble des cas recensés). Comme en 2020, les victimes sont en grande majorité mineures (58 %). En effet, les victimes sont principalement des élèves (81 %) au collège (44 % des cas) et au lycée (26 % des cas). Cependant, les cas concernant des personnes LGBTI entre 25 et 34 ans ont doublé, atteignant 8 % des cas. La proportion de cas concernant les femmes cis et trans est plus importante qu'auparavant. Les agresseur-ses sont également majoritairement des élèves (63 %) mais l'hostilité provient également de la direction (26 %) et des professeur-es (21 %). L'effet de groupe semble catalyser les LGBTIphobies : dans plus d'un cas sur deux, les actes LGBTIphobes sont commis par des personnes en groupe. Dans 23 % des cas, l'agresseur est un homme seul.

« L'ENFER, C'EST LES AUTRES »

Albert Camus écrivait : « Être différent n'est ni une bonne, ni une mauvaise chose. Cela signifie que vous êtes suffisamment courageux pour être vous-même. » Et il en faut du courage pour affirmer sa différence à l'école ! En effet, comme les années précédentes, les témoignages la dépeignent comme un environnement particulièrement LGBTIphobe, avec des insultes régulières. C'est ce que nous raconte Brigitte, enseignante au lycée. Lors d'un cours, des élèves ont décrit les homosexuel-les comme des personnes malades qu'il fallait envoyer en Enfer. Elle précise qu'une majorité d'élèves était choquée par ces propos, mais que les comportements LGBTIphobes ont pris le dessus.

Être une adolescente LGBTI dans le placard est souvent synonyme de solitude, et cette ambiance la rend encore plus pesante. Benjamin, collégien, confie que chaque jour, il n'est pas à l'aise et qu'il ne sait pas vers qui se tourner.

SOUS LE FEU DES PROJECTEURS, MALHEUREUSEMENT

Puis un jour, après des années dans ce placard sombre et étroit, on décide d'assumer qui on est. Cependant, dans ces univers uniformes que peuvent être le collège ou le lycée, cette lumière sur son identité concentre toutes les attentions et, bien souvent, les actes LGBTIphobes, encore

plus lorsque les stéréotypes de genre sont bousculés. C'est le cas de Yuan, élève en première, qui a décidé de porter du vernis noir. Le soir même, il reçoit des menaces de mort par message : « Sale PD de merde, je vais repeindre les murs avec ton sang. »

Tout le monde n'a pas la chance de choisir ce moment d'affirmation. Dans d'autres

« C'EST BIEN LUI LE PROF PÉDÉ ? »

situations, les projecteurs se braquent sur une personne malgré elle. Mathilde, collégienne en 5^e qui s'identifie

comme « une fille dans un corps de garçon », décide un jour de confier son identité de genre à une amie. Outée par cette dernière, elle subit depuis les insultes et le harcèlement quotidien des autres élèves.

Le harcèlement est une épreuve pour les victimes. Il peut avoir des conséquences terribles : Dinah, élève en seconde à Lille et victime de harcèlement lesbophobe, s'est suicidée en octobre 2021.



UNE INSTITUTION QUI DOIT ENCORE ÉVOLUER

Des avancées sont à noter de la part de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans la lutte contre les LGBTIphobies : la circulaire sur l'accueil des enfants transgenres à l'école est un premier pas vers plus de reconnaissance de la part de l'institution, tout en oubliant les élèves mineures trans puisqu'elle est conditionnée à l'accord parental et va à l'encontre du principe même d'autodétermination. De plus, cette année encore, SOS homophobie reçoit des témoignages évoquant une hostilité de la part des directions ou des professeur-es. Il est aujourd'hui crucial de proposer des formations adaptées au corps professoral, afin de l'éduquer mais également de lui donner les réflexes et ressources nécessaires pour accueillir les élèves LGBTI avec bienveillance.

L'hostilité des camarades ou des équipes enseignantes peut se matérialiser par une inaction pour protéger les victimes, voire un choix de solutions qui punit ces dernières en les mettant à l'écart, pour ne pas faire de vague. Imane et Myriam, jumelles de 13 ans, ont été les cibles de rumeurs lesbophobes et d'insultes. Un jour, Imane est éjectée de force du vestiaire de sport par ses camarades sous prétexte qu'elle les regarde « comme une lesbienne ». La CPE du collège a décidé qu'Imane n'aurait plus accès au vestiaire afin de ne pas mettre mal à l'aise l'ensemble des filles de la classe.

Puis, dans certaines situations, ce sont les adultes qui endossent le rôle de bourreaux : refus de la différence, mégenrage de professeur-es transgenres, etc. Les conséquences peuvent être dramatiques, comme pour Jonathan, homme trans dont les études ont été brisées. Étudiant en psychologie, sa directrice de master a tout fait pour l'empêcher de les poursuivre : « Vous allez faire peur aux patients. » Aujourd'hui, après avoir sombré dans une profonde dépression, Jonathan a dû arrêter ses études, toutes ses candidatures pour un master 2 étant refusées.

DANS CETTE PÉNOMBRE, DES ALLIÉ-ES DE PLUS EN PLUS PRÉSENT-ES

En 2021, certains témoignages montrent un changement qui s'opère : les personnes LGBTI sont moins seules, des alliés-es appellent SOS homophobie pour les aider. Julien, surveillant au collège, accompagne au quotidien Nathan, adolescent transgenre. Nathan a été très bien accueilli par l'équipe pédagogique. Julien appelle SOS homophobie pour demander de l'aide, la direction du collège ayant décidé d'informer les parents de la transidentité du jeune homme.

Quentin, lui, est délégué de classe de 5^e. Il a entendu des propos LGBTIphobes de la part de ses camarades. Il contacte SOS homophobie pour mieux agir au quotidien : selon ses propres mots, il souhaite que cela s'arrête et qu'on comprenne que c'est grave. Pour les personnes LGBTI, ces alliés-es sont synonymes d'espoir et permettent de tenir dans la souffrance d'un système éducatif qui ne sait encore que trop peu répondre de façon efficace et bienveillante aux LGBTIphobies. ▲

**«ARRÊTE AVEC
TES MANIÈRES»**

**«ON NE PEUT PAS
CÉDER À TOUS
VOS CAPRICES DE
TRANSGENRES!»**

TÉMOIGNAGES

Mohamed est lycéen, en internat, non identifié LGBTI. Il décrit une atmosphère délétère envers les personnes LGBTI, avec des insultes régulières. Un jour, lors d'un cours d'anglais sur l'attentat dans la boîte de nuit LGBTI le Pulse à Orlando en Floride, des élèves ont exprimé ouvertement leur LGBTIphobie en classe : « Bravo à lui », « Il avait bien raison. »

Sophie, 15 ans, est élève au collège. En plein doute, elle a partagé à ses amies ses interrogations sur son orientation sexuelle. Une d'entre elles trahit le secret et colporte la rumeur selon laquelle Sophie est lesbienne. Depuis, cette dernière est victime de harcèlement et d'insultes quotidiennes dans son établissement. Elle est complètement détruite.

Paulo a beaucoup de difficultés à supporter son quotidien au collège. Chaque jour, dans son dos, il entend des insultes : « Pédé », « Tapette. » Il n'arrive pas à identifier les agresseur-ses, rien n'est dit frontalement. C'est épuisant pour Paulo.

Anna est une jeune lycéenne transgenre en Vendée. Elle subit un harcèlement constant de la part de la directrice adjointe de son établissement. Elle est convoquée chaque semaine et est victime d'insultes : « Tu n'es pas une fille, tu es un garçon. » Anna, profondément affectée, a tenté à plusieurs reprises de se suicider. Finalement, elle est renvoyée de son établissement, sans raison valable et sans aide pour trouver un nouvel établissement.

Ismaël appelle SOS homophobie pour signaler des agressions dans son collège. Un autre élève, identifié comme gay, a embrassé un autre garçon. Depuis, il subit

des insultes ainsi que des agressions physiques, des crachats. Selon Ismaël, la CPE et la direction n'agissent pas pour mettre fin à ce harcèlement.

Jean-Philippe est le père d'un collégien. Lors d'un cours de sport, son fils n'arrivait pas à soulever le corps d'un autre camarade pour un exercice d'acroport. Le professeur l'a alors insulté de « tafiolo ». Jean-Philippe est choqué, et souhaite agir contre l'homophobie de la part de ce membre du corps enseignant.

Corine est enseignante dans un collège d'Alsace. Une mère d'élève, avec qui elle avait déjà eu des problèmes auparavant, a activement recherché son profil sur les réseaux sociaux, et en a conclu que Corine était lesbienne. La mère d'élève a partagé cette information, et la rumeur s'est répandue au collège, alors que cette information n'était pas publique.

Hélène est une élève trans. Un jour, en plein cours, un professeur s'en prend violemment à elle : « C'est la mode trans ou quoi ? Ça me choque. [...] Parce que c'est normal qu'un garçon ait des ongles de femmes ?! »

Tiago est un élève de 17 ans. Dans son lycée dans l'Oise, il se fait quotidiennement insulter et humilier par un groupe d'élèves, dès qu'il souhaite prendre la parole. Depuis, Tiago ne va plus en cours pour éviter ce harcèlement, et passe le plus clair de son temps en salle d'étude ou auprès de l'assistance sociale.

Amir est lycéen en terminale, et souhaite sensibiliser aux LGBTIphobies en exposant des affiches, afin de faire évoluer les mentalités. Cependant, il n'arrive pas à communiquer comme il le souhaite. Son proviseur est en désaccord avec cette démarche et l'accuse de faire du prosélytisme.

Alejandra est professeure en Île-de-France. Dans son collège, un élève en 6^e a confié de manière insouciante qu'il était amoureux d'un autre garçon de sa classe. Apprenant ce coming out, un groupe d'élèves plus âgés s'en prend à lui ainsi qu'au garçon qui lui plaît et les insulte constamment. Alejandra est bouleversée par cette homophobie dans son établissement, pensant auparavant que la situation avait évolué positivement.

Sarah est élève et lesbienne. Elle se fait harceler par un garçon de son établissement. Il vient la voir à la fin des cours, l'insulte, et dit à l'ensemble de leurs camarades qu'elle est lesbienne : « Tu ne sers à rien, tu devrais mourir. »

Malia est en 5^e. Elle est bisexuelle, mais elle n'a pas encore fait son coming out. Dans son collège, elle a plusieurs fois entendu des insultes LGBTIphobes, des moqueries, ou d'autres élèves dire ouvertement qu'ils étaient homophobes. Elle est très inquiète et se demande quelles seraient les conséquences si son orientation sexuelle était connue de tous.

Camille est également élève en 5^e et s'identifie comme « une fille dans le corps d'un garçon ». Outée par une camarade, elle subit depuis un harcèlement transphobe. Un groupe sur les réseaux sociaux a été créé dans lequel d'autres élèves l'ont insultée de « violeur et harceleur ». Elle se sent très isolée, et elle déplore l'inaction de la direction.

Julie, collégienne en région parisienne, voudrait que SOS homophobie vienne faire de la sensibilisation dans son établissement car des élèves se font régulièrement insulter, surtout des garçons lorsqu'ils ne correspondent pas aux stéréotypes de genre. Il semble que la direction ainsi que le corps enseignant ne réagissent pas. ▲

« JE FAIS DES CRISES DE PANIQUE EN CLASSE »

REJOIGNEZ-NOUS POUR INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE !

Sur l'année scolaire 2020-2021, les bénévoles de SOS homophobie ont sensibilisé plus de 18 000 élèves à la lutte contre le sexisme et les LGBTIphobies dans 744 établissements partout en France.

La crise du Covid et les restrictions gouvernementales ont fortement limité notre action pour cette année scolaire également. De plus, par manque de bénévoles, nous ne pouvons malheureusement pas répondre à toutes les demandes.

Alors, si vous avez du temps libre en semaine et hors vacances scolaires, si vous avez envie de déconstruire les stéréotypes de genre, aider à la création d'une société inclusive et intégrer une équipe de volontaires dynamiques, devenez bénévole ! Vous aurez accès à une formation au sein de notre association et à de nombreuses ressources, mises à jour et parfaitement adaptées au jeune public. Renseignez-vous sur notre site www.sos-homophobie.org/nos-missions/ims, puis rendez-vous sur la page www.sos-homophobie.org/devenir-benevole pour rejoindre la délégation la plus proche de chez vous. ▲

LA PAROLE À...

GABRIELLE RICHARD

Sociologue du genre et chercheuse associée au laboratoire LIRTES de l'université de Paris-Est Créteil et à la chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres de l'université du Québec à Montréal.

Comment les élèves trans pouvaient et peuvent-ils être mal accueilli-es au sein de l'institution scolaire ? À quelles barrières font-ils face ?

Les personnes trans sont les mieux placées pour parler de la manière dont l'institution scolaire peut les maltraiter – et je n'utilise pas ce verbe à la légère. Il y a évidemment des instances de transphobie entre élèves, c'est-à-dire des interactions à différents degrés de violence ciblant l'identité ou l'expression de genre d'une personne. Cela dit, si l'on se fie aux quelques études qui leur donnent la parole, ces jeunes se plaignent surtout des adultes dans la sphère scolaire : de leur manque d'information, de l'absence de visibilité qu'ils accordent à l'identité de genre, mais aussi de leurs préjugés et de leurs comportements transphobes. Par ailleurs, les jeunes trans et non binaires déplorent aussi souvent la rigidité de l'institution scolaire autour des questions de genre. Cela se donne à voir par l'existence d'espaces genrés (comme les toilettes et les vestiaires) et par la difficulté à penser leur usage sur une base autre que genrée. C'est aussi le cas pour la prise en compte des prénom et pronom des élèves trans. Les difficultés administratives qu'on invoque cachent souvent les réticences des adultes. On le constate dans la mesure où on voit bien que cette prise en compte se fait dans certains établissements, ou pour d'autres élèves (par exemple, un-e élève qui aurait deux prénoms et qui précise lequel iel choisit d'utiliser à l'école). L'école est encore très inadaptée pour les élèves trans et non binaires.

Quel est l'impact de la circulaire « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire » ?

La circulaire a été publiée à la fin septembre 2021, il est donc encore tôt pour être en mesure

d'en estimer les impacts. Ce qu'on remarque, sur le terrain, c'est qu'elle contribue à conférer une légitimité aux demandes venant des élèves trans, non binaires, et parfois de leur famille. Alors que jusqu'ici, les aménagements demandés par les élèves trans pouvaient se faire par « bonté d'âme », à la discrétion des cheffes d'établissement, elle établit maintenant en toutes lettres que « la transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire ». Cette légitimité de l'inclusion scolaire des élèves trans se donne à voir dans les formations initiales et complémentaires qui s'offrent aux personnels éducatifs. Alors que le sujet était souvent considéré comme marginal, on voit de plus en plus de formations portant exclusivement sur l'accompagnement des élèves trans. C'est déjà une bonne chose. Cela dit, la portée de la circulaire est surtout symbolique, et le symbole reste faible, surtout si l'on considère que le ministre de l'Éducation n'a pas véritablement pris la parole publiquement à son sujet.

Est-ce suffisant ? Est-ce que vous pensez que l'action de l'État est à la hauteur de la transphobie qui peut viser un enfant tout au long de sa scolarité ?

C'est une première étape, mais il y a encore beaucoup à faire. D'une part, il faut se donner les moyens de réussir. On doit reconnaître qu'une partie significative du travail de formation et d'accompagnement des établissements scolaires est réalisée par des associations trans, sans que leur financement soit pour autant bonifié de manière significative. Ensuite, les failles de la circulaire doivent être corrigées. Il est nécessaire de garantir aux élèves, même mineures, le plein droit à l'autodétermination et à la confidentialité. Cela signifie que l'usage des prénom et pronom d'un-e élève ne doit pas être conditionné à l'aval parental, comme c'est le cas actuellement. D'autres instances scolaires le reconnaissent, comme l'Écosse, l'État du New Jersey, le Québec ou le canton de Vaud en Suisse, et il faut que la France suive le pas. L'école doit être en mesure d'offrir aux jeunes un milieu sécuritaire, soutenant et permettant l'exploration de l'identité de genre, de surcroît si les jeunes n'ont pas ce soutien à la maison. ▲

POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE

ET SI ON APPLIQUAIT LA LOI?

En 2021, les témoignages liés à un contexte policier ou judiciaire représentaient environ 3 % du total des cas rapportés à SOS homophobie, un chiffre relativement stable par rapport aux années précédentes. La proportion monte à 8 % si on inclut plus globalement les témoignages où la Police, la justice et la gendarmerie constituent un contexte secondaire. Ce qui invite à toujours considérer ces espaces comme fondamentaux dans l'analyse de la LGBTIphobie en France, d'autant plus que ce sont les lieux par excellence où s'exercent et se défendent les droits des personnes LGBTI. En particulier, la police représente le contexte principal dans environ 75 % des cas, avec un nombre encore important de refus de plaintes et de minorations, présents dans plus de la moitié des témoignages. Les sollicitations de l'association pour des problèmes de ce type avec les forces de l'ordre continuent d'affluer d'année en année auprès de nos dispositifs d'écoute et de soutien juridique. Or, les personnes LGBTI sont, au même titre que les autres citoyen·nes, en droit d'attendre des institutions policière et judiciaire une réponse adéquate à leurs souffrances et à leur besoin de justice.

DU REJET À LA DÉTRESSE

Les personnes venant porter plainte ou demander de l'aide aux commissariats de police ou dans les tribunaux sont parfois confrontées à des comportements inadaptes, à une totale inaction, voire à un accueil complètement hostile. S'attendant à être écoutées, comprises et accompagnées, elles peuvent se retrouver face à un mur sourd, incrédule et méprisant. Les conseils prodigués peuvent tout d'abord relever de l'absurde, comme

dans le cas de Camille, à qui l'on suggère tout de même de déménager ou de rester chez soi pour éviter les multiples agressions verbales à caractère homophobe et transphobe dont iel est victime dans la rue. Les questions posées sont parfois déplacées, comme lorsqu'on demande à Adrien si le médecin qui l'aurait sexuellement agressé connaissait son orientation sexuelle. L'identité de genre peut aussi être bafouée, comme cette avocate qui mégenre systématiquement Jeanne, sa cliente trans.

Les policier·ères refusent parfois tout simplement d'enregistrer une plainte, ce qui est, rappelons-le, complètement illégal en vertu

de l'article 15-3 du Code pénal. Souvent, c'est le caractère homophobe de l'agression qui n'est pas compris ou retenu par ceux-ci. Ainsi des policiers peuvent-ils demander à un plaignant gay en quoi le terme « enculé » est homophobe, comme en témoigne Michel. Ou bien considérer qu'il n'y a pas de raison de prendre une plainte tant que les agressions demeurent verbales ou que la ou les per-

sonnes prises à partie ont « réussi à fuir leurs agresseur·ses ». Le refus de plainte comme la minoration constituent des violences supplé-

mentaires pour toutes ces personnes LGBTI, confrontées à un manque de reconnaissance de la gravité de la situation, de la nature des faits et de leur statut même de victime.

De quoi occasionner parfois un sentiment de culpabilité chez les victimes, comme pour Camille à qui les policiers rappellent qu'iel est « efféminé·e ». La culpabilisation est présente dans 20 % des témoignages rapportés et semble être un corollaire des autres manifestations principales décrites précédemment. Tout cela accroît la souffrance des LGBTI, « victimes pour la seconde fois », et leur solitude, d'autant plus lorsqu'iels sont déjà isolés ou délaissés de leurs proches.

« EN QUOI "ENCULÉ" EST-ELLE UNE INSULTE HOMOPHOBES ? »

DES LGBTIPHOBIES ENCORE ANCRÉES

Des violences plus manifestes et directes, verbales ou physiques, montrent combien la haine contre les LGBTI est encore répandue. Quitte à viser également des personnes non LGBTI. Ainsi, Pierre, un appelant hétérosexuel de 52 ans, est victime d'une garde à vue abusive au cours de laquelle on lui assène : « Tu vas fermer ta gueule, petit pédé. » Ce sont peu ou prou les mêmes mots qu'emploient les policiers interpellant ce jeune homme du XVIII^e arrondissement parisien en février 2021, dans une vidéo alors largement relayée sur les réseaux sociaux (voir captures d'écran ci-dessous). On peut distinctement y entendre : « Petit pédé que tu es », « Tapette », ou encore : « Je te monte en l'air. » Des violences verbales passibles de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende en vertu de l'article 432-7 du Code pénal, et qui ont conduit à la saisie de l'IGPN, la « police des polices ». Aucune réelle suite n'a été donnée à ces événements pour autant, comme c'est souvent le cas. Les violences policières, lorsqu'elles ont lieu, semblent donc impliquer souvent l'utilisation

délibérée et répétée de propos gayphobes pour humilier et intimider la personne interpellée ou placée en garde à vue dans le but d'instaurer une domination, en écho à tous les stéréotypes et à l'imaginaire négatifs fortement associés à l'homosexualité masculine chez ces personnes.

De ce fait, la gayphobie est de loin la forme de LGBTIphobie la plus répandue et la plus visible, comme en témoigne la proportion très élevée d'hommes cisgenres parmi les victimes dans les témoignages : 70 % environ soit davantage que dans l'ensemble des témoignages reçus par SOS homophobie en 2021. Il n'en demeure pas moins que les autres LGBTIphobies sont tout à fait présentes, comme le rappelle le cas de Noémie, une appelante intersexe qui voit les policiers s'esclaffer entre eux en découvrant la mention de sexe masculin sur sa carte d'identité. Par ailleurs, quelle que soit l'identité de genre ou l'orientation sexuelle visée, l'effet de groupe semble être un facteur important dans le recours à des méthodes ou des comportements LGBTIphobes. C'est ce que montre très clairement la proportion des cas où c'est un groupe d'agent·es des forces de l'ordre qui agresse : un peu plus de la moitié de nos témoignages pour cette section, alors que ce chiffre n'est que de 30 % envi-



Agression homophobe par des policiers lors d'une interpellation, le lundi 22 février 2021 dans le XVIII^e arrondissement de Paris.



ron pour l'ensemble des témoignages reçus en 2021. C'est également ce qui transparaît à la lecture de l'ouvrage *Flic*, paru en 2020, de Valentin Gendrot, journaliste infiltré dans un commissariat parisien, qui relate divers faits dont une atmosphère largement homophobe en insistant notamment sur cet esprit de corps qui caractérise la police.

POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC

C'est en grande partie le manque de formation des personnels de police et de justice sur ces questions qui semble être aujourd'hui la racine du problème. La mise en place récente d'officier·ères de liaison LGBT constitue une avancée de taille, mais le dispositif demeure à ce stade insuffisant et le nombre d'agent·es à ce poste se compte encore sur les doigts d'une main, alors que l'initiative remonte à 2019. Même si les premiers retours sur l'expérimentation dans quelques grandes villes sont positifs, l'association FLAG! estime qu'il faudrait un maillage plus important avec une trentaine d'officier·ères de liaison sur le territoire, un renforcement de leur formation et une plus grande transparence quant à leur nomination. De plus, l'allongement de la durée de formation des gardiens de la paix à un an, annoncé par le ministère de l'Intérieur en 2021, est également une bonne nouvelle, mais elle doit intégrer une plus grande place à la montée en compétences sur les questions de discriminations. La politique de sensibilisation et de formation doit être élargie dans toutes les institutions, telles que la gendarmerie qui couvre une grande partie du territoire français, mais pas seulement. C'est ce dont témoigne Pascal, un appelant gay qui met en exergue le progrès et le travail remarquables effectués par certains policier·ères ainsi que le rôle majeur de l'association FLAG!, tout en soulignant le chemin qu'il reste à parcourir selon lui pour la magistrature.

Au-delà des enjeux de formation, ce sont ceux des moyens accordés par l'État et de l'équité entre les territoires qui apparaissent comme cruciaux pour ne pas accentuer les inégalités entre ceux-ci, entre les personnes

résidant dans les grandes métropoles et celles vivant dans des régions plus isolées ou des quartiers difficiles. Cette nécessité transparaît à travers plusieurs témoignages recueillis en 2021, où les appelant·es partagent leur envie de rejoindre la capitale ou soulignent à quel point leur situation géographique, leur isolement, leur moindre accès à l'information et à la connaissance de leurs droits, ainsi que la plus maigre présence de l'État accentuent leur désarmement. Il reste indispensable que les agent·es de police et de gendarmerie fassent ainsi preuve de plus de pédagogie et de transparence lorsqu'ils accueillent les victimes, afin que ces dernières aient connaissance de leurs droits à être assisté·es d'un·e avocat·e ou à ne pas accepter une confrontation avec leurs agresseur·ses par exemple. ▲

**« VOUS N'AVEZ
QU'À DÉMÉNAGER! »**

TÉMOIGNAGES

Policieère municipale à la retraite, **Monique** est verbalisée violemment par un policier au comportement ouvertement homophobe en raison d'un stationnement « en warning » devant une banque. Visiblement reconnue par l'agent, au fait de son ancien métier, elle le voit se montrer soudainement agressif lorsqu'elle fait mention de sa femme qu'elle attendait. Il procède ensuite à un contrôle plus approfondi de ses documents et lui demande de souffler dans un éthylotest. Tout en lui assénant des phrases aussi violentes que : « Vous n'êtes pas un exemple pour le métier. » Choquée par ce contrôle pour le moins scandaleux, et encore très affectée, elle conteste cette contravention et ressent une profonde injustice.

Venu déposer une plainte au commissariat à la suite d'agressions sexuelles multiples lors d'un examen médical, **Adrien** fait face à des questions largement déplacées de la part du policier chargé de la recueillir. Ce dernier lui demande notamment son orientation sexuelle, si le médecin en avait connaissance ou si le médecin aurait pu la deviner ! Adrien souhaite, à l'issue de cette démarche, contester la version écrite et procéder à un nouveau dépôt de plainte.

Pierre, homme hétérosexuel de 52 ans souffrant de dépression, nous contacte à l'issue d'une garde à vue abusive au cours de laquelle il a subi des propos homophobes. Témoin d'un contrôle de police brutal au pied de son domicile, il prend la décision de filmer la scène avant de se voir sommé de présenter ses documents d'identité. Ne les ayant pas à sa disposition immédiate, il est violemment immobilisé, puis emmené au commissariat. Au cours du trajet dans le fourgon, ses protestations sont notamment suivies d'injonctions telles que : « Tu vas fermer ta gueule, petit pédé. » Fortement

marqué par cet épisode, il est déterminé à les dénoncer et à ne pas rester sans réponse de la part des autorités publiques.

Jeanne est une femme transgenre et nous contacte pour nous faire part du mégenrage répété commis par l'avocate censée assurer sa défense dans le cadre d'une affaire d'agression verbale, dont le caractère transphobe n'a pas été pris en compte. Dès leur premier entretien, l'avocate l'appelle « Monsieur » à plusieurs reprises malgré les différents rappels de Jeanne, qui a effectué son changement d'état civil et est en possession des récépissés mais encore en attente des documents officiels. Face à ce mur du mépris, elle éprouve le profond besoin de voir l'aide juridictionnelle lui mandater un·e autre avocat·e, voire d'assurer sa propre défense. Mais elle est confrontée au refus du tribunal dans la mesure où l'avocate mandatée travaille déjà sur son dossier.

Michel joint la ligne d'écoute à la suite d'un dépôt de plainte pour injure homophobe. Même si le policier accepte a priori d'enregistrer la plainte, il ne perçoit pas le caractère homophobe de l'agression et lui demande tout de même : « En quoi "enculé" est-elle une insulte homophobe ? » Michel est incrédule et déboussolé. Son interlocuteur rabâche qu'il s'agit d'une insulte tout à fait banale, d'une insulte comme une autre, qu'elle est même à la mode ces derniers temps... De quoi forger chez Michel l'intime conviction que le policier est lui-même homophobe. Mais surtout qu'il est à nouveau victime.

Camille nous appelle à plusieurs reprises au cours de l'année. Transgenre non binaire résidant dans le sud de la France, iel subit un harcèlement et des agressions verbales quasi quotidiennes dans l'espace public à de multiples endroits : aussi bien dans la grande surface où iel travaille que sur le chemin de son domicile, près de la gare de sa commune, où iel subit les brimades de jeunes. Malgré ses tentatives, la police refuse toujours de prendre ses plaintes, prétextant

qu'il n'a pas subi d'agression physique, en minimisant les faits et affirmant « qu'il ne s'agit que de cela ». Elle lui conseille même de déménager ! Ses demandes d'aide et ses mains courantes restent également sans réponse. Pourtant, un jour, une filature a lieu et les agent·es de police arrivant sur les lieux aperçoivent l'intrus, saisissant toute la menace qui pesait sur Camille. La main courante déposée à l'issue de cet événement n'aboutit cependant à rien de tangible. Mais ce qui rebute aussi Camille, au-delà de la minoration et de l'inaction à laquelle iel fait face, c'est la peur de devoir confronter un jour ses agresseur·ses.

Harcelé pendant plusieurs années par une ancienne camarade de lycée avant de quitter sa ville natale de l'Oise, **Enzo**, jeune homme gay de 27 ans, a dû retourner s'installer chez ses parents récemment. Le harcèlement a alors repris de la part de l'ex-camarade et de ses ami·es sous la forme d'injures gayphobes et d'imitations moqueuses, de façon régulière et dans divers endroits de la ville. D'où sa décision d'aller porter plainte. Mais, une fois au commissariat, il fait face à un policier qui accepte seulement de prendre une main courante, tient des propos homophobes et prodigue des conseils malveillants, en invi-

tant par exemple Enzo à menacer la mère de sa principale agresseuse !

Charles est un homme gay proche de la retraite, résidant en banlieue parisienne avec son conjoint. Insultés quotidiennement dans la rue, ils souhaitent à tout prix quitter leur commune pour rejoindre un autre logement social dans un environnement moins hostile, comme Paris, mais leur demande n'a toujours pas abouti. Gagnés par la peur que « ça devienne des coups », et traumatisés par l'assassinat d'une connaissance, ils ont multiplié les stratégies pour se sentir plus en sécurité mais la gayphobie dont ils sont victimes rend leur vie infernale. Charles a également déjà porté plainte, mais malgré l'apparente empathie du policier, le principal conseil consistait à « partir au plus vite car [ils n'y sont] pas appréciés ». Il ignorait par ailleurs l'existence de référents LGBT dans les commissariats et la possibilité de porter plainte dans une autre ville que la sienne, informations qui l'ont soulagé. ▲

LE COVID ENTRAÎNE UNE BAISSÉ EN TROMPE-L'ŒIL DES ACTES ANTI-LGBTI

En mai 2021, le ministère de l'Intérieur annonçait une baisse de 15 % des actes anti-LGBTI en France entre 2019 et 2020. Ceci après des années de hausses consécutives importantes (+33 % en 2018, puis +36 % en 2019). Mais alors qu'aucune tentative d'explication n'était fournie, et au regard de nos analyses de l'époque, cette annonce est à prendre avec la plus grande précaution. Ce sont là des chiffres en trompe-l'œil, puisqu'ils reposent sur les plaintes et qu'ils s'inscrivent sur une

période marquée par les restrictions sanitaires. D'autre part, et les témoignages de ce chapitre le montrent, quid de la prise en compte des refus de plaintes, minoration, voire violences perpétrées par les forces de l'ordre dans les chiffres du ministère de l'Intérieur ? Les données de 2021, attendues courant 2022, devraient donc être analysées aussi avec prudence. De plus, le taux de plainte pour injure homophobe est estimé à 5 % environ (selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, sur la période 2012-2018) : cela signifie que l'écrasante majorité des injures homophobes ne font l'objet d'aucune forme de processus juridique. ▲

LA PAROLE À...

BENJAMIN PITCHO ET MILA PETKOVA

Avocat et avocate spécialisées sur les questions relatives aux personnes intersexes.

Quelles sont les principales affaires en lien avec les personnes intersexes sur lesquelles vous êtes intervenu-es au sein de votre cabinet ?

Il existe trois axes principaux pour nos actions, à la demande des personnes concernées elles-mêmes. Le premier concerne la lutte contre les mutilations qui sont pratiquées. Les opérations d'assignation sexuée, accompagnées de traitements hormonaux, ont été déclarées illicites par le Conseil d'État dans son rapport de préparation des lois bioéthiques. Elles continuent pourtant à être pratiquées en France, et nous intervenons donc pour faire valoir les droits des victimes.

Les personnes intersexes sont en outre victimes de nombreuses discriminations au quotidien, qui paraissent banales mais sont inacceptables en raison de leur ampleur et leur fréquence. Cela va du refus de prise en charge en passant par l'imputation d'infraction pénale ou l'accès aux prestations sociales. Enfin, il nous arrive d'agir contre des institutions lorsque, par exemple, elles édictent des protocoles de soins qui sont contraires aux droits des personnes concernées.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontées les personnes intersexes dans la défense de leurs droits ?

De très nombreuses personnes intersexes font face à des refus de communication de leur dossier médical et/ou de prétendues disparitions de leurs dossiers. Le temps de construire la volonté d'agir, dans un parcours personnel, peut aussi conduire à dépasser les délais de prescription. Enfin, le renoncement aux droits s'observe souvent pour les discriminations quotidiennes tant elles finissent par épuiser l'énergie, le temps et les moyens des personnes.

Que doivent faire les pouvoirs publics auprès des agent-es de police, de gendarmerie ou des professionnel-les de justice à ce sujet ?

La formation de tous les acteur-rices de la chaîne pénale, du monde sanitaire, de l'éducation est absolument indispensable. Il faut rappeler que l'intersexuation n'est nullement pathologique. C'est le regard social et les agissements de chacun qui, hélas, rendent cette identité prétendument problématique. La formation et le changement de perception devraient améliorer cette situation.

Observez-vous une évolution positive ces dernières années pour les personnes intersexes d'un point de vue juridique ?

Il est difficile de parler d'évolution positive lorsque des enfants continuent à subir ces mutilations, dans des hôpitaux publics, financés par la Sécurité sociale, d'une part, et lorsque des adultes ayant subi ces mutilations ne bénéficient d'aucune assistance ou reconnaissance de l'État, d'autre part. Les droits des personnes intersexes émergent dans le débat public, notamment grâce à l'activité des associations de personnes concernées. Il faut saluer leur énergie et leurs compétences, qui contrastent assez honteusement avec l'inaction des acteurs publics sur ce sujet.

Quelles évolutions attendez-vous de la loi ?

La loi bioéthique est à peine votée et il est déjà temps de constater ses insuffisances. Si elle a bien reconnu l'existence de « variations du développement génital », elle n'en tire pas les conséquences nécessaires pour l'amélioration de la prise en charge sociale et la dépathologisation de l'intersexuation. Au contraire, elle a renforcé le rôle de l'hôpital en favorisant l'adressage vers des centres de référence, pourtant réputés pour leur tendance interventionniste davantage que pour le respect des droits des personnes intersexes. ▲

POLITIQUE

UN COMBAT PERPÉTUEL

Pour l'année 2021, 19 cas de LGBTIphobies (soit 1 % de l'ensemble des cas recensés) sont à noter en ce qui concerne le domaine de la politique. Une partie des témoignages provient des expressions politiques homophobes issues de personnalités usées à l'exercice, à l'image de Christine Boutin, qui persiste à amalgamer homosexualité et pédocriminalité. Une autre partie concerne la situation que vivent des individus confrontés aux déclarations ouvertement homophobes du maire de leur commune.

PROJET DE LOI BIOÉTHIQUE : L'ACCOUCHEMENT DANS LA DOULEUR DE LA PMA

En 2021, l'adoption du projet de loi bioéthique au Parlement a finalement ouvert la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Cette victoire des droits LGBTI a néanmoins un terrible goût amer tant la montagne a accouché d'une souris.

Dix années se sont écoulées depuis que François Hollande a annoncé l'extension de ce droit aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Entre-temps, des milliers de femmes ont perdu leur droit de recourir à la PMA, les affres du temps leur ayant fait dépasser l'âge limite fixé par décret. En instaurant un nouveau régime de filiation dérogatoire pour les enfants nés de PMA au sein d'un couple de femmes, cette loi entérine l'idée selon laquelle les familles homoparentales sont « particulières » et ne peuvent pas être traitées comme les autres. Pire, les discussions du projet de loi n'ont pas donné lieu à une vraie inclusion des personnes trans. La conservation et la libre utilisation des gamètes, sécurisant la capacité à procréer, n'ont pas été retenues pour ces dernières. De même, les hommes trans ayant fait leur changement de sexe à l'état civil et en capacité de porter un enfant ne pourront pas bénéficier de la PMA. Autant de rendez-vous manqués pour l'égalité.

Les débats autour de ce texte pendant toutes ces années ont aussi été le théâtre de propos odieux et violents, qu'ils soient sexistes ou LGBTIphobes, de la part de député-es et sénateur-rices. Par ailleurs, l'utilisation de

la procédure ordinaire au Parlement pour ce texte, quand tous les autres ont bénéficié de la procédure accélérée, a laissé la porte ouverte au déchaînement des attaques indignes d'associations comme Alliance VITA. Pendant des mois, ces dernières ont profité de cette brèche béante pour harceler les parlementaires, parasiter le débat public et raviver les douloureux souvenirs des débats sur le mariage pour tous-tes en 2013, et ceux ayant abouti au pacs dans les années 1990. Les miasmes de ces soi-disant défenseur-ses de « l'intérêt supérieur de l'enfant » ont grandement affecté les personnes désireuses de fonder leur famille sans que soient remises en cause leur orientation sexuelle, leur situation maritale ou leur identité de genre.

NOUVELLE LIBÉRATION DE LA PAROLE LGBTIPHOBIE

La campagne présidentielle a toujours représenté un moment fort pour les droits des personnes LGBTI, que ce soit dans la revendication de ces droits ou leur remise en cause par les forces rétrogrades de ce pays. L'année 2021 n'a pas dérogré à cette règle. Elle a vu renaître les discours opposés à la prétendue « idéologie LGBT », réutilisant le climat tendu né des différentes lois votées en faveur des droits LGBTI afin de servir des volontés présidentielles. Un candidat à l'élection d'avril 2022 s'est distingué dans ce domaine. Éric Zemmour a attaqué frontalement et régulièrement les activités des associations de lutte contre les LGBTIphobies dans les écoles. Des milliers de bénévoles défendent

chaque année les minorités sexuelles et expliquent ce que sont l'acceptation de soi et la différence pour des esprits en formation (voir chapitre Milieu scolaire, enseignement supérieur). Les déclarations du candidat d'extrême droite font écho à des mouvements à l'œuvre dans d'autres pays européens. En mars 2021, le secrétaire d'État français aux Affaires européennes, Clément Beaune, avait été empêché de se rendre dans une des communes « sans LGBT » polonaises.

Cette violence s'exprime à l'envi dans les correspondances et messages que reçoit le personnel politique. Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement, a, par exemple, porté plainte début 2021 après avoir reçu une lettre homophobe et antisémite. C'est également le cas d'Emmanuelle Pierre-Marie, maire du XII^e arrondissement de Paris, qui a tenu à partager l'un des nombreux messages qu'elle recevait pour le simple fait de porter une voix féministe et en tant que lesbienne dans la vie politique.

Cette violence LGBTIphobe se ressent, voire se subit, aussi dans les communes. SOS homophobie a par exemple été appelée par un couple gay ardéchois qui subit violences physiques et verbales de la part de ses voisins. Alerté une première fois, le maire a renvoyé le couple vers la gendarmerie. Constatant l'inaction des autorités, le couple a relancé le maire de la commune qui leur a demandé d'arrêter, car « cela risquait de poser des problèmes dans la commune ». SOS homophobie a conseillé ce couple pour qu'il puisse pleinement faire valoir son droit à porter plainte.

THÉRAPIES DE CONVERSION : « L'ARSENAL LÉGISLATIF » TRANSFORMÉ EN VRAIE LOI

L'expression « thérapie de conversion » renvoie à un ensemble de pratiques prétendant corriger l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne LGBTI. Ces « thérapies » se basent sur le postulat que l'homosexualité et la transidentité

sont des maladies qu'il conviendrait de guérir, alors qu'elles ne reposent sur aucun fondement médical ou thérapeutique. Généralement à destination d'un public jeune, ces pratiques ont des effets dramatiques et durables sur la santé physique et mentale des personnes qui les subissent : dépression, isolement, suicide.

Jusqu'ici, les thérapies de conversion pouvaient faire l'objet d'attaques en justice via des motifs indirects (harcèlement sexuel ou moral, séquestration, escroquerie, abus de faiblesse, etc.). Le gouvernement n'avait pas jugé bon de légiférer sur le sujet et avait émis une circulaire à l'attention des magistrats pour rappeler les pratiques visées et les instruments juridiques pour y répondre, en fonction des cas concernés.

En mars 2021, après un premier travail initié dès 2019, la députée Laurence Vanceunebrock a déposé une proposition de loi visant à interdire formellement et à pénaliser les thérapies de conversion en France. Cette proposition a été inscrite à l'ordre du jour du Parlement et est arrivée au bout de la procédure : depuis le 1^{er} février 2022, il existe désormais une infraction spécifique qui punit de deux à trois ans d'emprisonnement et 30 000 à 45 000 euros d'amende la pratique d'une thérapie de conversion, ayant « pour effet une altération de [la] santé physique ou mentale » de la victime. Ce délit est aggravé lorsque la victime est mineure.

Le texte, qui nomme clairement ce délit, est une victoire pour les victimes, qui pourront officiellement faire reconnaître leur statut et rencontreront moins de difficultés dans le dépôt de plainte et lors de la procédure judiciaire. Il a, sans surprise, été combattu par des organisations comme La Manif pour tous qui, dans un communiqué de presse du 14 décembre, a notamment fait passer les adolescentes en quête d'identité pour des victimes de « la propagande croissante de la transidentité sur les réseaux sociaux et les plateformes de streaming ». Elle défend également que l'accompagnement des

« LES MÂLES NE VONT PAS SE BOUSCULER AU PORTILLON POUR VOUS TRINGLER »

parents serait criminalisé par la loi sur l'interdiction des thérapies de conversion. La ministre Élisabeth Moreno, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a tenu à rappeler devant l'Assemblée nationale que le travail ou les aides apportées par la famille, les ami-es, les médecins, les représentant-es de culte ou les associations sont essentielles et doivent perdurer.

Celle-ci a également déclaré qu'« à aucun moment il ne faut laisser penser qu'il y aurait une quelconque pathologie nécessitant une pseudo guérison. Car non, [...] il n'y a rien à guérir¹ ». ▲

1. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/discours-delisabeth-moreno-proposition-de-loi-interdisant-les-pratiques-visant-a-modifier-lorientation-sexuelle-ou-lidentite-de-genre-dune-personne/>.

LA SOUS-REPRÉSENTATION DES PERSONNES LGBTI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'année 2017 a représenté un renouvellement profond de l'Assemblée nationale à l'échelle politique. Cela n'a que peu été le cas pour la représentation des personnes LGBTI. Dans un article daté de la précédente élection, Libération avait dressé le bilan de cette sous-représentation¹. Avec l'élection ou la réélection de cinq député-es ouvertement gays à ce moment-là, l'Assemblée nationale faisait deux fois mieux que sous la précédente législature, mais cela ne représentait que 0,8 % de la représentation nationale... Le quinquennat a vu certains coming out depuis, comme

celui de Raphaël Gérard, de Maxime Minot, de Laurence Vanceunebrock, ou encore de Matthieu Orphelin. À l'écrasante majorité, ce sont surtout des hommes gays qui sont sortis du placard médiatiquement. L'invisibilisation des LGBTI reste la règle dominante en politique en France.

Les législatives à venir risquent malheureusement de ne pas modifier cet état de fait. Si les investitures accordées par les partis politiques reconduisent le personnel législatif actuel, alors la pleine représentation des LGBTI dans la chambre basse attendra encore au moins cinq ans de plus. ▲

1. https://www.liberation.fr/politiques/2017/06/19/legislatives-un-parlement-un-poil-plus-gay_1577640/.

LA PAROLE À...

LAURENCE VANCEUNEBROCK

Députée LaREM de l'Allier.

« On veut juste les mêmes droits, c'est tout. »

Laurence Vanceunebrock, deuxième députée ouvertement lesbienne de l'histoire de l'Assemblée nationale, est à l'origine de la proposition de loi condamnant pénalement les thérapies de conversion. La députée raconte son coming out public, arrivé par hasard en 2017 lors d'une réunion : « C'est un journaliste dans la salle qui m'a fait remarquer que je parlais ouvertement du fait d'être à la tête d'une famille homoparentale et qui m'a demandé s'il pouvait en parler. » Malgré cette forme de normalité, la députée décrit une soif de visibilité de ses compatriotes : « Quand je mets des photos de moi et ma compagne sur Instagram, je vois bien que ça intéresse les gens. Alors qu'on ne fait rien qui sorte de l'ordinaire. Il y a un besoin de visibilité et d'identification pour les couples homosexuels. Je suis comme tout le monde, je fais ma vaisselle, mes courses, je participe à la vie de ma commune rurale... Comme une famille traditionnelle. »

Laurence Vanceunebrock est revenue sur la lesbophobie qu'elle a pu rencontrer lors de son parcours, après 25 ans dans la police nationale : « La lutte contre les discriminations a toujours été un petit combat. Aux railleries de mes collègues, je répondais en rappelant les règles. J'étais un peu l'enquiquineuse du groupe. Si chacun à notre manière, on arrivait à recadrer notre environnement, peut-être qu'il y aurait moins de LGBTIphobies. »

Cette situation est un peu différente depuis son entrée en politique en 2017 et à la chambre basse : « En politique, nous sommes sur des débats d'idées essentiellement, et il y en a eu sur les sujets LGBTI au Parlement. Mes adversaires politiques pouvaient néanmoins déborder quelquefois, notamment en dénigrant un prétendu "lobby LGBT". Je leur répondais que si le lobby existait réellement, on en serait déjà beaucoup plus loin sur le sujet. »

Elle remarque que plusieurs coming out ont eu lieu depuis 2017 : « Il y a eu un effet de groupe, et une forme de soulagement de voir qu'on pouvait être gay en politique, qui ont mené des personnalités politiques à sortir du placard. Quand on est un personnage public et qu'on a des causes à défendre, c'est important de ne pas se cacher et de montrer qu'on peut prétendre à la députation ou avoir sa place au gouvernement. »

Cette libération reste néanmoins minime et parcellaire : « Je pense qu'il y a eu une mutation dans les forces LGBTIphobes. Pendant longtemps, les gays et les lesbiennes ont été mis-es au ban de la société. À force de législations, les mentalités changent, mais il y a un vent contraire pour les personnes trans qui est flagrant et que l'on a ressenti sur les textes débattus au Parlement. En politique, il faudrait plus de visibilité pour les personnes trans, en plus de Marie Cau. Pour les familles trans, l'étude Myosotis montre bien qu'elles fonctionnent normalement. »

La députée conclut sur les LGBTIphobies en France : « On ne peut pas dire que dans notre société, ce soit facile de s'assumer. On a l'impression qu'elle cherche toujours un bouc émissaire sur lequel taper. Il ne faut jamais baisser la garde sur nos droits, que ce soit pour les LGBTI ou les combats des femmes par exemple, il faut que nous luttons collectivement pour les droits de tous et toutes. On ne veut pas empêcher les couples hétérosexuels de vivre librement, on veut juste les mêmes droits, c'est tout. » ▲

RELIGIONS

QUAND RELIGION NE RIME PAS AVEC INCLUSION

Cette année encore, le nombre de témoignages de LGBTIphobies sur fond de religion est peu nombreux : sept concernent principalement ce phénomène et 50 sont liés à d'autres problématiques, essentiellement la famille et le travail. On ne peut donc pas tirer de conclusions précises sur l'étendue exacte du phénomène ; ces récits sont néanmoins suffisants pour montrer la réalité du problème.

Les témoignages de LGBTIphobies à caractère religieux qui nous parviennent ont trois origines : les appels des victimes, les signalements de propos, d'actes LGBTIphobes reçus par mail et les informations rapportées par la presse et d'autres médias. L'origine religieuse des LGBTIphobies qui nous sont rapportées n'est pas toujours clairement expliquée, la victime ne faisant référence qu'à un contexte au sens large.

UNE AMBIANCE RELIGIEUSE PESANTE EN FAMILLE

Les faits signalés en 2021 se déroulent essentiellement dans le cadre familial. C'est le cas d'Axel. Il est en grande souffrance, et on peut même parler de détresse psychologique. Il a grandi dans une famille catholique et, lorsqu'il était enfant, a été battu par son père qui le « soupçonnait » d'être gay. Il rejette depuis toute forme de pratique religieuse et ses ami·es pratiquantes, montrant ainsi qu'Axel voit dans la religion l'origine de ses souffrances.

Il y a aussi Hamed, jeune maghrébin gay, surpris en compagnie d'un homme par ses parents « très pratiquants ». Ces derniers l'ont immédiatement mis dehors et il a dû prendre un appartement. Depuis, il culpabilise énormément et se demande s'il est normal.

D'autres témoignages sont en revanche plus explicites, mentionnant clairement les interdits religieux. C'est par exemple le cas de Théo. Sa mère a divorcé de son mari,

qui est gay, après le coming out de ce dernier. Le père a la garde de Théo et de leurs autres enfants certains week-ends. Tout se passe très bien entre eux et son compagnon. Cependant, quand il est chez sa mère, Théo entend des propos homophobes de sa part. Elle évoque les interdits religieux – « deux hommes ensemble, ça ne se fait pas » – et reproche à l'un des fils une allure qu'elle trouve trop efféminée.

Julie, elle, pense que son assistante familiale a perçu son orientation sexuelle. De fait, cette dernière tient devant elle des propos LGBTIphobes sans la viser directement mais avec l'intention mal dissimulée de la blesser, lançant par exemple que les personnes LGBTI « devraient se cacher, ce n'est pas bien dans la religion, et [qu'elles] seront punies par Dieu ».

« DIEU EST AMOUR » VS LA « PUNITION DIVINE »

Cette notion de punition divine, souvent accompagnée de l'injonction de changer, est assez régulièrement reprise au sein des familles très pratiquantes, parmi lesquelles

on retrouve aussi des témoins de Jéhovah. C'est le cas chez Léo, dont la famille et les sœurs sont « particulièrement viru-

lentes ». Elles lui disent que l'homosexualité est « contre-nature », qu'il doit « changer » sous peine de subir cette fameuse « punition divine ». La situation tourne à l'horreur pour Sarah, qui vit avec sa mère et son beau-père, adeptes des pratiques du même mouvement. Après avoir fait son coming out, Sarah se

**« L'HOMOSEXUALITÉ
EST UN PÉCHÉ »**

retrouve enfermée dans sa chambre, privée de nourriture, subissant une sorte de carême pour lui purifier l'esprit. Sa famille envisage même des séances d'exorcisme. On le voit, les thérapies de conversion ne sont jamais bien loin (voir chapitre Politique).

Mais la famille n'est pas le seul cadre où la religion s'entremêle aux LGBTIphobies. Le lieu de travail est aussi une zone où les confessions de chacune

jouent dans les relations entre collègues, comme pour Hugo, qui se fait régulièrement insulter parce qu'il est gay : « Les pédés, c'est haram, il faut les tuer. » Et, alors qu'il dénonce ces propos, Hugo se retrouve face à un patron qui minimise ces situations. Heureusement, il a le courage d'aller porter plainte.

Et bien sûr, passées les portes du foyer ou du bureau, il y a les potentielles agressions dans la rue (voir chapitre Lieux publics). Souvent, les connotations religieuses tiennent dans les injonctions que les personnes subissent alors qu'elles ne font que passer devant les agresseur-ses. Par exemple, Camille se fait traiter de « fils de pute » par un groupe de personnes qui lui ordonnent de dégager parce que « c'est ramadan ». Ces discriminations s'élargissent même à des bâtiments religieux. Un signalement reçu par notre pôle Courriel pointe un pictogramme sur la cathédrale d'Albi obligeant les visiteur-ses « à se conformer à la norme des couples hétérosexuels » pour entrer dans l'édifice.

RELIGION ET LGBTIPHOBIES DANS LES MÉDIAS : ÇA CONTINUE

Comme en 2020, les propos LGBTIphobes sur fond de religion continuent à fleurir sur Internet, dans la presse, dans le domaine de l'édition, ou parfois dans les lieux publics sous forme d'affiches, d'inscriptions. Certains condamnent l'homosexualité, appellent à la discrimination, à la violence, et même au meurtre. Si l'on peut se féliciter qu'une poignée de tweets ou autres ait été effacée, force est de constater que c'est loin d'être systématique (voir chapitre Haine en ligne) !

En voici quelques exemples :

- un tweet affirmant qu'une personne musulmane ne peut pas être amie avec des homosexuel-les ;
- un blog de la fachosphère dénonçant une prétendue « christianophobie » de la part des militant-es LGBTI en faisant allusion à la chanson de l'humoriste Frédéric Fromet : « Jésus est pédé » ;

**« ILS ET ELLES DEVRAIENT
SE CACHER, CE N'EST PAS
BIEN DANS LA RELIGION »**

- un livre, *La Voix du musulman*, vendu sur Internet et appelant au meurtre des homosexuel-les ;
- une tribune signée Guil-

laume Cuchet, parue dans le journal *La Croix*, suite au rapport de la Ciasé¹, faisant un amalgame entre homosexualité et pédocriminalité dans l'Église ;

- un communiqué publié par l'Alliance évangélique européenne pour défendre la députée finlandaise Päivi Räsänen, accusée d'incitation à la haine envers les LGBTI, en s'appuyant sur des passages de la Bible.

PAS DE MIRACLE DU CÔTÉ DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Les positions des instances et des différentes communautés religieuses sont dans la continuité des années précédentes. Il y a néanmoins un fait marquant : les témoignages reçus concernent très souvent les LGBTIphobies en lien avec les témoins de Jéhovah ou la mouvance évangélique (courant chrétien fondamentaliste). Leur position ne varie guère : les personnes LGBTI sont damnées sauf s'ils et elles « changent, guérissent ». Et cette exigence d'une pseudo guérison semble faire écho chez certain-es catholiques comme l'ont montré les exemples cités. Quant à la position des institutions de l'Église catholique, elle ne varie pas : oui à l'accueil fraternel des LGBTI, mais non à l'homosexualité. On note néanmoins, comme l'an dernier, des prises de position qui semblent indiquer une ouverture de la part du pape, mais cela reste toujours très ambigu. C'est ainsi qu'il s'est déclaré

¹. Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église.

favorable à une « sécurisation des couples de même sexe » sans jamais parler de « mariage » religieux ou même civil.

Pour terminer ce tour d'horizon sur les religions et les LGBTIphobies avec une note d'espoir, citons un fait très important : la France a enfin adopté définitivement la loi interdisant les thérapies

de conversion. De lourdes sanctions sont prévues en cas de non-respect : deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros pour les instigateur·rices, et trois ans de prison et 40 000 euros lorsque ces dernier·ères ont autorité sur la victime ou que celle-ci est mineure (voir chapitre Politique). ▲

TÉMOIGNAGES

Les parents de **Louis** appartiennent à la bourgeoisie aisée de tradition catholique. Il les dit « très ouverts », sauf concernant l'homosexualité. Il s'est rendu compte que le sujet était tabou à la maison, et encore plus en société. Ayant pris conscience de son orientation sexuelle, il est très inquiet et voudrait se confier à un adulte, mais n'ose pas le faire dans le cadre scolaire car il est élève d'un établissement catholique. Il pense néanmoins qu'il y a des personnes de ce lycée qui ont compris, mais il ne veut pas parler. Louis est manifestement en grande détresse, pris entre le besoin de se confier et la peur d'être outé.

Kévin vient de prendre conscience qu'il est gay. Mais il craint d'avoir de gros problèmes avec sa famille, « très croyante ». Les parents font référence à la Bible et considèrent que l'homosexualité est un péché très grave, que les personnes concernées sont condamnées par Dieu. Kévin connaît très bien le passage de la Bible qui définit l'homosexualité masculine comme une « abomination ». Le sujet revient très souvent dans les conversations de la famille. Kévin culpabilise énormément, il se demande pourquoi il est gay, il aurait aimé être hétéro. Tout cela devient obsessionnel.

C'est une personne proche de **Karim**, jeune musulman gay, qui témoigne. Le jeune homme a un ami. Ses parents ont découvert récemment son orientation sexuelle. Sa mère l'empêcherait de sortir et voudrait l'emmener voir un psychologue pour « changer ». Son père, avec lequel il a peu de contacts – les parents sont séparés –, aurait proféré des menaces contre le compagnon, qui aurait porté plainte.

Emma travaille dans l'administration. Depuis quelque temps, elle était harcelée par l'une de ses collègues qui lui posait des questions insidieuses. Emma a fini par lui dire qu'elle était lesbienne. Sa collègue, membre des témoins de Jéhovah, a très mal réagi : « C'est diabolique, tu es une mauvaise chrétienne, tu es possédée par le Diable, c'est une condamnation à mort, un choix, tu dois changer, te marier ! » Emma est soulagée d'avoir parlé, mais très affectée par ces propos. Elle souhaite qu'ils soient signalés car, malgré une atmosphère bienveillante, il y a de l'homophobie dans son administration. ▲

**« LES PÉDÉS, C'EST
HARAM, IL FAUT
LES TUER »**

LA PAROLE À...

YAGINE DJEBELNOUAR

Président de Shams-France.

Shams-France, association française de défense des personnes LGBTQI issues du Maghreb et du Moyen-Orient vivant en France. Nous existons depuis 2016 et accompagnons ces personnes dans leur parcours d'acceptation de soi, participons à la réflexion et l'élaboration des différents projets et lois pour visibiliser les problématiques de notre public et réfléchir aux différentes solutions.

Nous avons mis en place des permanences individuelles pour accueillir les personnes en détresse, afin de les orienter au mieux et les mettre en confiance, ainsi que des groupes de parole pour permettre à chacune de partager les expériences sans jugement. Très souvent, leurs histoires et leur parcours sont similaires, ce qui rassure et met en confiance ces personnes en plein parcours de recherche et d'acceptation de soi.

Comme nous sommes la seule association en France qui accompagne les LGBTQI issues du Maghreb et du Moyen-Orient vivant en France, nous avons plusieurs chantiers en route. Nous organisons une semaine des fiertés avant la Marche des fiertés. C'est la première année où nous aurons un char pendant cet événement. Nous organisons une exposition autour de la question LGBTQI au Maghreb et au Moyen-Orient en collaboration avec la galerie d'art La LaLande et Mehryl Levisse, artiste et engagé dans les droits humains. L'exposition se déroulera à l'Institut du monde arabe en octobre 2022.

La non-acceptation de son orientation sexuelle et identité de genre engendre plusieurs problématiques et difficultés personnelles pour les personnes LGBTQI maghrébines et moyen-orientales. Nous avons identifié deux problèmes que je trouve important de souligner :

- la radicalisation religieuse des personnes LGBTQI¹. Les personnes LGBTQI maghrébines et moyen-orientales vivant en France se trouvent très souvent tiraillées entre leur

orientation sexuelle ou identité de genre qui font partie d'elles, et leurs foi et croyances, qui guident leur parcours de vie. Souvent, ce sont des personnes qui sont confrontées à des parents violents et un entourage homophobe, ce qui rend difficile le parcours d'acceptation de soi. Très souvent, ces personnes deviennent des proies faciles pour toutes formes de radicalisation et de radicalité. C'est pour cela que nous devons créer des ponts avec les institutions religieuses, pour essayer de les accompagner au mieux dans leur parcours d'acceptation de soi ;

- les prises de risques sexuelles et la communication autour des moyens de prévention qui ne sont pas adaptées à notre public, ce qui fait que la communauté LGBTQI maghrébine et moyen-orientale reste loin des systèmes de prévention de santé ou ne se sent pas concernée par les problématiques de VIH. Le discours qui en découle assez souvent est le suivant : « Le VIH, c'est pour les Français français et les Noirs. »

Depuis la création de Shams-France, nous avons élargi notre champ de travail et nos collaborations avec différentes associations, institutions nationales et internationales. Pour rejoindre notre association, une seule adresse : contact@shams-france.org. ▲

¹. Nous avons participé à une table ronde ministérielle en 2018 sur cet aspect, en collaboration avec la Dilcrah et le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

SANTÉ

UNE PIQÛRE DE RAPPEL DES LGBTIPHOBIES

Rejets, discriminations, insultes, sérophobie... En 2021, les manifestations des LGBTIphobies ne sont pas en reste dans le cadre d'une prise en charge médicale. Elles ont été rapportées dans 24 témoignages. Cette année est marquée par une prévalence des violences à l'encontre des personnes gays et trans. La majorité des victimes se situe dans la tranche d'âge comprise entre 35 et 50 ans. Les différents visages de ces actes révèlent un dialogue compliqué avec l'équipe soignante dont les manquements déontologiques ne facilitent pas un parcours médical bienveillant et inclusif.

LOI BIOÉTHIQUE : CONSÉCRATION IMPARFAITE DE LA PMA ET RENDEZ-VOUS MANQUÉ POUR LA PROTECTION DES INTERSEXES

Promesse politique tombée aux oubliettes, navettes parlementaires interminables, etc. Il aura fallu attendre la loi bioéthique du 4 août 2021 pour que l'accès à l'assistance médicale à la procréation soit entériné pour les couples de femmes (voir chapitre Politique). Les textes consacrent l'égalité des projets parentaux, affirmant expressément la non différence de traitement selon l'orientation sexuelle. Cette recherche d'égalité se prolonge dans la prise en charge par l'Assurance maladie du parcours médical. Pourtant, des difficultés subsistent malgré la publication des décrets d'application en septembre. Jade et son épouse se sont vu refuser la création de leur dossier pour la liste d'attente du don de gamètes. Le personnel médical leur a conseillé de se diriger vers l'Espagne, en soutenant que leur démarche était illégale. Des obstacles pratiques pourraient se poser, puisque la disponibilité des gamètes demeure faible, que la loi n'a pas autorisé le recours au don d'ovocytes entre conjointes, et que les délais d'attente risquent d'être allongés. Nous regrettons le rejet de plusieurs amendements destinés à autoriser la PMA aux personnes trans en cas de changement de la mention du sexe à l'état civil. Ainsi, un homme trans possédant un utérus et des ovocytes fonctionnels, mais ayant procédé à son changement d'état civil, ne pourra

accéder à la PMA. Le combat continue pour atteindre une égalité.

La loi bioéthique s'est aussi distinguée par son rendez-vous manqué quant à la protection des personnes présentant une variation du développement génital. Un article a été adopté, prévoyant une prise en charge dans un centre médical de référence, renforçant l'information et l'accompagnement des parents. Cependant, toute tentative d'interdire les interventions chirurgicales sur les nouveau-nés a été écartée. Sans consentement de l'enfant, ces opérations, n'ayant pas d'objectif thérapeutique, peuvent se révéler mutilantes et traumatisantes.

ÊTRE LGBTI : RIEN À GUÉRIR

L'OMS a rayé l'homosexualité de la liste des maladies mentales le 17 mai 1990. Pourtant, les témoignages révèlent que des discours pathologisant de l'homosexualité et de la transidentité demeurent parmi les personnels médicaux. Ils s'inscrivent dans une tradition académique dépassée, recherchant des causes à l'homosexualité dans une particularité anatomique ou un déséquilibre hormonal. La crise sanitaire a mis en exergue l'importance de la prise en charge de la santé mentale au même titre que la santé physique. Dans ce cadre, auprès d'un psychologue ou d'un psychiatre, les patients peuvent se heurter à des propos déplacés. Ainsi, pour Romain, la psychiatre lui prescrivant un traitement antidépresseur se permet de spéculer et de mentionner son orientation sexuelle

en la qualifiant de pathologie, alors qu'elle n'a pas été abordée au cours de la séance. Laura, quant à elle, découvre dans son dossier médical la mention « troubles d'identité sexuelle » apposée par un psychiatre insistant sur le fait qu'elle soit lesbienne.

LES DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES AFFECTANT LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DES LGBTI

Renoncement aux soins, rupture dans la délivrance d'un traitement de transition, refus de soin par un professionnel de santé sont les conséquences délétères que nous observons particulièrement chez les LGBTI dans leurs parcours de santé. À l'occasion de la Journée des fiertés 2021, Santé publique France¹ a dressé un panorama de l'impact des discriminations et violences sur la santé globale des personnes LGBTI. Les effets sont nombreux en termes de troubles psychologiques, de santé sexuelle dégradée et de consommation de substances psychoactives. Les discriminations engendrent aussi une difficulté de dialogue avec les professionnel·les de santé lorsque la mention de l'orientation sexuelle ou de genre est pertinente. Il est estimé que 49 % des lesbiennes et 40 % des gays n'ont jamais abordé leur orientation avec leur médecin. Des recommandations spécifiques sont pourtant émises dans le cadre des dépistages et de la vaccination des LGBTI. En discuter plus librement permet aussi d'éviter de se confronter à la présomption d'hétérosexualité.

Afin d'accéder à des soins de qualité sans risque de jugement, des associations comme Fransgenre, à qui nous donnons la parole ci-après, dressent une liste de personnels soignants identifiés comme sensibilisés aux problématiques de santé LGBTI+. Reste que ces sensibilisations et formations devraient être généralisées à toutes les personnes exerçant dans le secteur de la santé. ▲

1. « Ampleur et impact sur la santé des discriminations et violences vécues par les personnes lesbiennes, gays, bisexuel·les et trans (LGBT) en France. Un état des lieux à partir des données françaises. » Saint-Maurice : Santé publique France, 2021.

**« CES DEUX REJETS
DE L'INSTITUTION
MÉDICALE D'AFFILÉE
M'ONT POUR LE
MOINS SECOUÉ »**

TÉMOIGNAGES

DES REFUS DE SOINS INJUSTIFIÉS ET ILLÉGAUX

Camille, personne transgenre, se rend à la pharmacie afin de se voir délivrer son traitement hormonal sur ordonnance de son médecin. Le pharmacien refuse de lui donner le médicament en lui indiquant qu'il est « réservé aux femmes », mettant en danger la continuité de son traitement.

Valentin souhaite se faire dépister dans un établissement de santé à Montpellier. La médecin veut connaître son orientation sexuelle afin de recueillir des données statistiques. Valentin refuse, percevant cette demande comme une stigmatisation de son orientation. La médecin lui rétorque alors qu'elle ne fera pas le dépistage.

Corentin est un jeune homme transgenre âgé de 21 ans. Il rencontre des difficultés dans sa vie quotidienne causées par son état civil non modifié. Alors qu'il présente l'ordonnance pour ses traitements hormonaux, la pharmacienne lui demande s'il a un vagin devant les autres clients de l'officine. Corentin vit très mal cette situation, qu'il ressent comme humiliante.

DE L'INDÉLICATESSE AUX INSULTES

Victoria est une jeune femme bisexuelle ressentant le besoin de se confier à sa psychologue sur la récente acceptation de son identité sexuelle. Actuellement en couple avec un homme, elle mentionne le fait qu'elle se sent attirée par une femme, ce dont elle a déjà discuté avec son conjoint. La psychologue l'arrête net dans l'échange, sans lui

laisser le temps de s'expliquer. Elle la fait culpabiliser de ses désirs, faisant perdre confiance à Victoria qui sort blessée et perdue de sa séance. Depuis cette expérience difficile, Victoria a du mal à se confier de nouveau à un-e professionnel-le de santé et n'ose pas s'exprimer librement sur sa bisexualité.

Julien se rend aux urgences après avoir saigné lors d'un rapport sexuel avec son fiancé. Après avoir raconté sa mésaventure, son compagnon remarque qu'ils font l'objet de regards appuyés et de rires de la part du personnel. Examiné par le médecin, ce dernier lui demande de « baisser son froc ». Il ne désinfecte pas la plaie, ne lui applique pas de bandage, et lui donne seulement une ordonnance. Julien se sent très humilié par ces moqueries et regards incessants.

Pierre souhaite acheter une maison avec son conjoint à Toulouse. Au cours de la visite médicale nécessaire à l'obtention de son prêt, le médecin insiste à de nombreuses reprises afin de savoir s'il a des enfants. Pierre précise qu'il est gay. Le médecin lui prescrit alors de nombreux examens médicaux, dont le dépistage du VIH. Le patient ressent une ambiance pesante tout au long du rendez-vous, le médecin le laissant attendre plus de temps que nécessaire en sous-vêtement. Pierre présente même une tension élevée au cours de l'examen, conséquence du mal-être lors de cet entretien.

Andrei est un jeune homme réalisant des analyses d'IST afin que son médecin généraliste puisse lui prescrire la PrEP et la vaccination contre l'hépatite B. Le médecin lui explique que, bien qu'il soit autorisé à lui prescrire ce traitement préventif, il ne souhaite pas le faire, et le redirige vers les urgences. Sur place, Andrei est pris en charge par un infirmier qui lui répond qu'il en a marre de « tous ces gays qui font des conneries », et qu'il lui fait perdre son temps. Andrei explique qu'il suit les recomman-

**« VOUS ALLEZ FAIRE
PEUR AUX PATIENTS »**

Gauthier, âgé de 62 ans, vit dans l'est de la France. Il contacte la ligne d'écoute de l'association afin de recueillir un avis, indiquant qu'il a été « victime de quelque chose » au cours de son rendez-vous de vaccination contre le Covid. Après une mauvaise réaction à la première dose, il passe un entretien supplémentaire avec un médecin pour l'administration de la seconde dose. Ce dernier lui demande s'il est enceint. Face à l'incompréhension du patient, le médecin s'exclame : « Ah vous savez, de nos jours ! », et explique qu'il pose cette question à tout le monde. Au regard de son âge, Gauthier se questionne sur le caractère homophobe ou transphobe de cette question, qui apparaît peu pertinente. Il se sent attaqué sur son genre. Le médecin demande à l'interne d'utiliser des gants pour le vacciner, après avoir constaté que Gauthier est sous traitement contre le VIH. À la fin du parcours vaccinal, il se

voit refuser l'obtention de son QR Code de vaccination. Insistant, il obtient finalement son justificatif et recueille ainsi le nom du médecin l'ayant reçu. Gauthier ressent un préjudice moral consécutif à sa prise en charge et entreprend des démarches auprès de l'Agence régionale de santé et de l'Ordre des médecins. Il se sent bousculé par les réflexions et l'accueil du corps médical. Il se demande s'il doit porter plainte, il souhaiterait que le médecin soit rappelé à la déontologie et à la loi. Gauthier se questionne sur sa légitimité à se considérer comme une victime. L'écouter lui réaffirme donc son statut de victime et le redirige vers la commission Soutien juridique de l'association. L'écouter lui parle de l'association FLAG!, qui pourra lui indiquer des interlocuteur·rices pour déposer plainte sans risque pour les personnes LGBTI. Gauthier nous remercie de notre écoute. ▲

datations de son médecin et qu'il n'a pas à s'étendre sur sa vie sexuelle, ni à recevoir de jugements. L'infirmier lui rétorque qu'il n'a jamais ce type de problème avec les hétérosexuels, qualifiant les homosexuels de nymphomanes pratiquant tous des orgies. Andrei est particulièrement touché par ces propos intrusifs et humiliants.

Patrick travaille dans un collège en Auvergne-Rhône-Alpes et prend rendez-vous chez le médecin en raison d'un mal-être à son travail. Le docteur lui soutient que ce mal-être est dû à son homosexualité et son impossibilité à avoir des rapports sexuels avec les collégiens. Outré de cet amalgame avec la pédocriminalité, Patrick tente de le raisonner en lui expliquant que ses propos sont insultants. Il est mis à la porte du cabinet avec comme derniers mots de faire attention avec la justice.

Hadrien est séparé de son ex-femme avec qui il a eu deux filles âgées de 17 et 19 ans. En bonne entente, elle savait qu'il avait des relations extraconjugales avec des hommes. Un jour, son ex-épouse lui rapporte les propos de son gynécologue lors d'un rendez-vous de contrôle : « Votre mari est gay, il ne doit plus embrasser vos filles. » Hadrien est outré par ce discours associant gays et porteurs de virus transmissibles par un simple contact ou embrassade.

DES OBSTACLES À DEVENIR SOIGNANT EN ÉTANT LGBTI

Pierre est interne en médecine, en stage en anesthésie. Il assiste à une opération sur un de ses camarades, transgenre. Une fois le patient endormi, le chirurgien se permet de le désigner par « ça » et fait remarquer que les étudiant·es en médecine devraient faire attention en soirée puisqu'ils risque-

raient de le rencontrer. Témoin de ces propos transphobes, Pierre n'a pas osé élever la voix dans le bloc opératoire. Il précise que ce n'est pas la première fois qu'il constate des propos déplacés et violents dans le milieu médical. Il souhaiterait que la santé devienne un espace où les LGBTI peuvent travailler sereinement.

Rémy commence son parcours universitaire afin de devenir psychologue clinicien. Après ses années de licence où sa transidentité est acceptée tant par ses camarades que les professeur·es, ses relations avec l'équipe pédagogique se dégradent à son entrée en master 1. À la suite de son stage ne se déroulant pas comme espéré, il ne valide pas son année. Pour son année de redoublement, il informe la directrice de la formation de sa transidentité dans l'optique d'avoir un encadrement spécialisé. La directrice lui propose alors de se diriger vers la voie de la recherche, sans rapport avec le souhait professionnel de Rémy. Son dossier de candidature est refusé en master 2, la responsable de formation lui expliquant qu'à cause de ses « problèmes d'identité », il ne

peut pas être psychologue clinicien, « il ferait peur aux patients ». Depuis, aucune solution n'a été trouvée malgré une réunion avec le Défenseur des droits. Rémy nous confie avoir arrêté ses études de psychologie, être au chômage, et se sentir dans une grande souffrance professionnelle. ▲

« VOUS AVEZ D'AUTRES MALADIES OUTRE VOTRE HOMOSEXUALITÉ ? »

L'EXPÉRIMENTATION DES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE COMMUNAUTAIRES

Conscient que l'offre en santé existante ne répond pas forcément aux besoins spécifiques de certain·es patient·es, le ministère des Solidarités et de la Santé a lancé un programme d'expérimentation de centres de santé sexuelle avec une approche communautaire. La prise en charge gratuite et anonyme s'adresse en priorité à des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, aux personnes trans et travailleur·ses du sexe. L'objectif est de renforcer l'accès à la prévention, au dépistage, et d'accompagner les patient·es dans leur parcours de soins dans une prise en charge bienveillante. Grâce à cette expérimentation, le centre est en capacité de proposer un

parcours « test and treat », permettant au bénéficiaire de se faire dépister sans rendez-vous grâce à un laboratoire de biologie délocalisé. En cas de réponse positive à l'un des tests de dépistage, l'objectif est de pouvoir permettre l'initiation d'un traitement rapidement. Le parcours est complet, réalisé dans des délais courts auprès de personnels formés. Quatre structures ont été retenues par l'État pour une expérimentation sur deux ans. Elles se déploient dans des villes à forte prévalence du VIH et des IST afin de réduire l'incidence des contaminations. Le Checkpoint à Paris est géré par Groupe SOS, Le Griffon à Lyon par Virages santé et l'association AIDES s'occupe du Spot à Marseille et Montpellier. La finalité de cette expérimentation est d'évaluer l'intérêt de dispositifs médicalisés communautaires à destination des personnes les plus exposées, se fondant sur un modèle anglo-saxon. ▲

LA PAROLE À... FRANSGENRE

Fransgenre est une association nationale d'aide à la transition. Agissant principalement en ligne, nous soutenons nos membres en leur offrant un espace d'entraide et de convivialité, et nous luttons pour les droits des personnes transgenres et intersexes. Une des questions qui nous paraît cruciale aujourd'hui est l'amélioration des relations entre les personnes transgenres, non binaires et intersexes avec les professionnel·les de santé, et donc la lutte contre la transphobie dans le milieu médical. On peut distinguer deux sortes de transphobies : par ignorance (maladresse, manque d'information, etc.) et volontaire (lorsqu'il y a volonté de nuire à la personne en connaissance de cause). Toutes deux se retrouvent chez les professionnel·les. Pour rappel, depuis 2019, la transidentité n'est plus reconnue comme une maladie mentale par l'Organisation mondiale de la santé.

Le sondage que nous organisons chaque année auprès de nos membres montre combien ces discriminations volontaires ou non influent sur le quotidien des personnes. En 2022, 503 personnes ont répondu. Parmi les questions posées, trois concernaient la transphobie médicale. 48 % des répondant·es ont peur d'aller consulter un·e professionnel·le de santé pour des soucis non liés à la transidentité. 52,3 % indiquent avoir déjà consulté un·e professionnel·le de santé incompétent·e sur la transidentité. 32,8 % ont déjà été victimes de transphobie par un·e professionnel·le de santé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. À partir des expériences de nos membres, Fransgenre recense plus de 200 praticien·nes considéré·es comme « à éviter ». Des dizaines d'autres ont mauvaise réputation, mais demeurent incontournables en raison de l'absence de praticien·nes plus « safe » disponibles. Outre la grossophobie récurrente (voir chapitre Un regard sur la grossophobie), la psychiatrisation et la psychophobie, il n'est pas rare que les professionnel·les de santé refusent de prendre en charge les personnes non binaires et/ou ne souhaitant pas faire certaines opérations, par exemple. Nous

rappelons que chaque personne trans peut choisir de ne faire que certaines parties d'un parcours de transition, ou même aucune. Ces comportements limites peuvent aussi être un refus d'écouter un·e patient·e qui souhaiterait modifier son dosage ou son traitement, la désinformation des patient·es sur leur traitement pour les priver de leur libre arbitre, le fait d'imposer un délai parfois interminable pour obtenir une attestation ou les hormones, et tout autre moyen pour décourager les personnes, comme prescrire des examens médicaux intrusifs et inutiles, ou poser des questions n'ayant aucun lien avec la transidentité (comme l'orientation sexuelle). On peut également citer le refus d'utiliser les pronom et prénom choisis de la personne tant qu'elle n'a pas fait le changement à l'état civil par exemple, voire carrément des insultes ou de la maltraitance.

Fransgenre dénonce également les risques importants liés au futur « Mon espace santé » pour les personnes trans, mais pas seulement. Cet outil ne permet pour ainsi dire pas de « cacher » son parcours de transition à un nouveau médecin si on le souhaite, et expose donc à la transphobie et aux violences. Fransgenre recommande à ses membres de s'opposer par anticipation à sa création. De façon générale, l'association espère une nette amélioration des droits des personnes trans dans les années à venir, comme la simplification des changements à l'état civil, ou une réelle formation du personnel médical, ou encore les droits à la PMA. En attendant, les futur·es professionnel·les semblent davantage préoccupé·es par ces problématiques, et c'est une excellente nouvelle. ▲

SPORT

LES LGBTIPHOBIES, MÉDAILLÉES D'OR TOUTES DISCIPLINES EN 2021

Tout comme l'année 2020, l'année 2021 a été fortement marquée par la pandémie mondiale du Covid-19 : il était donc très peu probable de pouvoir observer une évolution notable de la situation des LGBTIphobies dans le domaine du sport, très fortement affecté par les mesures gouvernementales mises en place pour endiguer l'épidémie. Ce sont cinq cas de LGBTIphobies qui ont été rapportés à SOS homophobie, majoritairement pour des cas de gayphobie, auxquels s'ajoutent cinq situations où le milieu sportif est un contexte secondaire. Les mondes du football et du rugby sont principalement concernés.

Dans le domaine du sport, les LGBTIphobies les plus visibles présentent une triple singularité. D'abord, elles s'expriment principalement par le recours aux injures, à la diffamation et à l'incitation à la violence. Ensuite, les auteur·rices appartiennent presque systématiquement au public, et non aux athlètes. Enfin, les cibles sont fréquemment non pas un individu mais un groupe, généralement une équipe, ou même un sport dans sa globalité.

INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX, UNE COURSE D'OBSTACLES DE LGBTIPHOBIES

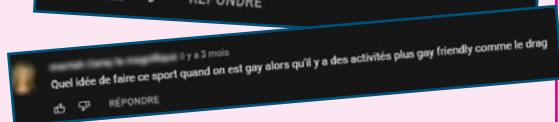
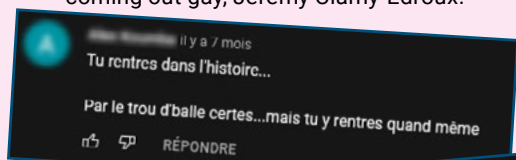
Faute d'avoir pu, cette année encore, s'exprimer dans toute leur amplitude dans les lieux dédiés à la pratique sportive, les espaces d'expression des LGBTIphobies se sont déplacés vers Internet et les réseaux

sociaux. Nombre de commentaires, tweets et autres posts haineux ont fleuri sur la Toile, notamment à l'occasion du 17 mai, où des joueurs internationaux de football ont arboré des maillots aux numéros couleur arc-en-ciel. Cette campagne a été réalisée conjointement par la Ligue de football professionnel, 40 clubs de football professionnel et des associations LGBTI pour la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie, la biphobie et l'intersexophobie (voir encadré ci-après).

Ce phénomène a par ailleurs été amplifié par la poursuite de coming out médiatiques de plusieurs sportif·ves français·es comme Jérémy Stravius (natation), Kevin Aymoz (patinage), Jérémy Clamy-Edroux (rugby), Astrid Guyart (escrime), Amandine Buchard (judo), ou encore Céline Dumerc (basket), au cours d'un documentaire intitulé *Faut qu'on parle*. Cette évolution mérite d'être remarquée car c'est la première fois que plusieurs personnalités de premier plan du sport français abordent simultanément leur orientation sexuelle dans une émission de télévision diffusée sur une chaîne très identifiée dans



le domaine (Canal+), et alors même que les coming out médiatiques demeurent majoritairement ceux de sportif-ves étranger-ères. Cette initiative n'a malheureusement pas été épargnée de remarques acerbes sur les réseaux, à l'instar de ces commentaires sous une interview du premier rugbyman professionnel français en activité à faire son coming out gay, Jérémy Clamy-Edroux.



À l'international, l'année 2021 a été marquée par les Jeux olympiques de Tokyo, qui ont vu concourir 180 athlètes ouvertement LGBTI, soit trois fois plus qu'aux Jeux olympiques de Rio en 2016. Chacun de ces coming out a donné lieu à un nombre important de réactions, avec une polarisation devenue habituelle : messages de soutien d'une part, expressions de LGBTIphobies extrêmement violentes d'autre part.

MULTIPLICATION DES ALLIÉ-ES VISIBLES : VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE ?

Comme en 2020, la visibilité des coming out de sportif-ves survenus en 2021 a aussi trouvé son origine et pris de l'ampleur lorsque d'autres personnalités non LGBTI témoignent leur soutien aux personnes concernées. Ainsi, lorsque Joshua Cavallo devenait, en octobre 2021, l'un des premiers joueurs de football professionnel en activité à parler de son orientation sexuelle, il recevait le soutien public de célébrités comme Antoine Griezmann ou encore Zlatan Ibrahimović. Autre fait notable : pour la première fois, plusieurs clubs d'importance comme Arsenal, Liverpool ou la Juventus de Turin ont également témoigné publiquement leur soutien au jeune joueur australien.

Ce dernier aspect illustre l'émergence – encore timide – de prises de position contre les LGBTIphobies de la part non pas de personnes physiques, mais aussi de personnes morales comme des clubs, des fédérations ou encore des organisations internationales. Ainsi, au-delà du cas des clubs sportifs ayant apporté leur soutien à des joueurs qu'ils avaient accueillis par le passé, des démarches de certaines fédérations sportives en direction des associations de prévention et de lutte contre les LGBTIphobies se sont initiées en 2021, afin de lutter contre ces phénomènes dans le cadre de leurs politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Ce type d'initiative, comme celle développée en encadré, demeure cependant très isolée, et ne concerne qu'un nombre réduit de fédérations. C'est sans compter le fait qu'elles se limitent encore aux sports les plus médiatiques, alors même que les LGBTIphobies gangrèment tous les sports, sans distinction. ▲

**« VOUS N'ÊTES
QUE DES HOMOS
REFOULÉS, [...] VOUS N'ÊTES
QUE DES TAPETTES,
DES FIOTTES »**

LES SPORTIVES, GRANDES OUBLIÉES DES AVANCÉES CONTRE LES LGBTIPHOBIES DANS LE SPORT

Il faudrait toutefois se garder de penser que seuls le football et le rugby masculins sont touchés par les LGBTIphobies. En réalité, c'est la surreprésentation et l'unique visibilité des hommes cis dans ces deux sports, eux-mêmes surmédiatisés, qui expliquent cette situation. Le traitement différencié entre le sport masculin et le sport féminin aboutit à ce que les sportives lesbiennes et bies subissent une invisibilisation qui résulte de leur genre plus que de leur orientation romantique ou sexuelle. En outre, le sport féminin bénéficie de façon considérablement moins marquée des coming out médiatiques – à cause du phénomène évoqué précédemment – mais également parce que le sport féminin serait, selon les concernées, sensiblement plus bienveillant que son homologue masculin. Une remarque que les intéressées elles-mêmes nuancent : cette bienveillance ne s'appliquerait que lorsque leur coming out est fait dans la plus grande discrétion, s'il s'agit d'un non-événement. Par ailleurs, le sport féminin souffre de façon grandissante d'une forme singulière de transphobie et d'intersexophobie, émanant d'une mouvance qualifiée de TERF (Trans Exclusionary Radical

Feminist, en français « féministe radicale qui exclut les personnes trans »): selon ses militant·es, les femmes trans et certaines femmes intersexes bénéficieraient d'avantages déloyaux par rapport aux athlètes cisgenres, thèses qu'iels fondent sur de prétendues justifications biologiques. Le sport se trouve ainsi instrumentalisé pour légitimer transphobie et intersexophobie. La libération de la parole transphobe et intersexophobe n'est sans doute pas étrangère aux positions adoptées par la World Athletics, critiquées dans l'édition 2020 du *Rapport* de SOS homophobie, mais se développe également parce que les Jeux olympiques de Tokyo ont vu, pour la première fois de l'Histoire, une femme trans concourir dans une catégorie autre que celle du genre qui lui avait été assigné à la naissance : l'haltérophile néo-zélandaise Laurel Hubbard.

Il reste à espérer que tous les acteurs du monde sportif sauront agir pour mettre fin à ces comportements, et notamment s'inspirer des fiches pratiques pour le respect des droits des personnes intersexes, parues sous l'égide de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah)¹, et dans lesquelles elle lance un appel à entamer une réflexion « sur notre perception de la binarité des sexes et donc sur la séparation sexuée des sportifs » ainsi qu'à envisager « d'autres critères, comme le niveau, le poids, la taille ou l'âge » pour assurer l'équité sportive. ▲

1. <https://www.gouvernement.fr/fiches-pratiques-le-respect-des-droits-des-personnes-intersexes>.

 Lilith Cel
17 mai 2021 · 🌐

En ce #17mai, la FFR est honorée de valider l'inclusion des trans identitaires de genre au sein de ses compétitions officielles à partir de la saison prochaine. ***
La Fédération française est honorée de tuer le rugby féminin et de mettre en danger les joueuses.

 physiquement et biologiquement prouver ! en sport féminin individuel les Trans rafflent tous les 1er 1^{er} places et les médailles, impossible aux femmes de rivaliser, ! de reconnaître les faits scientifiques c'est être transphobe ? sujet tabou dans les LGBT !

 FFR



SOS HOMOPHOBIE X LFP : CARTON ROUGE AUX LGBTIPHOBIES

Consciente de la popularité du football en France et de son environnement encore trop peu inclusif, SOS homophobie travaille depuis 2019 avec la Ligue de football professionnel (LFP) pour agir concrètement contre les LGBTIphobies dans cet univers. Ceci en coopération avec les associations PanamBoyz & Girlz United et Foot ensemble. Depuis le début de ce projet, des actions sont mises en place peu à peu, non sans mal, notamment pour sensibiliser les joueurs masculins professionnels et le public.

Sur le terrain, SOS homophobie intervient dans les centres de formation auprès des jeunes, à l'image des interventions en milieu scolaire au collège et au lycée (voir chapitre Milieu scolaire), et aussi auprès des clubs de supporter-ses et de leur référent-es. En coulisses, les associations aident la LFP à définir des plans d'action annuels pour mieux remonter les actes homophobes, sensibiliser les joueur-ses et les entraîneur-ses et mener des actions spécifiques pour le 17 mai.

Cette date est centrale pour une prise de conscience du grand public, en affichant le soutien de toutes les joueur-ses. En 2021, la quasi-totalité des clubs a fait porter aux joueurs des maillots floqués aux couleurs du drapeau arc-en-ciel. La même année, la LFP a diffusé auprès du public un spot de sensibilisation aux propos homophobes entendus pendant les matchs.

La France compte plus d'un million de joueurs professionnels² et, pourtant, aucun d'entre eux ne serait out. Il s'agit d'une anomalie statistique, et c'est pour permettre aux joueurs concernés de ne pas devoir se cacher par peur de ruiner leur carrière que nous agissons avec la LFP pour rendre le football inclusif.

Le 17 mai 2022, tous les joueurs porteront à nouveau un maillot floqué aux couleurs de l'arc-en-ciel et la LFP diffusera un clip de sensibilisation soutenu par SOS homophobie et les associations partenaires, pour rappeler aux joueurs concernés qu'ils seront soutenus s'ils étaient amenés à faire leur coming out. « Homo ou hétéro, on porte tous le même maillot. » ▲

2. <https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/l-l-y-a-1361-joueurs-pros-en-france-un-chiffre-constant/1299906>.

TRAVAIL

CONTRAT LGBTIPHOBIE À DURÉE INDÉTERMINÉE

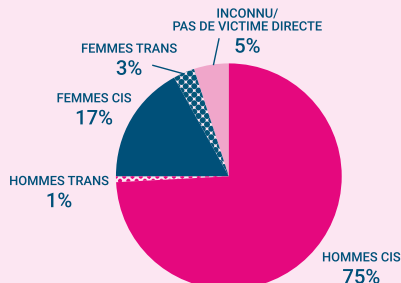
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

127

ÂGE DES VICTIMES



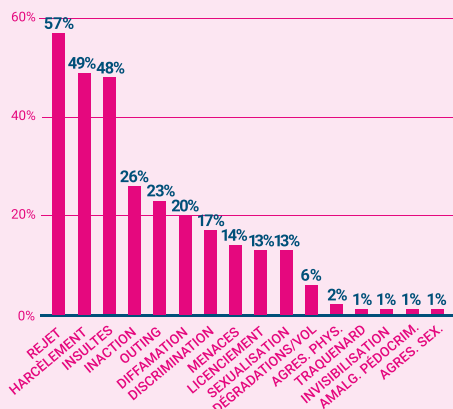
GENRE DES VICTIMES



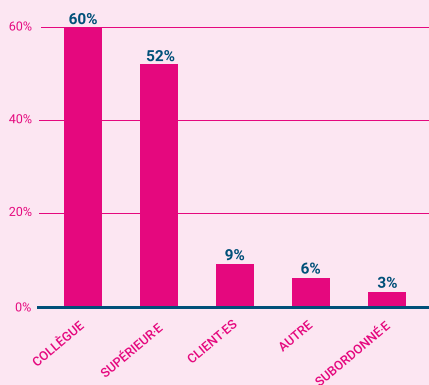
% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
14%	6%	16%	8%	0%

MANIFESTATIONS



AGRESSEUR-SES



En 2021, 127 cas de LGBTIphobies au travail nous ont été rapportés. En hausse, ils représentent 11 % des signalements, les positionnant comme le 3^e contexte de violences. Sur le podium des manifestations, nous retrouvons le rejet (57 %), le harcèlement (49 %) et les insultes (48 %). Cependant, les situations d'outing (23 %), qui mettent soudainement les victimes au centre de l'attention, restent une particularité inquiétante dans cet environnement, de même que les licenciements abusifs (13 %), qui fragilisent grandement les personnes qui les subissent sur le plan financier. Un véritable effet de bande semble galvaniser les auteur·rices des agressions, puisque 38 % d'entre elles sont perpétrées par des groupes mixtes et 9 % par plusieurs hommes. Enfin, les agressions sont majoritairement le fait de collègues (60 %) ou de supérieur·es hiérarchiques (52 %).

DÉPARTEMENT DES MISÈRES : UN LARGE SPECTRE DE DISCRIMINATIONS

Le monde du travail ne fait pas toujours bon ménage avec le respect de la vie privée des employé·es, et une conversation banale pour un·e collègue cis hétérosexuel·le peut ouvrir la voie aux discriminations LGBTIphobes. Marion subit une espèce d'interrogatoire sur sa vie de famille par son supérieur, et finit par lui dire que son fils a deux mamans et est né d'une PMA. Cette conversation marque le début d'une dégradation de leurs relations professionnelles. Pour d'autres, le coming out est tout aussi brutal qu'inattendu. C'est le cas de ce jeune soignant en Ehpad qui nous contacte sous le choc : il comprend qu'il a été outé par une collègue lorsqu'un de ses patients lui déclare ne pas vouloir d'un « sale pédé ».

Dans les petites comme dans les grandes structures, personne n'est épargné et les bruits de couloir se répandent comme une traînée de poudre. Une étape est alors franchie : non seulement il faut supporter les remarques LGBTIphobes sous couvert du sens de l'humour douteux de certain·es de ses collègues, mais il faut également faire face au déversement d'une violence toute particulière. Du jour au lendemain, Malek se fait traiter de « sale pédale » et connaît un harcèlement constant (insultes, outing quotidien, attouchement des parties génitales, etc.), en plus des remarques racistes de ses collègues (voir chapitre Discriminations croisées). Dans l'open space, l'escalade de la haine atteint parfois des sommets lorsque des menaces de mort sont proférées. L'environnement professionnel se révèle alors particulièrement hostile lorsque la différence s'exprime.

**« C'EST PAS SÉRIEUX,
TU LES CONNAIS,
ILS RIGOLENT »**

UN·E POUR TOUSTES, TOUSTES CONTRE UN·E

L'expérience douloureuse des LGBTIphobies au travail est stigmatisante. Elle provoque un effet de dépréciation professionnelle comme si une personne LGBTI ne pouvait pas, à poste égal, posséder les mêmes qualités et compétences qu'un·e autre. Une réelle défiance peut s'installer envers les victimes. C'est le cas d'un technicien événementiel, dont le binôme de travail devine qu'il est gay et déclare soudain qu'il ne peut travailler avec une personne incompetente. Il est complexe de se défaire d'accusations de ce genre lorsqu'elles sont soutenues par une LGBTIphobie latente.

Si parfois des alli·es se manifestent, il n'est pas rare d'observer un phénomène d'ostracisation et d'isolement des personnes LGBTI sur leur lieu de travail. D'une part, parce que les agresseur·ses n'agissent pas seul·es, comme en témoigne Marwan lorsque deux de ses collègues ricanent alors qu'il se fait insulter par un résident de la structure dans laquelle il travaille. D'autre part, parce qu'il semble que l'inaction est parfois la règle d'or pour la hiérarchie : « Je ne vais pas mettre des affiches anti-homophobes ! » sera la seule réponse de la directrice du magasin à Jules, jeune salarié trans, après plusieurs vagues d'insultes à son encontre. Quand elle n'est pas elle-même à l'origine de LGBTIphobie, la direction semble craindre des représailles et peut minimiser les faits ou tenir un double discours afin de ne pas s'impliquer réellement. Thomas se plaint notamment de son entreprise qui, alors qu'elle fait signer une charte éthique à toutes, ne fait rien pour lutter contre l'homophobie dont il est victime.

FACE AU DANGER ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Comment s'en sortir, alors que certain·es, comme Greg, jeune horticulteur, ne peuvent se permettre financièrement de démissionner ? Les victimes sont prises en étau et craignent, dans le pire des cas, un licenciement abusif. Alors qu'il a eu une discussion avec un collègue sur sa sexualité, Bérenger a

été accusé de harcèlement moral et sexuel, puis licencié le lendemain. Au chômage, les LGBTI sont d'autant plus fragilisés qu'ils peuvent connaître une discrimination à l'embauche¹, qui constitue une épreuve supplémentaire. Les victimes manquent également d'informations sur leurs droits lorsqu'elles subissent des violences au travail. C'est ce que montre le nombre de consultations de notre plateforme d'aide en ligne, dont la majorité des recherches concernent des LGBTIphobies en milieu professionnel (voir chapitre Interface d'aide en ligne). Le mal peut aussi perdurer bien longtemps après avoir quitté la structure, notamment dans le cas où le dossier est porté aux prud'hommes, avec un traitement parfois long et douloureusement réminiscent.

On note également des conséquences sur la santé des employé·es discriminé·es, dont un grand nombre sont victimes de burn out et sont contraint·es de se mettre en arrêt

maladie. Les victimes développent alors une anxiété à l'idée de revenir au travail après les faits, de peur que la situation soit encore plus difficile à supporter. Marielle, lesbienne et jardinière de 56 ans, nous confie qu'elle est apeurée de croiser son agresseur en rentrant de ses congés. Dans les cas les plus graves, les témoignages rapportent des pensées suicidaires – le travail est devenu l'origine de l'empoisonnement de la vie des victimes. Une personne nous confie être « au bord du suicide » après trois ans de harcèlement homophobe par une collègue, avec une angoisse qui continue de la ronger même après le départ de sa harceuseuse. ▲

1. Ces discriminations sont punies par la loi. Pour plus d'informations, se référer aux différents textes édictés :
- pour le privé : art. L. 1133-1 du Code du travail ;
- pour le public : loi n° 83-634 du 13 juillet 1989, art. 6 à 6 quinquies ;
- pour les peines prévues : art. 225-5 et suivants du Code pénal (plus spécifiquement 225-2 pour les peines).

TÉMOIGNAGES

Patricia travaille dans la protection de la jeunesse. À la pause déjeuner, une conversation s'engage sur les jeunes trans. Un collègue dit à haute voix, en parlant des personnes trans : « C'est du grand n'importe quoi. » Patricia est choquée. Elle estime que ces propos sont inadmissibles, particulièrement lorsque l'on travaille pour un public fragile.

Camille est transgenre. Depuis son coming out au travail, les personnes sont de moins en moins aimables et de plus en plus vulgaires avec elle. Une série de tags de pénis est apparue sur son mobilier de bureau. Bien qu'elle ne soit pas à l'origine de ces dessins, cette dernière est pointée du doigt et jugée responsable.

Romain est en colère : une de ses collègues s'acharne dans le dos d'un autre salarié arrivé récemment, le traitant de « sale gay de merde » à qui veut bien l'écouter. L'agresseuse serait protégée par leur supérieure hiérarchique. Il contacte SOS homophobie pour trouver des solutions contre cette injustice.

Patrick est magasinier cariste sur un site industriel en Hauts-de-France, et subit depuis trois ans des agressions psychologiques quotidiennes de la part de ses collègues. Depuis qu'il s'est confié à une collègue qui l'a outé, il entend régulièrement des expressions insultantes comme « pédale » ou « copine », et ses collègues parler de lui au féminin. La DRH du site se montre indifférente au harcèlement en le minimisant, et considère ne pas être concernée par la « situation personnelle » du salarié, tout en déclarant ne pas être homophobe. Elle évoque cependant la possibilité d'un licenciement de Patrick pour « inaptitude » puisqu'il est en arrêt de travail. Heureusement, Patrick est soutenu par son

Yvan est un homme cis gay de 35 ans en situation de handicap qui travaille pour l'armée. Il est victime de harcèlement moral au travail, étant mis à l'écart par ses collègues qui ne le comprennent pas. Au quotidien, il entend des blagues aux teintes homophobes ou encore des insultes beaucoup plus explicites comme : « Il fait vraiment trop pédé. » Il est lui-même l'objet de LGBTiphobies. Un collègue déclare qu'Yvan se serait fait refaire les fesses pour mieux se faire sodomiser (en faisant le geste). Ses collègues se permettent de commenter son statut sérologique régulièrement, bien qu'Yvan ne soit pas certain qu'ils soient au courant de sa séropositivité, en plus de le traiter régulièrement de « taré » en raison de son handicap. Enfin, il ne supporte plus que ses collègues critiquent constamment une militaire trans haut gradée, tout en utilisant tout le temps son deadname. Yvan est fatigué et ne peut pas compter sur sa hiérarchie : son RH a un jour déclaré après une altercation entre Yvan et un collègue

que « ce ne sont pas les pédés qui vont changer le fonctionnement de l'armée ». Yvan en vient même à développer une certaine paranoïa, craignant que le moindre fait ou geste, se rendre aux toilettes ou sourire, puisse être perçu comme un geste de drague de sa part. La spirale est infernale et cette situation lui rappelle ses vieux démons, lorsqu'il n'acceptait pas son homosexualité. Chaque soir, il ne peut s'empêcher de se remettre en cause en se questionnant : « Est-ce parce que je ne suis pas assez viril que je subis cela ? » Le contexte sanitaire lui a permis de prendre du recul en privilégiant le télétravail, mais l'administration met la pression pour un retour en présentiel. Craignant de ne pas être capable de tenir le coup, il s'est donc mis en arrêt maladie. Mais, malgré cette situation délétère, il ne veut surtout pas se retrouver au chômage ni repasser des entretiens d'embauche : ce processus serait trop fatigant et stressant, notamment par rapport à son handicap. ▲

conjoint, et en interne par une collègue lesbienne qui a, elle aussi, connu une situation de harcèlement dans la même société.

Hugo travaille depuis six mois dans un restaurant en Île-de-France et confie à son patron qu'il est homosexuel. Ce dernier le répète à l'équipe. Très vite, des remarques homophobes commencent : « Moi, je fume des joints, et toi, tu aimes bien prendre des bites dans le cul ! » Hugo a réussi à réunir des preuves d'autres remarques et a porté plainte. Même s'il est fatigué de la situation, il ne souhaite pas démissionner pour ne pas perdre ses droits.

Sylvie travaille pour la municipalité d'une grande métropole depuis plus de 30 ans. Elle nous appelle pour décrire la transphobie qu'elle a subie au cours de sa carrière. À cause de son physique androgyne, ses collègues l'ont genrée au masculin très vite, jusqu'à le faire sur sa fiche de poste. La situation durera

pendant des années. Usée et en colère, elle tentera d'alerter les personnes travaillant pour l'administration, sans succès.

Thierry travaille dans une société de transport en Nouvelle-Aquitaine et subit des insultes répétées de la part de ses collègues depuis trois ans. Au début, seul l'un d'entre eux le harcelait, mais d'autres ont commencé à imiter son comportement. En plus de se faire traiter de « grosse fiotte » ou « d'enculé », il connaît un harcèlement sur la qualité de son travail. Son directeur minimise les faits et lui dit qu'il « n'a pas l'esprit rugby » [sic]. Thierry souhaite saisir la médecine ainsi que l'inspection du travail pour leur présenter les preuves qu'il a collectées.

Marwan a été insulté par un résident de la structure d'accompagnement pour personnes handicapées pour laquelle il travaille. Il a remonté l'insulte à sa supérieure, qui a

d'abord voulu minimiser l'affaire. Une réunion a eu lieu entre Marwan, sa supérieure et le résident qui a nié tout propos homophobes, indiquant qu'il « imitait John Wayne », tout en menaçant Marwan. Ce dernier ne veut pas renouveler son CDD dans cette structure après la confrontation, et s'est mis en arrêt maladie. Le plus dur ? « Le fait [que le résident] nie. »

Didier témoigne pour son mari **Omar**, qui l'a rejoint il y a trois ans en France. Omar travaille dans la restauration et se fait insulter par deux de ses collègues : « Tu te fais baiser par un vieux, sale PD, tu sucres les queues de vieux blancs. » Après avoir caché ces insultes à Didier, Omar finit par en parler et quitter son emploi. Trois mois plus tard, son ancien employeur souhaite qu'Omar revienne, tout en déclarant à propos des collègues incriminés : « C'est pas sérieux, tu les connais, ils rigolent. » Il reprend son poste mais est de nouveau la cible de menaces. Didier voit alors sa voiture emboutie et trois pneus crevés à proximité du lieu de travail d'Omar. L'employeur demande qu'ils ne portent pas plainte, ils le font tout de même.

José travaille dans un centre d'appels, en open space, en région PACA. Suite à un accrochage sur un travail mal fait, une collègue lui dit qu'il n'est qu'un « pédé » et d'aller « se faire enculer ». Cela a entraîné un avertissement pour sa collègue comme pour José. Il ressent une forte injustice car lui n'a pas crié ou prononcé d'injure. Le superviseur l'a convoqué pour lui demander de « ne plus faire de piques » à sa collègue. En arrêt maladie depuis, José ne veut pas retourner au bureau. Il prend des antidépresseurs et est très angoissé à l'idée de devoir retrouver un autre emploi. Il regrette la situation, car il avait noué quelques bonnes relations au travail.

Maria appelle pour témoigner et prendre conseil après le suicide de Juan, son ami colombien qui subissait un harcèlement au travail. Ingénieur informatique, il a été har-

celé par des collègues et un supérieur à partir du premier confinement. Juan a été victime de piratage de ses comptes privés par les harceleur-ses. Des photos, conversations ou encore son dossier médical ont été utilisés comme armes lors de propos énoncés sur son lieu de travail. Iels divulguent notamment l'information selon laquelle il avait le sida. En novembre 2020, Juan se suicide à 33 ans. Une enquête de police est en cours.

Élisabeth est infirmière dans un hôpital psychiatrique en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a été agressée verbalement par un collègue, qui l'a traitée de « lesbienne, gouine, salope », et de « bande de putes ». Elle décide de porter plainte, mais doit se rendre dans un commissariat puis dans une gendarmerie pour que sa plainte soit acceptée. Sa direction fait la sourde oreille et minimise les faits, bien que ce collègue soit a priori connu pour d'autres faits violents. Lors d'un entretien, sa DRH propose une médiation, ne parlant que d'un simple conflit. Élisabeth se dit dans un état de sidération, choquée. Elle ne travaille plus et est en arrêt de travail. Malgré un sentiment d'injustice profond, elle est déterminée à se battre : c'est son moyen de reconstruction.

Lukas est allemand et vit en France depuis 1999. Il est victime de harcèlement depuis plus de deux ans de la part d'un de ses collègues raciste, homophobe, germanophobe et DRH tout comme lui. Il a tenu à plusieurs reprises des propos clairement homophobes à son égard, comme « le PD » ou « le facho qui recrute des gouines ». La dernière attaque a été de faire courir la rumeur selon laquelle Lukas aurait violé un de ses collègues. Après plusieurs altercations avec sa hiérarchie, et malgré le soutien des autres membres de l'entreprise, Lukas finit par être licencié. Aujourd'hui, il est très affecté par la situation : très fragile financièrement, il a l'impression qu'il ne se relèvera jamais et qu'il est maintenant blacklisté par toute sa profession. ▲

POUR UNE ENTREPRISE INCLUSIVE

Depuis 2021, le groupe Diversité et inclusion dans les grandes écoles et les entreprise (Diege) de SOS homophobie travaille à la production de solutions concrètes pour sensibiliser largement aux LGBTIphobies les décideurs et décideuses de demain et d'aujourd'hui. Conscient de la portée que peut avoir un-e allié-e ayant de l'influence dans sa structure en faveur de la lutte contre les LGBTIphobies, le groupe Diege recherche des solutions efficaces pour toucher le plus grand nombre.

Agir dans les grandes écoles

En 2021, le groupe a agi directement dans les grandes écoles :

- en participant à la relecture du kit de prévention contre les discriminations dans l'enseignement supérieur, piloté par l'Association française des managers pour la diversité (AFMD) et la Conférence permanente des chargées de mission égalité-diversité dans l'enseignement supérieur. Ce kit est le seul existant dans ce domaine. Il traite 25 critères de discrimination de manière transverse, permettant ainsi aux établissements de développer une véritable politique de lutte contre les discriminations ;
- en rappelant aux directions des grandes écoles, dans un courrier cosigné par la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et SOS homophobie, que les LGBTIphobies sont toujours présentes et qu'il est nécessaire d'agir. Avec ce courrier, plus de 50 grandes écoles ont répondu à l'appel en diffusant notre campagne d'affichage « Bien dans ma vie et c'est comme ça » à destination des jeunes adultes ;

- en échangeant avec la députée Céline Calvez, travaillant sur le sujet de la sous-représentation des femmes et du sexisme dans les écoles d'ingénieurs (27 %, pourcentage constant depuis dix ans), pour la sensibiliser au lien entre sexisme et LGBTIphobies ainsi qu'à la nécessité d'agir. Ces échanges ont donné lieu au dépôt d'un amendement dans la loi pour l'accélération de l'égalité économique et professionnelle, qui oblige désormais l'organisme qui accrédite les écoles d'ingénieurs à délivrer des diplômes à veiller à ce que ces dernières luttent contre toutes les formes de discrimination. Les nouveaux critères d'évaluation de la Commission des titres d'ingénieurs ont donc évolué en ce sens fin janvier 2022.

Agir dans le monde de l'entreprise

Le monde du travail est encore trop délaissé par les actions visant à lutter contre les LGBTIphobies. Depuis plusieurs années, des politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) émergent. Cependant, cette problématique est souvent non traitée. Parfois, ces entreprises signent des chartes d'engagement sur le sujet (nationales ou internationales) mais vont difficilement plus loin, quand elles pourraient sensibiliser massivement leurs équipes.

Le groupe Diege s'est donc donné pour mission de créer « La boîte à outils SOS homophobie », afin de « favoriser l'inclusion des personnes LGBTI+ en milieu professionnel ». Encore en cours de conception, ces ressources devraient voir le jour en 2022. Un MOOC de sensibilisation et d'autres outils seront proposés selon les thématiques suivantes :

- informer ;
- se former en autonomie ;
- visibiliser les allié-es ;
- mesurer et certifier. ▲

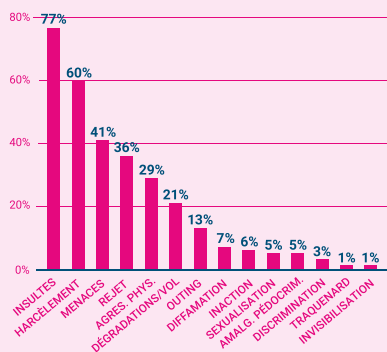
VOISINAGE

LA PORTE OUVERTE AUX LGBTIPHOBIES

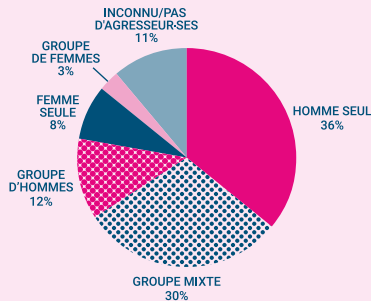
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

123

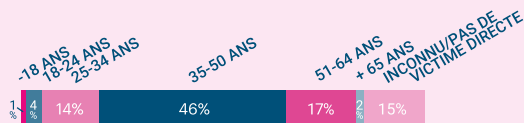
MANIFESTATIONS



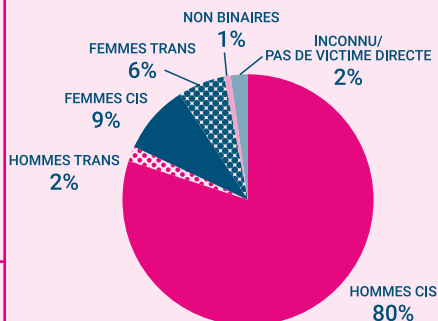
AGRESSEUR-S·ES



ÂGE DES VICTIMES



GENRE DES VICTIMES



% DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
7%	11%	17%	7%	5%

En 2021, 123 cas de LGBTphobie ont été répertoriés dans un contexte de voisinage ainsi que 23 autres situations où des problèmes entre voisin·es s'ajoutaient à une forme de LGBTphobie principale. Cela représente une baisse par rapport à 2020, qui avait été particulièrement marquée par deux confinements, voyant ce contexte se hisser à la seconde place des cadres de LGBTphobies. Les hommes cisgenres sont, cette année encore, les plus nombreux à nous signaler ces situations (80 % des victimes pour ce contexte). Près de la moitié des victimes (46 %) déclare avoir entre 35 et 50 ans. Du côté des manifestations associées à ce contexte, les insultes restent en tête (77 %), suivies du harcèlement (60 %). On notera que les menaces se placent cette année à la troisième position des manifestations les plus courantes pour ce contexte (41 %).

LGBTIPHOBIES À DEUX PAS DE CHEZ SOI

Les cas de LGBTIphobies recensés cette année dans un contexte de voisinage mettent encore une fois en lumière le caractère systémique des manifestations de haine. Il n'est donc pas surprenant de voir que le harcèlement est une composante des récits de deux tiers des cas dans un contexte de voisinage. Des actes répétés qui commencent par des insultes au quotidien, comme le souligne Marco, 47 ans. Depuis neuf ans qu'il a emménagé dans sa résidence, sa voisine de pallier fait de sa vie un enfer en le traitant régulièrement de « sale pédé ». Puis viennent les nuisances volontaires, comme le tapage à des heures improbables « pour pourrir la vie ». Les menaces sont également fréquentes et vont des promesses de dégradations jusqu'aux présages de mort. Les atteintes aux biens sont mises à exécution dans 30 % des cas répertoriés dans ce contexte de voisinage, avec des portes enfoncées, pneus crevés, fenêtres brisées, etc. Autant d'actes qui viennent toucher les victimes jusque dans leur intimité, mais aussi dans leur vulnérabilité. Dans 8 % des cas, les victimes étaient en situation de handicap. C'est aussi le cas de Marco, dont le handicap l'oblige à télétravailler au quotidien, ce qui l'expose d'autant plus aux attaques répétées de sa voisine. Les victimes peuvent parfois compter sur un voisinage plus clément pour leur venir en aide et les défendre face à des agresseurs et des agresseuses qui nuisent à tout le monde. Mais ces situations peuvent également s'envenimer et s'enliser, durant parfois des années et laissant les victimes isolées.

D'IMPOSSIBLES MÉDIATIONS

Souvent démunies face à ce genre de situation, de nombreuses victimes choisissent d'entamer des procédures administratives et judiciaires pour calmer les tensions. Certaines ont d'abord recours à une procédure

« PORTER PLAINTE POUR HOMOPHOBIE, C'EST PAS TRÈS GRAVE »

de médiation afin d'apaiser le voisinage. C'est le cas d'Emmanuel, 41 ans, à la suite des dégradations commises par ses voisins (graffitis sur la porte, excréments laissés sur le paillason, etc.). Mais rares sont les médiations efficaces pour les cas d'agression et de dégradation. De nombreux témoignages évoquent des dépôts de plainte au commissariat pour demander une intervention des forces de police. Cependant, les victimes se heurtent alors à de nombreux obstacles. Tout d'abord, les enquêtes sont souvent

longues, inabouties, et laissent les victimes dans un sentiment d'attente interminable. Les auditions des individus fautifs, quand elles ont lieu, aboutissent rarement à des condamnations. Et la conséquence est bien souvent un abandon des poursuites. Les victimes décrivent très fréquemment un épuisement psychologique qui les amène à renoncer et à déménager. Par ailleurs, le dépôt de plainte représente souvent une double peine pour les victimes. En effet, il faut souligner que pour 16 % des cas signalés dans le contexte de voisinage, le cadre Police, gendarmerie, justice a été répertorié en tant que contexte secondaire. Cela signifie que ces victimes ont également rencontré des difficultés lorsqu'elles ont souhaité entamer des démarches administratives ou judiciaires. Cela se traduit par des refus de dépôts de plainte, ou encore une minoration du caractère LGBTIphobe. Certaines victimes se retrouvent désemparées face au manque d'accompagnement dans ces démarches.

BRISER L'ISOLEMENT

De nombreux·ses appelants et appelantes décrivent les pressions subies au quotidien et la difficulté à vivre dans un environnement hostile sur le long terme. Le sentiment de pouvoir être atteint·e et attaqué·e dans son intimité, dans un espace supposé être un refuge, épuise et isole fortement les victimes. Manque de sommeil, troubles de l'attention au travail, fatigue mentale, etc. Autant de symptômes d'un mal qui laisse

des traces bien après les confrontations avec les agresseur-ses. Car partager des parties communes, c'est craindre de rencontrer son agresseur-se dans une cage d'escalier à chaque sortie, ce qui peut renforcer un sentiment d'aliénation sur son propre lieu de vie. Pour retrouver une certaine paix intérieure, il n'est pas rare que les victimes dorment chez des ami-es ou logent temporairement ailleurs, quand cela est possible. Dominique évoque le harcèlement homophobe et lesbophobe dont son fils et elle sont victimes de la part d'un voisin. Elle s'en remet aujourd'hui à la mairie de la ville pour faire expulser son voisin qui, comme elle, habite un logement social. La mairie lui demande de noter les infractions pour appuyer la procédure d'expulsion, sans pouvoir s'engager sur une date de sortie. ▲

«JE N'OSE PLUS SORTIR DE CHEZ MOI»

LES ACTIONS DE SOUTIEN JURIDIQUE DE SOS HOMOPHOBIE DANS LE CADRE DU VOISINAGE

Depuis 2011, SOS homophobie a développé une activité d'accompagnement juridique aux victimes de LGBTIphobies, réalisée par des bénévoles ainsi que par une salariée de l'association. Les victimes peuvent bénéficier de cet accompagnement en contactant les dispositifs d'écoute de SOS homophobie, où les bénévoles les réorienteront.

En 2021, environ 20 % des dossiers reçus par la commission Soutien juridique concernent des situations de LGBTIphobies dans un contexte de voisinage, prenant le plus souvent la forme d'injures, de menaces et surtout de harcèlement, mais parfois de graves menaces ou de violences. Chaque trouble normal de voisinage (qui n'est donc pas contraire à la loi, puisque la vie en communauté implique nécessairement des gênes occasionnelles) devient un prétexte pour s'en prendre aux victimes en ciblant leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. La libération de la parole et des actes LGBTI-

phobes survient principalement dans un contexte de conflit de voisinage préexistant : les possibilités de résolution amiable du conflit sont rapidement réduites à néant par l'auteur-riche de ces agissements, et la voie judiciaire devient rapidement la seule issue envisageable.

Dans ces situations, SOS homophobie a adressé, en 2021, plusieurs courriers recommandés aux bailleurs et bailleresses (lorsque les auteur-rices des LGBTIphobies sont locataires), syndic et/ou directement aux auteur-rices des LGBTIphobies pour leur rappeler leurs obligations légales, notamment celle de veiller à ce que les occupantes ne troublent pas la tranquillité de leurs voisin-es.

Chaque fois que les victimes ont souhaité déposer plainte, SOS homophobie leur a communiqué des conseils utiles pour que leurs plaintes aient le plus de chances d'aboutir, et les a accompagnées dans le suivi de ces plaintes, en lien avec l'association FLAG! au sein des forces de l'ordre. Enfin, lorsque les plaintes ont abouti à un procès pénal, dans trois cas en 2021, SOS homophobie s'est portée partie civile aux côtés des victimes. ▲

TÉMOIGNAGES

Oscar, la cinquantaine, habite dans le Pas-de-Calais. L'année dernière, il a perdu son compagnon des suites d'un cancer. Après avoir caché la vraie nature de leur relation au voisinage pendant plusieurs années, son voisin l'a finalement apprise à la suite du décès de son conjoint. Depuis lors, Oscar est régulièrement victime de propos et d'insultes homophobes ainsi que d'actes de dégradation. Angoissé et craignant les représailles s'il venait à porter plainte, il a préféré mettre sa maison en vente. SOS homophobie évoque la possibilité d'une médiation, Oscar est convaincu qu'elle ne fonctionnera pas.

Marianne, femme transgenre de 37 ans habitant à Roubaix, appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie pour signaler qu'elle est menacée par plusieurs jeunes dans sa résidence. Elle relate plusieurs menaces de mort directes et indirectes de la part de ses voisin-es. Ces mêmes personnes menacent de brûler sa voiture ou encore d'enfoncer sa porte, dont le judas a déjà été dégradé. Marianne, en situation d'invalidité, attend d'être relogée par le bailleur social de Lille. Malgré une plainte déposée et une intervention des forces de police, Marianne se dit fatiguée moralement par les insultes et menaces régulières.

Riad vit en couple avec son conjoint à Limoges. Ils sont victimes de harcèlement par une famille hétéroparentale voisine. Le harcèlement se matérialise par des nuisances sonores volontaires, répétées et à toute heure de la nuit. Les confrontations avec ces voisin-es et les insultes proférées ont souligné le caractère homophobe de ce harcèlement. Malgré les nombreuses démarches administratives et juridiques de Riad (mains courantes, prises de contact avec le bailleur social, mises en demeure à

travers un huissier, sollicitation d'un-e avocat-e, etc.), rien ne peut apaiser la détresse psychologique dans laquelle il se trouve.

Monica est une femme trans, elle habite dans un immeuble parisien depuis neuf ans. Son voisin, arrivé quatre ans plus tard, a commencé à la harceler sexuellement en lui faisant des remarques à chaque fois qu'ils se croisaient. Quand celui-ci a appris que Monica est trans, il l'a insultée à plusieurs reprises, notamment dans la rue. Un soir, il se présente à sa porte et la blesse à la tête. Après s'être vu refuser un dépôt de plainte au commissariat, Monica s'est rendue dans un autre commissariat, qui a finalement accepté. Dans sa copropriété, personne ne souhaite témoigner.

Camille habite à l'Alpe d'Huez et est non binaire. En raison de travaux, Camille gare sa voiture devant un autre immeuble que le sien. Un matin, un voisin l'interpelle pour lui dire de manière agressive que sa voiture est mal garée. Alors que Camille cherche à s'en aller, un autre voisin sort de son jardin et lui bloque l'accès tout en lui criant sa haine et en tenant des propos transphobes : « Il ou elle? On ne sait pas. Enfin, vous m'avez compris. » Il blesse Camille à l'oreille gauche et au coude droit avec une débroussaieuse. La police intervient et l'emmène à l'hôpital. L'agresseur ressortira du commissariat après 24 heures de garde. Camille se verra prescrire 18 jours d'ITT.

Ryma est une femme lesbienne en couple. Un soir, vers deux heures du matin, deux hommes brisent la fenêtre de leur salon en y jetant une bouteille. Réveillées par le bruit, elles aperçoivent les deux hommes qui leur font signe de sortir en les insultant : « On va vous tuer », « Sales gouines », etc. Ryma appelle la police et décide de porter plainte pour injure à raison de l'orientation sexuelle. Depuis lors, elle n'a aucune nouvelle des suites de l'enquête et n'arrive plus à dormir chez elle.

« À BAS
LES PÉDÉS »

Amar, 37 ans, vit en banlieue lyonnaise. Il est victime d'insultes homophobes et racistes de la part de ses voisin-es. Après avoir déposé trois plaintes, il ne constate aucune amélioration de la situation. La femme de son voisin ayant été auditionnée par la police, la situation a escaladé et les voisin-es qui venaient en aide à Amar ont été intimidé-es et menacé-es à leur tour. Amar est bouleversé, n'arrive plus à dormir et dit avoir la boule au ventre quand il se trouve dans les parties communes de l'immeuble. Il a contacté une agence pour mettre son appartement en vente.

Martin habite seul dans une petite ville de Moselle. Son compagnon, qui habite Strasbourg, vient lui rendre visite une fois par semaine. Depuis plusieurs années, Martin est victime de harcèlement par la famille habitant la maison voisine. Ce harcèlement se traduit par des insultes et des dégradations matérielles. Plus récemment, le petit-fils de la voisine a jeté des cailloux et des cannettes sur Martin et a menacé de l'égorger alors que ce dernier sortait les poubelles devant son garage. À la gendarmerie, Martin devra insister pour que le caractère homophobe de l'agression soit pris en compte dans sa plainte.

À quarante ans, **Léon**, infirmier, est en burn out et ne travaille plus. Il vit dans une résidence de deux étages et subit depuis trois ans le harcèlement d'un voisin homophobe du rez-de-chaussée. Aux dégradations de sa boîte aux lettres (préservatifs et morceaux d'œufs glissés dans la boîte) viennent s'ajouter des injures et des menaces de mort : « Je vais te plomber », « Je te viole, toi et tes ancêtres », etc. Après qu'il l'a alerté, son bailleur lui a conseillé d'appeler le 17. Dans l'attente de l'audition de l'agresseur, Léon continue de subir ces agressions qui accentuent son état dépressif.

Alexei est auteur de bandes dessinées et vit en couple avec son compagnon en Côte-d'Or. Il appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie pour chercher du soutien dans ses démarches. Depuis plus de quatre

ans, son compagnon et lui sont victimes d'une série d'agressions perpétrées par un couple du voisinage. Dégradations (un graffiti « sale PD » taggué sur la porte), insultes (« nid à sida » crié dans la cage d'escalier), mais aussi menaces de morts... Alexei et son compagnon ont reçu le soutien du voisinage qui a également porté plainte. Malgré tout, le couple voisin ne répond pas aux sollicitations des forces de l'ordre et de la mairie. L'intervention d'un médiateur il y a trois ans n'a eu aucun effet. Dans l'impasse, Alexei et son compagnon se résignent à devoir subir ce harcèlement qui leur pèse au quotidien, renforcé par une présence accrue à leur domicile pour cause de télétravail. ▲

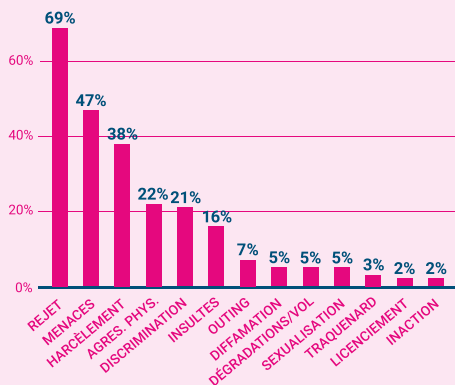
INTERNATIONAL

LGBTIPHOBIES À GRANDE ÉCHELLE

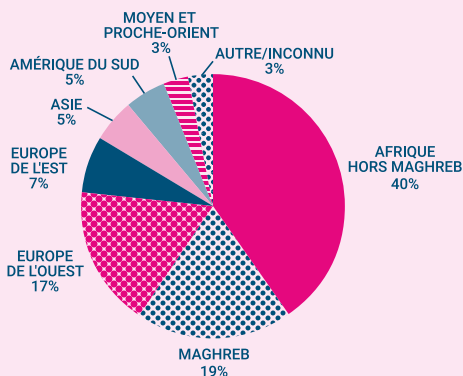
NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

58

MANIFESTATIONS



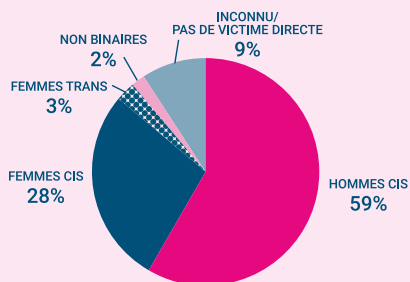
ORIGINE DES VICTIMES



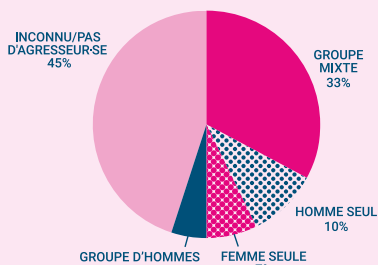
ÂGE DES VICTIMES



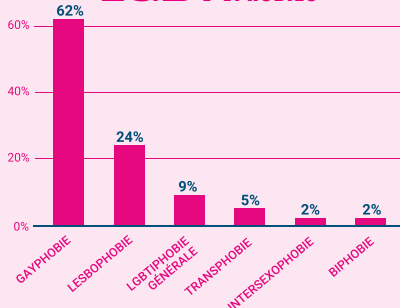
GENRE DES VICTIMES



AGRESSEUR-SES



LGBTIPHOBIES



SOS homophobie a reçu une cinquantaine de témoignages venus de l'international évoquant des situations difficiles en 2021, allant du rejet (69 % des cas) jusqu'à l'outing (7 %) ou aux agressions physiques (22 %). Les situations de menace et de harcèlement (respectivement 47 % et 38 %) occupent une grande part des témoignages. Ces derniers proviennent de personnes en difficulté, qui cherchent une écoute, une aide administrative ou des conseils, et qui parviennent à se défaire de leur situation complexe pour tenter de trouver de l'aide. Comme nous avons pu le constater dans notre précédent rapport, les personnes qui nous contactent sont à majorité masculines (58,6 %) et nous relatent des faits de gayphobie (62 %), ce qui nous amène à nous demander ce qui limite les témoignages des femmes et des personnes trans ou non binaires à l'international.

UNE AVANCÉE CONTRASTÉE DES DROITS ET DES VÉCUS

L'année 2021 a vu quelques minces avancées pour les droits LGBTI dans différentes régions du monde et dans différents domaines. La dépénalisation des relations sexuelles non hétérosexuelles a été votée au Bhoutan et au Botswana. Le mariage entre les couples de même sexe/genre, est devenu légal dans différentes provinces du Mexique et villes du Japon, au Monténégro, en Suisse et au Chili. L'adoption est devenue possible dans ces deux derniers pays et en Croatie. Le don du sang a été autorisé pour les hommes ayant des relations avec des hommes au Royaume-Uni. Ces changements législatifs amènent une reconnaissance des couples et vécus non hétérosexuels, et permettent de corriger des discriminations qui empêchaient de se considérer comme étant pleinement égaux. Toutefois, il faut aussi noter que la situation ne s'est pas améliorée dans d'autres pays. En Corée du Sud, des débats intenses ont lieu quant à une éventuelle loi contre les discriminations, à tel point qu'il s'agit d'un enjeu majeur des élections présidentielles du fait de l'opposition de groupes catholiques conservateurs. En Hongrie ou au Ghana, des lois LGBTIphobes appelant à la pénalisation de toute « promotion de l'homosexualité » ont amené à intensifier les attaques contre les personnes LGBTI. Une personne nous alerte en particulier sur les discriminations à grande échelle que subissent les membres de la communauté LGBTI dans son pays d'origine, avec des meurtres maquillés et un

rejet constant.

Si la situation des droits change chaque année, les discriminations se réduisent timidement, même dans des domaines tels que les thérapies de conversion. Vivre en tant que personne LGBTI reste toujours difficile, voire dangereux selon le pays. Nous recevons par exemple des témoignages d'étudiant·es internationaux·ales en France, dont les perspectives sont complexes à cause des LGBTIphobies de leur pays d'origine. Nous ne pouvons que souligner les cas de personnes appelant pour des connaissances à l'étranger, ou des ami·es et collègues, qui aimeraient les aider à faire venir leur partenaire en France depuis l'étranger ou à pallier le rejet vécu, ce qui montre bien que la solidarité va au-delà des frontières (voir la section témoignages).

« JE NE SUIS PAS RESPONSABLE DE MA NAISSANCE »

UNE RECONNAISSANCE DE LA TRANSIDENTITÉ ET DE LA NON BINARITÉ ?

Nous pouvons observer, au niveau international, un début de reconnaissance de la non binarité, ou du moins de la pluralité des genres, hors de la binarité. L'Argentine a, par exemple, autorisé l'inscription d'un troisième genre sur l'état civil. De même, le Népal a ajouté la mention « Autres » pour le genre dans son recensement, et ce afin de recueillir des données qui permettraient à terme, si elles sont utilisées en ce sens, d'instaurer de nouvelles lois luttant contre les discriminations. En effet, une précision des genres qui prendrait mieux en compte les personnes non binaires et trans, dans ce

genre de documents ou processus administratifs, pourrait amener à une meilleure prise en charge de ces personnes dans l'espace public, et faciliter leurs démarches, qui sont souvent difficiles. Le témoignage de Nora nous interpelle ainsi quant à ces difficultés, une situation que nous retrouvons en France (voir chapitre Commerces et services).

Aux États-Unis, l'arrivée de Joe Biden au pouvoir a été l'occasion d'adresser les discriminations dont sont victimes les personnes trans. Il leur est désormais possible de servir dans l'armée, la décision de Trump de les exclure ayant été renversée dès les jours suivant son investiture. Un rapport de Human Rights Watch¹ a mis en lumière la manière dont les populations trans sont marginalisées, et ce de manière intersectionnelle : les femmes trans noires sont celles qui

sont le plus écartées de la société et mises en danger, la plupart des États n'appliquant pas de loi anti-discrimination spécifique pour les personnes trans (voir chapitre Intersectionnalité). Le témoignage de Yolanda (à lire plus loin) nous rappelle toutefois également que le fait d'être intersexe n'est toujours pas accepté dans de nombreux pays, et qu'il s'accompagne de violences. ▲

1. <https://www.hrw.org/news/2021/11/18/united-states-transgender-people-risk-violence>

**« J'EN AI MARRE DE DEVOIR
ENCORE LUTTER CONTRE ÇA ET
QU'ON NE ME SOUTIENNE PAS »**

TÉMOIGNAGES

Sam nous partage son inquiétude vis-à-vis de son ami libanais, Elias, qui est genderfluid et pansexuel. Celui-ci a fait son coming out à sa mère transphobe et homophobe, et a peur que celle-ci le force à suivre une thérapie de conversion, qui serait très dangereuse pour lui. Sam aimerait pouvoir aider son ami mais les lois des deux pays étant différentes, il ne sait pas quoi faire.

Inès est une étudiante marocaine en France qui nous appelle à l'aide. Ses parents l'ont rejetée et expulsée, et lui disent qu'elle doit « changer » pour qu'ils continuent à financer ses études et son loyer. Elle cherche une solution pour s'en sortir.

Alors qu'il commence par nous raconter la situation difficile de la communauté LGBTI au Liban, **Naïm** aborde sa demande de renouvellement de titre de séjour, dont il n'est pas sûr qu'elle sera acceptée. Il souhaite savoir quels sont les moyens qui lui permettraient de rester en France, sachant qu'il arrive à la fin de ses études. Il considère que la situation serait trop difficile pour lui au Liban, mais n'envisage pas non plus de se marier avec son compagnon, dont la famille est elle aussi homophobe, ce qui amènerait des complications pour eux.

Amandine nous appelle afin d'obtenir de l'aide pour Caroline, une de ses collègues, lesbienne, qui a une relation avec une femme algérienne. Sa compagne ne peut pas venir en France car ses demandes de visa sont toutes refusées. De plus, sa collègue est elle-même dans une situation difficile face à ses proches, qui n'acceptent pas sa relation. Amandine souhaite savoir comment les aider.

Mouad est un étudiant marocain en droit en fin d'études, dont la situation risque de devenir difficile s'il n'obtient pas d'emploi ou d'asile, sa famille risquant de le rejeter si elle découvre son orientation sexuelle. Il souhaite aider d'autres personnes à la fin de ses études, une fois sa propre situation résolue.

Antoine, s'il a fait son coming out il y a plusieurs décennies et n'a aucun problème avec le fait d'être gay, subit moqueries et harcèlement de la part de ses supérieures et de ses collègues. L'homme wallon nous explique être mégenré constamment et avoir été agressé par un de ses collègues, défendu par sa direction. Il souhaite rejoindre son compagnon en Normandie mais craint de ne pas pouvoir quitter son emploi actuel ou trouver un nouveau travail du fait de son âge.

Yolanda est une personne intersexe haïtienne dont la vie est en danger suite à la révélation par un médecin de son genre. Elle a toujours vécu en tant que femme mais on ne la considère plus comme telle, et nous explique avoir été agressée et menacée à plusieurs reprises. Elle nous dit ne pas être responsable de sa naissance, et qu'elle a peur pour sa vie.

Asa nous écrit pour nous témoigner le rejet et les persécutions dont lui et ses ami·es LGBTI sont victimes. Il nous raconte les agressions, meurtres et suicides dont il a été témoin et dont ses proches LGBTI ont été victimes. Ces agressions et meurtres sont souvent maquillés, sans qu'aucune enquête ou procédure ne soit engagée. Un climat délétère d'impunité existe tout autour de lui, empêchant toute action et toute possibilité de vivre sereinement. Il héberge actuellement un ami qui a été attaqué par toute sa famille, jusqu'à en perdre un œil. Il déplore le rejet de l'État et des autorités de son pays, en Afrique de l'Ouest, qui refusent d'entendre les souffrances de la communauté LGBTI.

Marc est un homme français travaillant dans une école française en Égypte. Il nous confie avoir reçu des menaces de sa direction du fait de son orientation sexuelle, après avoir voulu contacter professionnellement un parent d'élève qui s'en est plaint à sa supérieure. Celle-ci l'a outé auprès de ce parent d'élève.

Emma nous écrit après avoir subi une agression lesbophobe en Grèce, le pays d'origine de sa compagne. Les deux femmes ont été prises en photo à leur insu par un homme âgé alors qu'elles étaient en train de s'embrasser, et cet homme a nié avoir pris ces photos. Elles évoquent une expérience traumatisante malgré le soutien d'une personne qui a pris leur défense.

Baptiste souhaite venir en aide à Kevin, un de ses amis en ligne qui est gay et vient de Malaisie. Il aimerait pouvoir aider cet ami sans ressource et dont l'état mental se détériore, faute de soutien de sa famille et compte tenu du conservatisme de son pays. Il a peur que son ami tente de mettre fin à ses jours. ▲

**«LES LGBT NE SONT
PAS CONSIDÉRÉ-ES
COMME DES CITOYENS
À PART ENTIÈRE»**

Nora est une femme trans originaire de l'île Maurice et vit en France depuis 2013. Elle nous contacte car, dans le cadre du renouvellement de son titre de séjour, elle est face à un double problème. Pour cette procédure, elle doit aussi renouveler son passeport mauricien, ce que les autorités nationales lui refusent. L'ambassade de Maurice en France lui indique par courriel que le bureau des passeports et de l'immigration de l'île l'empêche de renouveler son passeport tant qu'elle n'a pas d'acte de naissance et de carte d'identité avec la mention « female » dans le champ « gender » de ses papiers. Nora se rapproche donc du bureau de l'état civil de Maurice et essuie un nouveau refus par mail, la genrant au masculin et mentionnant seulement : « Veuillez noter que le changement de

sexe n'est pas reconnu par la législation mauricienne, et de ce fait votre requête ne peut pas être agréée. » Nora se sent dans une impasse. Elle a malgré tout obtenu un récépissé pour son titre de séjour actuel pour quelques mois, mais doit donc trouver une solution au plus vite. Cette situation est très difficile à gérer pour elle : « Je ne veux pas avoir un statut de réfugiée, ou bien me lancer dans une demande d'asile, car je ne suis pas persécutée à l'île Maurice, ni en danger. De plus, je ne veux pas d'une solution provisoire, je souhaite simplement une reconnaissance ainsi qu'une situation stable et durable par rapport à ma nationalité, qu'elle soit mauricienne ou française. Cela fait plusieurs années que Nora souhaite être reconnue comme femme sur ses papiers sans que les autorités le lui accordent. ▲

L'IMMIGRATION, UN COMING OUT CONSTANT

Les témoignages que nous avons reçus cette année évoquent pour une grande partie des problématiques liées aux migrations, que ce soit concernant le renouvellement d'un passeport ou d'un titre de séjour, ou concernant la tentative de faire venir en France une conjoint·e qui est bloqué·e dans son pays d'origine. Le contexte de l'immigration en France reste une étape décisive et toujours complexe. L'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis) est l'une des principales actrices aidant à la migration des personnes LGBTI en France, et s'occupe notamment du cas des personnes LGBTI en couple binational, dont l'un des deux conjoints est à l'étranger et souhaite venir en France¹. Amandine nous parle ainsi de sa collègue dont la femme, algérienne, est bloquée car ses trois demandes de visa ont été refusées. Le mariage, ou au moins le pacs, offre des moyens de faciliter les démarches administratives, mais celles-ci restent au bon vouloir des autorités ; le récit de Naim nous interroge quant à la possibilité de faire valoir ou non son orientation sexuelle ou identité de genre dans la procédure d'immigration.

Une des problématiques majeures vis-à-vis de l'immigration est donc la demande ou le renouvellement d'un visa ou d'un titre de séjour. Pour faire valoir la nécessité d'entrer en France lorsqu'on a été rejeté par sa famille, ses proches, voire que l'on est en risque de se faire arrêter ou tuer pour son orientation sexuelle ou son identité de genre, il faut monter un « bon dossier », c'est-à-dire un dossier qui prouve d'une manière ou d'une autre le danger². Le processus de demande de ces titres constitue une procédure complexe et dangereuse en ce qu'il s'agit de prouver

l'intime. Les questions peuvent concerner autant le sexuel – qui prouverait une sorte d'expérience – que des preuves matérielles, alors que les expériences des personnes LGBTI d'autres pays et continents ne sont pas les mêmes qu'en Europe de l'Est³. Il s'agit en somme d'un coming out permanent.

Pour les personnes trans, l'arrivée en France est d'autant plus dure que l'accès à des papiers mentionnant la bonne identité de genre est décisif dans l'accès aux procédures de soins, aux procédures administratives et, finalement, à la dignité même. Ne pas avoir de papiers correspondant à son identité de genre complique toute procédure, force à devoir expliquer sa situation encore et encore, et à être soumis·e au possible rejet de ses interlocutrices. Cette situation se retrouve dans plusieurs des témoignages que nous avons reçus, et qui décrivent la même fatigue vis-à-vis d'une situation qui ne se débloque pas et qui empêche un accès normal aux services publics. Nora nous explique ainsi : « Je suis obligée de me justifier à chaque fois que je présente un document (titre de séjour, Carte vitale, etc.), c'est vraiment compliqué à gérer et je trouve ça irrespectueux de ne pas vouloir reconnaître mon statut de femme : en plus de tous ces problèmes du quotidien, ça va à l'encontre de la constitution des droits de l'Homme signée par l'île Maurice. » Ces complications sont d'autant plus prégnantes qu'elles dépendent non seulement de l'identité de genre, mais aussi des ressources économiques ou du pays d'origine, et de l'acceptation ou non des personnes LGBTI. ▲

1. Voir notamment leur rapport paru en 2019, « Des amours, cent frontières », disponible ici : https://ardhis.org/wp-content/uploads/2019/07/Des_amours_Cent_frontiers_C3%A8res_ARDHIS.pdf.

2. <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2020-4-page-41.htm#re12no138>.

3. <https://www.cairn.info/revue-nouvelle-2017-1-page-8.htm>.

INTERSECTIONNALITÉ

COMME SI UNE DISCRIMINATION NE SUFFISAIT PAS

Dans les précédentes éditions de notre *rapport*, nous abordions le cumul des violences subies par les personnes LGBTI et racisé-es, handicapé-es, demandeur-ses d'asile, etc. Le mal de vivre causé par des différenciations sociales telles que le genre ou l'orientation sexuelle est ainsi parfois aggravé par d'autres violences liées à la santé, à la précarité (réelle ou entrevue), à l'origine, etc. Il semble évident que cette accumulation expose ces personnes à un quotidien des plus difficiles, entre l'accès au logement, à l'emploi ou tout simplement à des interactions sociales. Cette vulnérabilité est souvent accompagnée de précarité pour les jeunes LGBTI, parfois rejeté-es par leur famille. C'est par exemple le cas de Théo, Sohan et David, de jeunes hommes gays mis dehors par leurs parents et aujourd'hui sans domicile. La violence de la rue est aussi bien connue par plusieurs personnes migrantes qui nous ont appelé-es. Lucas, un homme migrant, nous raconte des violences subies au Refuge. Se faisant insulter et menacer, il est parti de l'association, se retrouvant sans domicile depuis deux semaines. Quant à Kofi, ghanéen bisexuel de 17 ans, il a immigré en France depuis un an, après avoir perdu son frère en Libye durant son voyage. La barrière de la langue l'isole totalement et il se sent seul, les restrictions sanitaires ne faisant qu'amplifier ses difficultés. Le mal-être de Kofi est accentué par plusieurs facteurs interdépendants : précarité, nationalité, couleur de peau et orientation sexuelle.

DES VIOLENCES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES QUI REDOUBLENT

En termes de précarité, certaines personnes sont particulièrement exposées. Les jeunes, les demandeur-ses d'asile, mais également les travailleur-ses du sexe et les personnes transféminines¹. C'est le cas de Stéphanie, 37 ans, qui se définit comme une femme trans. Elle souffre de stress post-traumatique et a du mal à survivre financièrement, après avoir été sans domicile fixe. Bien qu'elle ait réussi à trouver un logement, elle refuse de continuer sa transition par peur de subir de nouvelles agressions, et préfère s'isoler à nouveau. Sa famille n'a plus de contact avec elle et personne n'est au courant de sa transition. Ce cercle vicieux engendre chez elle un mal-être profond.

Plus les victimes cumulent ces formes de discriminations, plus les violences redoublent. Lors du TDOR², la journée du souvenir trans, de 2021, les associations spécialisées ont encore une fois fait un constat : l'énorme majorité des personnes trans victimes de meurtre sont des personnes transféminines

et migrantes³. Cependant, l'origine de ces violences est loin d'être uniquement extérieure à la communauté LGBTI.

LE VER EST DANS LE FRUIT

Rappelons qu'être à l'intersection de plusieurs formes de discriminations peut conduire une personne appartenant à un groupe opprimé d'une part à se retrouver dans un groupe oppresseur d'autre part. Dans notre *rapport* de 2021, nous parlions de l'homophobie comme d'une « manifestation du sexisme », et nous continuons de constater une véritable violence intracommunautaire en termes de misogynie. L'un des exemples les plus parlants et médiatisés en 2021 est la réaction de Matthieu Delorme en septembre dernier à propos de la participation de Bilal Hassani dans l'émission de TF1 *Danse avec les stars* : « Ça fait douze ans qu'on demande que deux garçons

1. Une personne transféminine est une personne trans dont l'identité et/ou l'expression de genre s'inscrit dans ce qui est associé au féminin.

2. Trans Day of Remembrance.

3. Le TDOR de septembre 2021 rappelle que 96 % des personnes trans assassinées sont transféminines et que 43 % sont migrantes.

dansent ensemble. [...] Et qui danse ? C'est Bilal Hassani. Je n'ai rien contre lui, mais pardon, un mec qui a une perruque et des faux cils, je ne me reconnais pas dans ce style de gay. » Cette intervention soulève un problème important : la follophobie⁴, étroitement liée à la transmisogynie⁵ citée plus haut. Nous avons reçu un tweet partageant un extrait du livre abject *La Question trans* de Claude Habib, autrice et professeure de littérature se présentant comme féministe, paru en 2021, qui illustre parfaitement notre propos : « Parmi les homosexuels masculins, une part s'est toujours distinguée par le goût du tapage et du travestissement. Les "folles" ne sont pas des homosexuels comme les autres. [...] Ces personnes formaient hier la part scandaleuse de l'homosexualité. C'est parmi elles que se recrutent aujourd'hui les candidats à la transition. »

GRINDR : LE THÉÂTRE DES VIOLENCES INTRACOMMUNAUTAIRES

Les violences intracommunautaires ne s'arrêtent pas là et peuvent se décliner à l'infini, ou tout du moins au nombre de minorités existantes. L'exemple le plus parlant est certainement Grindr. Il est coutume de voir dans certaines bio (autodescriptions) de personnes présentes sur cette application de rencontres des formulations telles que « clean »⁶, « no fem », « no black », « no asiat » (à décliner à votre bon vouloir), ou à l'inverse « only black », etc. Plusieurs comptes Instagram dénoncent ces violences, entre fétichisation et discrimination. C'est le cas de Miguel Shema dans [@praisees_vs_grindr](#), qui parle du racisme et de la fétichisation que les personnes racisées subissent ; mêmes dénonciations du côté des personnes trans avec [@ptrans_vs_grindr](#) de Maël Waechter.

Nous pouvons également parler de [@sero-pos_vs_grindr](#) et [@handis_vs_grindr](#).

Si la parole se libère depuis peu avec le #MeTooGay ou encore le mouvement Black Lives Matter, les violences continuent. Les mécanismes de domination se reproduisent, et les personnes à l'intersection sont plus vulnérables. ▲

4. Rejet, y compris à l'intérieur de la communauté LGBTI, des hommes gays ayant une apparence perçue comme étant trop féminine.

5. Intersection entre la transphobie et la misogynie. Forme de misogynie visant spécifiquement les femmes trans et personnes transféminines (source : *Whipping Girl*, Julia Serano, 2007).

6. Littéralement « propre » pour désigner les personnes non séropositives. On comprend que la sérophobie est présente au sein même de la communauté LGBTI.

**« MON PÈRE N'A PAS
ACCEPTÉ MON
HOMOSEXUALITÉ »**

TÉMOIGNAGES

Susan est une femme de 40 ans nous appelant du Bas-Rhin. Diagnostiquée schizophrène, elle est hébergée par une association où elle est victime d'injures homophobes : « Sale gouine », « Sale pute. » La police ne veut pas prendre ses plaintes et la renvoie systématiquement vers un psychiatre. Elle nous décrit une vie compliquée : mal aimée de ses parents, puis « placée » à l'âge de 4 ans, actuellement elle n'ose pas parler de son homosexualité. Sa mère, qui vient de mourir, ne l'a pas prise au sérieux après son coming out et lui a déclaré qu'elle n'était plus sa fille. Enfin, elle a trois enfants mais n'a plus de contact avec eux depuis cinq ans.

Jade, 50 ans, nous appelle car elle se sent isolée : elle n'arrive pas à créer du lien avec d'autres personnes. Elle est sans activité, malade de spondylarthrite et d'une anxiété généralisée. Elle n'a pas d'amies et sa sœur refuse le dialogue. Elle souhaite déménager car, depuis quelque temps, ses voisins auraient un regard malveillant sur elle. Elle a entamé plusieurs démarches (recherche de logement, bénévolat, assistance sociale, psy) mais sans aucun succès. Elle soupçonne de l'homophobie derrière ces refus.

Sacha est une personne non binaire qui subit de nombreuses agressions (verbales particulièrement) et du harcèlement dans l'espace public dans le Gard. Iel appelle pour faire le point tout d'abord sur les agressions subies, et le fait que la police refuse de prendre ses plaintes. Iel est en contact avec la référente LGBT locale et avec l'association FLAG!, sans pour autant voir sa situation bouger : tant qu'iel n'aura pas été frappé-e, la police ne prendra que des mains courantes et ne fera pas d'enquête. Lorsque Sacha va au commissariat, on lui répond : « Vous n'avez qu'à déménager ! », ou on lui dit de rester à la maison. Plus tard, Sacha nous recontacte pour décrire

le harcèlement dont iel est victime dans la galerie Géant Casino où iel fait ses courses et travaille : les vigiles l'emmènent et fouillent ses affaires abusivement. Un homme à la caisse lui a dit : « C'est pas un vrai homme », et : « On ne se met pas derrière un travelo. » Face à ces agressions, et malgré ses appels à l'aide, personne ne vient au secours de Sacha. Iel évoque son désir d'aller vivre à Paris. Iel a commencé un dossier pour avoir un logement social dans la capitale, mais les procédures sont longues et compliquées.

Éric est un homme gay nous appelant car il vient de se faire chasser de chez son ex-compagnon. Il nous explique que ce dernier l'a menacé de mort à plusieurs reprises et qu'il l'a tracé via Google Maps. Il a appelé la police suite aux séquestrations dont il a été victime lorsqu'il souhaitait partir de chez son ex-compagnon.

Après avoir été surpris par ses parents avec un homme rencontré sur une application, **Sohan** s'est fait frapper, insulter et mettre à la porte. Depuis, il n'a plus aucun contact avec ses parents, ni avec ses frères et sœurs qui vivent à l'étranger. Il nous confie être de confession musulmane et avoir des parents très pratiquants. Il éprouve un sentiment de honte et de culpabilité. Il se définit comme bi et est plus attiré par les hommes que les femmes. Il nous explique aussi avoir remarqué qu'il y a un fantasme chez les gays pour les maghrébins. Il précise que son partenaire est de type caucasien ce qui a ajouté de la colère chez ses parents.

Lucas, 27 ans, est réfugié et est arrivé en France en 2019 car il était menacé de mort dans son pays en raison de son orientation sexuelle. Il veut témoigner des insultes et menaces dont il a été victime dans l'appartement du Refuge, où il était hébergé. Un jeune lui aurait tenu des propos homophobes et des menaces de mort de façon répétée depuis un mois et demi. Il lui a dit qu'il le détestait, qu'il n'était « bon qu'à baiser des hommes », qu'il voulait l'emmener dans un coin pour le tuer.

Vivant dans les Yvelines, **Lara**, femme intersexe de 31 ans, est réduite en esclavage. Abandonnée à la naissance, elle a vécu dans des foyers et des orphelinats. Elle a été à l'école jusqu'à ses seize ans et a fini par se prostituer pour arrondir ses fins de mois. Elle est « tombée dans le piège de la prostitution ». Elle était dans un réseau de proxénètes. Elle prenait de l'alcool, « pour tenir », surtout lorsqu'elle se « faisait sodomiser vingt fois dans la journée ». Il y a près d'un an, elle a rencontré un couple qui l'a invitée à habiter chez lui, en échange d'un tra-

vail de domestique. Elle fait le ménage, s'occupe des repas. Elle met du vernis à sa « maîtresse », s'occupe du repassage, du service et de l'entretien. Elle mange seule dans la cuisine et sert ses bourgeois dans la salle à manger. Lara doit toujours être disponible et n'a pas droit à l'erreur. Si elle oublie de faire quelque chose, elle est punie : coups de baguette et « paires de claques ». Elle aurait signé un contrat avec le couple et dit avoir une couverture sociale. Elle ne touche pas de salaire, et ce dernier possède également ses papiers d'identité. ▲

« Je me sens mal, je me sens trahi. Je ne suis pas venu en France pour subir la même chose qu'au pays. » Il a porté plainte et a alerté les cadres de l'association mais rien n'a été fait. Face à cette situation, il a quitté l'association et l'hébergement depuis deux semaines. Il est donc à la rue et ne peut pas travailler car ses papiers ne sont pas en règle. Face à cette situation, il se dit « fatigué » et a « juste envie de mourir ».

Saïd a connu un accident de la vie et est en attente d'un logement social depuis seize ans. Il souffre du syndrome d'Asperger et d'épilepsie. Isolé, sans soutien réel de la part de son assistante sociale et ayant l'impression d'être discriminé par le Samu social, Saïd vit dans la précarité d'un hôtel parisien insalubre dans lequel il subit des violences sexuelles de la part du gérant.

Claude est victime de persiflages homophobes au travail alors que ses collègues le traitent comme le « pédé des couloirs ». Cet harcèlement reste totalement impuni. Claude souffrant de problèmes psychiques, sa hiérarchie préfère investiguer sur sa potentielle incapacité à travailler plutôt que sur les discriminations dont il est victime.

Yann est invité à rejoindre une conversation privée en ligne avec une quinzaine d'inconnus. Lorsqu'il accepte, il constate qu'il est la cible directe de leurs insultes. Après avoir quitté le groupe, Yann sera rajouté par trois fois dans ce genre de groupe et subira des insultes homophobes, sexistes, misogynes et racistes. Il souhaite aujourd'hui porter plainte pour incitation à la haine.

Willy est serveur intérimaire dans un hôtel luxueux du sud de la France. Lorsqu'il décide de faire son coming out, trois de ses collègues – dont son supérieur hiérarchique – commencent à se moquer de son orientation sexuelle. Rejeté, il devient également rapidement la cible de propos antisémites. ▲

UN REGARD SUR...

LES VIOLENCES SEXUELLES ET CONJUGALES

À la fin de son enquête « À la recherche du #MeToo gay », publiée en septembre 2021¹, Matthieu Foucher rêvait « non pas d'une guerre fratricide mais d'une libération de la parole, d'une prise de conscience et d'une réflexion collective au sein de [sa] communauté » au sujet des violences sexuelles auxquelles les personnes gays sont exposées au cours de leur vie. C'est dans l'esprit de cet espoir que ce **Regard sur les violences sexuelles et conjugales entre personnes LGBTI** souhaite s'inscrire cette année.

Le mouvement #MeTooGay, initié en janvier 2021 par le premier témoignage sur Twitter de Guillaume T., révélant un viol par un conseiller de Paris et son compagnon, a marqué une étape importante concernant la libération publique de la parole. Ce mouvement a encouragé certaines victimes à témoigner en 2021 auprès des services d'écoute de SOS homophobie, et a permis à certaines d'entre elles de mettre des mots sur ce qu'elles avaient vécu ou bien même de s'en souvenir.

Nous avons dénombré 17 situations de violences sexuelles, physiques ou morales subies par des personnes LGBTI au sein de leur couple. Il est probable que de nombreuses personnes estiment que ces violences n'entrent pas dans le cadre de nos missions d'écoute, qu'elles ne constituent pas des LGBTIphobies puisque les agresseurs sont des personnes LGBTI. De plus, le tabou concernant les violences sexuelles et conjugales entre personnes LGBTI était jusqu'ici encore très fort au sein de la communauté. Ces situations ont pu être passées sous silence par les militant·es et même certaines victimes en partie par peur qu'elles ne soient instrumentalisées par celles et ceux qui s'opposent à l'avancée des droits des

personnes LGBTI.

De surcroît, certaines victimes ne connaissent pas nos canaux permettant de témoigner par écrit, courriel et chat', et peinent à verbaliser leur agression sexuelle ou viol : « Oui, très honnêtement, je n'aurais jamais franchi le cap si la seule solution était d'en parler à l'oral. Ça aide énormément de pouvoir écrire plutôt que parler », indiquait déjà Rayane en 2020, au cours d'un chat' où il évoquait pour la première fois le viol qu'il a subi lorsqu'il était lycéen. Enfin, les témoignages de personnes trans et/ou non binaires et de femmes cis dans ces contextes sont très rares. Nous n'en avons reçu aucun évoquant des violences conjugales ou des agressions sexuelles entre femmes lesbiennes. Pour beaucoup encore, une femme ne peut être l'autrice de violences conjugales. De plus, si de nombreuses

femmes n'identifient pas SOS homophobie comme un éventuel recours, on peut imaginer qu'elles se tournent davantage vers des associations spécifiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

**« VICTIMES,
ON VOUS CROIT ! »**

VIOLENCES SEXUELLES

En 2021, la douzaine de témoignages reçus provient exclusivement d'hommes gays. Une moitié relate des viols qui se sont déroulés en 2021 au cours de rencontres initialement « volontaires », dans un bar ou via une appli. Les victimes subissent ensuite des actes de pénétration par la contrainte physique ou par une incapacité à réagir sous l'action de drogues. Plusieurs déclarent ne pas avoir pris conscience de la gravité de la situation sur

1. VICE : <https://www.vice.com/fr/article/bv84b5/a-la-recherche-du-metoo-gay>.

le coup. Christophe passe la nuit avec ses agresseurs et « leur dit même au revoir » le lendemain matin. D'autres tentent dans les jours qui suivent « de relativiser », en acceptant la fatalité d'un « plan cul qui ne s'est pas très bien passé ». Dans une société qui valorise le stéréotype de l'homme en désir sexuel permanent, la notion de consentement peut sembler complexe entre deux hommes, mais elle ne l'est pas.

L'autre partie des témoignages concerne des viols plus anciens. Ils décrivent des victimes empreintes de la culpabilité d'avoir été « paralysées » face à des agresseurs pas forcément plus forts qu'elles physiquement : « J'aurais pu me dégager, je m'en sentais la force, mais je n'ai tout simplement rien fait. J'ai subi jusqu'à la fin. » Ces souvenirs laissent des marques encore aujourd'hui, et les victimes sont paralysées à l'idée d'avoir des désirs homosexuels et de faire confiance : « Je n'arrive plus à me sentir bien auprès de la communauté. » Certaines ont des difficultés à trouver de l'aide auprès de thérapeutes et « leurs interprétations sur leur vie sexuelle ». Ces témoignages s'inscrivent dans les questionnements de Matthieu Foucher : « Comment échapper au double stigmaté d'être homo et victime, quand les discours pathologisants et homophobes voudraient faire de l'homosexualité la conséquence de ces abus ? Comment accepter son attirance pour les hommes quand on a soi-même été agressé par un homme ? »

SOS homophobie n'a pas reçu de témoignages d'agressions sexuelles dans le cadre intrafamilial l'an passé. Cependant, l'enquête Virage révélait en avril 2020 que la proportion des personnes LGBTI à avoir été agressées sexuellement ou violées par un-e membre ou proche de leur famille est cinq à dix fois supérieure à celle des personnes hétéros².

VIOLENCES CONJUGALES

Il existe peu de chiffres sur les violences conjugales dans les couples LGBTI. Pour la France, le ministère de l'Intérieur a dénombré trois décès survenus au sein de couples de même genre en 2020³, huit en 2019. Des études américaines⁴ estiment que la pro-

portion des femmes et des hommes ayant subi des violences de tout type au sein d'un couple de même genre est la même que celle des femmes en couple hétérosexuel. Ces proportions seraient encore plus élevées pour les personnes trans. Sophie, femme trans, évoque régulièrement à notre ligne d'écoute anonyme les remarques négatives et moqueuses d'un ancien compagnon lorsqu'elle lui parle de ses désirs de maternité. Les autres témoignages reçus, qui concernent des hommes gays, décrivent des mécanismes similaires aux violences dans les couples hétéros : dénigrement, éloignement de l'entourage amical et familial (« Je suis seul, seul, je ne peux parler qu'avec lui, c'est tout »), violences physiques, harcèlement post-rupture, etc. Il s'en dégage cependant des spécificités : peur d'être outé auprès de l'entourage si la relation se finit, insultes gayphobes (« Va choper le sida », « Fais-toi enculer par le cardinal à la cathédrale de M... »), disgrâce d'être « une fois de plus » un homme qui ne correspond pas aux normes de la masculinité, négation de sa relation par la société. La police demande à Ibrahim s'il « a toujours besoin d'aide pour le problème avec [sa] femme », alors que son ex-compagnon armé d'un couteau a tenté de défoncer sa porte...

“JE N'ARRIVE PLUS À ME SENTIR BIEN AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ”

2. « Alors que les hommes hétérosexuels ont très rarement été confrontés aux violences sexuelles intrafamiliales (0,5 %), le taux est multiplié par plus de dix pour les hommes homosexuels et bisexuels (6 % et 5,4 %). Pareillement, alors que 2,5 % des femmes hétérosexuelles déclarent avoir subi des attachements du sexe, des rapports sexuels forcés ou tentatives dans le cadre intrafamilial, ce sont respectivement 9,8 % des lesbiennes et 12,3 % des bisexuelles qui sont aussi dans ce cas. », Ined, « Enquête Virage », 2015 : https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/836200070_ddd_violencesfamiliales_access.pdf.

3. Étude nationale sur les morts violentes au sein des couples, 2020.

4. Taylor N.T. Brown et Jody L. Herman, « Intimate Partner Violence and sexual abuse among LGBT people », UCLA, 2015.

VIOLENCES DANS LE MILIEU ASSOCIATIF LGBTI

Les révélations dans la presse concernant le Refuge, où une fondation pensée par des personnes LGBTI pour la protection des jeunes LGBTI isolé·es a été le lieu d'emprises, de violences psychologiques et sexuelles sur des personnes censées être aidées⁵, ont montré que les abus peuvent exister partout. Il ne faut pas craindre que ce type de médiatisation puisse donner une mauvaise image

des personnes LGBTI. Les personnes LGBTI font partie de la société, comme leurs errances. Nous devons toutes et tous pouvoir les voir, les révéler, les confronter et les remettre en cause pour évoluer vers une société inclusive. Victimes, on vous croit ! ▲

5. https://www.liberation.fr/societe/sexualite-et-genres/tres-rapidement-ca-a-derive-sur-le-sexe-trois-jeunes-gays-anciens-du-refuge-temoignent-20220129_2QSSOJOZMJJCX-HDC7DQBOZTD7B4/.

TÉMOIGNAGES

Après le premier confinement, **François**, 29 ans, est contacté via les réseaux sociaux par un homme de son quartier avec lequel il a des ami·es en commun. Il accepte d'aller boire un verre chez lui. La soirée se prolonge. Fortement alcoolisé, l'homme devient « très entreprenant » et l'« agresse sexuellement ». Les jours suivants, François relativise ce qui lui est arrivé, mais se rend progressivement compte qu'il a désormais peur de faire des rencontres et qu'il réagit de façon plus agressive qu'auparavant. Il tente d'évoquer les faits avec son agresseur, qui les nie et minimise l'ensemble de la situation. Le mouvement #MeTooGay lui fait prendre conscience qu'il ne s'agit pas d'un événement rare : François envisage désormais de porter plainte.

Séparé depuis deux mois, **Adam**, 27 ans, témoigne à la ligne d'écoute de SOS homophobie des humiliations et du rabaissement permanents qu'il a subis de la part de son ex-compagnon durant leurs neuf années de vie commune. Ce dernier l'a également menacé de mort et a usurpé ses revenus en détournant son allocation d'adulte handicapé. Depuis leur séparation, son ex le harcèle en numéro privé. Adam, en attente de réponses d'institutions suite à des démarches administratives, ne peut pas ne pas décrocher. Cette situation renforce ses

sentiments de peur, d'isolement et d'impuissance tandis que, dans son quartier, il est menacé par un groupe de jeunes qui l'insultent (« sale pédé », « on va creuser ta tombe »).

Sofia est une femme trans qu'un de ses voisins d'immeuble (qui nous a contacté·es) décrit comme « vivant sous l'emprise » de son jeune compagnon. « Il vit à ses crochets, abuse d'elle sexuellement et la frappe régulièrement. » Il la croise souvent le visage tuméfié, couvert de bleus, après des scènes dans leur appartement dont il imagine la grande violence d'après les bruits. La police s'est déplacée plusieurs fois. Sofia ne souhaite pas porter plainte.

Face aux propos homophobes de sa collègue (qui voit les personnes « gays » comme des êtres faibles, des « girouettes », des « pédales qui n'ont pas de couilles »), **Carlos**, 39 ans, est décidé à « ne pas laisser passer ça ». Sa réaction fait écho à une prise de conscience liée à son passé conjugal. Carlos a été en couple avec un homme qui l'a frappé pendant plus de cinq années et qui a monté l'ensemble de leurs ami·es contre lui. Il n'en a jamais parlé à sa famille et n'a pas porté plainte. Il n'a désormais plus de contact avec son ex, un ex qui a gardé des relations avec des membres de sa propre famille. Quelques mois après sa rupture, il a été juré aux assises sur des affaires de violences conjugales : « Je me suis alors juré de ne plus me laisser marcher dessus. »

Lors d'une soirée, **Christophe**, étudiant d'une vingtaine d'années, a rencontré un couple d'hommes plus âgés. Après le deuxième verre, il s'est senti « bizarre ». Il lui a fallu une dizaine de jours pour reconstituer ce qu'il s'était passé : il se rappelle « être soumis » et être insulté (ce qu'il n'aime pas) au cours de rapports sexuels sans pouvoir réagir, et subir des pénétrations contre sa volonté. Il ne comprend toujours pas comment il a pu passer ensuite la nuit avec ses deux agresseurs, et s'en veut d'être parti le matin en leur « ayant même dit au revoir ». Plus tard, il confronte l'un des deux hommes qui a nié avoir mis de la MDMA dans son verre, lui indiquant qu'il ne l'utilise que dans ses propres verres. Suite à ce viol (« je n'arrive pas à dire le mot en quatre lettres »), il a envisagé d'évoquer ses « préférences sexuelles » à l'une de ses sœurs mais n'a pas donné suite, estimant qu'un coming out et la révélation d'un viol constitueraient une somme d'informations trop grande : « Avec cette double claque, elle m'aurait regardé différemment. »

Christophe, qui a des relations sexuelles avec des hommes depuis une dizaine d'années, a toujours compartimenté cet aspect de sa vie et ne s'est jamais ouvert à ses ami·es les plus proches ou à sa famille (très homophobe). Le rejet de l'homosexualité par son père s'accompagne d'un refus de la faiblesse chez les garçons : il pouvait frapper son fils pendant l'enfance et lui dire : « Si tu pleures, je t'en donne une autre. »

Il a envisagé de porter plainte. L'officier à la réception du commissariat lui a demandé à haute voix la confirmation qu'il souhaitait porter plainte pour « agression sexuelle ». Christophe s'est senti mal (« ma nuque s'est raidie ») et est parti. Plus tard, il a téléphoné pour avoir un autre policier. On lui a dit qu'il y aurait une enquête... Il a abandonné sa plainte car il a eu peur que « tout le monde sache ». À la suite de cet événement, il est devenu « invivable », « une autre personne », il ne mangeait plus. « J'ai été un cauchemar pour toute ma famille à cause d'eux. » ▲

Début mars, **Michael** s'est souvenu d'un viol dont il a été la victime et qu'il avait occulté de sa mémoire. À l'époque, il vivait avec ses parents et ne leur disait pas qu'il allait « en boîte ». Cette fois-là, avec l'un de ses amis, alors qu'ils n'ont bu qu'une bière, ils ne se sentent pas bien (« comme si on avait bu des dizaines de shots »). Ils décident d'écourter leur soirée et commandent un VTC. Quelques minutes plus tard, alors que son ami a été déposé, le chauffeur force Michael à lui faire une fellation. « J'ai essayé de lui faire comprendre que je ne voulais rien, j'ai essayé de dire non, mais ça n'a rien changé. La seule chose que j'ai pu faire, c'est bouger ma jambe quand il a commencé à me la caresser, et je suis resté bloqué ensuite. [...] Et puis, j'avais peur qu'il me retrouve, comme il connaissait la situation de mon habitation. » Michael se souvient de la dernière phrase de son agresseur : « "À

très vite", comme si ça allait recommencer. » Il ne parvient toujours pas à en parler à sa famille. « J'ai l'impression de devenir faible en le disant, et ma famille ne sait que je suis gay que depuis peu de temps. » Michael exprime un sentiment de honte, « honte de ne pas avoir su réagir, de ne pas en avoir parlé autour de moi, honte de ne pas avoir agi », un sentiment d'isolement et d'impuissance également. « Je ne savais pas où parler. J'ai eu du mal à vous trouver parce que j'ai cherché à qui en parler, et des associations de femmes victimes m'ont été proposées mais je ne voulais pas prendre leur place. »

Suite à une rencontre en ligne, **Anton** invite un homme chez lui, mais ce dernier ne ressemble pas au profil. L'inconnu insiste pour entrer dans l'appartement, avant de sortir une seringue pour aider à détendre l'atmos-

phère. Anton refuse mais ne se souvient pas de la suite de la soirée. Il soupçonne la personne d'avoir mis de la drogue dans son verre. N'ayant aucun souvenir du reste de la soirée, Anton ne sait pas ce qui a pu se passer, ni ce que l'inconnu a pu lui faire. Anton est traumatisé par cette agression et souhaite porter plainte, mais ne sait pas comment faire pour être écouté.

Depuis qu'il est arrivé en France, **Marius**, 37 ans, travaille dans l'entreprise de son conjoint. Il subit depuis quelque temps des propos gayphobes de la part d'un de ses supérieurs. Il a sollicité son compagnon, avec lequel il est en couple depuis dix ans, pour avoir de l'aide mais ce dernier n'agit pas. De plus, il refuse à Marius toute vie sociale extérieure, manifestant une très grande jalousie. Il fait le compte des heures entre chacune de ses rares sorties, il surveille son téléphone portable et veut savoir avec qui Marius parle. « Je suis seul, seul, je ne peux parler qu'avec lui. »

Lorsqu'il était au lycée, **Karim** s'est confié à une amie sur le rendez-vous qu'il avait eu avec un élève de l'établissement plus âgé que lui « pour flirter », ce qu'a découvert ce dernier. Au second rendez-vous, il est devenu violent et a violé Karim. Il lui a ensuite envoyé des SMS insultants (« sale pédé »). Karim se décrit comme une « personne fragile » à l'époque, avec un passé d'enfant battu. Il avait porté plainte mais l'avait retirée face à des pressions de la police. Dix ans plus tard, il veut que son agresseur « soit puni et comprenne ce qu'il a fait ». Il a déposé une nouvelle plainte.

Si-mok, un étudiant étranger, se rend un dimanche chez un couple d'hommes gays. « J'ai été forcé d'avoir une relation sexuelle à la première rencontre, alors que je ne voulais pas de pénétration. » Il décide de porter plainte à la gendarmerie, où il estime avoir été bien accueilli. Depuis le viol, il déprime et dit être « instable psychologiquement ». Il a entamé un suivi auprès d'un psychiatre qui lui prescrit des médicaments pour lutter contre son état dépressif. Il compte aussi sur le soutien de son père et d'une camarade (les deux seules personnes à être au courant dans son entourage). ▲

LA PAROLE À...

LOUISE DELAVIER

Responsable des programmes et de la communication pour En avant toute(s), association de lutte pour l'égalité des genres et la fin des violences sexistes et sexuelles.

Quelles spécificités existe-t-il pour les jeunes personnes LGBTI dans le contexte des violences au sein du couple ?

Les violences de couple peuvent se développer quand deux caractéristiques sont réunies : le secret et la honte, des caractéristiques faisant partie intégrante des parcours de nombreuses personnes LGBTI. Ne pas être out, c'est par exemple un facteur de vulnérabilité supplémentaire. Chez les jeunes, il y a souvent dans une relation un·e novice et un·e expert·e. La personne qui guide peut inciter très fortement l'autre à faire ce qu'elle veut, d'autant plus quand il y a l'enjeu d'être accepté·e dans sa communauté. Et lorsque l'on est fragilisé·e depuis longtemps, émotionnellement, économiquement, ce qui est le cas pour beaucoup de personnes trans, s'ajoutent les enjeux de dépendance. S'ajoutent également les enjeux de loyauté envers une communauté stigmatisée et envers une personne qui, si elle abuse, peut également avoir aidé, accepté et soulagé la victime au départ.

L'inclusion des jeunes LGBTI était-elle déjà présente dans le projet à l'origine d'En avant toute(s) ?

Nous avons au départ rencontré les associations existantes de soutien aux femmes victimes de violences conjugales. Le discours développé sonnait très binaire et genré. Il ne mentionnait pas la situation des femmes lesbiennes. De plus, l'iconographie des campagnes sur les violences de couple se base sur une conjugalité strictement hétérosexuelle de relations longues, et sur une violence caractérisée par les marques visibles de coups. Les jeunes, et particulièrement les LGBTI, ne s'y reconnaissent pas (iels sont surtout affecté·es par des violences psychologiques et sexuelles).

Ces observations nous ont convaincu·es de développer des outils inclusifs. On estime à environ 8 % la proportion de personnes LGBTI qui nous contactent (sachant qu'elles ne nous le disent pas forcément).

Face aux difficultés des jeunes de se percevoir comme victimes de violence en couple et d'en parler, comment En avant toute(s) s'est-elle organisée ?

Les jeunes ne s'emparent pas de quelque chose qui ne leur est pas spécifiquement dédié.

C'est pourquoi on axe notre communication spécifiquement sur la jeunesse et sur des échanges autour du couple, de l'amour, des relations, des discriminations, et pas sur les violences. C'est important pour que les personnes puissent se confier sur leur orientation ou leur identité de genre. C'est ensuite qu'elles pourront éventuellement évoquer des violences dans leur relation. Notre chat anonyme (commentonsaime.fr) s'inscrit pleinement dans cet enjeu de développement de la confiance. Il permet de gérer un peu plus facilement l'enjeu émotionnel hyper fort (verbaliser peut être complexe dans ces situations), et aide toutes les personnes qui sont dans une dynamique de secret. Nous n'attendons pas que les personnes viennent à nous. Nous allons proposer nos services d'aide là où les jeunes peuvent se confier (au cours de nos « maraudes » sur les réseaux sociaux, certains forums, etc.).

Nous avons également développé un accueil physique spécifique pour les femmes LBT+ (l'un des rares de cet ordre) et des actions de prévention (d'intervention en milieu scolaire). ▲

Pour prolonger : la tribune commune du 18 mai 2021 d'En avant toute(s) et SOS homophobie : « Personnes LGBTQIA+ : aussi victimes de violences au sein du couple » sur Mediapart (<https://blogs.mediapart.fr/en-avant-toutes-sos-homophobie/blog/180521/personnes-lgbtqia-aussi-victimes-de-violences-au-sein-du-couple>).

UN REGARD SUR...

LA GROSSOPHOBIE

SOS homophobie n'a pas reçu de témoignages spécifiquement grossophobes en 2021. Cependant, cette forme de discrimination a ses spécificités et est vécue quotidiennement par les personnes concernées, LGBTI ou non, et ce dans tous les types d'environnements, LGBTI compris. Nous avons ici laissé l'analyse de ces situations à Gras Politique, association féministe et queer fondée en 2017, qui lutte radicalement contre la grossophobie.

La grossophobie est une discrimination insidieuse. Elle est d'abord difficile à définir, tant elle se présente dans tous les domaines de la vie. Elle se cumule ensuite à d'autres formes de discrimi-

nations et force souvent la personne qui les subit au repli, à la honte. Quand la haine du corps gros se marie à la gayphobie, à la transphobie, à la biphobie ou à la lesbophobie, on voudrait hurler que c'est ça qui est contre-nature, qu'il faut interdire les discriminations, quelles qu'elles soient, mais nous n'en sommes pas encore là. Il ne s'agit pas d'une nouvelle discrimination, et d'ailleurs, depuis la création de The Fat Underground en 1973 par des féministes, les militant·es gros·ses s'efforcent de mettre en lumière la nature inséparable de l'homophobie et de la grossophobie. Ainsi, pour les conservateur·rices, l'obésité est une épidémie ou encore un style de vie, autant de qualificatifs qu'iels réservaient jadis à l'homosexualité. Ces rétrogrades aiment à stigmatiser les personnes grosses sur leur état de santé, comme iels aiment à rappeler la prétendue responsabilité des personnes LGBTQI+ infectées par le VIH. Nos points communs sont nombreux, et pourtant nous sommes encore mal représenté·es et nos combats trop mal connus par notre propre communauté.

63% DES ENFANTS GROS·SES RISQUENT D'ÊTRE VICTIMES DE HARCÈLEMENT

La grossophobie, c'est l'ensemble des comportements hostiles qui stigmatisent et discriminent les personnes grosses, en surpoids ou obèses. Elle commence à l'intérieur du foyer, de la famille, avec des parents inquiets de voir leurs enfants sortir de la norme pondérale, et qui, sous prétexte de bienveillance, font subir aux jeunes grosses et gros des régimes inutiles, et de multiples humiliations qui marqueront le reste de leur vie. Elle se poursuit à l'école où, selon l'OMS, 63 % des enfants gros·ses risquent d'être victimes de harcèlement et 75 % des enfants de moins de

dix ans associent le fait d'être gros·se à quelque chose de négatif. La grossophobie est une discrimination gen-

rée : ce sont les femmes et les jeunes filles qui en pâtissent le plus. Chez les filles, l'âge moyen du premier régime en France est de huit ans. Plus tard, lors de l'accès à l'embauche, les personnes grosses sont discriminées. En effet, selon Jean-François Amadieu, sociologue à l'université Paris 1 Sorbonne, « à compétences égales, pour un poste dans l'accueil, une femme candidate en surpoids a six fois moins de chance d'être embauchée ». Ces différences genrées se reflètent dans les chiffres liés aux chirurgies bariatriques (les chirurgies de l'obésité) : 80 % des personnes opérées sont des femmes, contre 20 % qui sont des hommes¹. Les femmes ont par ailleurs recours à ces chirurgies à un poids moindre que celui des hommes. La grossophobie médicale est un autre sujet de préoccupation pour toutes les personnes grosses : maltraité·es, elles n'osent plus se rendre chez le ou la médecin, et se retrouvent dans des situations d'errance médicale ou d'abandon de soins qui sont dangereuses. Dans le domaine de la santé,

¹. Rapport « Analyse des pratiques de chirurgie bariatrique », CPAM 2019.

les patient·es gros·ses sont confronté·es à la grossophobie des soignant·es qui renvoient sans cesse les personnes en souffrance à leur poids, mais aussi à une grossophobie matérielle, institutionnelle et organisée, celle du manque de matériel adapté. De la chaise en salle d'attente à la table de bloc opératoire, du lit médical au fauteuil roulant, de l'IRM aux tailles d'aiguilles utilisées pour les vaccins contre le Covid-19, rien n'est adapté aux corps différents, et donc au corps gros. Se soigner est un parcours du combattant, qui enferme les personnes concernées dans des souffrances inacceptables.

Dans les domaines précis de l'accès à la parentalité ou des prises en charge hormonales ou chirurgicales de transition, les gros·ses subissent encore une fois des discriminations terribles. Les centres de PMA refusent en effet volontiers les demandeur·ses à l'IMC² supérieur à 30, quel que soit le motif de consultation, et cela sans arguments scientifiques valables. Les chirurgien·nes font du chantage à la perte de poids aux personnes qui souhaitent accéder à des opérations liées

à leur transition, et font reculer la perspective tant attendue d'un corps débarrassé d'une poitrine, d'une pomme d'Adam ou de tout autre changement indispensable à la vie d'une personne trans. L'accès aux traitements hormonaux peut également être conditionné par la promesse d'une perte de poids, ou accompagné de remarques grossophobes sur les changements physiques souhaités. Pour résister, et comme le font déjà les personnes LGBTQI+, nous nous organisons en référençant les médecins non grossophobes, mais nous ne devrions pas avoir à craindre pour notre santé et notre dignité.

Nous continuons à nous battre contre la grossophobie ordinaire au sein même de notre communauté. Nous manquons encore cruellement de représentations des corps gros. Les personnes grosses LGBTQI+ existent, montrez-les ! ▲

2. Indice de masse corporelle.

**S'EFFORCER DE VISIBILISER
LA NATURE INSÉPARABLE
DE L'HOMOPHOBIE
ET DE LA GROSSOPHOBIE**

LA PAROLE À... LESLIE BARBARA BUTCH

DJ et militante LGBTI.

Que représente pour vous votre victoire aux Out d'or cette année ?

C'était d'abord un moment très émouvant et très inattendu ! C'était également l'aboutissement d'un travail militant et d'une existence politique.

Cela représente la reconnaissance de tout ce que je mets en place au quotidien pour donner de la visibilité à ceux qui n'en ont pas, ou peu. Cela fait plaisir de voir que d'autres pensent que ce que je fais est utile.

Quelle a été la place des LGBTIphobies et de la grossophobie dans votre parcours ?

Centrale forcément, étant moi-même une femme lesbienne, gouine et grosse.

Cela reste très difficile d'être une personne grosse aujourd'hui, et la communauté LGBTI n'échappe pas à la violence de la grossophobie. On manque de représentation de personnes grosses en général, et les lesbiennes sont souvent invisibilisées dans les médias.

En grandissant, j'ai manqué de role models, jusqu'à l'arrivée de Beth Ditto, qui a bouleversé ma vie et m'a permis de penser que

c'était possible de faire de la musique en étant grosse. Je suis devenue ce qui m'a manqué quand j'avais quinze ans, c'est-à-dire une représentation positive, un role model de femme lesbienne et grosse qui a du succès dans cette carrière-là ! J'ai toujours assumé à 1 000 % qui je suis et je suis là pour ouvrir la voie.

Il y a du mieux aujourd'hui, avec le mouvement body positive, beaucoup de gens qui déconstruisent leurs préjugés. Il faut continuer ce travail par la pédagogie, à la fois sur les LGBTIphobies et la grossophobie.

Que souhaitez-vous demain dans la lutte contre ces discriminations croisées ?

Continuer à faire se rencontrer des gens, et surtout mettre en avant des représentations de corps gros, de corps divers, avec plus de personnes racisées, plus de personnes trans ! Montrer que tous ces corps existent, dans les médias et dans la communauté LGBTI.

Il faut continuer à combattre la misogynie, la lesbophobie, la grossophobie dans toutes les communautés. Professionnellement, dans le monde de la musique, tout prend plus de temps quand on est une meuf, et en plus grosse, certaines portes sont ouvertes à d'autres qui sont plus difficiles à ouvrir pour moi. Là aussi, il y a un vrai travail collectif à mener ! ▲

**MANQUE CRUEL
DE REPRÉSENTATIONS
DES CORPS GROS**

LE DROIT FRANÇAIS FACE AUX LGBTIPHOBIES

AGRESSION – LGBTIPHOBIE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par le Parlement, inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile LGBTIphobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue. L'article 132-77 du Code pénal (CP) exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction : « L'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée. »

INFRACTION	TEXTE DÉFINISSANT L'INFRACTION SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	PEINE MAXIMALE SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	TEXTE DÉFINISSANT L'INFRACTION AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE	PEINE MAXIMALE AVEC CIRCONSTANCE AGGRAVANTE
Meurtre	Article 221-1 Code pénal	30 ans de prison	Article 221-4 Code pénal + Article 132-77	Prison à vie
Tortures et actes de barbarie	Article 222-1 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-3 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner/coups mortels	Article 222-7 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-7 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Viol	Article 222-23 Code pénal	15 ans de prison	Article 222-24 Code pénal + Article 132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente	Article 222-9 Code pénal	10 ans de prison 150 000 € d'amende	Article 222-9 Code pénal + Article 132-77	15 ans de prison 150 000 € d'amende
Extorsion	Article 312-1 Code pénal	7 ans de prison 100 000 € d'amende	Article 312-1 Code pénal + Article 132-77	10 ans de prison 100 000 € d'amende
Agressions sexuelles autres que le viol	Article 222-27 Code pénal	5 ans de prison 75 000 € d'amende	Article 222-7 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison 75 000 € d'amende
Menaces de mort avec l'ordre de remplir une condition	Article 222-18 Code pénal	5 ans de prison	Article 222-18 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison 75 000 € d'amende
Chantage	Article 312-10 Code pénal	5 ans de prison 75 000 € d'amende	Article 312-10 Code pénal + Article 132-77	7 ans de prison 75 000 € d'amende

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2022

Discrimination commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public	Article 432-7 Code pénal	5 ans de prison 75 000 € d'amende	Pas de circonstance aggravante pour LGBTIphobie 75 000 € d'amende	
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale de plus de huit jours	Article 222-11 Code pénal + Article 132-77	3 ans de prison 45 000 € d'amende	Article 222-11 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison 45 000 € d'amende
Vol	Articles 311-1 et 311-3 Code pénal	3 ans de prison 45 000 € d'amende	Article 311-3 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison 45 000 € d'amende
Menaces de commettre un crime ou délit contre les personnes avec l'ordre de remplir une condition	Article 222-18 Code pénal	3 ans de prison 45 000 € d'amende	Article 222-18 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison 45 000 € d'amende
Menaces de mort, soit réitérées, soit matérialisées par un écrit, une image ou tout autre objet	Article 222-17 Code pénal	3 ans de prison 45 000 € d'amende	Article 222-17 Code pénal + Article 132-77	6 ans de prison 45 000 € d'amende
Pratiques visant à modifier ou réprimer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de modification	Article 225-4-13 Code pénal	2 ans de prison 30 000 € d'amende	Pas de circonstance aggravante pour LGBTIphobie	
Menaces de commettre un crime ou délit contre les personnes, soit réitérées, soit matérialisées par un écrit, une image ou tout autre objet	Article 222-17 Code pénal	6 mois de prison 7 000 € d'amende	Article 222-17 Code pénal + Article 132-77	1 an de prison 45 000 € d'amende
Diffamation publique	Article 32 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881	12 000 € d'amende	Article 32 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison
Injure publique	Article 33 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881	12 000 € d'amende	Article 33 alinéa 4 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison 45 000 € d'amende
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale inférieure ou égale à huit jours	Article R625-1 Code pénal	1 500 € d'amende (3 000 € d'amende en récidive)	Article 222-13, 5 ter Code pénal	3 ans de prison 45 000 € d'amende
Diffamation non publique	Article R621-1 Code pénal	38 € d'amende	Article R625-8 Code pénal	1 500 € d'amende (3 000 € d'amende en récidive)
Injure non publique	Article R621-2 Code pénal	38 € d'amende	Article R625-8-1 Code pénal	1 500 € d'amende (3 000 € d'amende en récidive)

Les LGBTIphobies peuvent aussi être réprimées en tant qu'infractions spécifiques. Ainsi, la provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre est punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art. 24 al. 9 loi 29 juillet 1881).

DISCRIMINATION

Constitue une discrimination LGBTIphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelle ou supposée. La discrimination est envisagée aux articles 225-1 à 225-4 du Code pénal. L'article 225-2 précise que la discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas limitativement énumérés.

- Le refus de fournir un bien ou un service :

- *le cas du propriétaire qui, ayant appris qu'un-e de ses locataires est trans, lui impose des garanties supplémentaires exorbitantes ;*

- *le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;*

- *ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple homosexuel.*

- L'entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette forme de discrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une autre personne afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile.

- La discrimination à l'embauche, c'est-à-dire dans l'accès à un emploi.

- La discrimination au travail : refus d'un avantage, sanction disciplinaire ou licenciement d'un-e salarié-e.

Ces discriminations, commises par des personnes privées, sont punies par trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La peine encourue est aggravée (cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Les discriminations peuvent être commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission et avoir pour effet :

- le refus du bénéfice d'un droit reconnu par la loi, par exemple le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;

- l'entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste et délibéré dans la façon de traiter

une demande (exiger des formalités inutiles-par exemple).

La répression est alors aggravée : cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (art. 432-7 CP).

Pour venir en aide aux victimes, l'article 225-3-1 du Code pénal a consacré la légalité du « testing », c'est-à-dire un moyen d'investigation sous forme d'expérimentation en situation réelle destiné à démontrer une situation de discrimination, en vue de faciliter la charge de la preuve.

Pour plus d'informations, consultez le *Guide pratique contre les LGBTphobies* édité par SOS homophobie sur :

www.sos-homophobie.org/guide-pratique. ▲

REMERCIEMENTS

SOS homophobie tient tout particulièrement à remercier

Les associations et personnes extérieures à SOS homophobie qui ont participé à ce rapport et tout particulièrement :

Augustin (membre de l'association Rescapé·e·xs de la Manif pour tous), Benjamin Pitcho et Mila Petkova (avocat et avocate spécialisé·es sur les questions relatives aux personnes intersexes), Dalila et Chelcie (créatrices de contenu sur les réseaux sociaux), l'association Fransgenre, l'association Gras Politique, l'association Saint-Denis LGBTQI+, Gabrielle Richard (sociologue du genre et chercheuse), Laurence Vanceunebrock (députée LaREM de l'Allier), Leslie Barbara Butch (DJ), Lisa Gauvin Drillaud (cofondatrice de Stop Fisha, association féministe contre le cybersexisme), Louise Delavier (fondatrice de l'association En avant toute(s)), Sasha Yaropolskaya (cofondatrice et chargée de production chez XY Média), Yacine Djebelnouar (cofondateur et coprésident de Shams-France).

Les établissements scolaires et leur personnel qui ont accueilli les intervenant·es de SOS homophobie.

L'ensemble de nos partenaires associatifs. Les organisateurs et organisatrices de salons, conférences et événements auxquels SOS homophobie a participé.

Tous·tes les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateur·rices et sympathisant·es de l'association.

Toutes les victimes et témoins pour la confiance qu'ils nous montrent en nous transmettant leurs témoignages qui permettent d'alimenter ce *Rapport sur les LGBTIphobies*.

This image shows a full page of blank handwriting practice paper. It features a series of evenly spaced, horizontal blue lines across the entire page, providing a guide for letter height and placement. The background is plain white, and there are no margins or additional markings present.

SOS homophobie

14, rue Abel
75012 Paris

Directrice de la publication

Lucile Jomat, présidente de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Auxence Neyton
Nicolas Certes

Rédaction

Alba Maiques
Alix Lavaux
Arnaud Gagnoud
Arthur Desachy
Camille Meriem
Clémence Fouques
Clément Demeure
David Malazoué
Enzo Rieucan
Jean-Baptiste Sicart Ruiz
Jérôme Férec
Julie Baret-Debard
Louise Pfirsch
Mathieu Massimi
Matthieu Martine
Michel Combes-Rey
Nareg Kouyoumjian
Romain Bammez
Sam Bitard
Thérèse Niciejewski
Thibaut Verdet
Thomas Portelli
Tom Romeas
Ugo Ziccarelli

Maquette

Conception et réalisation : Erwan Coutellier
Relecture et correction : Camille Lefèvre

Couverture

Conception et réalisation : Erwan Coutellier

Impression

Centr'Imprim
rue Denis Papin
36100 Issoudun

ISBN : 978-2-917010-38-9

EAN : 9782917010389

Publication de SOS homophobie,
association loi 1901
Dépôt légal à parution
Parution : mai 2022
© SOS homophobie
Tous droits réservés

RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2022

En 1997 paraissait le premier Rapport sur l'homophobie de notre association, trois ans après la création de la ligne d'écoute. Depuis, chaque année, cet ouvrage recense et analyse les témoignages qui nous sont quotidiennement adressés. Cette 26^e édition vient une nouvelle fois rappeler que, malgré les avancées faites pour les droits des personnes LGBTI, les violences qu'elles subissent persistent.

En 2021, SOS homophobie a reçu 1 515 témoignages via ses pôles d'écoute et de soutien aux victimes de LGBTIphobies (ligne téléphonique anonyme, chat'écoute, courriel). La baisse constatée en 2020 en raison notamment des conditions sanitaires se poursuit. Elle s'explique en partie par l'ouverture, en juin 2021, d'une plateforme d'aide en ligne sur notre site Internet permettant aux utilisatrices d'accéder à des informations juridiques, des contacts d'autres associations spécialisées, en fonction de leur situation particulière.

Les violences subies par les personnes LGBTI nous ayant contacté en 2021 s'orientent toujours beaucoup en ligne (18 %) et dans le cercle familial (15 %). Mais le monde du travail a été particulièrement concerné aussi, en devenant le troisième contexte de LGBTIphobies sur l'année, à ex aequo avec les Commerces et services et le Voisinage (11 %). La transphobie est de plus en plus signalée à nos canaux d'écoute et la visibilité croissante des personnes trans dans les débats publics a pu également décupler les agressions à leur égard. Nos bénévoles ont analysé ces tendances dans ce rapport, qui se veut une capture des situations LGBTIphobes en France et qui n'est donc pas exhaustive.

SOS homophobie reste plus que jamais mobilisée pour construire une société inclusive, riche de sa diversité.

SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

www.sos-homophobie.org



NOUS CONTACTER

sos@sos-homophobie.org/nous-contacter

SOS homophobie
14, rue Abel
75012 PARIS

